

*De la Bibliothèque de Nob.  
Charles Emmanuel de Rivaz,  
Seigneur du Miroir, Capitaine  
général de la Bannière de  
Monthey.*

Bibliothèque Cantonale du Valais  
Sion

*Don Charles de Rivaz  
1906*

ETAT  
DES  
DELICES  
DE  
LA SUISSE.

*écrite par M. Voltaire.*



ETAT

ET

DELICES

DE

LA SUISSE,

*divisés en IV. Volumes.*

ETAT  
ET  
DE  
LA SUISSE  
OU

DESCRIPTION HELVETIQUE ET  
GÉOGRAPHIQUE DES XIII CANTONS  
SUISSES ET DE LEURS ALLIÉS.

NOUVELLE ÉDITION,

Corrigée & considérablement augmentée

Par plusieurs auteurs célèbres,

& enrichie de Figures en Taille-douce & de  
Cartes Géographiques, en IV. Volumes.

TOME PREMIER.



A B A S L E.

Chez EMANUEL FOURNIEUX,

M DCC LXXVI

chez l'Imprimeur de l'Université des Sciences.

# P R É F A C E.


**L'**ESPRIT des hommes étant naturellement porté à s'instruire des Mœurs & des Coûtumes des Nations éloignées, comme de celles de leurs Voisins, il n'y a point à s'étonner de ce que les Peuples de l'*Europe* ont témoigné depuis long-tems un desir ardent de connoître à fond les Habitans de la *Suisse*, la situation de leur País, leurs Mœurs & leurs Coûtumes. La même raison qui avoit porté les *François*, les *Anglois*, les *Hollandois*, &c. à demander des Relations des Peuples *Africains* & *Américains*, leur avoit fait souhaiter d'avoir une Description de la *Suisse*; afin que dans la comparaïson des Mœurs & des Coûtumes des Nations sauvages avec celles des Peuples policés, on trouvât une différence qui tournât entièrement à leur avantage. La prévention étoit si grande que plus d'une fois un *Suisse*, transporté dans certains endroits de l'*Europe*, n'y a guères moins causé d'admiration, que la vüe d'un Monstre nouvellement arrivé de l'*Afrique*.

„ Les Etrangers , dit l'Auteur des Délices  
 „ de la *Suisse* , qui ne connoissent notre País  
 „ que par les froides plaifanteries qu'on en  
 „ fait parmi eux , s'imaginent que c'est un  
 „ País de *Loups-garoux* , où l'on ne voit le  
 „ Soleil que par un trou ; que ce ne sont  
 „ que des Montagnes à perte de vûë , que  
 „ rochers stériles , que précipices affreux ;  
 „ que les Habitans ne sont que de miséra-  
 „ bles Vachers , que l'on se figure à peu  
 „ près comme des demi-fauvages , qui  
 „ n'ont pas le sens commun &c. ”. On  
 pourroit ajoûter à cela que les *Suisses* sont  
 réputés , sur-tout en *France* , si différens des  
 autres Peuples , que l'on y doute affés com-  
 munément s'ils agissent comme les autres  
 hommes , s'ils vont nus ou habillés ; s'ils  
 se nourrissent de viande cuite ou crüe ; s'ils  
 habitent dans des maisons , ou dans des ca-  
 vernes , & s'ils articulent des paroles com-  
 me les hommes , ou s'ils ont seulement un  
 cri comme les bêtes.

Autant que je puis le concevoir , l'ancien  
 usage des Princes & des Grands-Seigneurs à  
 prendre des *Suisses* pour la garde de leurs  
 personnes & de leurs palais , comme les ber-  
 gers prennent des chiens pour celle de leurs  
 troupeaux , n'a pas peu contribué à donner  
 cette

cette idée de la rusticité des *Suiffes*. Et comme rien ne donne une plus petite idée des hommes que l'opinion d'un esprit fervile, on a non-seulement conclu que des gens appliqués à des offices si bas étoient incapables de quelque chose de meilleur, mais encore que ceux qui demeuroient chés eux valoient infiniment moins, & qu'ils approchoient plus de la Bête que de l'Homme.

Je ne serois pas non plus éloigné de croire, que l'humeur guerrière des *Suiffes*, si renommée dans le monde, depuis le tems de *Jules-César*, n'a pas peu aidé à fortifier cette prévention. Presque tous les Ecrivains s'étant accordés à dire que les *Suiffes* étoient un Peuple né pour la guerre, qui ne savoit ce que c'étoit que de reculer, de tourner le dos, de redouter la vûe de l'Ennemi, ou de fuir le moindre péril; à ce portrait, des peuples plus timides, les *Italiens* principalement & les *François*, ont cru entrevoir les attributs des bêtes, plutôt que ceux des hommes.

En effet, il ne seroit peut-être pas difficile de trouver même aujourd'hui un bon nombre de *François*, auxquels on n'ôteroit pas facilement l'idée, que les *Suiffes* sont une espèce de Créatures, qui participent de l'Hom-

me & de la Bête ; qu'il y en a parmi eux , qui ont des cornes ou des pieds de Chèvres , & qui cherchent leur vie dans les forêts , pêle-mêle , avec les animaux qu'elles nourrissent. On croira facilement que ce n'est que du peuple que nous parlons , quoique des gens d'un rang plus élevé , & qui devroient être mieux instruits , ne sont souvent pas mieux éclairés.

Je conviendrai , à la vérité , qu'il y a certains endroits dans la *Stiffe* , particulièrement dans le voisinage des *Alpes* , où l'on peut voir encore des vestiges de l'ancienne simplicité & peut-être même de la rusticité des premiers hommes. Mais ces endroits sont si peu communs , que s'il pouvoit être permis à nos Ancêtres de revenir dans le monde , ils ne reconnoitroient plus ni le Païs , ni leurs Descendans. De petites habitations sont devenuës de vastes édifices , & les chaumières ont été changées dans des maisons magnifiques , bâties dans le goût du Siècle.

Tant s'en faut cependant que je veuille ici donner des louanges à ces changemens , qui ne se sont introduits parmi nous que par l'imitation du luxe de nos Voisins ; je regrette au contraire , avec toutes les personnes sensées ,

senfées, la perte de notre ancienne simplicité, qui porte un préjudice inexprimable & à la probité & à la liberté *Helvétique*. Nous en ferions certainement mieux, & les Etrangers se trouveroient bien mieux de nous, si nous avions retenu nos anciennes mœurs.

Ce luxe & cette corruption de mœurs nous sont venus principalement des services militaires que nos *Suiffes* rendent aux Etrangers. On n'avoit eu d'abord en vûë que de faire quelques profits; on en a pris peu à peu la mode de vivre d'une manière plus aisée; & insensiblement les mœurs se sont gâtées; l'avarice, la cupidité, l'orgueil, l'ambition, & tant d'autres vices, si communs aujourd'hui, se sont introduits parmi nous; de sorte que quoique les *Sujets* ayent eu l'avantage de se conserver libres, en se préservant du joug des Tyrans, ils n'ont pas laissé de se laisser asservir aux mœurs & aux coûtumes du Siècle, deux espèces de Tyrans, d'autant plus dangereux, qu'après avoir enlevé le bien & ramolli le courage de ceux qui s'en font une fois laissé captiver, ils les perdent enfin entièrement.

Pour ne point m'engager plus avant dans la critique des vices de mes Compatriotes, je dirai que les raisons que l'on avoit de

prendre les *Suiffes* pour une espèce d'hommes différens des Nations policées, avoient fait fouhaiter à une infinité de personnes de voir une Description exacte de leur Pais & de leurs Mœurs. L'on attendit long-tems que quelqu'un voulût prendre la peine de la dresser; jusqu'à ce qu'enfin *Tschudi*, *Simler*, *Rhan*, *Stumpf*, *Guilliman*, *Stettler*, *Plantin*, les deux *Hottingers*, *Wursteisen*, *Hafner*, *Waldkirch* & quelques autres se font mis en devoir d'écrire l'Histoire des *Suiffes*, & des Cantons en particulier.

Ces premiers ont été suivis, entre autres, de deux Ecrivains de ce Siècle, favoir de l'Auteur des *Délices de la Suisse*, Mr. le Professeur *Abram Ruchat*, qui a voulu se cacher sous le nom du Sr. *Gottlieb Kypfeler de Munster*, & dont l'ouvrage parut, pour la première fois, en 1714 chés *Vander Aa*, Libraire de *Leyde*, en 4 petits Volumes in 12. Cet Auteur, que l'on a reconnu, malgré le déguisement de son nom, étoit d'autant plus en état de donner quelque chose d'exact sur la *Suisse*, qu'il y étoit né, qu'il y demouroit, & qu'il avoit vû lui-même une bonne partie des choses qu'il décrit, ayant fait un voyage exprès pour ce dessein, comme il assure dans sa Préface. D'ailleurs il occu-

pe,

pe, dans son País, un poste public, & il est non-seulement très-habile, mais surtout très-honnête homme, & incapable de vouloir en imposer sur la moindre chose (a). Ainsi il n'est pas étonnant, que la curiosité du Lecteur ait été satisfaite, en voyant mille choses agréables & utiles ramassées dans ces 4 Volumes, & qu'il pouvoit lire avec confiance.

L'autre Ecrivain dont je prétends parler, c'est un Gentilhomme Anglois, Mr. *Stanian*, qui voyant qu'il n'y avoit point encore de Relation de l'état présent de la *Suisse*, crut devoir mettre au jour les remarques qu'il avoit faites, sur ce País, dans le tems qu'il y avoit demeuré, tant dans le dessein de le rendre plus connu parmi sa Nation, que pour effacer quelques préjugés, que la plupart des Peuples ont contre les *Suisses*, sans fondement réel.

„ Le devoir de mon emploi (b), dit-il  
 „ dans sa Préface, m'engagea à une recher-  
 „ che soigneuse de l'état de ce País; & une  
 „ résidence de plus de huit ans a dû me  
 \* 4 „ fournir

(a) *Hist. Critique de la Répub. des Lettres*, Tom. VI. pag. 55.

(b) *Il étoit Envoyé du Roi de la Grande-Bretagne.*

„ fournir assés d'occasions de m'en instruire „ pleinement ”. Mais pour dire les choses comme elles sont, ce que contient son Ouvrage, intitulé, *l'Etat de la Suisse*, écrit en 1714, traduit de l'Anglois, & imprimé la même année à Amsterdam chés les Frères Wettstein, paroît tiré de *Simler* & de *Plantin*, pour ce qui concerne l'Histoire ; comme ce qui a rapport à la Politique a été recueilli des entretiens que l'Auteur a pû avoir avec les personnes du País, & des Relations qui lui sont parvenuës.

Quoi qu'il en soit, ce Livre, aussi-bien que celui des *Délices de la Suisse*, étoit devenu rare ; & tant de personnes le demandoient, qu'il a fallu penser à donner une nouvelle Edition de l'un & de l'autre. L'embaras n'étoit pas petit à les imprimer séparément. Ils traitoient en quelque façon tous deux la même matière ; c'étoit engager le Public à acheter deux Livres pour un : d'un autre côté, il étoit échappé à l'Auteur des *Délices de la Suisse* bien des choses dignes de remarque ; & l'Auteur de *l'Etat de la Suisse* non-seulement avoit omis beaucoup de choses essentielles, mais en avoit encore avancé une infinité qui n'étoient rien moins qu'exactes.

La

La première idée qui vint dans l'esprit, ce fut de joindre aux Textes de nos deux Auteurs des remarques qui ajoutant aux deux Livres ce qui avoit été négligé, éclaircissant les endroits obscurs, & corrigeant ce qui étoit défectueux, portassent les deux Ouvrages à un certain point de perfection. Un moment de réflexion a fait voir que ce parti n'étoit pas praticable ; & l'avantage du Public l'a emporté sur le respect qui empêchoit de toucher au Texte de nos Auteurs. Des Notes plus abondantes que le Texte, en interrompant à tout moment le Lecteur, auroient rendu son attention languissante, & la lecture ennuyeuse.

Il a donc fallu se résoudre à fondre le tout ensemble, pour en former un Ouvrage capable de satisfaire la curiosité du Lecteur, qui trouve, par cet assemblage, une Relation plus exacte, plus complète, & d'un meilleur usage, que celles qu'il avoit vûes jusques - ici.

Cependant, comme il se pourroit trouver quelques Censeurs rigides, qui n'approuveroient pas la conduite que j'ai tenuë en cette occasion, & qui feroient un crime à un Inconnu de la hardiesse qu'il prend de

diviser les dépouilles de deux Auteurs illustres & en possession de l'approbation du Public, je les prie de faire attention, que dans la République des Lettres la naissance, les richesses, ni les emplois, ne donnent aucune prérogative, qui puisse mettre à l'abri de la critique les défauts d'attention & d'exactitude d'un homme qui fait tant que de se donner pour Auteur. En quelque possession qu'il soit de l'approbation publique, rien ne peut empêcher le redressement de ses fautes. J'en appelle à la candeur, à l'érudition, & aux lumières de nos deux Auteurs. Je crains d'autant moins leur jugement sur ce chapitre, qu'ils ont fait pressentir, dans leur Préface, ce qu'ils en pensoient; *il est impossible, dit l'un, à un seul homme de tout voir & de tout savoir. J'espère, dit l'autre, que mon essai produira un si bon effet que d'exercer quelque plume plus habile à redresser mes fautes, & à donner au Public une Relation plus achevée de ce Pais.*

Pour ce qui est des remarques, que j'ai ajoutées, j'ose affirmer, avec toute la bonne foi *Helvétique*, que je les ai faites avec autant de dégagement de haine ou de prédilection pour la Nation, que d'éloignement de toute jalousie & de toute haine

contre

contre nos Auteurs. J'en prends à témoin les Lecteurs judicieux & instruits, & tous ceux mêmes qui connoissent tant soit peu la constitution de la *Suisse*. Je me suis également abstenu de tous termes piquans, & satyriques. Ce n'est pas non plus ce que l'Histoire demande; elle veut seulement que ce que nous disons soit vrai.

Si après tout cela l'on trouve encore quelque chose à reprendre, soit dans le dessein, soit dans l'exécution, soit dans le style, je m'en embarrasse peu. Je le regarderai comme un effet de la destinée attachée à tous ceux qui mettent un Ouvrage au jour. En effet, depuis que je suis au monde, je n'ai pas encore vu un Livre sur lequel la Critique n'ait pas trouvé prise. Je ne prétens pas être le seul exempt de censure, ni le premier qui ne se soit point trompé en quelque chose. Mais si l'on me fait remarquer la moindre erreur, non-seulement je n'aurai aucune peine à la reconnoître, mais je l'avouërai même publiquement. Je le fais, & tous ceux qui sont un peu au fait des affaires de la *Suisse*, le savent comme moi; rien n'est plus difficile, que de décrire un País composé de tant de Cantons & si différens dans leur situation, leur

Gouvernement, leurs Mœurs, leurs Cou-  
tumes & leur Religion. Aussi le Lecteur  
ne doit-il pas s'imaginer que toutes les re-  
marques dont on lui fait part dans cet Ou-  
vrage, soient sortis de la même plume.  
C'est proprement un Recueil de Mémoires  
fournis par plusieurs personnes savantes, &  
ramassés dans le dessein de donner un ou-  
vrage utile, agréable, & qui méritât la con-  
fiance du Public.

Je crois effectivement qu'il est impossible  
qu'un seul homme soit en état de donner  
une Description parfaite des affaires, du  
Gouvernement, & des Loix de toute la *Suis-  
se*; il me paroît au contraire qu'il faudroit  
pour chaque Canton un Ecrivain particu-  
lier. Ce qui est facile à un Historien qui  
écrit dans un Royaume, où tout est sou-  
mis à la puissance d'un seul homme, de-  
vient embarrassant dans des Républiques,  
qui composent à la vérité un seul Corps  
d'Alliés, mais qui sont aussi différentes dans  
leur forme de Gouvernement que dans  
leurs Usages. J'ai vû souhaiter depuis  
long-tems un homme capable d'une pa-  
reille entreprise; mais jusques-ici on ne  
l'a pû trouver, & il n'y a pas d'apparence  
qu'on le trouve jamais; ainsi les affaires  
des

des *Stiffes* courent grand risque d'être en-févelies dans un oubli perpétuel ; les exploits de valeur d'une infinité de Héros ne feront point connus ; & une foule de grandes actions , aussi admirables peut-être dans la Paix que dans la Guerre, demeureront dans l'obscurité, *carent quia Vate sacro.*

Sans répéter ici ce que j'ai dit de l'Histoire ancienne de la *Stiffse* , dans la première Partie de cet Ouvrage , je dirai succinctement que *Cicéron* & *César* sont les premiers qui paroissent avoir fait mention des anciens *Stiffes* sous leur nom Latin *Helvetii*. Mais ce qu'ils en ont écrit est bien concis ; ils se bornent presque à nous donner le nom de ces Peuples, à nous apprendre que leur Païs étoit partagé en quatre Cantons, & qu'ils avoient douze Villes, qui furent brulées. Ce que *Strabon*, *Florus*, *Tacite*, *Ptolomé*, *Ammien-Marcellin* & quelques autres Anciens en ont dit, est pareillement très-peu considérable, & peut à peine suffire pour nous donner une légère teinture de l'histoire ancienne de la *Stiffse*. On peut encore recueillir quelque chose des anciens Monumens & des Inscriptions, qui se sont

conservées, malgré le ravage des guerres, & l'injure du tems; mais ces Monumens, quelque précieux qu'ils soient, ne donnent pas non plus une fort grande lumière.

Après la décadence de l'Empire *Romain*, la Barbarie, qui régna presque généralement dans le monde, fit tellement négliger l'histoire de la *Suisse*, qu'après même le rétablissement des Lettres, ce qui nous en a été conservé, ne se trouve pas dans les Livres des Ecrivains de la Nation, mais dans les Historiens étrangers, entre autres chés les *Allemands* & les *François*. Ce n'est que bien tard que les *Suisses* se sont mis à écrire leur Histoire. *Hottinger* nous en donne une raison qui n'a point de réplique: *Bipennem*, dit-il, *felicius quam penam versare, pilum quam stilum frequentius vibrare didicerant* (c).

Dans le moyen âge, une chose a encore contribué à l'obscurité de l'histoire de la *Suisse*. C'est la confusion qu'introduisent certains noms généraux. Car comme les *Suisses* étoient connus sous des noms

com-

(c) Ils avoient appris à manier plus heureusement la hache que la plume; & ils avoient plus souvent le javelot à la main que le filet.

communs à d'autres Peuples, il est comme impossible de démêler parfaitement ce qui appartient à un chacun en particulier. Outre leur nom ancien *Helvetii*, les *Suisses* ont encore eu celui de *Gessetæ* & dans la suite celui d'*Alamanni*, dont la dénomination étoit aussi étendue que celle du nom de *Celtes*, qui a été commun à plusieurs Nations.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les *Suisses* se joignirent aux *Allemands*, vers la fin du second Siècle. Dans le troisième & le quatrième les *Romains* les en séparèrent; mais ils ne demeurèrent pas long-tems dans cet état. Les *Bourguignons* ne tardèrent pas à soumettre une grande partie de l'*Helvétie*; de sorte qu'une portion du Païs se trouva sous la domination de ces Peuples, tandis que l'autre étoit sujette aux *Allemands*.

Dans la suite, les incursions & les ravages d'*Attila* n'épargnèrent pas plus la *Suisse* que les autres Païs, si tout n'y fut pas renversé de fond en comble; ce qui échappa à la fureur de ce barbare devint bientôt la proie des *Allemands*, qui dans une seconde incursion achevèrent de ruiner

ner entièrement la partie du Païs sujette aux *Bourguignons*.

Il n'est pas étonnant, après cela, qu'un Païs rude par lui-même, couvert de montagnes, dégarni d'habitans & dont les Villages, les Maisons & les Villes étoient ou brulées ou détruites, soit devenu barbare, & n'ait pas produit d'Historiens; puisqu'à peine lui restoit-il quelques laboureurs.

Quelque tems après ces cruelles défolations, le peu d'habitans qui restoit dans le Païs se mirent en devoir de rétablir leurs affaires. Les Rois de *France* commencèrent alors à y envoyer des Gouverneurs & des Baillifs, qui eurent soin de rappeler les habitans, qui avoient pris la fuite, & ils disposèrent de toutes choses à leur volonté.

On rapporte à cette époque l'origine des Nobles en *Suisse*. Comme quelques-uns des anciens originaires du Païs, fiers de la supériorité que leur donnoit leur âge, leur crédit, ou leurs possessions, ne se soumettoient que difficilement aux nouveaux Gouverneurs & aux Baillifs, on leur

leur donna des titres & des dignités , qui devinrent héréditaires ; mais bientôt après, les Naturels du País ayant témoigné de la jalousie de la préférence que l'on donnoit aux Etrangers, pour les appaifer, les Rois de *France* leur donnèrent pareillement les mêmes titres ; mais avec une telle profusion, que dans un très-court espace de tems, l'on comptoit plus de Nobles dans le País que de Laboureurs.

Les *Suiffes* demeurèrent dans cet état jusqu'à l'Empire de *Charlemagne*, sous qui la Langue *Allemande* commença à s'écrire. Ce Prince fut le premier qui ordonna l'établissement des Ecoles pour cette Langue, & c'est sous son règne que l'on commença à rédiger les Actes publics en *Allemand* ; on n'a jamais entendu parler d'aucun Monument en Langue *Allemande* avant ce tems-là.

Sous *Louis le Débonnaire* , les Privilèges des *Suiffes* furent augmentés considérablement, & plusieurs d'entre eux se signalèrent au service de ce Prince.

Il ne paroît y avoir eu aucun changement jusqu'au tems de *Charles le Gros* & d'*Ar-*

d'*Arnould* ; alors la *Suisse* prit une nouvelle face. *Rodolphe*, que plusieurs nomment Comte de *Strättlingen*, se mit en tête d'étendre les limites de son Comté ; & il le fit avec un tel succès qu'il vint à bout, malgré tous les efforts d'*Arnould*, de fonder le Royaume de la *Bourgogne Transjurane*.

La *Suisse* demeura donc encore sous la domination des *Bourguignons*, jusqu'à ce que *Conrad II*, dit *le Salique*, se fut emparé du Royaume de *Bourgogne*, en vertu du Testament de *Rodolphe III*, & l'eût réuni à l'Empire. Mais comme quelques Comtes de la *Suisse* formoient des prétentions sur ce Royaume, en vertu de leur parenté, l'Empereur envoya en *Suisse* des Baillifs de l'Empire, dont les plus célèbres furent les *Berchtolds*, Ducs de *Zerringen*, qui élevèrent plusieurs forteresses dans le País & fondèrent un certain nombre de Villes.

Il y avoit tout à espérer de ces Baillifs pour la tranquillité de la *Suisse* ; mais ils avoient perpétuellement à dos une foule de Nobles, dont le nombre étoit si grand, que le moindre Païsan en prenoit le titre ; ils étoient contraints d'avoir avec eux des guerres continuelles, pour arrêter leur info-

insolence, & délivrer le Peuple de leur Tyrannie.

Jusques à ce tems-là, on peut dire que l'on trouve beaucoup d'obscurité dans l'Histoire de la *Suisse*, mais depuis *Berchtold IV*, on ne manque ni de lumières, ni de garans fidelles des événemens intéressans.

Je n'entrerai pas dans un plus long détail de notre Histoire ancienne, dont j'ai donné un Abrégé dans le Chapitre II. de la première Partie de cet Ouvrage. J'avertirai même, que je ne me suis engagé ici dans cette Digression que pour travailler à détromper certaines gens, qui prétendent qu'anciennement la *Suisse* étoit inconnuë, qu'elle n'étoit point peuplée, & que les Auteurs anciens n'en ont point fait de mention, comme a eu la témérité de l'avancer le *Jésuite Dimod*, dans un Livre intitulé, *la Découverte entière de la Ville d'Antre en Franche - Comté*.

Pour finir, je dirai que la *Suisse* est aujourd'hui partagée en XIII Cantons, dont chacun est une République libre, & diffère des autres par ses loix & ses coûtumes; ce qui a fait dire à quelqu'un que c'étoit  
une

une Mère féconde qui avoit produit XIII enfans, tous différens en mœurs, en naturel, en visage, en tournure, en figure, en religion, en loix, en richesses, & en conduite; que malgré cela ils seroient tous heureux, qu'ils se soustiendroient tant qu'ils vivroient dans une parfaite intelligence, & que le luxe, l'orgueil, l'ambition, ou la différence de Religion n'introduiroient point la discorde entre eux.



P R É F A C E  
 DE L'ÉDITEUR  
 sur cette nouvelle Edition.

**Q**uand je ne donnerai ici qu'une nouvelle Edition d'un Livre estimé, je croirois déjà faire une chose agréable au Public. Mais j'ose dire que je me suis proposé un but plus noble, & plus digne d'un Citoyen qui aime sa Patrie.

Quelque succès qu'ait eu cet Ouvrage dès sa première publication, les connoisseurs ne pouvoient disconvenir que dans presque toutes ses parties il ne fût extrêmement défectueux. L'Histoire & les descriptions, tant générales que particulières, fourmilloient d'erreurs; & c'étoit, à plusieurs égards, une compilation peu judicieuse de différens Mémoires mal digérés, plutôt que le fidelle tableau de l'état de notre Nation.

Je n'ai rien épargné pour faire disparoître de mon Edition ces fautes & ces erreurs. Dans cette viùe, j'ai non-seulement réclamé le secours de nos Savans les plus versés dans l'Histoire Naturelle,

*turelle, Civile, & Politique de notre Patrie ; j'ai encore pris la liberté de consulter dans tous les Cantons, dans toutes les contrées & dans les lieux les plus considérables de la Suisse les personnes les plus distinguées par leur naissance, par leurs emplois, & par leurs lumières, ceux en un mot qui étoient le plus à portée de me donner des descriptions & des rélations exactes. Mon zèle a été heureusement secondé, & c'est d'après les Mémoires qui m'ont été fournis, que cet Ouvrage a été presque entièrement refondu.*

*Il n'y a qu'un petit nombre d'endroits dont, malgré mes sollicitations, je n'ai point pû obtenir les mêmes secours ; ce qui m'a réduit à commettre le soin de ces Articles aux personnes les plus éclairées que je pouvois rencontrer ; avec cette précaution il est à espérer que nous aurons évité les fautes grossières ; & s'il en étoit resté de légères, le Lecteur équitable sera d'autant plus porté à nous en disculper.*

*Au reste on n'a pas oublié de marquer, avec exactitude, tous les changemens qui depuis la dernière Edition de ce Livre sont arrivés, soit dans la constitution naturelle, soit dans la constitution Civile de la Suisse ; en sorte que l'on trouvera ici son état présent combiné avec son état passé.*

*On a dit de l'Auteur des Lettres sur les Anglois qu'il n'a vû l'Angleterre que du haut des Dunes.*

*Que*

*Que ce reproche soit bien ou mal fondé , nous n'apprehendons point d'en encourir un semblable. C'est du fond de la Suisse même que nous en avons tiré la représentation. Nos articles en chaque genre sont traités par ceux de nos Compatriotes qui y excellent davantage , & qui par leurs connoissances & par leurs vertus sont le plus d'honneur à notre Nation. Ces illustres & respectables personnes voudront bien agréer le juste tribut de reconnoissance que je leur offre ici & en mon propre nom , & au nom du Public.*

*On a effacé , avec le plus grand soin , de cette Edition , tous les contes puérils & fabuleux dont les Editions précédentes étoient infectées , pour y substituer la nature & la vérité. La Suisse produit assés de vrayes merveilles , & notre Histoire est assés fertile en grands exemples & en actions étonnantes pour pouvoir nous passer de ce ramas de faussetés & d'absurdités , qui au lieu de l'embellir , ne feroient que la défigurer.*

*Mais si j'ai lieu de me féliciter de quelque chose , c'est principalement d'avoir fait main basse sur tous ces contes odieux , dictés par le faux zèle & par l'esprit de parti , & qui ne sont propres qu'à fomenter la haine entre des Peuples , qui malgré leur différence en fait de Religion ou de Gouvernement , doivent se regarder comme des Frères , & dont tout le bonheur dépend de leur union.*

*Comme*

## XXIV PRE'FACE DE L'EDITEUR.

*Comme ces contes sont , pour la plûpart , faux & controuvéz , & que d'ailleurs ils ne sont bons qu'à amuser la populace , j'ai crû en les retranchant faire une action qui sera applaudie de tous les vrais Patriotes , quelque Religion qu'ils professent , ou sous quelque Gouvernement qu'ils puissent vivre.*

*Quant à la partie typographique & chalcographique , je pense n'avoir rien négligé pour contenter les amateurs. Plusieurs de mes plans ont été levés , & plusieurs de mes figures tracées sur les lieux mêmes par d'habiles dessinateurs , & pour les autres l'on s'est attaché à copier les desseins les plus modernes. On trouvera aussi dans cette Edition des planches qui n'avoient point paru dans les Editions précédentes.*

*On sent assés les peines & les frais que ces améliorations ont dû me coûter. Mais je m'en croirai amplement recompensé , si , comme je m'en flatte , mes efforts à bien mériter de ma Patrie & du Public , sont vûs d'un œil favorable & par cette même Patrie , & par ce même Public.*

# T A B L E

D E S

## C H A P I T R E S

Contenus dans la première Partie de cet  
Ouvrage, qui comprend le  
T O M E I.

### PARTIE PREMIÈRE.

- CHAP. I. *De l'Origine des Suisses, & de leur  
nom ancien & moderne.* Page 1.
- II. *De l'Etat de la Suisse ancienne ou Helvé-  
tie.* 8
- III. *De l'Etat de la Suisse moderne.* 14
- IV. *Des Alpes & des Montagnes de la Suisse  
en général.* 23
- V. *Des Lacs & des principales Rivières de la  
Suisse.* 57
- VI. *De l'Air & de la Nature du Terroir de  
la Suisse.* 66
- VII. *Abrégé de l'Histoire de la Suisse ancienne  
jusqu'au tems de la Révolution.* 79
- VIII. *Contenant l'Abrégé de ce qui a occasionné  
la Révolte de la Suisse, & la manière dont  
elle a été exécutée.* 109
- IX. *De ce qui s'est passé dans la Suisse, depuis  
la Révolution jusqu'à la confirmation de l'U-  
nion des trois premiers Cantons, par l'Em-  
pereur Louis V.* 138
- X. De

# T A B L E &c.

- X. De ce qui s'est passé dans la Suisse, depuis la confirmation de l'Union des trois premiers Cantons par l'Empereur Louis V. jusqu'à présent. 151
- XI. De la forme du Gouvernement général des VII. Cantons Aristo-Démocratiques. 170
- XII. Du Gouvernement général des six Cantons Démocratiques. 219
- XIII. Des Diètes des Suisses. 240
- XIV. De l'Union Helvétique. 263
- XV. Des Intérêts des Suisses. 277
- XVI. Du tempérament, de la fécondité, & des mœurs des Suisses, avec un essai de leur caractère. 284
- XVII. Des dispositions des Suisses pour les Sciences & les Arts. 326
- XVIII. De la valeur des Suisses, de leurs Alliances avec quelques Puissances, & de leur fidélité. 346
- XIX. Des différentes Classes ou Etats que l'on trouve chez les Suisses. 363
- XX. Du Commerce de la Suisse. 377
- XXI. Des Revenus des Cantons de la Suisse. 399

**ETAT**

LA  
2122E

Minister of Education

Class of Education

Department of Education

1911

1912

1913

1914

1915

1916

1917

1918

1919

1920

1921

1922

1923

1924

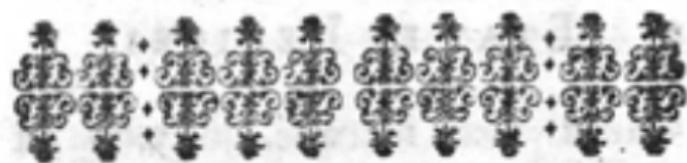
1925

1926

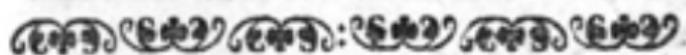
1927

1928





ETAT  
ET  
DELICES  
DE  
LA SUISSE.



PREMIERE PARTIE.

*Contenant diverses particularités, qui  
concernent la Suisse en général.*

---

CHAPITRE I.

*De l'origine des Suisses & de leur  
nom ancien & moderne.*

**Q**UOIQUE plusieurs Auteurs, ORIGINE  
DES SUIS-  
SES. originaires du País, ayent  
essayé de décrire l'origine  
des premiers Peuples, qui ont ha-  
bité la Suisse, il m'a paru qu'ils n'a-  
TOME I. A voient

ORIGINE  
DES SUIS-  
SES.

voient rien marqué jusques ici d'affés certain, ni d'affés positif, pour empêcher que l'on ne travaillât à faire de nouvelles recherches, pour éclaircir la matière. C'est dans cette vûë, que j'ai feuilleté quelques anciens Auteurs. Je me flatte que ma peine n'a pas été perduë, j'y ai trouvé des lumières, qui m'ont fait former quelques conjectures; Je laisse au Lecteur à juger, si elles sont bien ou mal fondées (a).

Quelques Auteurs s'étoient imaginé, qu'un certain *Eructonus*, ou *Eructo* ou *Eructon*, avoit eu trois fils: *Sequanus*, *Allobroges* & *Helvetius*; & que les *Suiffes*, autrefois nommés *Helvetii*, tirent leur origine du dernier. Mais qui sont les  
anciens

(a) On peut consulter sur cette matière l'excellent Ouvrage de Mr. LOYS de BOCHAT, intitulé: Mémoires critiques pour servir d'éclaircissement sur divers points de l'Histoire ancienne de la Suisse & sur les monumens d'Antiquité qui la concernent. Lausanne, 3 Vol. in 4to, 1747 - 1749. On trouve dans cet Ouvrage de vastes lumières sur l'état ancien de la Suisse.

anciens Ecrivains, qui ont parlé de cet *Eruetonus* & de ses Fils? Je n'en trouve aucun. D'autres disent que *Helvetius* fut fils d'*Hercule*, mais encore une fois : qui est cet *Hercule*? car il y a bien des Nations, qui se vantent d'avoir un Fondateur de ce nom (b). Un Auteur célèbre croit que les *Suisses* sont si anciens, qu'on ne fauroit découvrir leur véritable origine; il fait dériver leur nom de *Helvus color* (c), parce que les *Suisses* sont pour la plus grande partie d'une couleur entre le blanc & le roux. Comme l'on voit, ce ne sont jusques-là que des conjectures, qui ne sont appuyées d'aucune autorité. S'il m'est permis d'avancer les miennes, je dirai d'abord, qu'autant que j'ai pû le comprendre, par ce qu'en disent les anciens Historiens, les *Suisses* ont été réputés une Nation *Celtique* ou *Gauloise*. Cela est fondé sur le témoignage de *César*, qui dit que les *Suisses surpassent en valeur le reste des Gaulois*,

A 2

&amp;

(b) Varron compte jusqu'à 44. *Hercules*.

(c) Couleur bazannée.

ORIGINE  
DES SUISS-  
SES.

& sur celui de *Tacite*, qui les appelle *Gens Gallica* (d). Mais pour remonter encore plus haut, j'ajouterai qu'il y a grande apparence, que les anciens *Helvetii* étoient venus de la *Gaule Narbonnoise* dans l'*Helvétie*. Il s'agit d'appuyer la raison de ce sentiment, c'est ce que je vais tâcher d'exécuter.

On convient assés généralement que les premiers habitans de *Marseille* & de la plus grande partie de la *Gaule Narbonnoise* étoient venus de la *Grèce*. Les Peuples de la *Phocide*, sur tout, y avoient envoyé des Colonies; & personne ne doute que la Ville de *Marseille* n'ait été elle-même une Colonie de *Phocéens*. On peut donc conjecturer qu'à mesure que le nombre de ces Peuples s'accrût, ils s'étendirent insensiblement dans la *Gaule Narbonnoise* des deux côtés du *Rhône*, & qu'enfin, avec le tems & à force de s'avancer dans le Païs, ils parvinrent jusqu'à habiter l'*Helvétie*.

Cette

(d) *Nation* Gauloise.

Cette pensée n'est pas sans fondement. On ne peut pas ignorer que les premiers noms de l'*Helvétie* n'eussent une origine Grecque ; car la première division du País fut faite en *Pagi* [Cantons], mot qui certainement vient du Grec *πηγαί*, qui signifie de l'eau (e), & l'on donna anciennement ce nom au Canton qu'un même Peuple, ou une petite portion d'une Nation habitoit, parce qu'ils ufoient de la même Eau.

ORIGINE  
DES SUISSES.

Lors qu'ils se furent multipliés assez considérablement, pour ne pouvoir plus demeurer tous au bord des Rivières, ils furent forcés de s'étendre dans les Terres, & d'habiter même les hauteurs. Alors ils eurent des noms nouveaux ; & leurs Terres, qui étoient divisées en certains Cantons, furent appelées *Geirw* & *Go.e* du mot Grec *γη*, qui veut dire *Terre*. Les Forteresses qu'ils élevèrent sur les Montagnes furent nommées *Birgen*. Elles conservent encore aujourd'hui ce nom ; & il

A 3

n'est

(e) Dans l'Idiome Dorique, *πηγαί* signifie une source, une Eau, qui sort de la terre.

ORIGINE  
DES SUIS-  
SES.

n'est pas difficile de voir que *Burgen* vient du Grec *πύργος*. D'ailleurs *César* dit positivement, qu'on trouva dans le Camp des *Helvetii* des *Inscriptions Grecques*, qui lui furent apportées. Or je dis, d'où ces noms, & ces mots *Grecs* font-ils venus? Qui les a portés dans l'*Helvétie*, si ce n'est les habitans de la *Gaule Narbonnoise*, qui a été habitée par des *Grecs*. Je ne force personne à être de mon sentiment; mais je laisse au Lecteur à juger s'il n'est pas plus vraisemblable &, si j'ose le dire, plus positif, que toutes les conjectures, qui nous ont été suggérées jusqu'à présent par plusieurs Auteurs (f).

NOM AN-  
CIEN ET  
MODERNE  
des Suisses.

A l'égard du nom des *Suisses*, que la Nation porte aujourd'hui, il n'est pas ancien. Les *Romains* les appelloient *Helvetii* & le Païs *Helvetia*: Les *Italiens* lui donnent encore aujourd'hui le même nom. Il y a grande

(f) *Mr. Altmann* a éendu cette idée dans une *Dissertation* insérée dans le *Tempe Helvetica*, mais il n'a pas réussi. L'Ouvrage de *Mr. de Bouchat* éclaircit bien mieux cette idée.

grande apparence que ce nom dérive du Celtique *Hellen & Wette*, Alliance de Guerre, ou de l'ancien Allemand *Heldvätter*, Pères des Héros, car l'origine de ce nom rapportée par Mr. de Bochat, nous paroît un peu forcée & trop générale. Mais si nous ne pouvons proposer que des conjectures à ce sujet, nous ne sommes pas en état de dire quelque chose de plus sûr sur l'origine du nom moderne. Les Ecrivains Latins disent *Suitenses*, *Suitones* & *Suiceri*; les François disent *les Suisses* & les Allemans *Schweitzer*. Tout cela a du rapport ensemble. Mais comment se persuader, quoique plusieurs Auteurs n'ayent pas craint de l'avancer sans aucun fondement, que ce nom leur a été donné par Charlemagne. Je trouverois plus naturel de dire, comme quelques-uns, qu'ils ont tous été ainsi appelés du nom du Canton de *Schwitz*, parce que ce fut dans ce Canton que se donna le premier combat, qui leur assura leur liberté, & répandit la renommée de leur valeur chés toutes les

NOM ANCIEN ET MODERNE des Suisses.

NOM AN-  
CIEN ET  
MODERNE  
des *Suiffes*.

Nations. En effet les *Suiffes* depuis le tems de leur Confédération ont toujours porté ce nom. La République d'*Achaïe*, dit *Conringius*, donna son nom à tous ceux qui entrèrent dans son Alliance. La Ville de *Rome* donna le sien à ses Alliés; aujourd'hui les *Suiffes* portent celui du Canton de *Schwitz*, qui jetta les fondemens de l'Alliance *Helvétique*.

---

## CHAPITRE II

*De l'Etat de la Suisse Ancienne, ou Helvétie.*

ÉTAT de  
la *Suisse* an-  
cienne.

NOUS trouvons dans *César* les Limites anciennes de l'*Helvétie*. Il la borne d'un côté par le *Rhin*, qui la séparoit de la *Germanie*; de l'autre par le Mont *Jura*, qui la séparoit des *Sequanois*; & de l'autre par le Lac *Leman* (a) & par le *Rhône*, qui la séparoit de l'*Italie*. Comme elle étoit en deçà du *Rhin*, elle appar-

(a) *Le Lac de Genève.*

appartenoit à la *Gaule*; ce qui fait ETAT de la Suisse ancienne. que *Tacite*, ainfi que nous l'avons déjà remarqué dans le Chapitre précédent, appelle les *Helvetii*, Nation *Gauloise*. *Jules - César*, *Strabon*, *Plin* & *Ptolomé*, les ont placés dans la *Gaule - Celtique*; mais *Auguste*, pour rendre les Provinces à peu près égales, les mit dans la *Gaule - Belgique*. Il n'y avoit, selon la Tradition, dans tout le País que douze Villes & quatre cens Villages; ils s'avifèrent de brûler les uns & les autres du tems de *César*, pour aller chercher de nouvelles habitations dans les *Gaules*; mais la réfiftance de ce Général *Romain* les empêcha d'exécuter leur deffein, & les contraignit de retourner dans leur País, & d'y rebâtir leurs Villes & leurs Villages.

Toute l'*Helvétie*, comprise dans ce qu'on appelloit *Helvetia Civitas*, (b) étoit divisée en quatre Cantons, ou quatre Peuples particuliers, qui quoique compris fous le nom général de *Helvetii* avoient cependant

A 5 cha-

(b) Tout le País occupé par les *Helvetii*.

E T A T de  
la Suisse an-  
sienne.

chacun un nom distingué, & un territoire séparé. César nous apprend cette particularité, mais il ne nomme que deux de ces Cantons, savoir *Tigurinum* & *Urbigenum*. *Strabon* & les Historiens qui ont écrit la Guerre des *Cimbres*, nous fournissent les noms des deux autres Cantons. En parlant de la Victoire que *C. Marius* gagna sur les *Cimbres*, ils mettent au nombre de leurs Alliés les *Ambrons* & les *Tugeni*, Peuples de l'*Helvétie*. Ainsi nous avons les noms des quatre Cantons, qui composoient l'ancienne *Helvétie*; savoir:

*Pagus Urbigenus,*  
*Pagus Ambronicus,*  
*Pagus Tigurinus,*  
*Pagus Tugenus (c).*

Les

(c) César ne nomme que deux Pagi, les deux autres ne se donnent que par conjecture. Il est très-incertain que les *Ambrones* aient occupé la Suisse, & nous pouvons nous en tenir avec plus d'assurance aux quatre Pagi de *Tschudi*, le *Tigurinus*, *Tugenus*, *Urbigenus* & *Aventicus Pagus* duquel on a fait *Antuatius*. Quoique ce sentiment même ne soit pas trop fondé, Le nombre des Pagi a varié, de là notre incertitude.

Les *Urbigènes* étoient les plus voisins de l'*Italie*. Ils tiroient leur nom de la Ville *Urba* (d), originairement la plus ancienne sans doute & la plus puissante du Païs; mais quoi qu'il en soit, sa splendeur ne fut pas de durée; car la Ville *Aventicum* (e) lui enleva de bonne heure la gloire d'être non seulement la Capitale du Canton, mais même de toute l'*Helvétie*. Cette dernière dut son élévation aux *Romains*, qui entre autres Privilèges y établirent une Colonie. On comptoit aussi, du tems des *Romains*, plusieurs autres Villes considérables dans ce Canton; savoir *Colonia Equestris* ou *Noiodunum* ou *Nevidunum*, *Lousonna* ou *Lacus Lousonius*, *Mimnidunum* ou *Minodum*, *Penestica* ou *Petenisca*, *Eburodunum* ou *Castrum Ebredunense*. La première de ces Villes est *Nion* ou *Nyon*; la seconde *Lausanne*; la troisième *Milden*, en François *Moul-don*; la quatrième est indéterminée, quoiqu'on la suppose être la Ville de *Bienna*, mais sans vraisemblance; & la dernière *Yverdon*.

A 6

Les

(d) Orbe. (e) Avenche.

ÉTAT de  
la Suisse an-  
cienne.

Les *Ambrons*, s'il y en a eu jamais dans l'*Helvétie*, n'avoient selon *Cluvier*, que deux Villes, *Salodurum* & *Vindonissa*. On ne peut rien dire, ajoute cet Auteur, sur l'ancienneté de la première; car les deux plus vieux Monumens, qui en fassent mention, sont la Table *Théodosienne* & l'*Itinéraire* qui porte le nom d'*Antonin*, qui peut être du même tems. Il est certain qu'on ne peut douter que *Soleire* ne soit la même Ville que *Salodurum*. A l'égard de *Vindonissa* son ancienneté est encore plus constante; car *Tacite* en fait mention. On en voit les tristes ruïnes dans le Village de *Windisch* au Canton de *Berne*, & dans les environs.

*Turicum*, aujourd'hui *Zurich*, est supposée avoir été une des Villes capitales du *Pagus Tigurinus*. Il n'y a cependant pas un ancien Ecrivain qui fasse mention de la Ville. Mais on y a trouvé en 1747. une Inscription qui la nomme *quadragesima Statio Galliarum*, & d'autres Antiquités. On peut soupçonner, qu'elle

qu'elle fut du nombre de celles, ETAT de la Suisse ancienne. que les *Helvetii* brûlèrent, lorsqu'ils formèrent le dessein de s'aller établir dans les *Gaules*. Les autres Villes de ce Canton étoient *Forum Tiberii*, *Arbor Felix*, *Ad Fines*, *Vitodurum*, *Ganodurum*. On croit que les quatre premières subsistent encore dans *Kaysersstul*, *Arbon*, *Pfin* & *Ober-Winterthur*, mais pour la dernière on ne fait pas au juste où la placer. Le savant Mr. *Schmidt* l'a voulu placer à *Coulm*, Bailliage de *Lentzbourg*, où on a déterré des ruines très-considérables, mais il convient mieux de la placer aux environs de *Stein au Rhin* près d'*Efschenz*.

*Strabon* est le seul des anciens Auteurs, qui fasse mention de *Pagus Tugenus*. Il est vraisemblable qu'il tiroit son nom de la Ville de *Tugium*, aujourd'hui *Zug*, qui est encore à présent la Capitale d'un Canton. On peut dire que le nom est absolument le même; car dans tous les noms des Villes, qui chés les *Romains* commençoient par la

ÉTAT de  
la Suisse an-  
cienne.

Lettre T. les *Germain*s y faisoient un changement, en Z pour T. de *Taberna* ils firent *Zabern* : de *Tolbiacum* *Zülpich*, ainsi ils ont fort bien pû faire *Zug* de *Tugium*.

### CHAPITRE III.

*De l'Etat de la Suisse Moderne.*

ÉTAT de  
la Suisse mo-  
derne.

L'Etenduë du Païs occupée au-  
jourd'hui par les *Suisses*, les  
*Grisons* & leurs autres Alliés, est  
proprement située entre les Ter-  
res de *l'Empire* & de la *France*. Elle  
confine, vers *l'Orient*, avec le Com-  
té de *Tyrol*; vers *l'Occident*, avec  
le Comté de *Bourgogne*, ou la *Fran-  
che - Comté*; vers le *Nord*, avec la  
Partie de *l'Alsace* qu'on appelle le  
*Suntgav*, avec la *Forêt Noire* & une  
Partie de la *Souabe*, & vers le *Midi*,  
avec le Duché de *Savoie*, la *Vallée  
d'Aoste*, le Duché de *Milan* & les  
Provinces de *Bergame* & de *Bresce*.

Ce Païs s'étend en le prenant  
dans sa plus grande largeur, envi-  
ron

ron deux degrés de Latitude, fa-  
 voir depuis le  $45^{\circ} 45'$ , jusqu'au  
 $47^{\circ} 40'$ . & il comprend environ  
 quatre degrés de Longitude, c'est-  
 à-dire depuis le  $24^{\text{me}}$  jusqu'au  $28^{\text{me}}$ .  
 A ce compte sa longueur est d'en-  
 viron 90 Lieues de France, & sa  
 largeur de plus de 33.

ETAT de  
 la Suisse mo-  
 derne.

Si ce qu'a dit César de l'Etat de  
 la Suisse Ancienne étoit juste, la  
 Suisse Moderne seroit plus étenduë,  
 qu'elle n'étoit autrefois; car cet an-  
 cien Auteur marque, qu'elle avoit  
 pour Bornes, d'un côté le Lac de  
 Genève & le Rhône, de l'autre le  
 Rhin, & de l'autre le Mont Jura.  
 Ainsi aujourd'hui, comme autre-  
 fois, elle seroit bornée, au Midi,  
 par le Lac de Genève, par le Rhône  
 & par les Alpes, qui la séparent  
 des Vallaisans & du Païs des Gri-  
 sons. Mais, à l'Occident, elle ne se  
 trouveroit bornée qu'en partie par  
 le Mont Jura, qui s'étend du Sud-  
 Ouest au Nord-Est, depuis Genève  
 jusqu'au Bötzbërg, en Latin *Vocetius*,  
 comprenant au delà du Jura le  
 Canton de Basle, & les Terres de  
 l'Evê-

E T A T de  
la Suisse mo-  
derne.

l'Évêque de ce nom, avec deux petits Païs, qu'on croit avoir été autrefois hors de la *Stiffe*, & dont les habitans portoient le nom de *Rauraci*. A l'Orient & au Nord, elle est encore aujourd'hui bornée par le *Rhin*; à la reserve de la Ville & du Canton de *Schaffhouse*, qui sont au delà de ce Fleuve, & dans la *Souabe*.

La *Stiffe*, à la prendre en général pour tout le Corps *Helvétique*, peut être divisée en

LES SUISSES propres,  
Leurs ALLIÉS,  
LES SUJETS des *Stiffes* (a),  
LES SUJETS de leurs *Alliés*.

La SUISSSE propre est partagée en treize Cantons, qui sont autant de Républiques.

## C A N T O N S,

Zurich,	Glaris,
Berne,	Basle,
Lucerne,	Fribourg,
Uri,	Solettre,
Schwitz,	Schaffhouse,
Underwalden,	Appenzell.
Zug,	

Les

(a) Par les Sujets des *Suiffes* il faut entendre ceux qui sont soumis à plus d'un Canton; autrement cette division seroit ridicule.

Les ALLIÉ's des *Suiffes* font: ETAT de  
la Suisse mo-  
derne.

La Ville de *Bieme*, l'*Abbaye* & la Ville de *St. Gall*. On peut encore y renvoyer les *Grisons*, les *Vallaisans*, l'*Evêque* de *Basle*, la République de *Genève*, le Comté de *Neuchâtel*, & la Ville de *Mulhouse* dans l'*Alsace*, quoique ceux-ci n'assistent point à l'ordinaire aux Diètes des *Suiffes*.

Les SUJETS des *Suiffes* font ce qu'on appelle en général, les *Bailliages d'Italie*; savoir, ces petits Païs, qui autrefois faisoient partie du Duché de *Milan*, & qui sont à présent sous la domination de plusieurs Cantons, qui les possèdent par indivis. Ces Bailliages se nomment:

<i>Meinthal</i> ou <i>Val-</i>	<i>Lugano</i> ,
<i>Magia</i> ,	
<i>Bollenz</i> ou <i>Rivière</i> ,	<i>Mendrisio</i> ,
<i>Val Brenne</i> ,	<i>Locarno</i> ,
<i>Bellizone</i> .	

Outre ces Bailliages il y a, dans l'enceinte même de la *Suisse*, divers petits Païs, qui ne dépendent pas  
d'un

E T A T de  
la Suisse mo-  
derne.

d'un seul Canton, mais qui obéissent à plusieurs Cantons, qui les possèdent par indivis : Tels sont le Comté & la Ville de *Bâde*, les *obern & intern Freyen - Aemter*, le *Turgau*, *Sargans* & quelques autres petits endroits, dont nous ferons la description dans son lieu.

Les S U J E T S des Alliés des *Suisse*s font les trois Comtés suivans, qui appartiennent aux *Grisons* ; savoir :

*Bormio* ,  
*Chiavenne* ,  
*La Val - Telline*.

On peut y ajouter encore le *Bas-Valais* appartenant aux *Valaisans*, le Comté de *Toggenbourg*, les Bailliages d'*Uznach*, de *Gaster*, & bien d'autres endroits.

Les Cantons *Protestans* font, *Zurich*, *Berne*, *Basle* & *Schaffhouse*, avec plus des deux tiers du Canton de *Glaris*, & plus de la moitié de celui d'*Appenzell*. Tous les autres Cantons sont *Catholiques - Romains*.

De

De tous les Cantons celui de *Berne* est le plus considérable, tant par sa puissance que par son étendue ; & il en est généralement la partie la plus fertile.

ETAT de  
la Suisse mo-  
derne.

Le Canton de *Zurich* est le second en étendue & en richesses ; mais il ne contient guères que la moitié de celui de *Berne* ; je le croirois plus riche que celui-ci à proportion de leurs Territoires, parce que le Peuple s'adonne au Commerce, & qu'il a établi plusieurs Manufactures.

Les Cantons de *Basle* & de *Schaffhouse*, ont des Territoires assés peu étendus. C'est pourquoi les Habitans s'appliquent au Commerce & s'enrichissent par là.

*Lucerne*, *Fribourg*, & *Soleure* sont les plus puissans Cantons *Catholiques-Romains* ; le premier par l'étendue de son territoire & tous les trois par la bonté de leur terroir ; quoique celui de *Soleure* soit le plus fertile, de beaucoup.

Les

ÉTAT de  
la Suisse mo-  
derne.

Les six autres Cantons , *Uri* , *Schwitz* , *Underwalden* , *Zug* , *Glaris* , & *Appenzell* , sont appelés communément *les Petits - Cantons* , & n'ont aucune Ville , qui soit ceinte de murailles ; cependant *Altorff* , & *Schwitz* , sont d'agréables Villages , & *Zug* peut très - bien s'arroger le nom de Ville.

La Suisse est séparée particulièrement de l'*Italie* , par une longue chaîne d'*Alpes* , de sorte qu'on ne peut pas aller d'un País à l'autre sans en traverser quelqu'une. Il n'y a que quatre de ces Montagnes par lesquelles on puisse passer de la Suisse en *Italie* , ou du moins n'y en a-t-il pas davantage , où il y ait des Chemins battus , & pratiqués communément par les Voyageurs. L'une est le *Mont - Cenis* , par lequel on passe par la *Savoie* dans le *Piémont* ; la seconde est le *St. Bernard* , entre le País nommé le *Bas - Vallais* & la Vallée d'*Aoste* ; la troisième est le *Sampion* ou le *Simplon* , situé entre le *Haut - Vallais* & la Ville d'*Offola* dans le *Milanois*.  
Enfin

Enfin le quatrième est le *St. Gothard*, ETAT de la Suisse moderne. qui conduit du Canton d'*Ury* à *Bellinzone* & aux autres Bailliages *Suisses en Italie*, qui faisoient autrefois partie de l'État de *Milan*. Mais nous n'en dirons pas davantage ici, parce que nous donnerons ci-après un Article particulier des Montagnes de la *Suisse*.

On croit que la *Suisse* est la partie la plus élevée de l'*Europe*, & l'on allègue principalement deux raisons pour appuyer ce sentiment. L'une est la subtilité de l'Air, & l'autre les diverses Rivières, qui y ont leurs sources. Pour ce qui est de la première raison, il est certain que l'Air y est plus vif & plus pénétrant qu'en d'autres Païs plus septentrionaux; mais si ces qualités de l'Air viennent plutôt de la hauteur naturelle du Païs, que des amas de neige & de glace, qui sont éternellement dans les Cavernes des Montagnes, où le Soleil ne peut atteindre, c'est là une Question que je ne prétends pas décider.

La seconde raison tirée du nombre des Rivières, qui prennent leurs sources

ETAT de  
la Suisse mo-  
derne.

sources dans ces Montagnes , est fondée sur l'Hypothèse, que chaque Rivière a sa source dans un Terrain plus haut que celui par où elle coule. En effet il sort de ces Montagnes plusieurs grandes Rivières ; je ne les détaillerai pas ici non plus , parce que j'ai dessein d'en donner un Chapitre séparé ; dans lequel je parlerai aussi d'un grand nombre de Lacs qui se trouvent dans le Païs.

Pour finir donc ce Chapitre je dirai, que de tous les côtés de ce Païs , sur les Montagnes & dans les Plainnes , il y a un très-grand nombre de Bois, & des Forêts entières de Pins & de Sapins , que l'on pourroit vendre à grand profit pour la construction des Vaisseaux , s'ils croissoient plus près de la Mer. Mais cette espèce de Négoce est impraticable à cause des fraix excessifs qu'il y auroit à les voiturier. Il y a aussi quelques Bois de Chêne , de Hêtre & d'Orme (b).

C H A -

(b) Cependant la diminution en est devenue si grande, par la quantité d'arbres qu'on y a coupés, que dans plusieurs Endroits on a eussés de peine à en trouver

## CHAPITRE IV.

*Des Alpes & des Montagnes de la Suisse en général.*

**L**A Suisse est sans contredit le País le plus élevé & le mieux remparé de toute l'Europe. Ses Fortifications ne sont pas l'ouvrage de la force & de l'adresse des hommes ; elle les doit à la Nature seule, qui semble avoir voulu séparer les Suisses de leurs voisins, & les mettre à couvert de leurs insultes. Ce ne sont pas des Villes fortifiées à la

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

*trouver pour la construction des Edifices. Il est constant même que l'on voit des Pâturages, des Prairies & des Champs ensemencés, dans des lieux, qui étoient, il y a un petit nombre d'Années, des Forêts très-épaisses. Ce qui est cause qu'un des principaux soins des Baillifs est d'empêcher qu'on n'abatte aucun Arbre, afin d'en prévenir la disette, & c'est aussi ce qui a engagé plusieurs Magistrats de faire chercher de la houille dans leurs Cantons. On en a découvert actuellement des couches considérables de bonne qualité dans les Cantons de Zurich, de Berne, de Basle &c. & il n'est pas douteux qu'on n'en trouvât dans d'autres endroits, les marais aux environs de l'Abbaye de Bellelay, du Village de Roche & d'autres, en promettent un trésor inépuisable. Ces derniers mériteroient d'être travaillés, ceux de Bellelay à cause des Forges qui se trouvent dans l'Evêché de Basle, & ceux de Roche à cause des Salines.*

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

à la moderne ; car il n'y en a proprement que deux ou trois de cette nature dans toute la Suisse, ce ne sont pas des Forts & des Citadelles ; mais des Rochers, de hautes Montagnes, de grands Lacs & de profondes Rivières. Il sera bon d'en dire quelque chose en général, avant que de venir aux descriptions particulières.

A l'Occident, la Suisse est séparée de la France, ou si l'on veut de la Franche-Comté, par cette longue chaîne de Montagnes que les Anciens ont appelée *Jurassus* & qu'on nomme aujourd'hui le *Mont Jura*, en Langue Allemande, *Leberberg*. Ces Montagnes, qui commencent un peu au delà de Genève, y forment le célèbre Pas de l'Ecluse, ne laissant qu'un chemin étroit, entre le Rhône & la Montagne, qui est fermé par une Forteresse, que les François occupent. De là elles s'étendent du Sud-Ouest au Nord-Ouest, couvrant le *Païs de Vaud*, celui de *Neuchâtel*, le Canton de *Soleure*, jusqu'au *Bötzen* ou *Bötzberg*, appelé

Voce-

*Vocetius*, par Tacite. Cette Montagne prend divers noms généraux & particuliers, selon les divers Païs qu'elle traverse : mais tous les voisins lui donnent vulgairement le nom de la *Joux*.

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

Les Montagnes les plus célèbres de la Suisse sont les *Alpes*, qui la séparent de l'Italie. On fait qu'il y a plusieurs Alpes, & que l'on donne ce nom à toutes ces hautes & vastes Montagnes, qui séparent l'Italie d'avec les *Gaules* & l'*Allemagne*. Les *Alpes Maritimes* règnent le long de la *Méditerranée*, depuis la Rivière du *Var*, jusqu'à la Côte de *Gènes*. Les *Alpes Cottiennes* & *Grecques* composent les Etats du Duc de *Savoie*. Les *Peminites* & *Leptontiennes* forment le *Vallais*, & une partie des Païs voisins à l'*Orient*. Les *Alpes Rhétiques* sont celles du Païs des *Grisons*. Il y en a plusieurs autres, situées hors de la Suisse, mais mon dessein n'est pas d'en parler : je me borne à celles de la Suisse. Je ne m'arrêterai pas même à faire une description étendue

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

de celles-ci ; il suffira de remarquer , que ces vastes Montagnes occupent une bonne partie de notre Païs & de celui de nos Alliés. Toute la partie Méridionale du Canton de *Berne* , depuis le Lac de *Genève* tirant à l'*Orient* ; tous les petits Cantons, *Uri*, *Schwitz*, *Underwald*, *Glaris* & *Appenzell*, & une partie de celui de *Lucerne* ; & enfin tout le Païs des *Grisons* ; tous ces Païs ensemble ne font qu'une suite & une partie des *Alpes*.

On peut juger par là de leur prodigieuse étendue. Les anciens Géographes qui en ont voulu parler , en ont écrit fort différemment : & il faut avouër qu'il est bien difficile , pour ne pas dire impossible , de le découvrir au juste , à cause de l'inégalité des chemins , causée par la hauteur des Montagnes , par la profondeur des Vallées ; & par l'obliquité des routes qu'il faut suivre. Un coup d'œil jetté sur la Carte en apprendra autant , & en donnera une connoissance aussi assurée qu'une recherche bien étendue,

duë, qui, quelque exacte qu'elle puisse être, sera toujours incertaine. Pour ce qui est de leur hauteur, il est sûr qu'il n'y a guères de Montagnes dans le monde plus hautes que celles-là. On en peut juger par la grande distance de laquelle on les apperçoit, & par la grande étenduë de País que l'on découvre de leur sommet. J'ai été, par exemple, sur le Mont *Suchet*, qui fait partie de la *Joux* au dessus d'*Orbe*, d'où l'on découvre 2 Lacs en Bourgogne & 6 en Suisse; savoir, celui de *Lausanne*, d'*Yverdun* ou de *Neuchâtel*, de la Vallée de *Joux*, de *Morat*, de *Bro*, & celui de *Bieme*, qui est à 12 lieuës de là. Cependant il n'y a que 2 petites lieuës depuis le pié de la Montagne jusqu'à son sommet. Le Lecteur peut juger quelle étenduë de País l'on doit découvrir du sommet des *Alpes*, qui sont incomparablement plus hautes, puis qu'en divers lieux il faut des journées entières pour arriver du pié de la Montagne jusqu'au sommet. Aussi *Tite-Live* nous apprend que quand Annibal

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

traversa les *Alpes* avec une Armée pour passer en *Italie*, (on croit qu'il passa par le *St. Bernard*) étant arrivé aux plus hautes Montagnes, découvrit de là l'*Italie*, & la fit regarder à ses soldats, pour les animer par ce spectacle à continuer leur chemin & à supporter courageusement toutes les fatigues de leur pénible voyage. Les plus hautes Montagnes de la *Suisse*, sont selon le sentiment général, le *Schreckhorn*, le *Grimfel* & le *Wetterhorn*, dans le Canton de *Berne*; le *Mont St. Gothard* dans le Canton d'*Uri*: & celui de *St. Bernard* entre le *Vallais* & le *Val d'Aoste*. Mais il y en a beaucoup dans les *Grisons* qui les surpassent encore, comme le *Stella* & d'autres.

A la vérité si l'on considère les *Alpes* du côté de leur hauteur prodigieuse, de leurs neiges éternelles & de l'incommodité & de la rudesse des chemins qu'on y trouve, il n'y a pas beaucoup de délices à espérer. Mais en les regardant comme un puissant rempart à la *Suisse*  
contre

contre les insultes de ses voisins ; en faisant attention à ce grand nombre de Lacs , de Rivières & de Fontaines , qui en découlent , au produit immense d'excellentes Herbes médecinales , aux gras Pâturages qu'elles fournissent , à la grande quantité de gibier de toutes sortes , aux métaux qu'elles cachent dans leurs veines , enfin à mille raretés & curiosités de la nature qu'on y trouve ; il n'est pas douteux que ces Montagnes disputeront la préférence à bien des Païs unis , tant pour l'agrément que pour l'utilité.

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

Il est bien vrai que les Voyageurs y sont exposés à beaucoup de dangers , sans parler des fatigues qu'ils essuyent , soit en montant soit en descendant. Car si l'on y passe dans les 3 mois les plus chauds de l'année , on y est exposé à de grandes froidures , qui sont même quelquefois si violentes , qu'elles font perdre des membres aux Voyageurs. Mais les plus grands dangers viennent de la glace & de la neige. Il se trouve en divers endroits des

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

Montagnes de glace, qui non seulement ne se fondent jamais, mais qui de-plus vont toujours en croissant, à mesure qu'il tombe de nouvelle neige, tellement qu'elles s'étendent peu-à-peu, & ruinent le País qui les environne. Les *Allemands* les appellent *Gletscher* : nous les appellons vulgairement des *Glacières*. Or ces Montagnes de glace font la plûpart d'une profondeur immense, & il arrive quelquefois qu'elles se fendent de haut en bas, ce qui se fait avec un bruit si horrible, qu'il semble que toute la Montagne va sauter en pièces. Ces fentes sont plus ou moins larges : & profondes : il s'en fait de 2 ou 3 jusqu'à 5 piés de large, & de 3 à 400 aunes de profondeur : & si un homme y tombe, il est perdu, ou du moins il y en a bien peu qui en réchangent : car on se trouve dans un abîme d'une profondeur épouvantable ; où l'on est bientôt tué par le grand froid, ou noyé dans la neige fonduë. Cependant il faut nécessairement passer par ces Montagnes de glace, car en bien des endroits



M.B. wachsmuth sculpsit. 1762

LA BASSE MONTAGNE DE GLACE DANS LE GRINDELWALD  
au Canton de Berne

*a. la Montagne de Mettenberg, b. la Montagne, appelle' Eigers Breithorn,  
 c. le Fischerhorn, d: le Gletscher, tel qu'il a existe,*



endroits il n'y a point d'autre chemin, & quand il s'y trouve de la neige nouvellement fonduë, on court risque de glisser, & de tomber : souvent même elle couvre tellement ces horribles fentes, dont je viens de parler, que les Voyageurs ne les découvrant point y sont pris, comme un oiseau dans les filets. Pour éviter un pareil malheur, les Voyageurs prennent des Guides, qui avec de longs bâtons ou des perches à la main, vont sonder le chemin; & si l'on découvre une fente, on la franchit par un saut, ou bien on la passe sur un ais, qu'on porte exprès pour cet usage. La difficulté augmente quand il y a de la neige fraîchement tombée, car alors on ne voit aucune trace de chemin; & il faut, en ce cas-là, suivre à la vuë certaines perches, (les *Grisons* les appellent *Stazas*), que l'on plante de distance en distance, pour reconnoître le chemin. Mais en bien des lieux les Habitans n'en plantent point, afin que les Voyageurs soient obligés de les prendre pour

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

Guides, & de les bien payer. Dans toutes ces différentes occasions il faut armer ses souliers de bons fers à la glace, pour ne pas glisser, & marcher avec bien de la circonspection. A cette occasion je croi que le Lecteur ne trouvera pas mauvais, si je mets ici une aventure arrivée à un Chasseur de *Glaris*, nommé *Caspar Stoeri*. Cet homme étoit à la chasse des Chamois avec 2 autres Chasseurs, dans le Mont *Limmeren*, & comme il croyoit marcher fort sûrement sur la neige, dans le tems qu'il y pensoit le moins, il tomba dans un abîme profond de glace fenduë. Ses Compagnons qui le perdirent d'abord de vuë, furent dans de grandes peines, & n'attendoient autre chose, sinon qu'il mourroit bientôt, soit de sa chute, soit du froid & de la glace. Cependant pour n'avoir pas à se reprocher, de l'avoir laissé mourir dans cet abîme sans tenter de le secourir, ils coururent à la cabane la plus proche, qui étoit à une bonne lieuë de là, pour y chercher quelque corde, ou quelque autre secours. Mais n'y trouvant rien qu'une

qu'une méchante couverture de lit, ils la coupèrent en long par bandes, & la portèrent vers l'abîme pour en retirer leur homme. Pendant le tems qu'ils mirent à aller & venir, le pauvre *Stoeri* étoit presque mort de froid, étant jusqu'à moitié corps dans de l'eau glacée; il avoit les bras étendus & se tenoit ferme contre les deux parois de la glace fenduë: ainsi il se trouvoit là, ferré comme dans un cachot étroit, profond & froid à mourir. Il n'attendoit plus que la mort, & recommandoit son ame à Dieu, lorsque ses Compagnons arrivèrent, qui lui tendirent ces bandes qu'ils avoient coupées, pour l'en tirer. Il eut encore la force de se les attacher autour du corps, & par ce moyen il fut tiré jusqu'au dessus de l'abîme. Mais comme il touchoit au moment de se voir délivré, malheureusement la bande qui le soutenoit se rompit; il tomba derechef dans l'eau glacée, & se trouva dans un plus grand danger qu'auparavant. Il emporta avec lui une partie de la bande rompuë: le reste

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
*la Suisse.*

qui étoit demeuré entre les mains de ses Libérateurs, n'étoit pas allés long pour atteindre jusqu'à lui; & pour surcroît de malheur, il se cassa un bras dans cette seconde chute. Cependant ses Compagnons ne perdirent pas courage, ils coupèrent encore une fois la bande en long, & joignant les 2 bouts, ils la lui tendirent. Il se l'attacha à grand'peine autour du corps avec son bras rompu, tandis qu'il se foutenoit de l'autre contre les parois de son cachot glacé, & avec ce foible instrument, par un miracle de la Providence, il fut tiré hors de cet affreux abîme: quoiqu'il fût tombé d'abord en défaillance, Dieu lui donna la force de revenir à lui-même, & de pouvoir foutenir la fatigue d'être conduit & porté dans la maison, où il recouvra entièrement sa santé.

Ce n'est pas là encore le seul danger où l'on est exposé dans ces Montagnes de glace. Quelquefois il s'en détache de gros quartiers, qui tombant avec impétuosité, ren-  
versent

versent tout ce qui se rencontre sur leur passage, & bouchent tellement les chemins, qu'on ne peut ni avancer ni reculer. Il se passe bien du tems avant qu'ils soient fondus, quoique ce soit la plus chaude saison de l'année, lorsque ces fortes d'accidens arrivent.

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

Outre ces Montagnes de glace les Voyageurs ont encore à craindre celles de neige. Souvent il en tombe du haut des Montagnes des masses prodigieuses, que les *Allemands* appellent *Larvinen* : les *Italiens*, *Lavine* : les *Romans*, *Avalanches* ; en tombant avec impétuosité, elles font un bruit aussi grand que celui du tonnerre, tellement que ceux qui l'entendent de loin, ne sachant ce que c'est, croient que c'est effectivement le tonnerre, comme cela m'est arrivé une fois, qui en entendis une qui se fit dans le *Vallais*, à plus de 20 lieues de l'endroit où j'étois. Quelquefois c'est de la neige fraîchement tombée en grande quantité, qui poussée par quelque grand vent, se

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

détache du lieu où elle est & forme des pelotes d'une grosseur prodigieuse, qui vont toujours en croissant, & qui renversent, envelopent & entraînent tout ce qu'elles rencontrent. Comme il est difficile de se précautionner contr'elles, parce qu'elles se font subitement, aussi un homme peut y demeurer plus long-tems, sans en être étouffé, parce qu'elles sont plus légères. Mais il y en a d'autres, qui se font au Printems, dans les tems du dégel : ce sont les plus dangereuses, & celles du moins d'où il est plus difficile de se tirer. De grandes masses de neige vieille, se fondant par dessous, se détachent tout à coup, & tombent avec un bruit horrible, mais en faisant encore plus de ravage que de bruit. Non seulement elles envelopent Gens & Bêtes, mais elles entraînent & emportent des arbres & des maisons entières. Le Poëte *Claudien*, qui vivoit au IV. & V. Siècle, nous apprend qu'on connoissoit déjà ces choses de son tems,

— *Multos hausere profunda*

*Vasta mole nives cunque ipsis sepe  
juvencis*

*Naufraga candenti merguntur plaus-  
tra Barathro.*

*Interdum subitam glacie labente rui-  
nam*

*Mons dedit.*

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

Il ne faut presque rien pour produire ces horribles *Avalanches* dans les Alpes. Le vol d'un Oiseau, le faut d'un Chamois, un coup de pistolet, un cri, le son de la parole, ou celui des sonnettes, qu'on met aux bêtes de charge, enfin une petite pluie douce, tout cela peut détacher la neige, (tant elle tient à peu dans ces lieux si penchans,) & la faire fondre sur les Passans comme un tourbillon. C'est pourquoi l'on recommande soigneusement aux Voyageurs, dans les lieux où il y a du danger de ce côté-là, de marcher de bon matin, de ne point parler, de faire le moins de bruit qu'il est possible, & de passer le plus promptement qu'ils pourront, comme un homme qui se sauve d'une maison embrasée;

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

& les Voituriers emplissent de foin ou de paille les sonnettes de leurs bêtes. Il y a même quelques endroits, comme dans le *Val Aversa* dans les *Grisons*, où l'on ne met les cloches qu'à quelques piés au dessus de terre, afin que leur son n'aille pas trop loin, produire quelque *Avalanche*: Et en plusieurs endroits on ne se sert absolument point de cloches, pour la même raison. Dans la *Basse Engadine*, entre les villages *Lavin* & *Guardia*, il y a en divers endroits, le long du chemin, des voutes souterraines, où les Voyageurs peuvent se retirer quand ils voyent venir quelque une de ces Montagnes de neige. Mais si le malheur veut, qu'ils se trouvent en lieu où il n'y ait pas moyen d'échaper, il faut qu'ils se fissent contre quelque rocher aussi fortement qu'il leur est possible, pour n'être pas entraînés, ou du moins tâcher d'y avoir toujours la tête libre pour pouvoir respirer en attendant qu'il vienne du secours. Car dans tous ces lieux il y a des Gens entretenus par les Magistrats, qui

qui ont soin des chemins , pour les tenir toujours ouverts & en état ; dès qu'il tombe quelque quantité de neige , ils vont raccommoder les chemins , aplanir la neige avec de grosses masses de bois qu'ils font traîner par des bœufs , ou l'enlever avec des pèles , & d'autres instrumens ; & en même tems ils vont fouiller dans les lieux dangereux , pour voir s'il n'y aura point quelque pauvre Voyageur enseveli dans la neige. Les Chroniques de la Suisse font toutes remplies des ravages que les *Avalanches* ont fait en divers lieux & en divers tems. Je n'en raconterai que 2 ou 3 exemples. L'an 1499 dans le tems que l'Empereur *Maximilien* faisoit la guerre aux *Grisons* , un Corps de 2000 hommes de ses Troupes ayant eu ordre de traverser une haute Montagne pour passer dans l'*Engadine* , une *Avalanche* fondit subitement sur eux , & enveloppa 400 Soldats , ce qui d'abord jetta la terreur dans l'Armée , mais se changea ensuite en risée , lorsqu'on vit ces 400 hommes sortir tous les uns après

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

après les autres de deffous leur tombeau de neige, en forte qu'il n'y en eut pas un de perdu. Mais l'année suivante un Corps de *Suiffes* allant en *Italie*, au service des *François*, fut surpris d'une horrible *Avalanche*, sur le Mont *St. Bernard*, qui en fit périr une centaine. Et l'an 1695 le 21 Févr. à 10 heures de nuit, une *Avalanche* d'une grosseur épouvantable, qui couvroit plus de cent pas de terrain, poussée par un vent impétueux, fondit subitement sur un Village de la *Val-Madia*, y renversa onze maisons avec autant de granges & d'étables, & les racla si nettement qu'à peine y resta-t-il pierre sur pierre; les autres 15 maisons restantes furent fort maltraitées, soit pour les toits, soit pour les bâtimens. Dans quelques-unes le vent impétueux qui régnoit, enfonça les fenêtres, & remplit la maison de neige. Trente-quatre personnes périrent dans cet orage. Quelques-uns furent sauvés & tirés de deffous la neige, comme par miracle, entr'autres une Mère avec deux Enfans.

Il arrive affés souvent que des Voyageurs surpris par les neiges, en font tirés heureusement & préservés de la mort. Quand on en rencontre quelqu'un, qui paroît mort, ou du moins qui a perdu tout sentiment, le premier remède qu'on lui fait, c'est de le plonger dans de l'eau froide. Quelque singulier que paroisse ce remède, il n'est pas moins vrai cependant, que ce seroit donner sûrement la mort à un homme, que de lui donner d'abord de la chaleur quand il est gelé. On commence donc par le plonger dans de l'eau froide, & alors tout son corps se couvre de glace comme d'une croûte; ensuite on le met dans de l'eau tiède, & puis avançant par degré dans un lit bien chaud, où par le moyen des cordiaux & des fomentations on achève de le rétablir.

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

Je ne quitterai pas cette matière sans remarquer une chose, qui est un véritable paradoxe physique capable d'exercer l'esprit des plus habiles Philosophes, c'est que les eaux qui

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

qui découlent des *Gletschers*, je veux dire, de ces Montagnes de glace éternelle dont j'ai parlé ci-dessus, sont les meilleures, & les plus saines que l'on puisse boire. Un Voyageur qui passe par les Alpes, ne peut boire des autres eaux, s'il est échauffé, sans courir risque de gagner quelque maladie mortelle. Mais pour celles-ci, on peut les boire sans danger soit à jeun, soit après avoir mangé; & même elles ont une espèce de vertu balsamique, pour délasser & pour fortifier. C'est un fait notoire, par une constante expérience. Les Habitans des *Alpes* ne font même point d'autre remède dans les diarrhées, dans les dyssenteries, & dans les fièvres, que de boire de cette eau de *Gletscher*. Et un Médecin célèbre recommande aussi ces sortes d'eaux pour le mal de dents. On en a même tiré de nos tems un remède excellent pour les Hectiques. Du reste il faut qu'un homme qui voyage dans les *Alpes*, se garde soigneusement de ces deux choses: de boire de l'eau commune, & de s'asseoir,

&

& de s'endormir auprès d'une Fontaine, ou dans la neige; car ceux qui s'y endorment ainsi, ne se réveillent jamais, du moins pour la plupart. Il faut donc résister à la tentation.

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

Jusques ici nous n'avons considéré les *Alpes* que du mauvais côté; & je m'imagine que plus d'un Lecteur ne manquera pas de dire, après ce qu'il vient de voir, font-ce donc là les Délices qu'on nous faisoit espérer? Mais il faut changer seulement d'objet, & considérer nos Montagnes par leur beau côté, par les avantages qu'on en retire, & par mille belles choses qu'on y rencontre.

Quand il n'y auroit que cet avantage-ci, qu'elles font un puissant rempart, que la Nature a mis autour de nous, pour nous mettre à couvert contre les insultes de nos Voisins, ce seroit déjà beaucoup. Mais ce n'est pas là le seul bien qui nous en revient. Si dans les sommets des plus hautes Montagnes il

y a

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

Il y a de ces vastes masses de glaces éternelles & de neiges, il n'en est pas de même ailleurs. Mille & mille belles Campagnes s'y voyent par tout, où paissent de grands troupeaux de bêtes à corne, dont le lait, la chair & la peau font la nourriture, les habits & les richesses des Habitans. Et comme les Montagnes contiennent, à proportion de leur hauteur, beaucoup plus de terrain qu'il ne semble : aussi servent-elles à entretenir une si grande quantité de bétail, que cela paroît incroyable. Par exemple un habile homme du Canton de *Glaris*, a compté que les *Alpes* de son Canton, quoiqu'il soit bien petit, peuvent entretenir jusqu'à 1, mille pièces de gros bétail, sans compter les petits bestiaux, comme ceux de brebis & de chèvres. Or on peut juger de quel rapport peut être tout cela. Dans le Canton d'*Underwald* il y a plusieurs Païsans, qui ont 30 à 40 vaches, dont ils tirent jusqu'à 600 & 800 Ecus par an. On prétend même qu'il y a dans le Canton de *Berne* de certains quartiers

tiers de Montagnes, qui rapportent mille Ecus par semaine. On peut juger par là du reste, & conclure que le bétail n'est pas tant à mépriser qu'on se l'imagine. C'est une chose digne de remarque, que dans la plûpart des *Alpes* on voit, tout à la fois, les 4 Saisons de l'année. Si l'on jette les yeux sur leur sommet, on n'y découvre véritablement que des masses immenses de neige & de glace perpétuelle; mais si l'on descend un peu plus bas, on voit mille belles campagnes revêtues d'une agréable verdure, & parées de fleurs, qui représentent le Printems. Un peu plus bas on voit en même tems des arbres chargés de fruits, & des vallons couverts de belles moissons, qui font ensemble une image de l'Été & de l'Automne. C'est dans ces endroits-là que se fait cette quantité prodigieuse de beurre & de fromage, qui non seulement suffit pour l'entretien des Habitans, mais qui de plus se transporte dans les Païs étrangers, comme en *Italie* & en *France*.

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

Outre

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

Outre l'utilité que les *Alpes* rapportent à leurs Habitans par leurs gras pâturages, elles leur fournissent encore divers agrémens, comme est la chasse des bêtes fauves, qui s'y trouvent en grande quantité. C'est dans ces hautes Montagnes que l'on rencontre des Ours, des Cerfs, des Daims, des Chamois, des Chevreuils, aussi-bien que des Loups & des Renards. Aux bords des Rivières & parmi les Rochers, comme aux bords de la *Limmat*, de la *Reufs*, & de l'*Aare*, on trouve des *Castors* & des *Loutres*, dont les premiers savent avec beaucoup d'instinct bâtir leurs petites huttes de branchages & de feuillages d'arbrisseaux, & particulièrement de faules, car ils aiment beaucoup cet arbre. Quoiqu'ils soient des animaux amphibies, on a observé qu'ils ne touchent point aux poissons. Dans les cavernes on trouve des Martres, des Marmotes, des Belettes, des Taissons, &c. Les Lièvres n'y manquent pas non plus: & en hyver on en voit de blancs, mais ils ne sont pas de meilleur goût que  
les

les autres. La Chasse des Chevreuils & des Chamois est la plus utile, la plus curieuse & la plus ordinaire qui se fasse dans les Alpes : mais elle est aussi fort dangereuse, & souvent les Chasseurs courent risque de leur vie, parce qu'il faut poursuivre ces animaux à travers les rochers & les précipices, où ils font des fauts d'une hauteur prodigieuse. Il arrive quelquefois que le Chasseur ayant poussé sa bête dans des détroits, il n'a lui-même de chemin que la largeur du pié : d'un côté se trouve un roc escarpé au-dessus de lui, & de l'autre un affreux précipice sous ses yeux. Alors l'Animal poursuivi, ne pouvant pas reculer, parce que le passage lui est fermé par quelque Rocher, ni avancer du côté du Chasseur, sans courir risque d'être tué, tâche de sauter par dessus lui, ou de se glisser avec roideur entre l'Homme & le Rocher ; mais quand cela arrive, il pousse l'homme en bas dans le précipice, d'où il ne revient jamais. Il faut que le Chasseur, pour prévenir le danger, se couche de tout son long,

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

long, afin de laisser passer l'Animal, ou bien qu'il se tienne fortement collé contre le Rocher, afin de pousser l'Animal dans le précipice. Les endroits où l'on trouve le plus fréquemment ces espèces d'Animaux, sont de certains Rochers de pierre mollasse, salée & sablonneuse, où ils se plaisent fort, les léchant & y frottant leur langue, soit pour se mettre en appétit, soit pour aider à la digestion, soit pour se nettoyer la langue, en la débarassant de la pituite. Les *Allemands* appellent ces Rochers léchés par les Chamois, *Sulzen & Leckimmen*. *Gesner* avance qu'on voit des Chamois apprivoisés, qui vont paître avec le Bétail. Cela ne peut s'entendre absolument, que de ceux que l'on prend tout petits : on les attrape sans grande peine, quand ils n'ont encore que quelques semaines, & qu'ils ne peuvent suivre la Mère ; mais lorsqu'ils sont plus forts, on se sert de cet artifice. Quand un Chasseur a renversé une Mère d'un coup de fusil, il l'élève sur ses quatre pieds & le petit s'approchant pour  
la

la tetter , il le faisit & l'attache , quelquefois même sans le lier , il se fait suivre en portant la Mère sur ses épaules. Lorsqu'il l'a attiré de la sorte jusqu'à la maison , on lui fait tetter une chèvre , & on l'accoutume peu à peu à aller paître avec les troupeaux & à retourner à la maison ; mais quelque soin que l'on prenne , il arrive assés souvent que le Chamois , étant devenu grand , déserte , & s'enfuit sur les Rochers , & redevient sauvage. Les Chamois marchent presque toujours par troupes & avec ordre. Il y en a un qui mène la bande & qui fait sentinelle pendant que les autres paissent ; au premier mouvement qu'il voit , ou au premier bruit qu'il entend , il fait un cri ou sifflement , clair & aigu , qui sert de signal à la troupe pour prendre la fuite. Lorsque le Chef , que les Chasseurs appellent *Vorthier* ou *Vorgeifs* , mange , il y a toujours quelque Chamois qui fait sentinelle la tête levée & les oreilles dressées.

Outre les Animaux à quatre piés , il est aisé de juger que les Alpes

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

abondent aussi en gibier de plume de toute sorte. On y trouve des Faifans, des Perdrix, des Gelinottes, des Coqs de bruyère, des Poules de bois, des Bécasses, des Canards, des Oyes sauvages & une infinité d'autres espèces moins remarquables, & même inconnuës ailleurs. On y rencontre aussi diverses espèces d'Oiseaux voraces & malfaisans, mais dont l'industrie des hommes a sù trouver le moyen de tirer de l'usage, comme des Aigles de plusieurs sortes, des Vautours, des Faucons, des Sacres &c. Il ne faut pas oublier les Ducs, les Chouettes, les Orfrayes, les Chat-huans & autres Oiseaux de ce qu'on nomme mauvais présage. Les Chat-huans y sont de la taille d'une Oye, & ils ont tant de feu aux yeux qu'ils brillent la nuit, & se rendent visibles les objets autour d'eux, & tant de force qu'ils se battent avec les Aigles. *Wagner* raconte que l'an 1654. on vit proche de *Zurich* en plein midi un Chat-huant, qui se battoit en l'air avec une Aigle, & qui la ferra si fortement de ses ongles crochus, qu'il la

la vainquit & la tua ; mais ne pouvant pas s'en débarrasser , pour lui avoir planté ses ongles trop avant , il tomba avec elle à terre , & on le prit ; on le porta dans la Ville , où on le nourrit durant quelque tems. Les Vautours sont plus gros que les Aigles ; il y en a de si gros qu'ils enlèvent des Chevreaux, des Agneaux, des Lièvres , de jeunes Chamois, & même des Enfans. Quelquefois même ils attaquent des Hommes, comme il arriva l'an 1610. à un homme de *Schwitz* , qui fut attaqué d'un Vautour , & qui eut peine à se tirer de ses griffes , avec le secours d'un autre homme. *Cysat* , de *Lucerne* , qui a publié une description du Lac des *IV. Cantons* , rapporte qu'étant monté en bonne Compagnie , au sommet d'une haute Montagne , qui avoit été jusqu'alors impraticable , il y trouva dans le creux d'un Chêne un gros nid , comme un nid de Cigogne ; où il y avoit trois petits. Comme ces Voyageurs contemploient ces petits avec un œil curieux , le père & la mère fondirent sur eux tout d'un coup avec impétuosité, & s'ils n'eus-

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
*la Suisse.*

sent pas eu de bonnes armes pour se défendre, c'étoit fait de leur vie. Ils vinrent à bout de tuer la mère, qui avoit sept piés de long, depuis le bout du bec jusqu'au bout de la queue. Ses ailes étant éployées avoient douze piés de long: & les grosses plumes étoient de la longueur d'une coudée. On ne voyoit sous le Chêne où étoit le nid, que cadavres & ossemens de bêtes mortes, de Poissons & même de petits Enfans, qui avoient été dévorés par ces horribles Oiseaux. Avant que de quitter cet article des Animaux, il ne sera pas inutile de remarquer l'adresse merveilleuse que le sage Auteur de la Nature a donné à quelques-uns pour leur conservation. Quand un Loup approche d'un troupeau de Vaches, elles ne l'appréhendent point, mais se mettant en rond elles forment promptement un cercle, au centre duquel elles font entrer les Veaux & les petits Bestiaux qui paissent avec elles: ainsi elles présentent les cornes au Loup, & de quelque côté qu'il se tourne, il trouve toujours une batterie de cornes, qui s'oppose

se à son passage, & l'empêche d'en-  
 trer dans le cercle, ou de saisir  
 quelque Bête. De même les Pour-  
 ceaux attaqués, par quelque Chien,  
 forment aussi un cercle; mais pour  
 un usage tout opposé, savoir pour  
 y enfermer le Chien; ils l'entou-  
 rent de tous côtés, & rapetissans  
 leur rond peu à peu, & par-tout  
 également avec une proportion ad-  
 mirable, ils s'aprochent ainsi du  
 Chien, qui, pour échaper à leurs  
 dents, & se tirer de ce détroit, est  
 obligé de sauter par dessus eux.  
 Mais quand un Ours paroît dans  
 une Campagne, il répand la ter-  
 reur par tous les troupeaux qui y  
 paissent. Entr'autres, les Boeufs &  
 les Vaches poussent alors des mu-  
 giffemens horribles, qui font re-  
 tentir toute la Montagne. Comme  
 si leur Berger devoit être leur Li-  
 bérateur, elles se rangent toutes en  
 foule auprès de lui, comme met-  
 tant en lui toute leur confiance,  
 & elles le serrent même de si près  
 de tout côté, qu'il court risque  
 d'être étouffé ou crevé, tant est  
 grande la violence avec laquelle el-  
 les le serrent, & se pressent autour

ALPES &  
 MONTA-  
 GNES de  
 la Suisse.

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

de lui ; ou bien elles s'enfuyent promptement à leurs étables, si elles le peuvent. Les Taureaux cependant ont assés souvent eu le courage d'attendre l'Ours de pied ferme ; & ils sont venu à bout de le tuer.

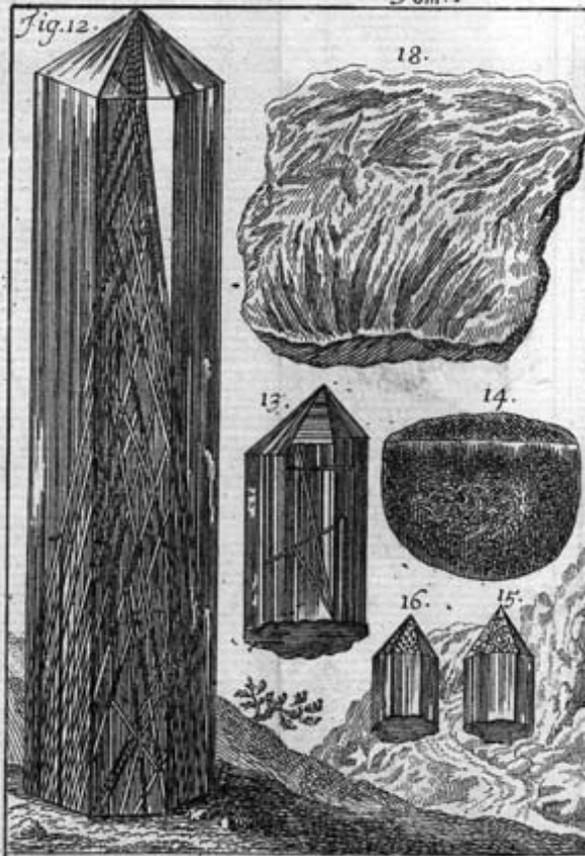
Les choses nécessaires à la vie ne sont pas le seul trésor, qu'on trouve dans ces Montagnes ; le sage Auteur de la Nature y a répandu une infinité de remèdes, pour le rétablissement & la conservation de la santé, dans les Simples dont elles sont parsemées. On en peut voir, si l'on en a la curiosité, un Catalogue dans le Livre que *Wagner* a donné, intitulé *Helvetia Historia Naturalis*, aussi bien que dans une Dissertation de Mr. d'*Ivernois* inférée dans le *Journal Helvétique*, dans la *Pharmacopée Suisse de Constant*, & sur-tout dans l'*Enumeratio stirpium Helveticarum*, que l'illustre Mr. de *Haller* a donnée. C'est de là que l'on tire ces excellens composés d'herbes vulnéraires, nommés vulgairement *Falltrank*, qui sont de si grand usage pour divers maux, &

qui,



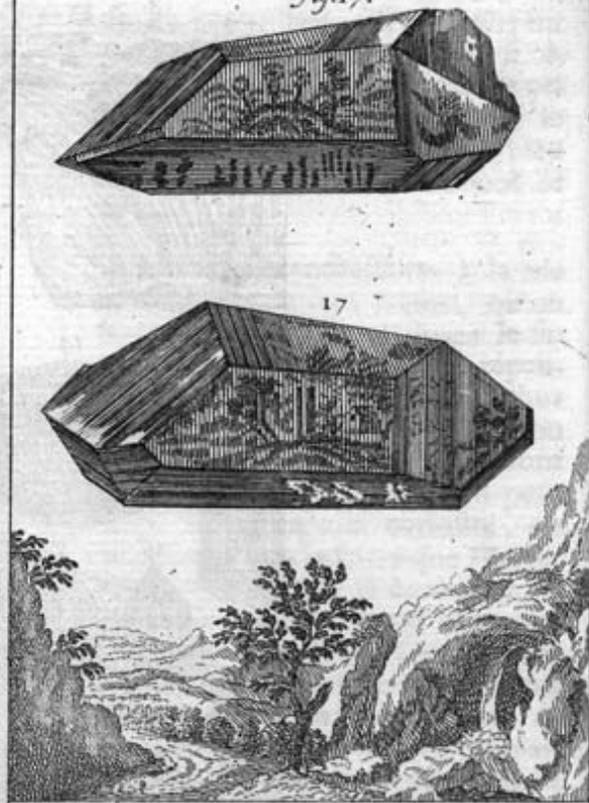
... ..

Fig. 12.



CRYSTAUX de diverses figures

Fig. 17.



CRYSTAL merveilleux.

qui , à cause de leur utilité , sont si estimés en divers Pais étrangers. Il est vrai que parmi ce grand nombre d'herbes salutaires , il y en a aussi quelques-unes de malfaisantes, dont la fleur seule est capable de causer un assoupissement mortel.

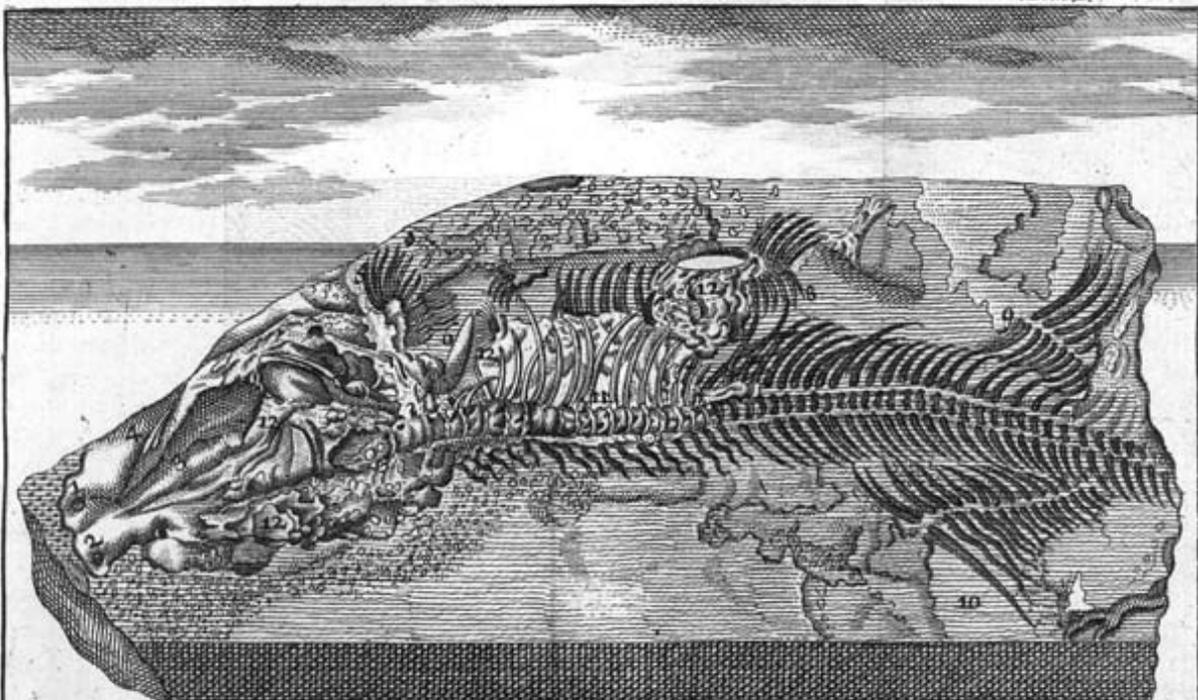
ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

Que dirai-je de plus à la louange de nos Montagnes ? La Nature leur a été si libérale , que non contente de les pourvoir de ce qui est nécessaire pour l'entretien de la vie & pour la conservation de la santé, elle y a parfemé bien des merveilles , qui font plaisir aux yeux , & qui donnent de l'admiration à l'esprit. Témoins tant de beaux Crystaux qu'on y trouve taillés à facettes , pentagones , hexagones , avec une justesse , une proportion , & un poli si admirable , qu'on est tenté de croire que c'est un Ouvrage de l'Art & non pas de la Nature : tant de Pierres , d'une substance singulière , avec des figures variées à l'infini : tant d'autres où l'on voit les figures de Poissons pétrifiés , & que l'on croit être des restes du Delu-

ALPES &  
MONTA-  
GNES de  
la Suisse.

ge ; puisque ces Pierres se trouvent dans les plus hautes Montagnes, où il n'y a pas d'apparence qu'il y ait jamais eu ni Lac ni Rivière. Comme l'on en découvre plus d'un coup d'œil, que je n'en pourrois décrire par un long discours, j'ai fait mettre ici les figures de quelques-unes de ces Pierres les plus remarquables, pour la satisfaction des Curieux. Du reste il n'y a point de Bibliothèque tant soit peu considérable dans la Suisse, qui n'ait des Cabinets garnis de ces sortes de Pierres. Ceux de Mr. *Gesner* à Zurich, de Mssrs. *Bertrand*, *Gruner*, *Sprungli* & *Schmidt* à Berne, de Mr. *Lang* à Lucerne, de Mssrs. *Fesch*, *Bavier*, *Brukner*, *d'Anone* à Basle méritent la préférence. L'illustre Mr. *Scheuchzer*, Docteur en Médecine à Zurich, qui s'est attaché particulièrement à cette espèce de recherche, entre plusieurs autres choses où il a excellé, a laissé un grand Cabinet rempli & bien rangé : & puisque c'est à lui que l'on a l'obligation de ces remarques & de ces figures, il est juste de lui en faire honneur.

CHA-

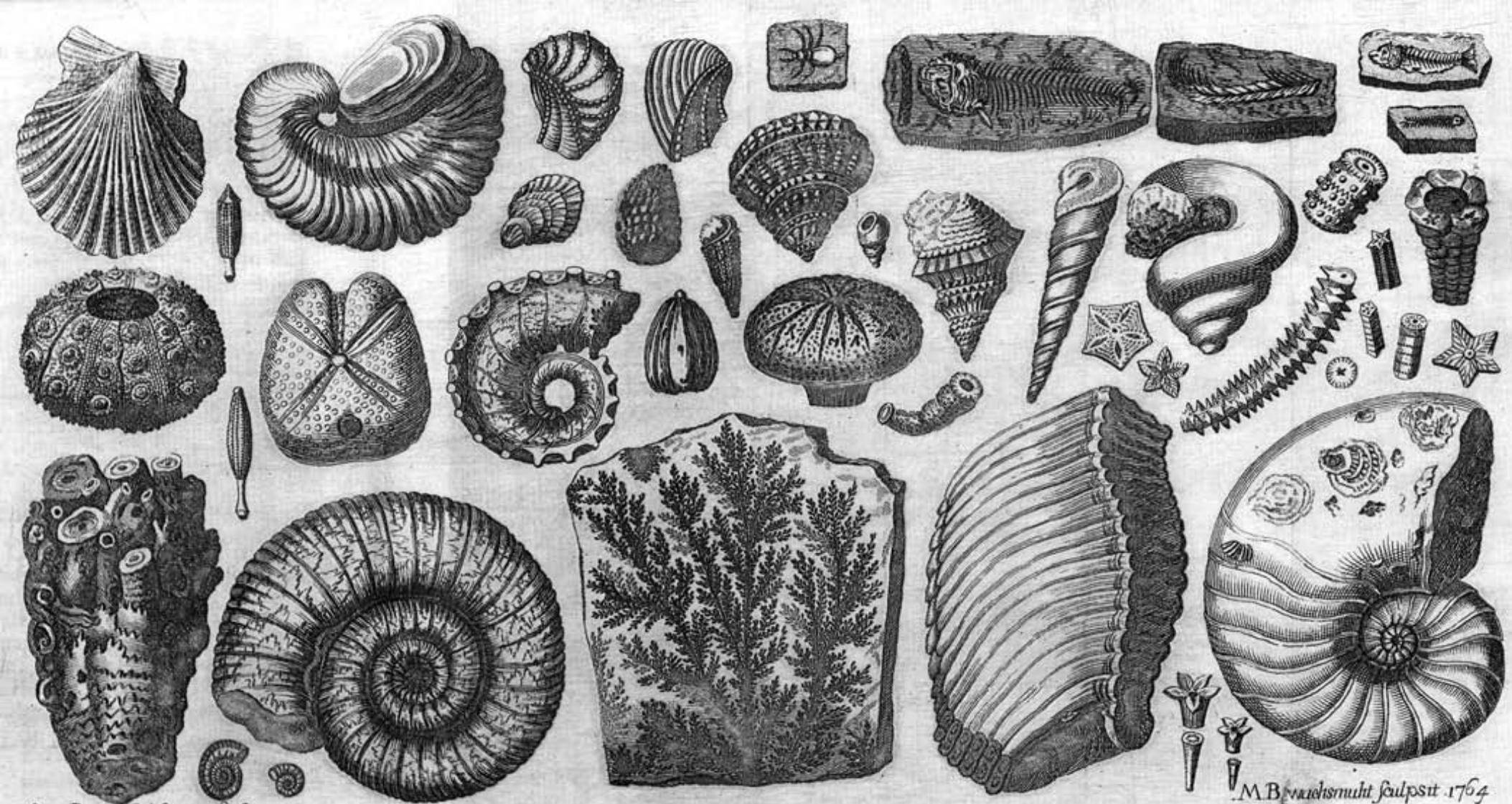


1. Machoire inferieure. 2. Machoire Superieure. 3. Cavite imprimée dans la pierre par l'os du côté gauche de la Machoire inferieure. 4. Restes de la Tête inferieure petrifiés. 5. Nageoires de devant au côté gauche. 6. Celle de devant au côté droit. 7. Nageoires du ventre au côté gauche. 8. Celle du côté droit. 9. Nageoires inferieures pres de la queue. 10. La Superieure. 11. Toute l'épine du dos avec les côtes qui en sortent. 12. Reste de Chair d'un os peu petrifié.

Pierre, tirée d'un Carrière d'ÉNINGEN, dans le Diocèse de  
CONSTANCE, où l'on voit la figure d'un Brochet.

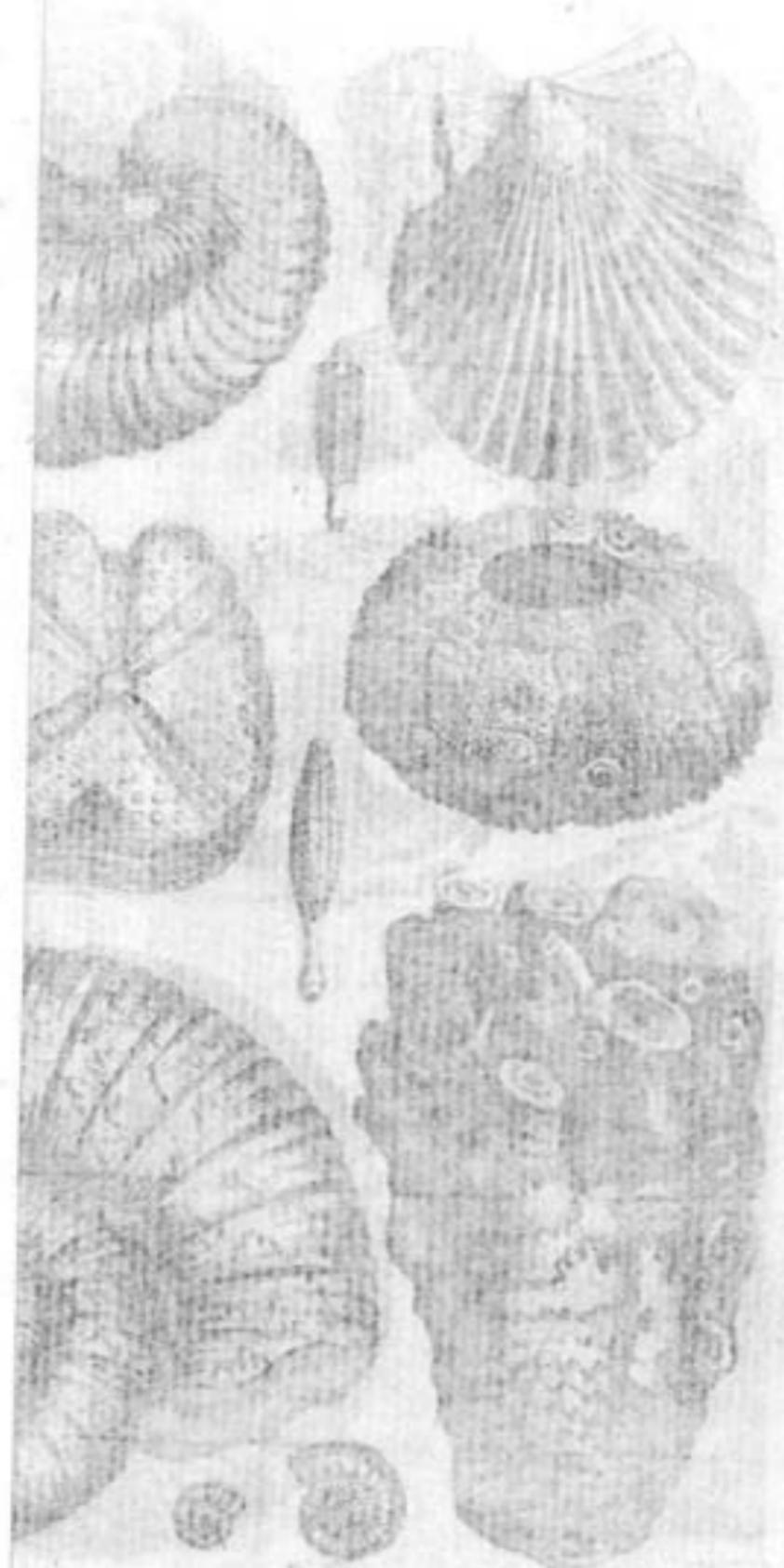


THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY



Em. Bichel ad Naturam del

M.B. Wachsmuth sculpsit 1764



Die maritimen Schichten. 103

## CHAPITRE V.

Des Lacs & des principales Rivières  
de la Suisse.

IL n'y a guères de Païs dans l'Est-<sup>LACS de</sup>  
*rope* qui soit mieux fourni de <sup>la Suisse.</sup>  
 Lacs que la *Suisse*. On y en voit  
 de toutes sortes, de grands, de mé-  
 diocres & de petits. On y en peut  
 compter cinq grands, celui de *Ge-*  
*neve*, de *Constance*, de *Zurich*, de  
*Lucerne* & celui de *Neuchâtel*; au-  
 tant de médiocres, ceux de *Morat*,  
 de *Bienne*, de *Thoun*, de *Brientz* &  
 de *Zoug*; & un grand nombre de  
 petits. Je ne parlerai ici ni des uns  
 ni des autres, ayant dessein de les  
 décrire chacun dans son lieu.

La *Suisse* fournit des Rivières à <sup>RIVIERES</sup>  
 plusieurs autres Païs, de sorte que <sup>de la Suisse.</sup>  
 parler de ses principales Rivières,  
 c'est parler des Fleuves des Païs  
 étrangers. Elle fournit par exem-  
 ple, le *Rhin* à l'*Allemagne*, le *Rhône* à  
 la *France*, & le *Tessin* à l'*Italie*. Je  
 parlerai ici des deux premières, &  
 j'y en joindrai trois ou quatre au-  
 tres

RIVIERES  
de la Suisse.

tres des plus grandes, qui ne sortent pas de la Suisse, ou du moins qui y perdent leur nom.

Le *Rhin*, *Rhenus*, tire sa source ou plutôt ses sources, du Pais des *Grisons*, dans la partie qu'on nomme la *Ligne-Haute*. Le Mont *Adula*, qui occupe tout le Pais nommé *Rheinwald*, & qui s'étend fort au long dans tous les Pais d'alentour, sous divers noms, forme trois petites Rivières, dont l'une qui est à l'*Occident*, & qui sort du Mont *Crispalt*, s'appelle par les *Allemands* *Vorder-Rhein*, c'est-à-dire le *Rhin de devant*, & par les *François* le *Bas-Rhin*; la seconde, qui sort du Mont *St. Barnabé*, *Luckmanierberg*, s'appelle le *Rhin du milieu*, & la troisième, qui sort du Mont *St. Bernardin*, *Vogelberg*, s'appelle *Hinder-Rhein*, c. d. le *Rhin de derrière*, & par les *François* le *Haut-Rhin*. Tout près de là, un peu à côté, à l'*Ouest*, l'on trouve les sources de quatre Rivières considérables, savoir celle du *Rhône*, dans le Mont de la *Fourche*, qui court droit à l'*Ouest*, celle  
du

du *Tessin*, qui court au *Sud*, celle de la *Reufs*, qui prend son cours vers le *Nord*; & celle de l'*Aare*, qui coule au *Nord - Ouest*.

RIVIERES  
de la Suisse.

Le *Bas - Rhin* & celui du *Milieu*, qui ont chacun leur source dans le *Rheinwald*, coulent l'espace de quelques lieues séparément, & se joignent auprès de *Disentis*, pour ne former qu'une branche. Le *Haut-Rhin* tire son origine d'une *Glacière*, qui n'a pas sa pareille dans toute la *Suisse*, s'étendant à deux lieues de longueur. De cette *Glacière*, qui est au - dessus d'une Montagne affreuse, nommée par ironie *Paradis*, coulent quantité de Ruisseaux, qui tombent dans une espèce d'abîme parmi des Rochers, & y forment une Rivière, qui, tenant un cours circulaire, passe par *Splugen*, par *Tufis*, & par *Retzuns*, au dessous duquel elle se jette dans l'autre branche du *Rhin*. Ainsi ce Fleuve, grossi par ces deux branches réunies, coule droit au *Nord*, à travers le *Pais des Grisons*, & ayant séparé le *Rhinthal* d'avec le Comté de

RIVIERES  
de la Suisse.

*Tirol*, il se jette dans le Lac de *Constance*. Il en sort à *Stein*, & prenant son cours à l'Ouest, il lave les murailles de *Diessenhofen* & de *Schaffhouse*. De là tournant au Sud, à une petite lieuë de cette dernière Ville, il passe par des Cataractes, formant près de *Lauffen* une belle nape d'eau, qui tombe de la hauteur de 100 ou de 120 piés, avec un si grand bruit qu'on l'entend d'une demi-lieuë. Au-dessus d'*Eglisaw* il tourne encore à l'Ouest, lave les 4 Villes Forêtières, *Waldshut*, *Lauffenbourg*, *Seckingen* & *Rhinfelden*, & puis passe au milieu de *Basle*, après quoi il quitte la Suisse, prenant son cours droit au Nord. Ce Fleuve est abondant en poissons: dans une certaine saison de l'année on y prend à *Basle* des Saumons, qui y montent de la Mer; chose admirable, vû le grand éloignement de l'Océan!

Le *Rhône*, en Latin *Rhodanus*, prend sa source dans la Montagne de la *Fourche*, qui est à l'extrémité Orientale du País de *Vallais*, & le sépare

fépare du Canton d'*Uri*. Son origine n'est pas, comme on l'a crû jusqu'ici, un Ruiffeau qui coule d'une source de cette Montagne, mais plutôt deux gros Ruiffeaux, qui coulent d'une *Glacière*; de là vient que l'eau de ce Fleuve est blanchâtre dans tout le *Vallais*, & de la couleur du petit lait. Ensuite elle est grifâtre à cause du sable qu'elle charrie, & comme l'eau du Lac est claire & bleuâtre, on voit ces deux Eaux distinguées l'espace d'environ d'une demi-lieuë, jusqu'à ce que le Sable &c. se pose qu'on ne voit plus de différence. Et voilà l'origine de la Fable de *Pline*, d'*Ammien Marcellin* & d'autres. Il coule dans un Pais étroit, parmi des Rochers, portant ses eaux à l'*Ouest*, & partageant le Pais de *Vallais* en long. Il passe entr'autres à *Leuck*, célèbre pour ses bains, par *Sion* Capitale du Pais; & par *St. Maurice*: après quoi, courant au *Nord-Ouest*, entre la *Suisse* & le reste du *Vallais*, il entre dans le Lac *Leman*, pour en ressortir au milieu de *Genève*.

RIVIERES  
de la Suisse.

RIVIERES  
de la Suisse.

Après ces deux Fleuves, la Rivière la plus considérable de la Suisse est sans contredit l'*Aare*, en Latin *Arula*, ou *Arola*. Elle prend sa source dans les hautes Montagnes du Canton de *Berne*, dans le País de *Hasli*. Son origine est, comme celle du *Rhône*, une *Glacière* énorme du Mont *Grimfel*, d'où découlent des Ruisseaux, qui tombant à travers des Rochers d'une hauteur prodigieuse, dans un abîme profond, forment une vapeur épaisse, semblable à de la fumée, qui même a l'odeur de la chaux fonduë. L'*Aare* court au Nord-Ouest, & traverse les Lacs de *Brientz* & de *Thoun*, de là elle passe à *Berne*, à *Aarberg*, & grossie par la *Thiele* au-dessus de *Buren*, elle lave les murailles de *Solentre*, d'*Aarbourg*, d'*Aarau*, de *Brouck*, & à quelques lieux de là elle se jette dans le *Rhin*, au-dessous de *Coblentz*. Cette Rivière est dangereuse en quelques endroits pour la navigation, à cause des Rochers qui sont cachés sous l'eau, & il s'y fait quelquefois des naufrages. Lorsque ses eaux sont grossies par les

les neiges fonduës au Printems, elle fait bien des ravages à ses voisins, rongant les terres & changeant de lit. Un peu au-dessus de *Buren* elle s'est étenduë extraordinairement, y formant un petit Lac d'une demi-lieuë. Elle fait encore beaucoup de ravages au-dessus de *Berne*, particulièrement à cause d'un Torrent impétueux, nommé *Kandel*, qu'elle reçoit au-dessous de *Thoun*, & qui s'y jette avec tant de rapidité, qu'il la fait souvent déborder. Pour remédier à cela les Seigneurs de *Berne* ont fait un ouvrage digne de leur puissance, favoir un Canal pour détourner le cours de la *Kandel*, & pour la faire tomber dans le Lac de *Thoun*, afin qu'elle y perde son impétuosité. L'*Aare* charrie de l'or en paillette, dont les voisins tirent un parti assés considérable.

RIVIERES  
de la Suisse.

La dernière Rivière, dont je parlerai ici, est la *Reufs*, en Latin *Urfa*. Elle prend son origine dans le Mont *St. Gothard*, d'un petit Lac nommé *Lago di Luzendro*, qui est fort profond & qui peut avoir une lieuë de  
long.

RIVIERES  
de la Suisse.

long. Il n'est pas fort éloigné d'un autre petit Lac, qui est la source du *Tesin*. Le Ruisseau qui coule de ce Lac, en reçoit deux autres, qui forment ensemble la *Reuss*. Cette Rivière a dès sa source un cours fort impétueux, car elle ne coule pas, mais plutôt elle tombe de rocher en rocher, tellement que dans l'espace de quelques lieues de chemin, tout du long de la Vallée nommée *Urserenthal*, ce n'est presque qu'une cascade perpétuelle, où elle fait un bruit horrible, & son eau se réduit en rosée menuë comme de la poussière. Elle traverse le Canton d'*Uri* & se jette dans le Lac de *Lucerne*, d'où elle sort dans la Ville de ce nom. De *Lucerne*, coulant au *Nord*, elle traverse le Païs qu'on appelle les *Provinces-Libres*, lave les murailles de *Bremgarten* & de *Mellingen*, & à quelques lieues au-delà elle se jette dans l'*Aare*, au-dessous de *Windisch*. Son cours est fort rapide, aussi bien que celui de l'*Aare*.

Je remarquerai, à cette occasion, que presque tous les Lacs de la Suisse,

*Suisse*, ont chacun une Rivière, qui y entre & qui en sort. Le Lac de Genève a le Rhône; celui de Zurich la Lint ou la Limmat; celui de Lucerne la Renss; celui de Neuchâtel la Thièle, qui traverse aussi le Lac de Bienné; celui de Morat a la Broye, & ceux de Brientz & de Thoun, ont l'Aare.

RIVIERES  
de la Suisse.

Il y a encore quelques Rivières considérables dans la Suisse, comme la Thour dans le Thourgaw; la Limmat dans le Canton de Zurich; l'Enne & l'Orbe dans le Canton de Berne, &c. Nous parlerons de chacune dans son lieu. Je me contenterai de dire ici que je n'ai jamais vû de Pais éloigné de la Mer, qui abonde tant en eaux que celui-ci. L'on trouve par-tout un nombre infini de sources d'eaux les plus pures & les plus douces. Et il n'y a presque point de Champ, ni de Pré, qu'on ne puisse arroser par quelque ruisseau ou fontaine, toutes les fois que le Païsan le juge nécessaire.

## CHAPITRE VI.

*De l'Air & de la Nature du Terroir  
de la Suisse.*

AIR de la  
Suisse.

COMME la Suisse, avec ses Alliés, occupe la partie la plus haute de l'Europe, aussi a-t-elle généralement un Air subtil & pur. C'est pourquoi l'on n'y voit régner que très-rarement de ces maladies contagieuses & malignes qui dépeuplent souvent des Villes entières en d'autres Païs; & par la Bénédiction de Dieu, il y a près de cent ans, qu'on n'en a point été affligé.

Les Suisses ne connoissent proprement que deux Maladies Populaires; la Peste qui a autrefois dépeuplé des Cantons entiers, & la Disenterie, qui, dans les plus grandes chaleurs, attaque assés souvent les Enfans, mais rarement ceux qui ont atteint l'âge de quatorze ans & au-dessus. Si la Peste étoit autrefois plus fréquente qu'elle ne l'est aujourd'hui; c'est sans doute, parce que lorsqu'elle étoit dans des

Quar-

Quartiers peu éloignés du País, <sup>AIR de la Suisse.</sup> on ne prenoit pas les précautions nécessaires dont on use à présent, pour empêcher sa communication.

○ Au reste on peut dire que la constitution de l'Air est telle dans la Suisse, qu'il seroit difficile d'en trouver une pareille dans le reste du Monde. On ne peut la qualifier ni de chaud, ni de froid, ni de tempéré. Le tems est sujet à des changemens subits & passe souvent du chaud au froid, non - seulement en moins de vingt - quatre heures, mais même dans une seule heure de tems. On y voit fréquemment, sur - tout en Eté, que dans le tems que l'Air paroît très - serein, il se forme subitement une tempête, dont la pluye amène avec elle un froid piquant. Cela arrive principalement dans les Montagnes, où dans le plus beau tems du monde, le plus petit nuage, lorsqu'il vient d'un certain côté, forme dans un instant un gros orage. Ceux qui habitent ces Montagnes ne s'y trompent point ; ils les prévoient beaucoup

AIR de la  
Suisse.

coup mieux, que ne pourroit faire le plus habile Astrologue. Il neige ordinairement sur les Montagnes, lorsqu'il pleut dans la Plaine, & l'Air s'y refroidit nécessairement pour peu que la neige dure. Il arrive aussi que souvent il fait un très-beau tems sur les Montagnes, tandis qu'il y a des orages dans les Vallées; de sorte que les Habitans des plus hautes Montagnes voyent alors le Tonnerre & les Éclairs se former au-dessous d'eux.

TERROIR  
de la Suisse.

Le Terroir est ici fort différent selon la diversité des Lieux. En général il n'est pas si fertile que celui d'*Italie* & des Provinces méridionales de la *France*, ni aussi maigre & stérile que celui des Païs du *Nord*. Il tient le milieu entre ces deux qualités, & quoi qu'il en soit, il rapporte suffisamment de quoi entretenir ses Habitans; tellement que les *Suisses* n'auroient point besoin de rien acheter, ou du moins que très-peu de chose, de leurs Voisins, ou des autres Etrangers s'ils savoient se contenter de ce que leur Païs leur

leur donne. Mais, soit par une jalousie mal-entendue, qui fait que les *Suisses* aiment mieux faire venir leurs provisions de dehors, que de les tirer des Cantons leurs Voisins, soit que le Luxe, qui s'est introduit chés eux, fasse qu'on ne peut plus se passer des Marchandises étrangères, on y a recours, & il sort par-là des sommes d'argent très-considérables du País.

TERROIR  
de la Suisse.

Les Montagnes ne font pas ici des Rocs nus comme celles de *Gènes*. Elles en diffèrent si fort, que quoiqu'elles soient toutes couvertes de neige l'Hyver, & qu'il y en ait même plusieurs qui, pendant l'Été, ne se déchargent ni de leurs neiges ni de leurs glaces, il y en a néanmoins très-peu qui soient stériles. Elles ont presque toutes jusqu'à leur sommet, pendant l'Été, de bons pâturages. On y voit croître du Bled dans quelques endroits, où l'on diroit que la pente est trop rapide pour qu'un homme y pût grimper, & l'air trop froid, pour y laisser mûrir le Grain. Ces Montagnes

TERROIR  
de la Suisse.

tagnes abondent en Bestiaux, aussi-bien qu'en Gibier de toutes sortes; & il n'y en a pas une de celles où les Troupeaux peuvent paître, qui n'ait des Fontaines & assés souvent des Lacs, & des Plaines fort étenduës, quoique de loin elles paroissent aller beaucoup en pente.

Voilà comment sont faites les Parties les plus montagneuses de la Suisse; mais il y en a d'autres, où il y a plutôt des Collines que des Montagnes, & même il y a quelques endroits, où l'on trouve des Plaines d'une assés grande étendue. Le Comté d'Argeu (a), dans le Canton de Berne, est un País plat & abondant en grain, & celui qui est situé entre Moudon & Morat, dans le País de Vaud, est également fertile, & fait une Perspective beaucoup plus riante. Je nomme ces deux

(a) Cette Partie du Canton de Berne, que l'on nomme Argeu, faisoit autrefois plus d'un Comté, & avoit presque autant de Comtes qu'elle a aujourd'hui de Baillifs. Ainsi pour désigner le Territoire d'Argeu, l'Auteur devoit dire simplement [ cette Partie de País qui est située entre Bertou & Brouck. ]

deux Plaines, comme les plus beaux <sup>TERROIR</sup> morceaux du Canton de *Berne*, <sup>de la Suisse.</sup> quoique l'on puisse dire, avec vérité, que plus des deux tiers de ce Canton, en général, soient un bon País, qui produit du Bled, non seulement en affés grande quantité pour ses Habitans; mais aussi de quoi en fournir à ses Voifins. De même il croît beaucoup de Bled dans les Cantons de *Zurich*, de *Soleure* & de *Fribourg*, comme aussi dans les Cantons de *Basle* & de *Schaffhouse*, que l'on peut appeller les Plaines de la *Suisse*, en comparaison des autres Cantons. Rien ne doit empêcher non plus de mettre dans ce rang le Canton de *Lucerne*, tant parce qu'il renferme une affés grande étendue de País, que parce qu'il rapporte du Bled très-abondamment.

Je demeurerai aussi d'accord, qu'il y a plusieurs endroits de la *Suisse* fort stériles & fort ingrats; mais généralement parlant toutes les Vallées sont très-fertiles, il y a même beaucoup de Montagnes qui  
le

TERROIR  
de la Suisse.

le font ; de sorte que si l'on peut dire que dans une partie de la Suisse, ce que les Habitans retirent de la Terre se doit uniquement à leur travail ; & que comme la nécessité est la mère de l'industrie, elle a rendu les Suisses les plus habiles laboureurs de l'Europe ; de même, dans le reste du Païs, on peut dire que les Habitans sont abondamment récompensés de leur travail par la bonté du Terroir.

Cependant le Terroir est généralement assés sec, ce qui paroît en ce que, si l'on demeure douze ou quinze jours sans pluye, les fruits de la Terre commencent à en souffrir. Mais par le travail, l'industrie & l'application de ses Habitans, il rapporte toutes sortes de fruits. On recueille en Suisse du froment, du seigle, de l'orge & diverses autres espèces de grains. Les arbres y produisent toutes sortes de bons fruits, à la reserve de ceux qui sont particuliers aux Païs chauds, tels que sont les Dattes, les Oranges, & les Citrons, qui véritablement ne croissent

croissent point parmi nous , mais qui aussi n'y sont nullement nécessaires. Je suis en cela de l'avis du Baron *Tavernier* , qui ayant tant voyagé & tant vû de fruits étrangers , pouvoit être un Juge compétent , en ces sortes de matières ; il a écrit qu'une bonne pomme *Reinette* valoit mieux que les Oranges & les Citrons.

TERROIR  
de la Suisse.

A la reserve des *Alpes* & des autres hautes Montagnes , il n'y a guères d'endroit dans la *Suisse* , où l'on ne trouve des Vignes ; véritablement la plûpart des Vins y sont médiocres , mais on en distingue de deux sortes , qui sont également fains & agréables. L'un est blanc & croît dans le *Païs de Vaud* , sur les Bords , ou les Côtes du Lac de *Genève* , d'où il a le nom de *Vin de la Côte* & *Vin de la Vaux* , la Côte s'étendant de *Lausanne* à *Genève* , & la *Vaux* de *Lausanne* à *Vevay* ; l'autre est rouge & croît non-seulement dans le Comté de *Neuchâtel* , comme le dit la *Rélation de la Suisse* , mais aussi dans le Canton de *Berne* ;

TERROIR  
de la Suisse.

car le Terroir, qui produit le *Vin de la Côte*, produit aussi cet excellent Vin rouge, que les Etrangers mêmes préfèrent souvent aux meilleurs Vins de *Bourgogne* & de *Champagne*, & auquel on pourroit peut-être appliquer les quatre mots suivants : *Esse melioris nota Falernum*. L'Auteur de la Relation ne lui donne pas néanmoins la préférence ; car après avoir dit, que le Vin blanc n'est ni trop violent, ni trop foible ou aigre ; mais que s'il est fait en de bonnes années, c'est un excellent Vin de Table, qui devient meilleur à mesure qu'on le garde ; il ajoute, que le rouge, à la vérité, a quelque chose du goût des Vins de *Bourgogne* ; mais qu'il ne sauroit atteindre à la délicatesse des meilleures sortes de ces Vins. On fait aussi du Vin dans les Cantons de *Zurich* & de *Schaffhouse*, & en d'autres endroits ; les Habitans même le boivent avec plaisir ; mais les Etrangers ne l'estiment guères plus que du *Verjus*. Il y a cependant des vignobles dans ces deux Cantons qui produisent d'excellent Vin.

Celui

Celui de *Basle* est aussi d'affés bonne qualité. Si les Vignes n'étoient pas si souvent gâtées par le dérangement des faïsons, elles produiroient affés de Vin pour tous les Habitans; mais ces dégâts y sont si fréquens qu'une grande partie du commun Peuple est réduite à se contenter d'eau & de cidre & non pas d'une méchante Biere, comme le dit notre Auteur. Le petit Peuple dans la *Suisse* ne boit que très-rarement de la Biere, & lorsque les gens de la campagne, & mal à leur aise, veulent en Été appaiser leur soif, ils font infuser dans l'eau des cérises sèches, des pommes, des poires, &c., & en font une boisson, qui n'est pas désagréable.

TERROIR  
de la Suisse.

Le grand nombre de Lacs & de Rivières dont la *Suisse* est si richement partagée, fournissent abondamment du poisson, & particulièrement des Truittes d'une grandeur si prodigieuse que ce n'est rien d'extraordinaire que d'en prendre qui pèsent jusqu'à soixante livres.

TERROIR  
de la Suisse.

Ce qu'il y a encore de fingulier, c'est que plus elles sont grandes plus la chair en est ferme & délicate. Joignez à cela les Eaux Médicinales & les Bains chauds qui se trouvent en tant d'endroits, pour la guérison de diverses maladies; & l'on avouëra que les *Suiffes* ont tout lieu d'être contens de leur País; & que le sage & libéral Auteur de la Nature a suffisamment pourvû à tous leurs besoins.

La Terre cache encore dans son sein, ou montre à découvert, un grand nombre de Raretés, qui sont ou utiles ou agréables. De ce nombre sont les Pierres rares & curieuses que l'on trouve sur les Montagnes, & divers Minéraux, comme *Craye*, *Salpêtre*, *Nitre*, *Bol*, *Soufre natif* très-pur, Fontaines d'eaux souffrées ou salées, plantes & herbes médicinales, &c. On n'y a pas de riches mines d'or & d'argent; mais peut-être n'en font-ils que plus heureux, parce que ces métaux, qui excitent si fort la convoitise des hommes, pourroient enflam-

enflammer celle des Puissances voisines, & attirer au Païs des milliers de maux, avec la perte de notre liberté, comme il est arrivé aux Habitans du *Mexique* & du *Perou*. Je doute même pour cette raison, que les Magistrats voulussent cultiver de pareilles Mines, en cas qu'il s'en trouvât d'affés abondantes, pour valoir la peine d'y creuser. Il s'en voit cependant quelques-unes, non pas d'or, mais d'argent, en divers lieux, comme je l'ai remarqué en partie dans la Description des endroits où elles se trouvent; (sur quoi l'on peut consulter l'*Indice*); mais elles ne sont pas de grande valeur, & à la reserve de celle de *Schams*, ceux qui ont entrepris d'y travailler, y ont toujours perdu leur tems, leur peine, & leur dépense. Les Rivières de l'*Aare*, de l'*Emme*, & de la *Reufs* traînent quelques paillettes d'or dans leur sable, cet or est très-bon, & ne le cède guères à celui de *Hongrie*; on le ramasse avec le sable, & l'on en a divers petits ouvrages en différens Cantons de la *Suisse*;

TERROIR  
de la Suisse.

TERROIR  
de la Suisse.

mais oomme il coûte beaucoup à ramasser & à laver, & qu'il n'y a nul profit à faire, il ne s'est trouvé aucun Magistrat, qui se soit encore avisé de mettre ce petit gain en parti; on laisse une entière liberté à quiconque veut s'y appliquer. Seulement dans le Comté de *Bade*, ceux qui pêchent l'or au-dessus de *Klingnau* sont obligés de le porter à *Bade*, de le vendre au Souverain pour un certain prix, & de lui en payer la dime pour hommage. Les Pêcheurs d'or ramassent le sable, où ils croient trouver ce précieux métal, & le lavent dans une étoffe de laine, où les paillettes d'or s'attachent; d'autres ayant lavé le sable, y jettent du mercure, qui attire l'or, & laisse le sable: après quoi ils le jettent dans du cuir; le mercure pénètre le cuir, & passe à travers, & l'or reste seul dedans. Il y a aussi, dans la *Suisse*, des Mines de cuivre, de plomb, d'acier, & de fer; métaux nécessaires à des peuples belliqueux comme sont les *Suisses*. Comme j'en ai fait l'énumération dans la Description  
parti-

particulière des lieux où elles se trouvent, il seroit superflu de la répéter ici.

TERROIR  
de la Suisse.

---

## CHAPITRE VII.

*Abrégé de l'Histoire de la Suisse ancienne, jusqu'au tems de la révolution.*

CE n'est point mon intention d'écrire ici l'Histoire de ce País. Car outre que cela n'est pas nécessaire à mon dessein, je suis tout-à-fait dépourvû de matériaux propres à un pareil Ouvrage. D'ailleurs je suis du sentiment, que jamais Étranger n'a écrit avec exactitude l'Histoire d'un País; il ne faudroit connoître assés à fond la constitution intérieure du Gouvernement, pour développer, comme il faut, les véritables causes des événemens publics. Et pour ce qui regarde la Suisse en particulier, j'ose dire que son Histoire est devenuë aussi difficile pour un homme du País, que pour un Étranger.

ABRE'GE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

ABRÉGE  
de l'Hist. de  
la Suisse.

On pourroit donner plusieurs raisons de cette difficulté, j'en rapporterai les principales. Il faudroit qu'une pareille Histoire renfermât tout ce qui regarde les différens Cantons ; mais où trouvera-t-on, parmi les *Suisses*, un homme qui ait une connoissance assés parfaite du Génie, des Faits, de la forme du Gouvernement & de la Politique de tous ces Cantons, pour en pouvoir donner une Rélation suivie ? Et, supposé qu'il se trouvât quelqu'un, qui eût toute la capacité, la connoissance & le jugement requis pour cela ; où trouvera-t-il les secours nécessaires ? On fait que la jalousie, l'envie & peut-être d'autres motifs font tenir extrêmement secret tout ce qui se traite dans les Conseils : où prendre donc les Mémoires & les pièces authentiques, dont a besoin un Historiographe ?

D'ailleurs, qui est-ce qui seroit assés ami de la vérité, pour oser la dire au péril de sa fortune ou même de sa vie ? Les choses se prennent sur un ton bien différent dans  
un

un Païs Aristocratique ou Démocratique, tel que l'est celui des *Suisse*, que dans un autre Etat, où, après la mort du Souverain, ou du moins, après l'extinction de sa branche, un Auteur dit son sentiment, avec une entière liberté. C'est tout autre chose dans une République : les mêmes familles y tiennent toujours les rênes du Gouvernement ; elles ne sont pas bien-aïses que l'on divulgue leur première origine, & la condition de leurs Ancêtres. Un Historien sincère, qui voudroit toucher cette corde, devroit prendre, avant toutes choses, une résolution déterminée de s'immoler pour la Vérité & pour la Patrie.

ABREGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Mais supposons encore une fois, qu'il se trouvât un Historien assés déterminé, pour oser dire la vérité dans une pareille rencontre ; dans quelles Archives lui permettra-t-on de fouiller, pour déterrer les faits historiques ? Et où trouvera-t-il même des Archives assés bien fournies, pour pouvoir s'instruire ; car si on en excepte la Chancellerie de *Zurich*

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

& de *Lucerne*, ce n'est par-tout, autant que j'ai pû le connoître, que désordre & confusion. C'est, sans doute par cette raison, que l'on a ignoré jusqu'à présent les Principes du Droit public de la *Suisse*. Ceux qui se sont hazardés d'écrire sur cette matière n'y ont pû réussir. Le seul *Simler* a fait un Commentaire, qui a été imprimé à *Zurich*; & l'on peut dire à la louange de ceux de ce Canton, qu'ils ont plus de connoissance des affaires de la *Suisse*, que qui que ce soit. C'est pourquoi celui qui entreprendroit d'écrire sur cette matière pourroit compter de trouver plus de secours dans cette seule Ville, que dans toutes les autres ensemble. Il pourroit encore trouver quelques Mémoires chés une infinité de particuliers; mais comment les ramasser? Ils y sont comme séquestrés, couverts de poussière & hors de la vûë & de l'usage. Tout cela m'a fait conclure, qu'on ne doit pas se risquer aisément à écrire l'Histoire de la *Suisse*, & sur-tout l'Histoire moderne, dont on peut dire la même chose  
qu'Ho-

qu'*Horace* a dit autrefois de l'Histoire des Guerres Civiles de *Rome*.

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

*Periculosa plenum opus aleæ.* (a)

A l'égard de l'Histoire ancienne, le Plan ne seroit pas plus facile à exécuter. Les *Suisses* n'ont hérité de leurs Ancêtres d'aucune bonne Relation de leurs Actions; ils n'ont point d'anciens Mémoires, qui puissent passer pour authentiques & auxquels on puisse avoir recours pour écrire l'Histoire des Siècles passés. Ils ont eu tout au plus quelques Faiseurs de Chroniques, qui se sont arrogé le titre d'Historiens; mais avec aussi peu de justice que les Chronologistes, qui marquent les Epoque des Actions extraordinaires, sans rendre raison de leurs Causes, & sans informer le Lecteur des circonstances & des incidens, dont elles ont été accompagnées; en un mot sans un certain détail, seul capable de rendre la Narration utile & agréable.

D 6

Le

(a) C'est une matière bien délicate à traiter.

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Le défaut d'Ecrivains fidelles, qui puissent me conduire au milieu du désordre & de l'obscurité de l'Histoire de la Suisse, fait que je préfère de rapporter les faits généraux, dont tous les Auteurs conviennent, plutôt que de m'engager dans un récit plus circonstancié, qui ne seroit fondé que sur des traditions ou des conjectures. Je me contenterai donc de donner une idée de l'Etat ancien de la Suisse, qui pourra servir à découvrir les causes de sa Révolte contre l'Empire, ce qui a donné naissance aux treize Cantons, dont le País est aujourd'hui composé.

*Jules César & Cicéron* passent pour les premiers qui ayent fait mention de cette Nation, comme d'un Peuple considérable en *Estrope*. Il ne seroit cependant pas difficile de citer des Historiens plus anciens, qui en ont parlé avant eux. *Pline*, par exemple, rapporte une irruption que les *Helvetii* firent en *Italie*, du tems du Roi *Ancus Marcius*. Il nous apprend qu'un certain *Elicon*, origi-

originaire de l'*Helvétie*, ayant fait quelque séjour dans l'*Italie*, revint dans sa Patrie, & y apporta des raisins, des figues, & d'autres fruits du País, pour engager ses Compatriotes à laisser leurs Montagnes, & à aller faire irruption sur les Terres de l'*Italie*, pour y fixer leur demeure. On ne peut pas douter non plus que parmi les troupes que *Brennus* mena dans son expédition contre les *Romains*, il n'y eût un certain nombre de *Helvetii*, nommés alors *Gessetæ*; car *Polybe*, dans la Description de cette Armée, dit que le Corps des *Sénonois* étoit principalement composé de *Gessetes*, Peuples qui habitoient au-delà des *Alpes*, le long du *Rhône*, & en deçà du *Rhin*: d'où l'on pourroit conclure que les *Gessetæ* ou *Helvetii* composoient une partie du Peuple que l'on appelloit *Senones*. Cependant il faut convenir que sans les lumières que nous tirons des Commentaires de *César*, nous ne pourrions savoir rien de précis de ces tems reculés. Il est le premier qui nous ait décrit l'état & le génie de

ABRÉGE  
de l'Hist. de  
la Suisse.

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

cette Nation ; il nous a appris qu'elle étoit divisée en quatre Cantons ; mais il ne nous donne les noms que de *Pagus Tigurinus* , & de *Pagus Verbigenus* ; ce qui a donné beaucoup d'exercice aux Géographes pour trouver les noms des deux autres. Les uns prétendent que ce sont , *Pagus Aventicensis* & *Pagus Antuaticus* ; mais d'autres , avec plus de fondement , disent *Pagus Tugenus* & *Pagus Antuaticus*. Il y en a même qui ont été jusqu'à donner les noms des douze Villes que les *Helvetii* brûlèrent ; mais on ne trouve partout , que doute & incertitude. Je n'aurois cependant pas de peine à me persuader , après le témoignage de *Tacite* , qu'*Aventicum* étoit une Capitale de l'ancienne *Helvétie* ; & que *Solodurum* & *Vindonissa* étoient aussi de ce nombre ; car de toutes les Places de la Suisse ce sont les plus anciennes , & leur nom le fait assez connoître.

Dans le premier Livre des Commentaires de *César* , on voit la Guerre qu'eurent les *Romains* avec les  
Helve-

*Helvetii.* Ces Peuples avoient fait une irruption dans les *Gaules* dans le deſſein de chercher un autre Païs meilleur que le leur, où ils ſe trouvoient trop à l'étrôit. Pour ſ'animmer à l'exécution de ce projet, ils commencèrent, dit-on, à mettre le feu à douze grandes Villes & à quatre-cens Villages, afin de s'ôter toute eſpérance de retourner chés eux. Ils ſe mirent alors en marche, avec leurs Femmes & leurs Enfans, faiſant en tout près de trois-cens-ſoixante-mille ames. Ils voulurent entrer dans les *Gaules* par la *Savoie*; mais voyant l'impoſſibilité, qu'il y avoit à paſſer le *Rhône* à la vûe de l'Armée *Romaine*, qui étoit campée de l'autre côté de ce Fleuve; ils changèrent de route & entrèrent par le Païs des *Sequani*, qu'on appelle aujourd'hui le *Comté de Bourgogne*, ou la *Franche-Comté*. Céſar étant allé au-devant d'eux, il ſe paſſa entre les deux Armées différentes Actions, dont les avantages furent partagés. Cependant à la fin les *Helvetii* ayant été défaits dans une Bataille rangée, ceux qui reſtèrent,

ABRÉGE  
de l'Hiſt. de  
la Suisse.

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

tèrent, au nombre d'environ cent-mille hommes, furent contraints de retourner chés eux, de se contenter de leur première demeure, & d'y rebâtir leurs Villages.

Ils vécurent libres jusqu'à ce que de nouvelles révolutions les firent passer entièrement sous la domination *Romaine*; & ils demeurèrent sous cette domination jusqu'à ce que cet Empire, qui avoit, en quelque manière, donné des fers à tout l'Univers, fut déchiré par les inondations des Peuples du *Nord*, & qu'il se fut élevé de nouveaux Royaumes, & de nouvelles Principautés sur ses ruïnes.

Pendant cet intervalle, qui dura plusieurs Siècles, l'*Helvétie* fut ornée de Villes & de Châteaux; ce qui fait que l'on y trouve, en plusieurs endroits, quantité d'anciens Monumens des *Romains*. *Aventicum*, *Vindonissa*, & *Augusta Rauracorum* étoient les premières Villes, qui furent embellies. *Aventicum* sur-tout devint une Ville très-célèbre,

lèbre, comme on le voit encore aujourd'hui par ses ruines, & par une foule d'anciennes Inscriptions.

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Les *Romains* envoyèrent encore diverses Colonies dans l'*Helvétie*; ce que l'on voit par l'Inscription d'une pierre ancienne, où on lit ces mots: COLONIA EQUESTRIS NOVIODUNI.

Cependant la face des affaires changea, en quelque façon, dans l'*Helvétie*. *Vitellius* ayant eu les Habitans du Païs pour Ennemis, lorsqu'*Otton* fut fait *César*, il ravagea plusieurs endroits de la Suisse, & principalement la Ville de *Baden*, qui étoit alors très-fréquentée, à cause de ses Eaux, & qui jouissoit même du droit de Bourgeoisie Romaine. *Aventicum* la Capitale de la Suisse n'étoit pas à l'abri de ces ravages; elle ne fut pas cependant entièrement détruite dans ce tems-là. Ce n'est que dans les Siècles suivans, que l'on marque sa ruine entière; mais on conjecture qu'elle perdit alors beaucoup de son ancienne

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

cienne splendeur, parce que l'on trouve dans ses ruïnes une grande quantité de Médailles *Romaines*, jusqu'au tems de *Vitellius*; au-lieu que l'on n'en trouve que fort peu de frappées depuis ce tems-là. Je croirois volontiers que la Ville *Vindonissa* dût sa grandeur aux ravages qu'avoit soufferts *Aventicum*, car on y trouve beaucoup de Médailles & de Monumens des *Romains*, depuis l'Empire de *Vitellius*, jusqu'à celui de *Constantin*. *Turicum*, dit-on, fut fortifié sous *Dioclétien*, ainsi que quelques autres Places; mais, depuis le Règne de cet Empereur, on voit peu de Villes dont on puisse attribuer la fondation aux *Romains*, leur puissance, leur renommée & leur valeur ayant commencé alors à diminuer.

Il ne fera pas hors de propos de remarquer, que, vers la fin du troisième Siècle, l'Histoire de la Légion *Thébéenne* donna occasion à une infinité de Contes qui se sont perpétués jusqu'à présent. On veut que cette Légion ait procuré à  
l'*Helvétie*

l'*Helvétie* un nombre de Prédicateurs de l'Évangile, entre lesquels furent *Felix*, *Regula*, *Exsuperè*, qui prêchèrent à *Turicum*; comme *Ursus* & *Victor* à *Salodurum*; où on prétend que leurs têtes soient conservées encore aujourd'hui.

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Au reste l'Histoire de l'*Helvétie* dans le quatrième & le cinquième Siècle est fort obscure, ce qui doit s'attribuer à la décadence des Arts & des Sciences, qui tombèrent alors dans un profond oubli, l'ignorance ayant été la compagne du Règne des Barbares, qui envahirent les différentes Provinces de l'Empire *Romain*. On ne trouve presque aucuns Monumens de ces Siècles-là. Sous les Règnes d'*Honorius* & de *Valentinien*, il y eut de grandes incurfions & de grands ravages; c'est ce que nous savons de plus positif. Les Villes de l'*Helvétie* furent pour la plupart renversées de fond en comble. Il y en a qui prétendent que toutes ces défolations doivent être attribuées à *Attila*; d'autres doutent qu'il soit venu

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

venu dans l'*Helvétie*, & rejettent tous ces excès sur les *Allemands*. Voilà ce que l'on peut dire de plus certain de l'Etat de la *Suisse* sous les *Romains*.

Vers le commencement du cinquième Siècle, divers Peuples *Barbares*, comme nous l'avons dit, venus du *Nord*, se jettèrent sur les Provinces de l'Empire *Romain*; les *Bourguignons* d'un côté, les *Allemands* & les *Suèves* de l'autre, tombèrent en même tems sur l'*Helvétie* & se la partagèrent. Les premiers eurent la partie *Occidentale*, qui s'étendoit depuis le Mont *Jura*, jusqu'à la Rivière de l'*Enne*; & qui à cause d'eux a porté long-tems le nom de *Petite-Bourgogne*, ou *Bourgogne Trans-Jurane*, par opposition aux deux Provinces de *Bourgogne*, le *Duché* & la *Franche-Comté*, qu'on appelloit la *Grande-Bourgogne*, ou la *Bourgogne Cis-Jurane*. Les *Allemands* & les *Suèves* occupèrent le reste de l'*Helvétie*; savoir, la Partie *Orientale*, qui s'étendoit depuis l'*Enne* jusqu'au *Rhin*; & qui à cause de ces Peuples

Peuples a été long-tems appellée *Allemannie*, ou pour mieux dire, qui a fait une bonne Partie de la Province nommée anciennement *Allemannie*.

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Les Rois de *Bourgogne* se soutinrent jusques vers le milieu du même Siècle, mais leurs divisions les perdirent. Les Rois de France profitèrent de l'occasion : ils se rendirent Maîtres de leurs Etats, & dans peu de tems toute l'*Helvétie* devint une Province de l'Empire des *Francs*. Elle demeura dans cet état environ trois-cens-quarante ans, jusqu'à l'Année huit-cens-quatre-vingt-huit, que toute cette puissante Monarchie tomba en décadence. Car *Charles le Gros*, Empereur des *Francs*, ayant été déposé & abandonné de tous ses Sujets à cause de son imbécillité, ses Etats furent entièrement démembrez ; & dans le désordre des affaires, il se forma des débris de ce puissant Empire divers autres Etats.

Un certain *Rodolphe*, fils de *Conrad*, Comte de *Stretlingen*, qui étoit Gouver-

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Gouverneur de la *Petite - Bourgogne*, s'en fit couronner Roi à *St. Maurice* en *Vallais*, dans une Assemblée d'Évêques & de Grands du Païs; & dans la suite il étendit, jusques dans la *France*, les bornes étroites de son Royaume.

Pendant ce tems-là, l'autre Partie de l'*Helvétie*, savoir l'*Allemannie*, demeura sous l'Empire *Germanique*; ainsi elle fut partagée une seconde fois.

Les choses demeurèrent en cet état, jusqu'à l'an mille-trente-deux, que *Rodolphe le Fainéant*, quatrième & dernier Roi de *Bourgogne*, institua, en mourant, l'Empereur *Conrad II*, dit le *Salique*, pour son Héritier. Par-là l'*Helvétie* fut réunie de nouveau sous un seul Maître, & soumise toute entière aux Empereurs d'*Allemagne*, qui la possédèrent près de deux Siècles.

Dans cet intervalle de tems, il se forma dans l'*Helvétie* diverses petites Souverainetés. Les Évêques, &

& les autres Seigneurs du Païs , profitant de l'éloignement & de la foiblesse des Empereurs , s'emparèrent en différens lieux de l'autorité souveraine. Ce fut par cette voye-là que les Evêques de *Constance* , de *Basle* , de *Lausanne* , de *Genève* & de *Sion* , devinrent Princes. Ce fut là l'origine des Comtes de *Neuchâtel* , de *Valengin* , d'*Altenbourg* , ou de *Habsbourg* , de *Kybourg* , de *Lenzbourg* , d'*Aarberg* , de *Nidau* , de *Thun* , de *Thierstein* & de plusieurs autres , dont les premiers , qui n'étoient fans doute que simples Gouverneurs pour l'Empire , rendirent leur autorité héréditaire dans leur Famille , par la faveur des Empereurs , ou par quelque concession forcée.

ABRÉGE  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Dans le douzième Siècle les affaires allèrent de mal en pis , par la confusion horrible qu'il y eut dans tout l'Empire , durant dix-huit années que l'*Allemagne* fut , pour ainsi dire , sans Chef. *Pierre* , Comte de *Savoie* , voyant l'*Helvétie* en proye au premier occupant , ne laissa pas échapper une occasion si favorable  
de

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

de faire valoir les droits de Conve-  
nance & de Voisinage. Il s'empa-  
ra de tout le *Païs de Vaud*, sans  
grande résistance, à la reserve de  
ce qui appartenoit à l'Évêque de  
*Lausanne*. Il ne fut pas le seul.  
Les Comtes de *Bourgogne*, de *Mau-  
rienne*, de *Provence*, les Dauphins  
de *Viennois*, & les Ducs de *Zerin-  
guen*, firent la même chose. C'est-  
là l'opinion la plus générale des  
Historiens, touchant le sort de  
l'*Helvétie*, depuis le tems de *Jules  
César*, jusqu'à la fin du douzième  
Siècle. Il y a néanmoins quelques  
Auteurs, qui prétendent que l'*Hel-  
vétie* fit partie du Royaume d'*Austra-  
sie*, autrement appelé le Royaume  
de *Metz*, jusqu'à ce qu'il fut détruit  
& ses Etats annexés à l'Empire.  
Mais il n'est pas impossible de con-  
cilier ces contradictions apparentes.  
On a vû, par ce qui a été dit ci-  
dessus, que l'*Helvétie* ne fut jamais  
entièrement jointe au Royaume de  
*Bourgogne*, elle ne le fut pas non  
plus entièrement à celui d'*Austrasie*;  
mais la partie de ce Païs qui parle  
la Langue *Françoise* ou *Romande*,  
comme

comme on la nomme vulgairement, appartient au Royaume de *Bourgogne*, & l'autre, qui parle *Allemand*, à celui d'*Austrasie*. Cela me paroît suffire, pour lever les difficultés dans lesquelles certains Historiens s'embarraient, en faisant l'*Helvétie*, dans le même tems, dépendante de deux Royaumes différens.

ABRÉGE  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Depuis le douzième Siècle, on ne trouve plus l'*Helvétie* réunie sous un même Chef. Elle étoit partagée entre différens Souverains, & quelques-unes de ses Villes avoient été faites Impériales, ne conservant que la simple dépendance de l'Empire. Il faut cependant observer que la plupart des Villes & les Peuples mêmes étoient en possession de plusieurs grands Privilèges; de sorte que le pouvoir de leurs Princes étoit tellement limité, que l'on peut dire, que le País étoit plutôt sous leur protection, que sous leur domination immédiate.

Cette Liberté & ces Privilèges, dont jouissoit l'*Helvétie*, furent en

ABRÉGE  
de l'Hist. de  
la Suisse.

grand danger, durant le grand Schisme, qui partagea tout l'Empire dans le treizième Siècle, lorsqu'*Othon IV*, & *Fridéric II* se disputèrent l'Empire. Ces deux Empereurs furent, comme on fait, excommuniés chacun à leur tour par deux Papes, qui se succédèrent immédiatement, parce que ces Princes refusoient de reconnoître le prétendu droit du St. Siège, de disposer de la Couronne Impériale, & ne vouloient point mettre à exécution les Vœux que ces Papes leur avoient extorqués, pour entreprendre une Croisade dans la *Terre - Sainte*. Cependant la perte d'une Bataille ayant contraint *Othon* de renoncer à ses prétentions, & de céder la Couronne Impériale à son Compétiteur, *Fridéric*, en reconnaissance de ce que les *Helvétiens* avoient suivi son parti, durant les troubles, & lui avoient rendu de grands services, augmenta considérablement leurs Privilèges, & fit tout ce qu'il put pour assurer leur liberté. Le reste de son Règne fut néanmoins encore fort tumultueux.

tueux. Il se brouilla avec le Pape, ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse. qui l'excommunia de nouveau. Et comme l'Empire & ses dépendances en *Italie* se divisèrent alors en deux Factions, dont l'une étoit pour le Pape, & l'autre pour l'Empereur; ce fut sous le Règne de ce Prince, que les noms de *Guelfes* & de *Gibelins* furent donnés aux deux Partis.

Les Historiens de ces tems-là ne peuvent pas trouver de termes assez forts, pour exprimer le désordre & la confusion qui règnèrent dans l'Empire, vers la fin du Règne de *Fridéric*, pendant le tems de son Excommunication, & après sa mort durant un Interrègne de vingt-huit ans; jusqu'à ce que *Rodolphe* de *Habsbourg*, premier Empereur de la Maison d'*Autriche*, eut été établi tranquillement sur le Trône Impérial. Alors tout ordre & tout gouvernement fut bouleversé, & l'Empire se trouva dans une parfaite Anarchie. Les Villes de *Suisse* en particulier ressentirent les effets fâcheux de cette confusion. Car comme le País étoit rempli de No-

E 2

blessé

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

blesse & d'Ecclésiastiques puissans, chacun s'y érigea en Tyran & tâcha de subjuguier quelque Ville voisine, sous prétexte qu'elle étoit du parti de l'Empereur, qui fut excommunié, & que les Terres de ses Adhérens étoient données, par la Bulle du Pape, à quiconque pourroit s'en rendre le Maître.

Une oppression de cette nature donna lieu à une coûtume, qui commença à s'établir alors, parmi plusieurs Villes d'*Allemagne*, aussi bien que parmi celles de *l'Helvétie*, c'étoit d'entrer dans une confédération mutuelle, pour leur défense commune. A cette occasion nous remarquerons que c'est ici l'époque des premiers commencemens de la *Suisse* moderne; car lorsque les Peuples s'apperçurent de l'avidité du Clergé & de la Noblesse, qui pour s'enrichir employoient toutes sortes de voyes injustes, ils firent des Alliances pour se mettre en état de résister aux usurpations des uns & des autres. *Berne*, en mille-deux-cens-quarante-trois, en fit une avec  
ceux

ceux de *Fribourg* ; elle en fit encore une en mille-deux-cens-cinquante, avec ceux du Païs de *Vallais* ; & en mille-deux-cens-cinquante & un *Zurich*, *Uri* & *Schwitz* s'unirent pareillement.

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Il étoit question sur-tout dans ces Alliances de s'unir contre les Nobles, dont les ravages étoient si excessifs, qu'il n'y avoit plus de sûreté dans aucun endroit. Ils avoient bâti des Châteaux sur les Lieux les plus élevés des Montagnes, d'où ils faisoient de continues incursions dans le Païs ; ils se retiroient ensuite dans ces Forteresses, où il n'étoit pas facile de les forcer. Puisqu'il faut le dire, ces Châteaux étoient de véritables retraites de Voleurs ; aussi les Païsans donnèrent-ils à ces Nobles le nom de *Zwingherren*, qui, dans le sens plus honorable, répond à celui de Tyran. Il est à croire que cette multitude de Nobles, qui infestoit la Campagne, étoit provenüe de la destruction de *Vindonissa*, qui depuis l'Empire de *Vitellius* &

ABRÈGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

la décadence d'*Aventicum*, avoit été très-florissante. Son enceinte avoit été si étendue, qu'on la pouvoit comparer aux plus grandes Villes de nos jours. Lorsqu'elle eut été détruite, ses plus riches Habitans cherchèrent à s'établir dans différens endroits du voisinage; & comme les anciens *Troyens* après l'embrasement de leur Ville, ils bâtissoient où ils pouvoient des Fortresses, pour se mettre à couvert d'insulte.

Par ces Nobles on doit entendre non-seulement ceux qui avoient reçu des Terres en fief des Empereurs, des Rois ou des Comtes; mais encore ceux à qui ces derniers donnoient en Arrière-fief d'autres Terres d'une moindre conséquence; ce qui fit que l'on appella les premiers *les Grands-Vassaux*, & ceux-ci *les Petits-Vassaux*. Cette pratique avoit produit dans la Suisse une prodigieuse quantité de Nobles. Il n'est pas difficile de concevoir qu'un si grand nombre de personnes, accoutumées à ne rien faire,

faire, étoit plus que suffisant pour ruiner un Païs tel que la *Stiſſe*. On pourroit aſſûrer avec fondement qu'il ne reſte aujourd'hui que très-peu de cette ancienne Nobleſſe, qui ſoit connuë ; peut-être parce que les noms de ces Tyrans étant odieux, leurs Descendans en ont changé ; ou parce que les troubles du Païs & le nombre des années ont apporté beaucoup de changemens dans les Familles, & qu'il en a péri beaucoup par la ſanglante vengeance qu'on tira du meurtre d'*Albert*. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les étrangers, qui ignorent l'Histoire de ces tems-là, ſont ſurpris quand ils voyagent, de voir la multitude preſque infinie de ces Châteaux, qu'une tyrannique Nobleſſe avoit fait construire au ſommet des Montagnes & des Rochers, qui paroiffent inacceſſibles. Ils ont de la peine à comprendre comment il a pû tomber dans l'imagination des hommes de bâtir des palais ſi magnifiques, dans des endroits, où il ſemble impoſſible de ſe pouvoir procurer non-ſeulement les

ABRÉGE  
de l'H. ſſ. de  
la Suiſſe.

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

aïses, mais même les besoins de la vie.

L'Empereur *Rodolphe I* détruisit, peu-à-peu, plusieurs de ces Tyrans, ennemis de la Liberté publique; s'il le fit pour soulager les Peuples de l'oppression où ils vivoient, ou s'il ne chercha en cela que ses propres intérêts, c'est une question qui partage bien des personnes, & que je ne déciderai pas. J'observerai seulement que la plupart de ces Nobles ont passé de la Suisse dans l'Allemagne; & que c'est avec raison qu'un Auteur a dit, „ que les Montagnes de la Suisse „ ont servi d'azyle aux Grands de „ l'Empire Romain, & de berceau „ à la Noblesse d'Allemagne”. C'est pourquoi les Païsans chantent encore aujourd'hui d'anciens vers qui rappellent dans leur mémoire ce que leurs Pères ont souffert de la part de ces Nobles. Mais ce que fit *Rodolphe* est ici prématuré. Voyons auparavant ce qui y donna lieu. L'Union des Villes ne produisant pas tout l'effet qu'on en avoit attendu,

tendu, ou du moins n'étant pas une Barrière suffisante contre la puissance de la Noblesse, elles se servirent d'un autre expédient, qui fut de se mettre sous la protection de quelque puissant Voisin. *Rodolphe de Habsbourg* avoit donné, dès sa jeunesse, des preuves d'une véritable valeur; il avoit vaincu le Baron de *Tieffenstein*, son Cousin *Rodolphe*, & le Comte de *Kybourg*. Les Villes libres de la Suisse jettèrent les yeux sur ce Prince, & le nommèrent *Capitaine des Villes*, autrement leur Protecteur. Elles lui assignèrent, pour cette fin, une rente annuelle, & lui permirent de leur envoyer des Baillifs, ou Gouverneurs, avec le pouvoir d'y exercer ce qu'on appelle la *Haute-Justice*; c'est-à-dire, de juger dans les Causes Criminelles, se réservant expressément leurs droits, & leurs franchises dans tous les autres points.

Si *Rodolphe* ne put pas, ou ne voulut pas réduire tous les Nobles, c'est ce qu'encore une fois, je ne déciderai point. Je dirai seulement

E si

que

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

A B R E G E'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

que les Villes, voyant qu'elles ne pouvoient, sous la conduite de ce Prince seul, secouer entièrement le joug de la Tyrannie, formèrent le dessein de se démêler elles-mêmes des peines que leur causoient les Nobles. Cette démarche fit naître une Guerre dans laquelle il ne se passa d'abord rien de décisif. Enfin, ennuyées de vivre dans un état si violent, elles prirent le parti de bâtir en plusieurs lieux des Tours & des Forteresses, pour se garantir des incursions,

Les trois Cantons d'*Uri*, de *Schwitz* & d'*Underwald*, qui jusques-là avoient été libres de toute dépendance, excepté de celle de l'Empire, trouvèrent à propos de faire aussi comme le reste de la *Suisse*; ils se mirent sous la protection de *Rodolphe*, avec les mêmes restrictions que les autres. Cette démarche ne répondit pas non plus à leur attente. *Rodolphe* avoit trop d'affaires sur les bras pour donner à ces Villes toute la protection qu'il leur avoit promise. Ainsi elles se virent bientôt frus-

frustrées des secours sur lesquels elles avoient compté, & elles furent exposées de nouveau aux insultes de ces petits Tyrans. Le Peuple ne put y tenir; il prit les armes; & ne se contenta pas de démolir, dans sa première fureur, les Châteaux des principaux Seigneurs; il en chassa encore plusieurs hors du País, dans une Guerre de près de douze ans.

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Lorsque *Rodolphe* fut parvenu à l'Empire, il travailla à accommoder les différens qui étoient entre les Nobles & les Villes libres de la Suisse; mais il le fit d'une manière à faire croire qu'il n'avoit pas été aussi ennemi des premiers qu'il avoit affecté de le paroître; car il ordonna également à ceux qui avoient été foulés, comme à ceux qui avoient été les oppresseurs, de mettre les armes bas, & de demeurer en repos; il déchargea les Nobles des accusations que les Villes avoient formées contre eux; il confirma celles-ci dans tous les Privilèges que ses Prédécesseurs leur avoient

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

accordés ; & il ne négligea rien pour les gouverner avec douceur , tant qu'il vécut , leur envoyant des Baillifs , non pas au nom de la Maison d'*Autriche* , mais en celui de l'Empire en général.

En effet , comme les *Suisses* avoient beaucoup contribué à l'accroissement de la puissance de l'Empereur *Rodolphe* , ce Prince n'en perdit jamais le souvenir ; il les regarda toujours comme la source de son élévation ; & les *Suisses* , de leur côté , ne cessèrent jamais de l'aider , de tout leur pouvoir , contre ses ennemis.

A l'égard des Baillifs , dont il vient d'être parlé , ils étoient établis sur toutes les Villes de la *Suisse* ; & quoique cette République ne soit plus dans la dépendance de l'Empire , quelques-unes de ses Villes retiennent néanmoins encore ces noms de *Baillifs de l'Empire*.

## CHAPITRE VIII.

*Contenant l'Abrégé de ce qui a occasionné la Révolution de la Suisse, & la manière dont elle a été exécutée.*

**A**VANT de passer au Gouvernement Tyrannique de l'Empereur *Albert*, fils de *Rodolphe*, qui donna occasion à la Révolution de ce Païs, il seroit à propos de tracer, pour ainsi dire, une Carte Politique de tous ses États, & de distinguer non-seulement les Villes de la Suisse qui étoient sous la domination de la Maison d'*Autriche* & des autres Souverains, de celles qui étoient libres, & ne reconnoissoient d'autre dépendance que celle de l'Empire en général; mais aussi de spécifier les Privilèges, dont jouissoient celles qui étoient sujettes à la Maison d'*Autriche*, de même que les degrés de pouvoir dont leurs Gouverneurs, ou leurs Souverains étoient revêtus. Un pareil Plan de leur Etat politique, avant leur Révolte, seroit nécessaire pour bien

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

juger de la justice de leur cause, & des moyens dont ils se servirent pour recouvrer leur Liberté. Mais leurs Histoires sont si obscures & si défectueuses dans ces circonstances qu'il est presque impossible de satisfaire entièrement sa curiosité à cet égard. Ainsi je me contenterai de rapporter ce que j'ai pu apprendre des Privilèges de chaque Ville, lorsque j'entrerai dans le détail de chaque Canton, ou de chaque Ville en particulier. On peut dire ici, en général, que la plupart de leurs Villes libres & Impériales, & celles mêmes qui ne l'étoient pas, possédoient de grands Privilèges. Je crois néanmoins devoir avertir le Lecteur que les Territoires de ces Villes ne s'étendoient originai-  
 rement, pour la plus grande partie, que très-peu au-delà de leurs murailles, & qu'elles étoient environnées, de tous côtés, de domaines appartenans aux Monastères, ou d'une Noblesse qui épiait toutes les occasions d'empiéter sur leur liberté, leur causa plus de troubles & de guerres, avant qu'elles pus-  
 sent

fent l'extirper, que toute la puissance de la Maison d'*Autriche*, & tous les efforts qu'elle fit pour les ramener à son obéissance.

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Pour connoître clairement que la plupart de ces Villes étoient libres, il ne faut que faire attention aux divers Traités d'Alliances faits entre elles pour leur défense réciproque, long-tems avant que leur Révolution arrivât, & dont plusieurs sont inférés au long dans leurs Histoires. Il ne paroît pas moins évident, que ces Villes & ces Païs ne dépendoient en partie directement que de l'Empire, jusqu'à ce que les vexations de la Noblesse les eussent obligées de chercher quelque nouvelle protection. Les Comtes de *Habsbourg*, à la vérité, tenoient une partie du Païs en Fief de l'Empire; ils en avoient été investis par *Fridéric-Barberouffe*; mais leur pouvoir étoit d'abord extrêmement limité; & il y a grande apparence que l'autorité qu'ils s'acquirent sur ce Peuple, ne fut qu'une pure usurpation sur la liberté de ceux

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

ceux qu'ils devoient défendre. A la faveur du titre de Protecteurs, ils trouvèrent des moyens & des prétextes pour venir à bout de leurs desseins.

Après avoir touché en gros certains faits qui doivent précéder la Révolution des *Suisses*, je vais rapporter les oppressions qui la causèrent, en suivant leurs Auteurs les plus fidelles. Il a déjà été dit ci-dessus que l'Empereur *Rodolphe* les traita avec douceur, soit par reconnoissance des services considérables qu'il en avoit reçus, soit par pure affection pour son País natal. Mais l'Empereur *Albert*, fils de *Rodolphe*, bien loin de marcher sur les traces de son Père, se conduisit d'une manière entièrement opposée.

On rapporte entre autres deux raisons d'une disposition si différente. En voici une: *Adolphe* de *Nassau*, comme tout le monde fait, fut concurrent d'*Albert*, & lui disputa la Couronne Impériale. L'Empire étoit alors divisé en plusieurs factions,

tions, les uns tenant pour *Adolphe*, & les autres pour *Albert*: les *Suisses* furent pareillement partagés; & quoique le plus grand nombre fût pour ce dernier, le premier y avoit aussi ses partisans. Il n'en falloit pas davantage pour irriter *Albert* contre la *Suisse*, & pour le porter à lui faire ressentir les effets de son indignation. La seconde raison que l'on allègue, est plus généralement approuvée des Auteurs. *Albert*, dit-on, avoit vingt & un Enfans; & pour leur procurer de quoi subsister, il songeoit à s'emparer non-seulement de la *Suisse*, mais encore de la Province de *Thuringe*, de la *Bohème*, & de la *Souabe*. En effet, presque toutes les Histoires traitent ce Prince d'avare & d'usurpateur du bien d'autrui.

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Pour parvenir plus facilement à ses fins, *Albert* tâcha de gagner d'abord l'affection & l'attachement des Nobles, en leur promettant des dignités & des emplois considérables; il y réüssit. Il ne fut pas si heureux auprès des Evêques, des Abbés,

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

bés, & des Moines. Comme le Clergé Séculier & Régulier possédoit de grands biens ; c'étoit un ouvrage difficile que d'entreprendre de faire consentir de telles gens au retranchement de leurs revenus, & à la cession de leur liberté. Quelques Monastères cependant firent la planche. On remarque entre autres ceux de *Seckingen*, d'*Einsidlen*, de *Disentis*, &c. ; mais plusieurs lui résistèrent avec fermeté. Il en fut de même des Villes libres. Il gagna quelques Villes & quelques Païs, comme *Lucerne*, *Zug*, *Glaris*, qui ressortissoient des Monastères : le reste montra une grande opposition ; de sorte que ce Prince, voyant ses sollicitations inutiles, prit le parti d'y employer la négociation. Il députa quelques personnes aux Cantons d'*Uri*, de *Schwitz* & d'*Underwald*, qui paroissoient les plus jaloux de leur Liberté, pour les exhorter à se soumettre volontairement à sa domination, & à suivre l'exemple de *Lucerne*, de *Zug*, & de *Glaris*. Il enjoignit sur-tout à ses Envoyés d'employer les voyes de  
la

la douceur, les careffes, & la flatte-  
rie. Ils le firent; mais avec peu de  
succès. Les *Suiffes*, fuisant le gé-  
nie fimple de la Nation, les reçū-  
rent d'abord gracieufement; mais  
ils ne leur refusèrent pas pour ce-  
la, avec moins de fermeté, ce  
qu'ils leur demandoient.

ABRÉGE'  
de l'Hift. de  
la Suiffé.

Cette Négociation n'ayant pas  
réüffi, *Albert* envoya des Gouver-  
neurs en quelques endroits de la  
*Suiffé*, non pas au nom de l'Empire,  
mais en celui de la Maifon d'*Autri-  
che*, afin de faire traiter les affaires  
importantes par des Gens qui dé-  
pendiffent abfolument de lui. Les  
*Suiffes* s'apperçurent bientôt de l'ar-  
tifice; ils reconnurent qu'*Albert* n'a-  
gilloit de la forte, que dans le des-  
sein de foumettre, peu-à-peu, le  
Païs à la Maifon d'*Autriche*, en ac-  
cōtūmant les Peuples à fon Gou-  
vernement. Ils députèrent vers lui,  
pour le prier de rétablir l'ordre an-  
cien, & d'envoyer en *Suiffé* des  
Baillifs au nom de l'Empire. La  
réponfe du Prince fut sèche, & ne  
promit rien de bon; il dit fimple-  
ment

ABREGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

ment aux Députés qu'il leur accorderoit ce qu'ils lui demandoient, avec tant d'instances, & qu'il leur enverroit une Personne, qui auroit plein pouvoir. Là-dessus les Députés furent congédiés, sans avoir pû obtenir de réponse plus favorable.

Ce que je vais rapporter, demande toute l'attention du Lecteur, afin qu'il puisse juger, si les *Suisses* ont eu raison de secouer le joug que la Maison d'*Autriche* avoit commencé de lui imposer, ou s'ils n'ont suivi en cela, qu'un esprit de révolte & de sédition.

Les Cantons n'avoient eu jusques-là qu'un Gouverneur de l'Empire; *Albert* leur en envoya plusieurs. L'un d'eux fut un certain *Grisler*, ou selon quelques-uns *Gesler*, qui fixa sa demeure dans la Forteresse *Kufsnacht*, & dont l'autorité s'étendoit sur les Cantons de *Schwitz* & d'*Uri*. Le second s'appelloit *Peregrinus de Landenberg*; celui-ci commandoit dans le Canton d'*Underwald*,

wald, & y avoit deux Fortereffes, *Sarnen* & *Rotzberg*. Ces Gouverneurs étoient *Autrichiens* & commandoient au nom d'*Albert*, avec ordre de lui affujettir absolument le País, foit par la corruption des Chefs, foit par la violence, au cas que le premier de ces moyens vint à manquer.

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

D'abord les nouveaux Gouverneurs se comportèrent avec beaucoup de modération & d'humanité, mettant cependant en œuvre tout l'artifice que l'on peut employer pour gagner l'affection d'un Peuple ; mais, au bout de quelques mois, ayant vû l'impuissance de leurs efforts, & que personne ne se laissoit persuader de subir le joug de la Maison d'*Autriche*, ils prirent insensiblement des manières plus rudes & plus sévères, & empiétèrent, de jour en jour, sur les Privilèges des *Suiffes*.

Si les *Suiffes* furent allarmés d'une telle conduite, ils n'en témoignèrent pas leur ressentiment d'une façon

A B R E G E'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

çon séditieuse. Ils se contentèrent de faire une députation à l'Empereur pour lui représenter humblement les violences & les injustices qu'ils enduroient, & pour se plaindre de l'infraction de leurs Privilèges.

L'Empereur reçut ces Députés fort brusquement. Il leur offrit une alternative fâcheuse; c'est-à-dire, une promesse de leur faire toutes sortes de bons traitemens, s'ils consentoient à se soumettre à son obéissance, les menaçant au contraire de tout l'effet de son ressentiment, & de les réduire par la force, en cas de refus. Les Députés eurent beau lui représenter, que les *Suisses* étoient prêts à lui rendre toute obéissance, comme au Chef de l'Empire, dont ils étoient Membres; mais qu'à cela près ils étoient un Peuple libre, indépendant d'aucun Souverain particulier, & qu'ils le prioient de confirmer les Franchises & les Privilèges, qui leur avoient été accordés par plusieurs de ses Prédécesseurs : l'Empereur fut

fut inexorable ; il refusa leur demande tout net, & les renvoya de la sorte.

ABBREGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Les Députés étant retournés chés eux avec cette réponse, les Gouverneurs en furent plus hardis. Ils se mirent à exercer de ces Actes de Tyrannie qui ne servent qu'à révolter les esprits, & jamais à les foumettre. Ils lâchèrent la bride à toutes leurs passions à la fois, ravissant, pillant, emprisonnant, & s'abondonnant à tous les excès qui pouvoient contenter leur volupté, & leur avarice. Ils commirent, outre cela, sous le nom de justice, des cruautés qui font horreur, surtout à l'égard de ceux qui avoient quelque crédit auprès du Peuple, & qui dans cette qualité étoient regardés comme la cause de son refus à subir le joug de la Maison d'Autriche. Ils enlevèrent les biens des uns par des sentences injustes, sans même entendre les parties intéressées ; ils imposèrent à d'autres, pour des fautes légères, des amandes qu'ils n'étoient pas en état de payer ;

ABRÉGE  
de l'Hist. de  
la Suisse.

payer; ils punirent, sur de simples soupçons, plusieurs personnes, dont ils firent déchirer les membres par une cruelle torture, & d'autres en leur faisant créver les yeux. Enfin ils exercèrent toutes les inhumanités que peuvent inventer les plus ingénieux ministres de la cruauté d'un Tyran.

Deux exemples suffiront pour prouver ce que je viens d'avancer. *Peregrinus de Landenberg*, l'un de ces Gouverneurs *Autrichiens*, envoya un jour un de ses Domestiques chés un nommé *Henri de Melchtal*, qui avoit toujours passé pour un très-honnête homme, & qui étoit un des Païsans les plus distingués du Canton. Le Domestique, ayant ordre de lui enlever de force deux de ses bœufs, se mit en devoir de le faire. *Henri* s'y opposa, alléguant qu'il n'avoit rien fait qui méritât une pareille punition; mais le Domestique, persistant toujours dans l'exécution des ordres qu'il avoit reçus, & disant que *les Païsans n'avoient pas besoin de bœufs, étant assez forts*

forts pour tirer eux-mêmes la charrië; ABRE'GE' de l'Hist. de la Suisse.  
*Arnould*, fils de *Henri*, le chargea de quelques volées de coups de bâton & se sauva. Le Gouverneur ne tarda pas à être informé de cette action, & à s'en venger; il envoya enlever le père, quoiqu'innocent; il se le fit amener dans le Château, où, sans aucune forme de procès, il lui fit arracher les yeux, & le renvoya en cet état.

Ce que fit, peu de tems après, *Wolfenschiefs*, Commissaire de *Landenberg*, aliéna encore davantage les esprits. Un fort brave homme, nommé *Conrad Baumgartner*, étant venu lui demander Justice, *Wolfenschiefs* conçut le dessein de profiter de cette occasion pour violer sa femme. Il dit à *Conrad* de l'attendre, & partit sur le champ pour aller trouver cette femme, à qui il déclara sa passion; il ordonna en même tems qu'on lui préparât un bain. La femme, faisant semblant de vouloir satisfaire les désirs du Tyran, lui demanda la permission de se déshabiller dans une chambre

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

voisine. Elle profita de ce tems pour faire avertir son mari, qui plein d'une juste indignation, abattit à son arrivée, d'un coup de hache, dans le bain même, la tête de cet impudique Commissaire. *Conrad* après une telle action crut se devoir cacher; mais on ne fit aucune perquisition pour le trouver. J'ajouterai que l'on assure que le Gouverneur de *Landenberg* eut aussi le même sort, & qu'il périt de la même manière en voulant séduire la Femme d'un Bourgeois d'*Underwald*, qui étoit une très-belle personne. On prétend que depuis ce tems-là personne ne s'est engagé en *Suisse* dans aucune intrigue de cette nature, sans y avoir bien pensé auparavant, & sans bonnes précautions. Je pourrois rapporter une foule d'autres exemples de la Tyrannie de ces Gouverneurs; mais ces deux me paroissent suffire, puisque ce sont ceux-là mêmes, qui ont le plus contribué à la révolution.

Ces traitemens barbares aigrissoient, de plus en plus, l'esprit des Peuples

Peuples contre les Gouverneurs ; ABRÉGE' de l'Hist. de la Suisse. mais la crainte d'une punition certaine empêchoit de remuer, & le défaut de moyens pour secouer le joug le faisoit supporter, malgré que l'on en eût, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion de le faire avec sûreté. Cependant la Tyranie des Gouverneurs, s'augmentant tous les jours à mesure qu'elle trouvoit moins d'obstacles, fut à la fin poussée si loin, que le Peuple au désespoir, ne trouvant plus de salut que dans sa valeur, fut contraint d'entrer dans une Confédération pour sa défense commune, & de concerter les mesures propres à se délivrer de l'esclavage où il se voyoit.

Le Baron d'*Attinghausen*, irrité des maux de sa Patrie, & peut-être autant de ses peines particulières, car les Gouverneurs l'avoient pris à tâche, depuis qu'il avoit refusé de remettre ses biens & ses droits à la Maison d'*Autriche*; ce Baron, dis-je, fut le premier qui donna le branle à la conspiration.

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Il s'ouvrit à un certain *Werner Stauffacher*, qui supportoit impatiemment la défense que le Gouverneur d'*Underwald* lui avoit faite de continuer la bâtisse d'une maison, qu'il avoit commencée. Celui-ci découvrit le complot à un de ses Amis du Canton d'*Uri*, nommé *Walther Furst*; & ces deux hommes n'eurent pas de peine à faire entrer dans leurs vûes *Arnould de Melchthal*, qui s'appelloit ainsi du lieu de sa naissance, mais dont le véritable nom étoit *in-der-Halden*, & le même qui avoit régélé à la Suisse le Domestique du Gouverneur *Landenberg*.

Ces trois hommes étoient des Gentilshommes Cultivateurs. Ils avoient été également maltraités des Gouverneurs; ils étoient naturellement hardis, & entreprenans, & unis tous trois par une longue amitié, que leurs malheurs communs avoient affermie davantage. Ils s'obligèrent par ferment au secret, & à attirer chacun à foi tous ceux de son Canton à qui il pourroit se fier, & qu'il connoitroit avoir allés

assés de cœur, pour exécuter les résolutions qui seroient prises. Ils ne tardèrent pas à remplir cette convention ; ils engagèrent, en peu de tems, chacun de leur côté, un grand nombre de leurs amis, & choisirent un endroit du Canton d'*Uri* nommé *Griitli*, situé proche du Lac d'*Uri*, où ils tinrent des assemblées secretes. Chacun s'y rendoit accompagné des nouveaux Associés de son Canton, & tous ensemble devinrent les conducteurs de l'entreprise. Ce fut là que leur Alliance fut renouvelée & confirmée de nouveau par serment ; ils y résolurent de faire un soulèvement général dans les trois Cantons, pour surprendre & démolir tous les Châteaux fortifiés, & pour chasser du Pais les Gouverneurs avec leurs Adhérens.

ABREGÉ DE  
l'Hist. de  
la Suisse.

A la seconde Assemblée on trouva le nombre des Associés suffisant pour exécuter le dessein ; c'est pourquoi l'on proposa de fixer le soulèvement général au quatorzième Octobre mille-trois-cens-sept, de

ABRÉGE  
de l'Hist. de  
la Suisse.

peur que le secret, étant communiqué entre tant de personnes, ne s'éventât, & qu'ainsi le complot n'échouât. Mais ceux d'*Underwald* ayant représenté à l'Assemblée, que deux Châteaux de leur Canton, appelés *Sarnen* & *Rotzberg*, étoient trop bien fortifiés pour qu'on pût se flatter que des gens sans discipline les emportassent aisément, on convint de différer encore quelque tems, & de chercher, pendant cet intervalle, quelque stratagème pour les surprendre; parce que si une entreprise sur ces Places fût venue à manquer, les Gouverneurs les auroient bientôt remplies de Soldats, qui y auroient tenu jusqu'à ce que l'Empereur eût pu envoyer une Armée à leur secours; & de cette manière on auroit vu tous les projets entièrement renversés. Ces considérations firent que l'Assemblée remit l'exécution de son dessein au premier de Janvier mille-trois-cens-huit. Là-dessus elle se sépara, & chaque membre s'en retourna chés soi, pour disposer les choses à une heureuse expédition.

Dans

Dans ces entrefaites, il arriva un accident, qui eût fait avorter le dessein des *Suiffes*, si les Gouverneurs n'eussent été endormis par la soumission apparente du Peuple; ou si les Conjurés eussent été assés imprudens, pour tenter leur entreprise, avant le terme fixé, en voulant profiter de l'allarme que cet accident causa. Voici quel fut le sujet de cette allarme.

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Parmi plusieurs traits ridicules de Tyrannie dont ces Gouverneurs s'avisèrent, *Grisler*, Gouverneur d'*Uri*, en imagina un qui avoit plus de rapport aux caprices d'un *Claude*, d'un *Caligula*, ou d'un *Phalaris* qu'à un acte de Justice. Il fit dresser sur le Marché d'*Altorff*, Capitale du Canton d'*Uri*, une perche avec son chapeau, enjoignant sous peine de la vie, à tous ceux qui passeroient devant ce chapeau, de le saluer en se découvrant, & en pliant le genou, avec le même respect, que s'il eût été là en personne. La crainte du châtiment porta le Peuple à se soumettre à cette espèce

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

d'Idolatrie. Mais un certain *Guillaume Tell*, jeune homme, revêché, & intrépide, & l'un des Conjurés, passa souvent devant le chapeau sans le saluer. Le Gouverneur, en ayant été averti, le cita devant lui, & lui demanda la raison de sa défobéissance. *Tell* voulut s'excuser sur sa rusticité & sur ce qu'il ignoroit l'ordre; mais comme il étoit suspect au Gouverneur, celui-ci ne voulut point admettre ses excuses. Il fit chercher l'enfant favori de *Tell*, & sachant que le Père étoit habile Arbalétier, il le condamna à tirer d'une distance considérable (a) à une pomme, placée sur la tête du fils, déclarant en même tems, que s'il la manquoit, il seroit mis à mort sur le champ. *Tell*, ne pouvant le fléchir, se détermina à passer par cette cruelle épreuve, sur le Marché, en présence du Gouverneur & d'une grande foule de Peuple, qui y étoit accouruë pour voir cet acte bizarre de Justice. Ce pauvre Père tira ses flèches de son Carquois, &

(a) *Tell*, dit-on, étoit éloigné de son Fils de 120 pas.

& lâcha son Arc d'une main tremblante. Cependant, soit adresse, soit bonheur, il abattit la pomme, sans toucher la tête de son fils. L'admiration du Peuple fut grande, & les acclamations générales: chacun s'efforçoit de témoigner sa joye, tant de ce que *Tell* s'étoit sauvé, que pour applaudir à son coup d'adresse. Mais le Gouverneur, piqué de ce que *Tell* avoit échappé si adroitement à sa vengeance, résolut de l'attraper d'une autre manière. Comme il avoit remarqué, qu'il avoit deux flèches dans son Carquois, quoiqu'il n'eût qu'un seul coup à tirer, il lui en demanda la raison, & lui promit de lui pardonner, quelque dessein qu'il eût pû avoir. Sur cette assurance, *Tell*, au plus fort de son ressentiment, lui répondit naïvement qu'il avoit pris deux flèches de son Carquois, dans la ferme résolution de le tuer avec la seconde, au cas qu'il eût été allés malheureux pour tuer son Fils avec la première. Le Gouverneur, irrité de cette réponse, lui dit que selon sa promesse il épargneroit sa

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

vie en considération de son habileté ; mais que pour son intention traîtresse, il lui feroit finir ses jours dans un cachot. Ensuite il ordonna de le lier, & de le mettre dans un batteau, qui devoit le transporter à *Kuffnacht*, Château bâti sur le Lac de *Lucerne* ; il s'embarqua lui-même, pour voir l'exécution de sa Sentence. Après qu'ils eurent fait environ la moitié du chemin sur le Lac, il se leva une violente tempête. Ils furent en grand danger d'être brisés contre les rochers, aucun des Batteliers ne sachant manier le gouvernail dans un tems si orageux. Dans cette extrémité, un des Domestiques du Gouverneur, qui savoit que *Tell* passoit pour le meilleur Battelier du País, dit à son Maître, qu'il n'y avoit point d'autre expédient pour sauver leur vie, que de délier *Tell*, & de le mettre au Timon. Le Gouverneur y consentit, & on le fit à l'instant. En effet *Tell*, après bien des efforts, dégagea le batteau du milieu du Lac, où les vagues étoient le plus agitées, & l'approcha du bord, auprès

auprès duquel il y avoit une petite pièce de roc, dont la pointe fortoit de l'eau; & trouvant cette occasion propre pour s'évader, il futa adroitement fur le roc. De là il alla à terre se cacher dans les Montagnes. Cependant le Gouverneur fut ballotté çà & là dans le Lac en péril de périr à tous momens. A la fin néanmoins le bateau gagna, avec bien de la peine, un endroit, appelé *Brumen*, où le Gouverneur débarqua avec sa suite, dans le dessein d'aller de là à *Krißnacht* par terre. *Tell*, en ayant eu vent, se mit en embuscade derrière un Buiffon; & lorsque le Gouverneur passa près de lui, dans un chemin creux, il lui perça le cœur d'une flèche, & le laissa mort sur la place. Là-dessus il s'enfuit, & se mit en lieu de sûreté, avant que les gens de la suite du Gouverneur fussent quel chemin prendre pour le poursuivre.

En mémoire de ces deux actions l'on bâtit une petite Chapelle à l'endroit où le Gouverneur fut tué,

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

& une autre sur le roc où *Tell* se jeta hors du bateau. Elles se sont conservées toutes deux entières jusques à ce jour, & servent de preuves contre ceux qui veulent jeter des doutes sur la vérité de ce fait.

Tandis que le bruit de la mort du Gouverneur se répandoit de toute part, *Tell* alla chés lui informer ses amis de son exploit. Il les pressa de commencer leur révolte sans plus de délai, de peur que l'autre Gouverneur & ses Adhérans, se défiant, sur cette allarme, de quelque nouveau coup, ne prissent des mesures pour le prévenir. Mais les plus circonspects des Conjurés voyant que le Gouverneur regardoit cette action uniquement comme le ressentiment d'un particulier, jugèrent plus à propos pour les raisons que ceux d'*Underwald* avoient avancées, d'être tranquilles jusqu'au jour marqué. Le Gouverneur effectivement ne fit d'autre enquête sur cette action si - non qu'il fit chercher *Tell*, qui se tint caché jusqu'à ce que la Révolte éclatât. Ainsi la pruden-

prudence des Conjurés & l'aveu-  
 glement du Gouverneur concouru-  
 rent également à faire réüssir cette  
 Révolution. Le Secret, quoique  
 confié à tant de gens, fut gardé si  
 fidèlement, que le Gouverneur  
 n'eut pas le moindre soupçon du  
 Complot jusqu'à ce qu'il fut exé-  
 cuté.

ABRÉGE'  
 de l'Hist. de  
 la Suisse.

Le premier de Janvier mille-trois-  
 cens-huit, qui étoit le jour marqué  
 pour le soulèvement, étant venu,  
 les Confédérés poursuivirent si bien  
 les mesures qu'ils avoient prises,  
 que dans le même tems le soulève-  
 ment fut général dans tous les trois  
 Cantons d'*Uri*, de *Schwitz* & d'*Un-  
 derwald* (b). Ceux d'*Underwald* sur-  
 prirent les deux Châteaux de *Sar-  
 nen* & de *Rotzberg*, mais par diffé-  
 rens stratagèmes (c).

F 7 Pour

(b) Ces trois Cantons sont rarement d'un sen-  
 timent différent, quand il s'agit de délibérer sur  
 des affaires importantes.

(c) Il est bon d'observer que la Relation de la  
 Suisse a omis de marquer que le lendemain ces  
 trois Cantons publièrent leur Alliance, & la con-  
 firmèrent en présence de tout le Peuple.

ABRE'GE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Pour le premier, ils envoyèrent un nombre suffisant d'hommes de résolution, habillés en Païsans, qui avoient des Armes cachées sous leurs habits, & portoient, dans leurs mains, toutes sortes de denrées pour en faire présent aux Gouverneurs. Comme c'étoit là une coutume qui se pratiquoit tous les premiers jours de l'an, l'on ne se défia point de la quantité de monde qui entra dans le Château. La Garnison en étant petite, & n'ayant garde de soupçonner un pareil dessein, elle fut bientôt renversée, & bien contente d'en échapper avec la vie.

A l'égard de celui de *Rotzberg*, il fut pris d'une manière toute particulière. Le Gouverneur y avoit une Servante, dont l'un des Conjurés étoit le Galant; on se servit de son moyen pour faire réüssir le dessein, qu'on s'étoit proposé. Son Galant lui promit de se rendre auprès d'elle la même nuit, qui étoit choisie pour assurer la liberté de la Patrie. Mais comme il lui étoit impos-

impossible d'entrer par la porte du Château, ils s'aimoient l'un l'autre avec tant de passion que toutes les fois qu'il venoit passer la nuit avec sa maîtresse, elle lui jetoit une corde à laquelle il s'attachoit, & ensuite elle le tiroit dans sa chambre. Il s'approcha donc cette nuit du Château avec vingt hommes bien armés ; & lorsqu'il fut une fois monté à son ordinaire, il se servit du même moyen, pour faire aussi monter les gens qu'il avoit amenés avec lui : voyant alors qu'ils étoient plus forts que les Domestiques du Gouverneur, ils les lièrent, les laissèrent dans cet état, & tinrent les portes du Château fermées, jusqu'à ce qu'ils eussent appris le succès de l'entreprise sur le Château de *Sarnen*.

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Pendant ce tems-là, le Peuple d'*Uri* se saisit du Château nouvellement bâti auprès d'*Altorff*, appelé *Zwing-Uri*, ce qui veut dire *Joug d'Uri* ; & ceux de *Schwitz* se rendirent maîtres de celui de *Louvertz*. Tous ces Forts étoient petits & ne  
conte-

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

contenoient que des Garnifons très-foibles ; néanmoins ils bridèrent tout le Païs. C'est pourquoi le Peuple se mit d'abord à les démolir, comme les instrumens de son esclavage.

A cette nouvelle le Gouverneur *Landenberg*, & ses Adhérens, voyant qu'il leur étoit impossible de résister au torrent d'un Peuple furieux, uni contr'eux, & craignant d'effuyer les effets de sa rage, tâchèrent de s'esquiver. Le Peuple les poursuivit & les atteignit ; mais, sans leur faire la moindre insulte, il les conduisit sur les frontières, & les relâcha, après avoir pris leur serment qu'ils ne retourneroient jamais dans le Païs. Rare exemple de modération dans une Populace irritée, qui a ses Persécuteurs à sa merci !

Voilà la manière dont les trois Cantons d'*Uri*, de *Schwitz* & d'*Underwald* se délivrèrent, sans grande difficulté, &, pour ainsi dire, sans répandre une goutte de sang, de la domination tyrannique de la Mai-  
son

fon d'*Autriche*, & se mirent dans un état de liberté qu'ils ont toujours fû maintenir depuis.

ABBREGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Il est maintenant aisé de voir, par la connoissance des faits qui viennent d'être rapportés, par quel esprit & pourquoi les *Suiffes* ont secoué le joug *Autrichien*; & s'ils ont agi, à l'égard du Souverain, d'une manière honteuse & par un esprit de fédition; ou plutôt s'ils ne devoient pas à l'amour de leur Patrie, aux Loix Naturelles & au Droit des Gens, que la Maison d'*Autriche* violoit impunément, la délivrance d'un joug si tyrannique; car, quand les hommes font un Traité pour conserver la paix & la tranquillité, & que, pour parvenir à ce point, ils se font choisis un ou plusieurs Chefs; si ces Chefs, qui doivent maintenir la sûreté publique, se déclarent eux-mêmes ennemis de la paix & du repos, on est dégagé de l'obligation dans laquelle on étoit entré à leur égard, sous certaines conditions, & sous certaines Loix. Tout Pacte cesse,  
dès

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

dès que l'un de ceux, qui l'a juré, le viole. D'ailleurs, voici une circonstance particulière. Les Princes de la Maison d'*Autriche* n'avoient aucune autorité légitime sur ces trois Cantons, puisqu'ils étoient soumis à l'Empire.

---

## CHAPITRE IX.

*De ce qui s'est passé dans la Suisse, depuis la Révolution, jusqu'à la Confirmation de l'Union des trois premiers Cantons par l'Empereur Louis V.*

L'EMPEREUR *Albert* ne devoit pas, en bonne politique, se plaindre de la Révolution des *Suisse*s ; il ne devoit s'en prendre qu'à lui-même, car il avoit commis deux fautes essentielles. La première fut de construire de nouveaux Châteaux, qui devoient inmanquablement donner de la jalousie & de l'ombrage. Car, comment pouvoir se persuader qu'il y eût quelqu'un d'affés dépourvû de bon sens pour ne pas regarder ces

Châ-

Châteaux comme une bride, dont on pourroit se servir quand on voudroit, pour réduire le Peuple dans la servitude. *Philippe le Jeune*, Roi de *Macédoine*, avoit fait la même chose en *Grèce*; il y avoit élevé trois Forteresses, qu'il nommoit *les Fers de la Grèce.* *T. Quintius Flaminius* eut la prudence de les faire détruire, & délivra par ce moyen la *Grèce* de la crainte de la Tyrannie.

ABBREGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

L'autre faute que fit *Albert*, ce fut de se comporter d'une manière trop impérieuse & trop absoluë, sur un Trône où il n'étoit pas encore assés affermi. Les trois Personnes qui jettèrent les fondemens de la *Liberté Helvétique* sont une preuve évidente que ce moyen ne réussit point. Les noms d'*Arnould de Melchthal*, de *Werner Stauffacher*, & de *Walther Furst*, sonnent aujourd'hui aussi haut, dans la bouche de leurs Compatriotes, qu'autrefois ceux des *Brutus* à *Rome*, des *Dorias* à *Gènes*, & ceux des *Nassaus* dans la *Hollande*.

Quel-

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Quelque peu de raison qu'il y eut à accuser les *Suisses* de leur soulèvement, l'Empereur *Albert* ne fut pas plutôt informé de leur démarche qu'il s'emporta extrêmement contre eux, & résolut d'envoyer une Armée pour les subjuguier. Mais tous ces projets s'évanouirent par la mort prématurée de ce Prince, qui fut assassiné, aussitôt après son passage de la *Renss*, à *Königsfelden* en *Suisse* (a), par son Neveu *Jean*, Duc de *Souabe*, dont il retenoit injustement le Duché.

Cet accident fut très-favorable aux affaires des trois Cantons, qui s'étoient soulevés; car il leur donna le tems de se mettre en posture pour se défendre. Les Enfans d'*Albert* étoient si occupés, d'un côté à briguer la Couronne Impériale pour *Fridéric* l'Ainé de la Famille, & de l'autre à venger la mort de leur Père, qu'ils se trouvèrent obligés de laisser les Cantons en paix, jusqu'à ce que ces disputes fussent finies.

La

(a) Voyez l'Article KÖNIGSFELDEN.

La quantité de fang innocent que répandit le Fils d'*Albert* dans toute la *Suisse*, pour venger la mort de son Père, est incroyable; il fit mourir, fans aucune miséricorde, tous ceux qui avoient eu la moindre habitude avec le Duc *Jean*, ou qui étoient soupçonnés d'en avoir eu avec les autres meurtriers. Il poussa sa cruauté si loin qu'il fit égorger jusqu'aux enfans, afin d'enfvelir toutes ces familles dans un éternel oubli. Digne fils d'un père cruel & avare, s'il l'imita dans sa cruauté, il l'égala en avarice. Pour s'emparer des biens de la Noblesse, il immola, dans un seul jour, & dans un même endroit, soixante-trois Gentilshommes, & le lendemain quarante-fix. Ce furent là les fondemens de la puissance énorme de la Maison d'*Autriche*; & dans la crainte que tant de belles possessions, acquises sous un si beau titre, ne courussent risque de sortir un jour de la Maison de *Habsbourg*, & d'être redemandées par les descendans de cette Noblesse, on extermina jusqu'aux enfans des enfans :

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

ABREGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

enfans : ceux-mêmes qui étoient encore dans le sein de leur Mère perdirent la vie, avant que d'avoir vû le jour. Les Châteaux furent rafés de fond en comble : c'est pour cela qu'on ne voit aujourd'hui presque aucuns de ceux que les *Suiffes*, & l'Empereur *Rodolphe* avoient laissés sur pied.

Vers la fin de l'année mille-trois-cens-quinze, l'Archiduc *Léopold* assembla une Armée de vingt-mille hommes, pour aller saccager les Cantons d'*Uri*, de *Schwitz* & d'*Underwald*, & mettre tout le País à feu & à sang. Il se présenta un nouveau prétexte d'envahir le second de ces Cantons, par une brouillerie qu'il eut avec une célèbre Abbaye située dans le même Canton, portant le nom de l'Hermitage de la *Vierge Marie*. Mais comme ces différens n'ont pas été rapportés avec exactitude par les Auteurs, il faut faire en sorte de les éclaircir & de les fixer.

Après la mort de l'Empereur *Henri VII*, il s'étoit élevé une grande

de contestation entre *Louis V*, dit *le Bavarois*, & *Fridéric d'Autriche*, surnommé *le Beau*. Les *Suisses*, se ressouvenant de ce qu'ils avoient souffert de la part de la Maison d'*Autriche*, qui, par une barbarie couverte du prétexte de la vengeance, avoit fait perdre la vie à plus de mille personnes innocentes; les *Suisses*, dis-je, appuyoient ouvertement *Louis*; ce qui augmentoit encore la haine des *Autrichiens* contre eux; & ceux-ci, animés d'un nouveau motif de vengeance, ne cherchoient qu'à la satisfaire; ils crurent enfin en avoir trouvé l'occasion favorable.

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Depuis le Règne d'*Othon*, il s'élevoit souvent des disputes au sujet des limites d'un Monastère nommé *Einsidlen*; & les *Suisses*, fatigués d'avoir toujours quelque chose à démêler avec ces Moines, se rendoient, de tems en tems, justice les armes à la main, reprenant par la force ce que l'on usurpoit sur eux par artifice. Un pareil différend étant survenu cette année entre eux,

les

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

les *Stiffes* furent excommuniés à la sollicitation de l'Abbé d'*Einsidlen* ; ce qui étant venu à la connoissance de *Louis*, ce Prince appuya les *Stiffes* de son autorité, & les remit dans leur ancienne liberté. *Léopold* au contraire, sous prétexte de protéger les biens de l'Eglise, chercha à faire son coup ; & cachant ainsi, sous un zèle apparent, toute la colère dont il étoit animé, il se chargea d'exécuter la Sentence d'Excommunication contre les prétendus ennemis de l'Eglise. Il marcha contre eux avec une Armée de vingt-mille combattans, pendant que toutes les forces que les trois Cantons avoient à lui opposer, ne consistoient qu'en treize-cens hommes.

On n'auroit jamais crû qu'une poignée de monde fût capable de s'opposer à une Armée si formidable. Les *Suiffes* suppléèrent le défaut du nombre par leur courage. Je suis obligé de marquer ici quelques circonstances qui le méritent par plus d'une raison, & que la Ré-  
lation

lation de la *Suisse* ne rapporte pas. C'est que les trois Cantons commencèrent par ordonner un jour de Jeûne & de Prières ; qu'ils se déterminèrent ensuite à marcher au-devant de l'Ennemi, avec leurs treize-cens Soldats seulement. Il y eut dans ce tems-là cinquante Personnes bannies de leur Patrie pour différens crimes, ces cinquante hommes s'offrirent de leur propre mouvement d'aller attaquer l'Ennemi ; les autres ne voulurent pas y consentir, alléguant qu'on ne pouvoit se flatter de trouver le salut de la Patrie dans le secours de pareilles gens ; mais ceux-ci, sans se décourager, montèrent sur le haut de deux montagnes près de *Morgarten*, entre lesquelles l'Ennemi devoit passer pour venir fondre sur les Cantons ; ils s'y postèrent, & y ramassèrent une si grande quantité de pierres & de pièces de bois, que lorsque *Léopold*, qui conduisoit lui-même son Armée, avec l'Abbé d'*Emsfiden*, vint à passer, sa Cavalerie en fut pour la plus grande partie écrasée, & le reste de l'Armée

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

ABBÉ GÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

mis en déroute. Les autres Soldats voyant que les *Autrichiens* prenoient la fuite, poursuivirent l'Ennemi avec une ardeur incroyable, la pique (b) à la main, & lui tuèrent quinze - cens Cavaliers. Ce ne fut pas à quoi se borna la perte de *Léopold*; il perdit encore un plus grand nombre d'hommes, dont une partie fut tuée & l'autre noyée dans un Lac voisin nommé le Lac d'*Egri*. Cette Action se passa le seizième de Novembre mille-trois - cens - quinze.

Pendant ce tems-là, deux autres Corps d'*Autrichiens* avoient attaqué, avec aussi peu de succès, les Cantons d'*Uri* & d'*Underwald*; ils furent tous deux repoussés avec une perte considérable. De sorte que ces trois Cantons défirent, avec des poignées de monde, de puissantes Armées. Les *Suisses* firent, dans ces rencontres, des actions de valeur si prodigieuses, pour la défense de leur Liberté, qu'on ne doit

(b) Les *Suisses* appellent cette sorte d'arme, des Hallebardes.

doit certainement pas moins d'honneur à leur mémoire, qu'on en rendit aux *Lacédémoniens*, qui combattirent, pour la même cause, quoiqu'avec moins de succès, au détroit des *Thermopyles*.

ABRÉGE  
de l'Hist. de  
la Suisse.

La Victoire de *Morgarten* mit le sceau, en quelque manière, aux fondemens de la *Liberté Helvétique*. Les trois Cantons, qui ne s'étoient liés d'abord que pour dix ans seulement, encouragés par de si heureux succès, ferrèrent de nouveau les nœuds de leur union; & pour leur sûreté commune, firent entre eux une Alliance perpétuelle, qui fut conclue, signée, & jurée (c) le septième de Décembre mille-trois-cens-quinze. Et soit, parce que la première victoire, qui assura la *Liberté Helvétique*, fut remportée à *Morgarten*, dans le Canton de *Schwitz*, nom que les *François* adoucissent à leur manière en pronon-

G 2

çant

(c) Comme les trois Cantons jurèrent alors l'observation de leur Alliance, les Allemands leur donnèrent le nom d'*Eydgenossen*, qui signifie, des Hommes tenus par un même serment.

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

çant *Suisse* ; soit parce que ce Canton fut alors le plus célèbre, on croit que c'est pour cette raison que toute la Nation, qui est entrée dans cette Ligue, a reçu le nom de *Suisse*.

Après avoir déduit ainsi succinctement l'Histoire de ce Peuple, jusqu'au tems qu'il secoua le joug de la Domination *Autrichienne*, & jetta les fondemens de la Liberté, dont il jouit maintenant, je n'entreprendrai pas de la continuer par les différentes Guerres qu'il soutint pour la défendre. J'ai voulu seulement donner une idée de ses affaires, qui m'a paru nécessaire, pour mettre dans tout son jour l'Époque de son érection en Cantons, afin que cela pût conduire à la connoissance plus parfaite de son état présent, & des différens qui l'ont conduit à la forme dans laquelle il se trouve aujourd'hui. Si j'en ai usé de la sorte, ce n'est pas que l'Histoire des *Suisses* ne nous fournisse d'aussi grands exemples de valeur, que l'on en voit dans celles des *Grecs* ou des *Romains*. J'en

pour-

pourrois rapporter une infinité, qui ne feroient pas moins éclatans dans un Corps d'Histoire, que le font les actions les plus vantées de l'Antiquité, s'il se trouvoit de semblables plumes pour les décrire. Pour voir la vérité de ce que j'avance, on n'a qu'à lire les Articles de *SEMPACH*, de *BASLE*, de *GRANSON* & de *MORAT*. Je me contenterai ici de marquer les divers tems auxquels les treize Cantons s'unirent par une Confédération si étroite, qu'ils passent aujourd'hui pour une seule République, connuë sous le nom du *Corps Helvétique*.

ABREGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Avant cependant que d'arriver au tems auquel les autres Cantons se font joints pour ne faire, en quelque façon, qu'un seul Corps, il est bon d'observer, que si-tôt que les *Suisses* eurent mis en fuite l'Armée *Autrichienne*, ils envoyèrent des Députés à l'Empereur *Loth V*, pour lui exposer les raisons qui les avoient portés à prendre les armes. Leur Députation eut tout le succès qu'ils

ABRÉGE  
de l'Hist. de  
la Suisse.

en avoient espéré. L'Empereur déclara les *Suisses* absous du crime que leur imputoit la Maison d'*Autriche*, & les confirma dans tous leurs Privilèges, l'an mille-trois-cens-seize. Il ordonna, en même tems, qu'il n'y auroit plus désormais, chés les *Suisses*, de Gouverneur Impérial qui ne fût *Suisse*; & en conséquence il y en envoya un originaire du País, en mille-trois-cens-vingt-trois. Cela n'empêcha pas néanmoins la Maison d'*Autriche*, conjointement avec l'Abbé d'*Einsidlen*, de tenter plusieurs entreprises sur les *Suisses*, jusqu'au décès de *Louis V.* Depuis même, la première de ces Puissances ne cessa, pour ainsi dire, jamais, pendant l'espace d'environ trois-cens-cinquante ans, de poursuivre ses prétentions sur les trois Cantons, & de faire de nouveaux efforts, pour les réduire par les armes, aussi souvent que ses guerres lui donnoient quelque relâche, ou qu'il s'en présentoit une occasion favorable. Mais toutes ces entreprises eurent si peu de succès, qu'au-lieu de ramener les trois Cantons

Cantons à son obéissance, ceux-ci détachèrent, au contraire, d'autres Païs & d'autres Villes du parti de la Maison d'*Autriche* & de l'*Empire*, & les unirent à leur Corps.

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

---

## CHAPITRE X.

*De ce qui s'est passé, dans la Suisse, depuis la Confirmation de l'union des trois premiers Cantons par l'Empereur Louis V. jusqu'à présent.*

**T**Out le monde fait que la Ville de *Lucerne* appartenoit en propre par cession du Monastère de *Murbach* aux Archiducs d'*Autriche*. Les Bourgeois, se trouvant de plus en plus opprimés sous une domination qui leur étoit devenuë insupportable, se lièrent, peu-à-peu, d'amitié avec les trois premiers Cantons, qui avoient secoué le même joug. Les *Autrichiens* & les Nobles, qui étoient de leur parti, s'en étant apperçû, résolurent d'empêcher que cette amitié ne devînt plus étroite, & qu'ils ne pussent

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

conclure une Alliance mutuelle. Le remède qu'ils se proposèrent d'y employer étoit violent; car ils ne vouloient pas moins que tuer, à un certain jour, qui fut fixé, tous les Bourgeois. Heureusement cet horrible complot fut découvert, d'affés bonne heure pour que les *Lucernois* eussent le tems de s'en garantir, & le loisir de faire une Alliance solennelle avec les trois Cantons. Les Nobles, qui en eurent le vent, firent tout ce qu'ils pûrent pour arrêter cette démarche; mais tous leurs efforts furent inutiles, quoique leur nombre fût très - considérable; car dans cette Ville, comme dans plusieurs autres endroits de la *Stiffe*, bien des gens s'arrogent affés facilement ce titre. Ce fut en mille - trois - cents - trente-deux que *Lucerne* entra dans la Confédération, où elle est depuis constamment restée.

*Zurich* imita le Canton de *Lucerne*, & se fit elle-même Canton, en mille - trois - cents - cinquante & un. Elle étoit Ville Impériale, & n'a-  
voit

voit jamais fait partie de la Maison d'*Autriche*. Cependant à son occasion il s'alluma une nouvelle guerre, entre les *Autrichiens* & les Cantons. Elle avoit déjà fait Alliance avec les Cantons d'*Uri* & de *Schwitz*, dès l'an 1251; & quoique *Albert*, Archiduc d'*Autriche*, eût en général fait beaucoup de mal à tous les *Suiffes*, & en particulier à ceux de *Zurich*, il n'avoit néanmoins jamais pû les détacher de l'Empire. Plusieurs autres Archiducs avoient aussi tenté la même chose inutilement, employant toutes sortes de moyens, pour les ranger sous leur obéissance. Voici ce qui fut cause qu'elle entra dans la Confédération.

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Les Nobles du voisinage, s'étant unis avec une troupe de Bandits, pour piller les Villes & les opprimer, les Bourgeois de *Zurich* s'allièrent avec les Villes de *Constance* & de *St. Gall*, & avec la Ville & l'Evêque de *Basle*. Fortifiés par ces Alliances, il devinrent respectables aux Nobles, qui n'osèrent plus les attaquer à force ouverte. *Jean de*

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

*Habsbourg* voulut se rendre maître de leur Ville par trahison ; mais il n'y réüffit pas ; son dessein fut éventé la même nuit que les Nobles & les Bandits devoient surprendre *Zurich*. Les Bourgeois se tinrent sur leurs gardes ; & plusieurs des auteurs de la conspiration furent tués.

*Albert & Othon d'Autriche* formèrent là-dessus le dessein de faire le siège de la Ville, & commençoient déjà à mettre des Troupes sur pied, pour exécuter leur projet ; mais les Bourgeois, qui voyoient n'avoir aucun secours à attendre de l'Empire, entrèrent dans l'Alliance des quatre Cantons, dans l'année qui a été marquée ci-dessus ; & ce qu'ils ne pûrent faire alors, pour rendre leur Confédération parfaite, ils le firent l'année suivante, en la confirmant, & la ratifiant par écrit.

Lorsqu'*Albert* vit que la Ville de *Zurich* étoit entrée dans l'Alliance des quatre Cantons, il en fut si irrité, qu'il s'empara de *Raperswil*,  
située

située à l'extrémité du Lac de *Zurich*, & assiégea ensuite *Zurich* même, avec une puissante Armée. Sur ces entrefaites, *Agnès*, Reine de *Hongrie*, Princesse adroite, & qui, sous des dehors de piété, cachoit beaucoup d'ambition, se rendit médiatrice, & entreprit de ménager un accommodement, entre son Frère & les *Suisses*. Je ne rapporterai point ici les propositions, qui furent faites de part & d'autre; cela me conduiroit trop loin. Il suffit de dire, que, quoique *Albert* eût été jugé par sa Sœur, il ne voulut point accepter les conditions qu'elle lui proposa; il en faisoit tous les jours de nouvelles, que l'on ne pouvoit se résoudre à accepter. De sorte que les choses étant déjà dans un état qui fit juger aux *Suisses* qu'il en faudroit nécessairement venir aux mains, ils prirent les devans, & s'emparèrent les premiers du País qui forme aujourd'hui le Canton de *Glaris*, dans la crainte que les Troupes de l'Archiduc ne fissent une irruption dans les autres Cantons par cet endroit.

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Lorsqu'ils en furent maîtres, ils imitèrent la sage conduite des anciens *Romains*, en admettant dans leur Alliance & dans leur amitié ceux qu'ils avoient vaincus. Cela arriva sur la fin de l'année mille-trois-cens-cinquante & un.

Le País de *Zug*, qui appartenoit de même aux *Autrichiens*, imita l'exemple de *Glaris*, & fut uni aux Cantons en mille-trois-cens-cinquante-deux. L'Auteur de la Relation de la *Suisse* auroit parlé plus juste s'il avoit dit que le País de *Zug* fut joint à l'Alliance *Helvétique*, de la même manière que celui de *Glaris*. Je vais raconter en peu de mots comment la chose se passa.

On peut aisément s'imaginer que l'Archiduc ne se tint pas long-tems en repos, lorsqu'il vit que *Glaris* étoit pris; & qu'il chercha toutes les occasions de nuire aux Cantons Alliés. Les *Suisses*, de leur côté, ne négligeoient rien pour lui résister. Ils firent attention que la situation de *Zug* étoit telle que la Garnison

nison *Autrichienne* pouvoit de-là faire facilement des courfes sur le País de *Zurich*, & sur celui de *Schwitz*, & jugèrent qu'il convenoit de s'emparer de cette Place ; ils l'assiégèrent vivement pendant quinze jours, & ils y trouvèrent beaucoup de résistance ; mais au bout de ce tems, les Habitans, voyant que le secours que l'Archiduc leur promettoit ne venoit point, se rendirent aux *Stiffes*, avec cette condition néanmoins, que si l'Archiduc venoit les remettre dans leur ancienne Liberté, le serment de fidélité qu'ils prêtoient aux *Stiffes*, deviendroit de nul effet. Voilà de quelle façon *Zug* fut pris, & entra dans l'Alliance l'an mille-trois-cens-cinquante - deux.

ABRÉGE  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Les *Bernois* entrèrent dans l'Alliance des Cantons, l'an mille-trois-cens-cinquante - trois. Leur motif fut de se fortifier contre les Nobles, de la part de qui ils avoient eu plusieurs guerres à soutenir, comme on peut le voir à l'Article de BERNE. Cette dernière Ville se trouva le

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

huitième Canton, du nombre de ceux qu'on appelle *les huit Vieux*, ou *Anciens Cantons*, qui demeurèrent en cet état, environ cent-trente ans, sans augmenter leur nombre.

En mille - quatre - cens - quatre-vingt - un, *Fribourg* & *Soleure* furent reçus dans le nombre des Cantons. Cette dernière avoit toujours été Ville Impériale ; mais la première, originairement libre, étoit réunie aux domaines de la Maison d'*Autriche*, qui l'avoit achetée du Comte de *Kybourg*.

*Basle* & *Schaffhouse*, deux Villes Impériales, furent incorporées dans les Cantons, en mille-cinq-cens-un. Je trouve, autant que je puis le connoître, la première source de l'amitié & de l'alliance de ces deux Villes dans la tenuë du Concile auquel la première a donné le nom. Le Dauphin de *France*, étant venu auprès de *Basle*, avec une puissante Armée, tant pour faire rompre le Concile, que pour réduire les *Suis-*  
ses

*ses* sous la puissance de la Maison d'*Autriche*, la Ville de *Schaffhouse* envoya des Troupes au secours de la Ville de *Basle*; il y eut une Action où les *François* auroient été battus, si les forces des vainqueurs n'avoient point été épuisées par un combat opiniâtre de 1200 hommes contre 40000, & ce en rase campagne. Peu de tems après, l'Empereur *Maximilien* ayant eu quelque démêlé avec les *Suisses*, ceux de *Basle* ne prirent aucun parti, ce qui leur attira la bienveillance des derniers, & irrita en même tems si fort la Noblesse, sur-tout celle qui demouroit à *Basle*, qu'elle sortit de la Ville, où elle laissa une grande partie de ses effets; mais elle emporta avec elle un désir ardent de se venger. Elle ne manqua pas de le faire toutes les fois qu'elle en trouva l'occasion; elle inquiétoit si fort les Bourgeois, que ceux-ci, pour se fortifier contre de si fâcheux voisins, entrèrent dans l'Alliance des *Suisses*. Depuis ce tems-là on n'a point vû, ou du moins bien peu de Noblesse à *Basle*, & elle n'a plus

A B R E G E'  
 de l'Hist. de  
 la Suisse.

eu

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

eu de part à la Magistrature & aux emplois, ni ne peut en avoir, qu'en renonçant à ses titres.

*Schaffhouse* fut reçue & incorporée dans l'Alliance, de la même manière, dans la même année; & lorsque l'Archiduc d'*Autriche* y avoit envoyé des Députés, pour exiger des Bourgeois le serment de fidélité, ils ne refusèrent pas de le prêter, à condition qu'on leur confirmeroit tous leurs Privilèges; mais les Députés d'*Autriche*, ne voulant admettre aucune condition; on fit rentrer ceux des *Suisses* dans la Ville; car il y avoit des Députés de part & d'autre. *Schaffhouse* profita de cette occasion pour secouer le joug, & pour recouvrer sa Liberté.

Enfin le Pais d'*Appenzell* acheva le nombre des Treize Cantons, en mille-cinq-cens-treize, après avoir racheté sa Liberté, pour une somme d'argent, de l'Abbé, & du Couvent de *St. Gall*, à qui il appartenoit.

Ainsi nous voyons, que depuis l'expulsion des Gouverneurs *Autrichiens*,

*chiens*, par les trois premiers Cantons, jusqu'au tems que le Païs d'*Appenzell* entra dans leur Alliance, & accomplit le nombre de treize, il s'écoula plus de deux Siècles. Durant ce tems-là, il y a eu plusieurs intervalles de paix entre la Maison d'*Autriche* & les *Suiffes*. En mille-quatre-cens-soixante & quatorze, elle conclut, avec eux, (a) un Traité d'Union Héritaire. Ce fut *Charles de Bourgogne*, qui y donna lieu, & *Sigismond* y traita avec eux, comme avec un Peuple libre, entre lequel & lui il n'y avoit aucune inégalité, quant à la Souveraineté. *Louis XI* aida aussi, sous main, à la conclusion de ce Traité.

ABREGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Comme ce Traité est le plus important de tous ceux que les *Suiffes* ayent faits, j'en rapporterai ici sommairement les principaux Articles.

„ I. La

(a) *L'Auteur de la Relation de la Suisse confond ici les noms de Paix perpétuelle & d'Union Héritaire, comme si c'étoit la même chose. Il n'avoit apparemment jamais vu le Traité dont il est ici question. Il y a cependant bien de la différence. La Paix que les Suiffes ont avec la France s'appelle Eternelle, & fut faite en 1516. Mais celle qu'elle a avec la Maison d'Autriche, s'appelle Union Héritaire.*

ABREGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

» I. La Paix fut déclarée abso-  
» luë, entre l'Archiduc *Sigismond*  
» & les *Suiffes*. Il fut stipulé que  
» s'il naissoit de part ou d'autre  
» quelques différens, ils seroient  
» portés devant l'Evêque de *Cons-*  
» *tance*, ou devant celui de *Basle*.

» II. Que l'Archiduc & les *Suiffes*  
» seroient réciproquement obligés  
» à un secours mutuel, en cas que  
» l'un des deux fût attaqué.

» III. Que les *Suiffes* seroient te-  
» nus de remettre à l'Archiduc plu-  
» sieurs Titres & Documens, qui  
» étoient dispersés, & comme en-  
» terrés dans plusieurs Villes de la  
» *Suisse*, à l'exception néanmoins  
» de ceux, qui pourroient leur être  
» nécessaires; & qu'une Partie ne  
» pourroit incommoder l'autre, par  
» guerre ni par aucune hostilité.

» IV. Qu'aucune des Parties ne  
» pourroit enlever, attirer, ni dé-  
» baucher les Sujets de l'autre.

» V. Que les deux Parties réci-  
» proquement ne pourroient enga-  
» ger,

» ger, entretenir, ni donner azyle  
 » à l'Ennemi.

ABRÉGÉ  
 de l'Hist. de  
 la Suisse.

» VI. Qu'aucune des Parties ne  
 » pourroit imposer des droits ou  
 » tributs sur l'autre.

» VII. Que l'Archiduc retien-  
 » droit ses Fiefs, à la réserve de  
 » ceux qu'il avoit perdus, ou don-  
 » nés en engagement.

» VIII. Qu'au bout de dix ans,  
 » ce Traité seroit renouvelé; &  
 » que s'il venoit à être violé par  
 » quelqu'une des Parties, on n'en  
 » viendroit point à une guerre,  
 » mais que l'affaire seroit réglée par  
 » des Arbitres, suivant les loix de  
 » l'équité.

*Charles de Bourgogne* ayant été tué  
 trois ans après, ce Traité fut renou-  
 vellé, & confirmé; mais *Sigismond*  
 ayant donné tous ses biens à *Maxi-*  
*milien*, & celui-ci voulant renou-  
 veller l'Union avec les *Suisses*, ils le  
 refusèrent d'abord, dans la pensée  
 que cette demande cachoit quel-  
 que mystère. Ils le firent néan-  
 moins

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

moins en mille-cinq-cens-onze ; mais je m'étendrois trop en rapportant toutes les conditions qui furent stipulées alors.

Cependant la Maison d'*Autriche* ne se relâcha jamais de ses prétentions sur les Cantons, & fit, de tems en tems, de nouveaux efforts pour les recouvrer, lorsqu'il s'en offrit quelque occasion. Elle ne fut pas peu favorisée dans ses desseins sur la *Suisse* par l'avantage qu'elle eut de rendre la Couronne Impériale comme héréditaire dans sa famille. Car outre que cela augmenta de beaucoup ses forces, les Empereurs de cette race eurent les raisons du monde les plus plausibles, de poursuivre leurs prétentions particulières, sous prétexte de rejoindre à l'Empire ses anciens Fiefs & dépendances, à quoi leur Capitulation avec les Electeurs les obligea. Nonobstant tout cela, soit que les Princes de cette Maison crûssent qu'il étoit impraticable de réduire les Cantons sous leur obéissance, soit qu'ils en fussent empêchés par  
d'au-

d'autres guerres plus importantes, soit que leur ambition fût assouvie par les vastes acquisitions qu'ils avoient faites, depuis qu'ils étoient en possession du Trône Impérial; du moins est-il certain, qu'ils semblent avoir quitté la pensée de soumettre la *Suisse*. Car quoiqu'ils ne voyent qu'avec regret & jalousie, un si beau fleuron séparé de la Couronne Impériale, *Ferdinand I*, en 1556, & *Maximilien II*, en 1559, n'ont pas laissé de confirmer tous les Privilèges des *Suisses* à *Augsbourg*; & en dernier lieu *Ferdinand III* reconnut solennellement, dans le Traité de Paix de *Munster*, que les *Suisses* font un Peuple libre & indépendant de l'Empire.

ABRÉGE  
de l'Hist. de  
la Suisse.

L'avantage que tirèrent les *Suisses* de leur Confédération, ce fut de se délivrer tout à la fois de trois ennemis dangereux; savoir de la Maison d'*Autriche*, des Ecclésiastiques, & des Nobles. On a pu voir, par ce qui a été rapporté ci-dessus, qu'ils ont eu avec ces derniers des guerres plus longues & plus onéreuses, qu'avec

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

qu'avec la Maison d'*Autriche* même. Car comme le Clergé & la Noblesse dépendoient de l'Empire, ou de la Maison d'*Autriche*, ils se rendoient toujours aux volontés de ces deux Puissances, & de plus ils avoient leurs vûes particulières de réduire les Cantons, afin d'étendre leurs possessions.

Il paroît par-là que la Confédération & l'érection d'un si grand nombre de petites Républiques fut l'effet nécessaire de leur danger commun, plutôt qu'un Plan de Gouvernement prémédité, à l'imitation des Républiques de la *Grèce*, qui s'unirent pour se défendre contre les Rois de *Perse*.

Je trouve cependant que les *Suisse*s, qui ont toujours eu la Noblesse pour ennemie, estiment pourtant encore les Nobles, puisque non-seulement à *Zurich* & à *Berne* on trouve des Gentilshommes, mais presque par-tout ailleurs.

Il me reste encore à dire que les Cantons, en se tenant étroitement  
unis,

unis, réduisirent peu-à-peu les Personnes très-puissantes, comme les Comtes de *Kybourg*, de *Torberg*, d'*Arberg*, de *Gruyère*, de *Nidau*, de *Thun*, de *Lentzbourg* & plusieurs autres, qu'il n'est pas nécessaire de nommer. Les *Suisses* achetèrent ou conquirent la plûpart de leurs Fiefs, & par cette voye les forces des Cantons achevèrent de s'accroître, au point où nous les voyons.

ABRÉGE  
de l'Hist. de  
la Suisse.

Pendant que ces choses se passoient ainsi dans la *Suisse Allemande*, la *Suisse Romande* étoit partagée entre divers Seigneurs. Les Comtés de *Neuchâtel* & de *Valengin* avoient chacun leur Seigneur. Les Princes de *Châlons* possédoient *Orbe*, *Granson* & *Echalens*, dans le *Pais de Vaud*. L'Évêque de *Lausanne* étoit Prince Temporel de la Ville de ce nom; & outre cela il possédoit les Paroisses de la *Vaux*, *Lutry*, *Cully*, *St. Saphorin* & *Corfier*, avec une partie de *Vevey*. Il étoit encore Souverain d'*Avenche*, de *Lucens*, de *Bulle* & de quelques autres lieux. Le Duc de *Savoie* possédoit tout le reste du *Pais*  
de

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

*de Vaud.* Mais, en l'année mille-  
quatre-cens-foixante & quinze,  
les *Bernois* & les *Fribourgeois* ayant  
vaincu le Duc de *Bourgogne* à *Gran-  
son*, & l'année suivante à *Morat*, ils  
s'emparèrent, par le Droit de la  
Guerre, des deux Bailliages d'*Orbe*  
& de *Granfon*, comme appartenans  
au Prince de *Châlons* leur Ennemi,  
qui avoit fait la guerre contre eux,  
sous le Duc de *Bourgogne*, son Sei-  
gneur; & ils convinrent entre eux  
de les posséder par indivis, comme  
ils font à présent. Soixante ans  
après, savoir, l'an mille-cinq-cens-  
trente-fix, le Duc de *Savoie* persé-  
cutant les *Genevois*, à toute outran-  
ce, & les vexant par toutes sortes  
d'hostilités, contre la foi des Trai-  
tés, les *Bernois* se virent engagés,  
par leur étroite Alliance avec *Genève*,  
à déclarer la guerre à ce Prince,  
comme ils le firent solennellement,  
en lui envoyant un cartel de défi,  
par un Héraut.

En chemin faisant, pour aller au  
secours de *Genève*, ils s'emparèrent  
du *Pais de Vaud*, presque sans coup  
férir;

férir ; mais comme ils avoient crû y trouver plus de résistance qu'ils ne firent , ils avoient invité les *Fribourgeois* , leurs Alliés , à se saisir d'une partie du País , tandis qu'ils se jettoient sur l'autre. Et comme l'Évêque de *Lausanne* , irrité contre les *Bernois* , à cause qu'ils avoient embrassé la Réformation , étoit entré dans le parti du Duc de *Savoie* , & s'étoit déclaré leur ennemi , ils lui prirent toutes les Terres qui lui appartenoient , & l'en dépouillèrent entièrement. C'est ainsi que le País de *Vaud* est tombé tout entier sous la puissance des *Bernois* & des *Fribourgeois*.

ABRÉGÉ  
de l'Hist. de  
la Suisse.

D'ailleurs , durant le cours de cette Guerre , l'Évêque de *Genève* , ayant quitté volontairement la Ville , & abandonné ses sujets à la fureur du Duc de *Savoie* , & même embrassé son parti contre eux ; les *Genevois* le déclarèrent ennemi de la Patrie , & renoncèrent à son obéissance. Ayant enfin été délivrés , par le secours des *Bernois* , qui contraignirent les *Savoyards* à

ABRÉGE'  
de l'Hist. de  
la Suisse.

lever le siège, ils déclarèrent le Duc déchû, par tant d'hostilités & de violations de Traités, de tous les Droits qu'il pouvoit avoir dans leur Ville, & se mirent en pleine liberté, établissant la forme du Gouvernement Républicain, qu'on y voit aujourd'hui. C'est - là l'état où la Suisse a persévéré jusqu'à présent; mais il est bon de représenter son Gouvernement général un peu en détail.

## CHAPITRE XI.

*De la forme du Gouvernement général  
des sept Cantons Aristo-Démocra-  
tiques.*

GOUVER-  
NEMENT  
des Cantons  
Aristo - Dé-  
mocrat.

LES Treize Cantons sont autant de Républiques, quoiqu'il y ait de la différence entre leurs formes de Gouvernement. Il y en a sept qui sont du genre (a) *Aristo - Démocratique*,

(a) *L'Auteur de la Relation de la Suisse a dit que ces sept Cantons étoient du genre Aristocratique. Il étoit, comme l'on va voir, dans l'erreur; car ces Républiques tiennent également de l'Aristocratie & de la Démocratie.*

*cratique*, plutôt que purement *Aristocratique*; puisque, selon les Jurisconsultes, un Gouvernement *Aristocratique* est celui, qui est entre les mains d'un certain nombre de Citoyens, qui surpassent les autres en mérite, en biens, en naissance, & dans qui, en conséquence de cette supériorité, réside aussi l'Autorité Suprême. Ces sept Cantons sont *Zurich*, *Berne*, *Lucerne*, *Basle*, *Fribourg*, *Soleure*, & *Schaffhouse*.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo - Démocrat.*

On ne peut pas certainement dire, qu'il y ait en *Suisse* sept *Aristocraties*, n'y ayant presque aucune de ces Républiques qui dès les premiers tems de son établissement, n'ait été mêlée de *Démocratie*. Il est vrai qu'on ne peut pas nier, par exemple, que le Gouvernement de *Fribourg* ne soit *Aristocratique*; mais on est obligé aussi de convenir que les Magistrats y sont élus par les suffrages du Peuple. Dans celui de *Soleure*, qui n'est rien moins non plus que *Démocratique*, le Peuple cependant y donne sa voix dans les

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo - Démocrat.*

élections les plus importantes. La plus grande partie du Gouvernement de *Zurich* est partagée entre différentes Tribus ; il en est de même de *Basle* & de *Schaffhouse*. Mais le détail de toutes ces différences nous meneroit trop loin ; on les trouvera sous chaque article particulier. Je dirai seulement ici, en général, que les Cantons de *Zurich*, de *Basle* & de *Schaffhouse*, ont assés de rapport entre eux pour la forme du Gouvernement, accordant beaucoup au Peuple ; & que ceux de *Berne*, de *Lucerne*, de *Fribourg* & de *Soleure*, se ressemblent beaucoup, en ce qu'ils accordent moins au Peuple, & le premier rien.

Ainsi, comme il y a des Auteurs qui se sont avisés de dire fausement que toutes les Villes de la *Suisse* étoient originairement autant de *Démocraties*, on peut assurer que ceux qui soutiennent qu'aujourd'hui il y a sept Villes purement *Aristocratiques*, se trompent pareillement. J'ajouterai que les Cantons mêmes qui passent pour avoir un

un Gouvernement *Démocratique*, n'en ont que l'apparence. En effet c'est le Peuple qui décide des affaires d'Etat les plus importantes, mais aussi on a vu de tout tems, qu'un petit nombre de personnes s'y sont élevées au-dessus du Peuple, & après avoir gagné sa bienveillance, l'ont mené, comme elles ont voulu; & que le Peuple est entré facilement & librement dans les desseins de ces Citoyens accrédités. L'éloquence, chés les *Suisses* de ces Cantons, comme chés les *Grecs*, a beaucoup de pouvoir sur les esprits. Ceux qui sont en place haranguent le Peuple; s'ils ont de l'éloquence, ils persuadent, & font ce qu'ils veulent, suivant cette pensée du Poëte:

*Tum pietate gravem ac meritis si forte virum quem*

*Conspexere, silent arrectisque auribus adstant:*

*Ille regit dictis animos & pectora mulcet (b).*

H 3

II

(b) Alors s'ils apperçoivent quelque personne de mérite & de probité, chacun garde le silence & l'écoute attentivement; cet homme n'a qu'à parler, il appaisera les plus emportés, & persuadera tout ce qu'il vaudra.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo - Démocrat.*

Il n'en est pas de même dans un Gouvernement *Aristocratique*. Un homme savant & éloquent a beau dire les plus belles choses du monde à des gens, qui souvent n'ont ni étude ni science: bien loin de persuader, il ne fait que se rendre suspect, parce que la plus grande partie de ceux à qui il parle hait l'appareil de l'érudition & s'en défie: on aime mieux suivre les sentimens de ceux que l'on a choisis, pour être à la tête des affaires. Il arrive néanmoins assés souvent, qu'un homme habile & politique, venant à cacher tout son brillant & à se mettre en apparence dans les intérêts du Peuple, fait alors tout ce qu'il veut. Tout le succès d'un avis dépend ainsi du crédit, que peut avoir celui qui le propose, & de la bonne opinion que l'on a conçue de lui. Ces choses lui manquent-elles? Il donneroit le conseil le plus excellent du monde, il ne seroit pas écouté. Il y a ce mal, si j'ose le dire, dans le Gouvernement *Aristocratique*; c'est que presque tous ceux qui ont part aux affai-

affaires, ont de l'éducation, il n'en faut pas davantage, pour leur faire croire, qu'ils ont de la probité, de la science, de la prudence & assés de mérite, pour gouverner seuls. Cela les empêche de se rendre à des avis, que de plus habiles gens qu'eux proposent :

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Aristo - Dé-  
mocrat.

*Discere & audire & meliori credere non vis. (c)*

Cette différence dans le Gouvernement des Cantons, n'est pas non plus, comme le dit l'Auteur de la Relation de la Suisse, l'effet de l'état dans lequel chacune de ces Républiques se trouva, lorsqu'elles furent érigées en Cantons ; la raison ne doit pas en être tirée de la première Constitution, où ces Républiques se trouvèrent alors ; il la faut chercher ailleurs. La voici. Quelques Villes de la Suisse, n'ayant d'abord que fort peu d'étendue, & ne s'étant point mises en peine d'acquérir un plus

H 4

grand

(c) Vous ne voulez, ni écouter, ni apprendre, ni vous rendre aux raisons de ceux qui en savent plus que vous.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

grand terrain par les armes, conservèrent la forme de leur premier Gouvernement *Oligarchique* ou *Démocratique*; mais d'autres Villes, dans la suite des tems, ayant augmenté leur Domaine, leurs Richesses & leur Gloire, un certain nombre de leurs Habitans, étant aussi en même tems devenus plus puissans, se sont élevés, par leurs grands biens, au-dessus de leurs Concitoyens, & ont enfin formé une espèce de Gouvernement *Aristocratique*. Dans les lieux où le Commerce fleurissoit, quelques Citoyens, s'étant enrichis par cette voye, ont retenu un Gouvernement commun, tenant du *Démocratique* & de l'*Aristocratique*. Dans d'autres Villes, dont le terrain étoit étendu, & dont le Domaine avoit été accru par l'union de divers Comtés, le maniement des affaires, accompagné d'un certain honneur & d'un certain profit, contribua à enrichir ceux qui en furent chargés, & leur donna le moyen de renfermer le Droit de gouverner l'Etat, dans un petit nombre de Familles. Ce sont-là les

les véritables raisons que l'on peut donner des changemens arrivés dans l'ancienne forme du Gouvernement de quelques Républiques de la Suisse. Et comme les petits Cantons ne se sont point embarrassés pendant un tems considérable d'amasser aucunes richesses, ni de faire aucunes conquêtes, ils n'ont point aussi pris d'autre forme de Gouvernement que la première qu'ils avoient; ils ont constamment conservé leurs Loix, leurs Mœurs & leurs Cou- tumes.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Aristo- Dé-  
mocrat.

Il ne faut pas dire cependant, comme l'a avancé le même Auteur de la Relation de la Suisse, que les Petits Cantons Démocratiques n'ont ni Villes ni Villages, qui puissent prétendre à quelque prééminence par-dessus les autres. Ce seroit une erreur; car dans tous ces six Cantons, où le Gouvernement est Populaire, le Chef-lieu a de l'avantage au-dessus des autres, comme on le pourroit faire voir par plusieurs exemples, si cela étoit nécessaire. Il a de plus grands Privilèges. Entre autres on

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

y prend un plus grand nombre de Sénateurs ; mais je m'étendrai plus au long sur ce sujet, quand je traiterai du Gouvernement de ces Cantons en particulier.

Il y a une subdivision à faire entre les Cantons qui ont des Villes. Car bien qu'ils soient tous *Aristocratiques*, par rapport à leurs Sujets, qui ne sont pas Bourgeois de leur Capitale, n'y ayant que ces Bourgeois, qui soient capables de participer au Gouvernement ; cependant il y a encore quelque différence à faire entre ces Cantons, par rapport aux Bourgeois mêmes. A *Zurich*, à *Basle*, à *Schaffhouse*, les petits Bourgeois & les Gens de métier, qui sont partagés en Tribus, ont leur part au Gouvernement, & leurs Tribus les mettent dans le Conseil Souverain. Mais à *Berne*, à *Lucerne*, à *Fribourg*, & à *Soleure*, il n'y a que le petit Conseil, consistant en vingt-sept personnes, qui, conjointement avec un certain nombre des principaux membres du Grand, ait le droit de remplir les places

places vacantes dans le Conseil Souverain. Et ces Personnes faisant toujours choix de leurs Parens & de leurs Amis, pour remplir ces places vacantes, les Gens du métier, & le commun Bourgeois se trouvent de cette manière presque entièrement exclus du Pouvoir Souverain.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

La raison de cette différence est facile à donner. A *Zurich*, à *Basle*, à *Schaffhouse* les petits Bourgeois, & les Gens de métier ont part au Gouvernement, parce que l'application & l'industrie de leurs Pères leur ont fait acquérir, par le moyen du Commerce, des richesses, qui leur ont procuré assés d'autorité, pour empêcher qu'on ne pût les exclure de la Magistrature. Dans les autres Villes, où il n'y a point de Commerce, ou bien dans celles, où le commun Peuple, content de la médiocrité, n'a point eu d'émulation pour sortir de l'état de pauvreté, il s'est trouvé par-là exclus des charges; & avec une espèce de justice, puisqu'il ne peut s'en

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

prendre, qu'à son oisiveté, & à sa crapule. Il faut convenir néanmoins, que l'on prive rarement des charges certaines Familles, dont les Ancêtres ont rendu service à la République; mais comme elles se trouvent souvent extrêmement multipliées, il est impossible de donner de l'emploi à tous les descendans. Je ne veux, pourtant pas donner à croire ici que les Républiques de la *Suisse*, qui approchent le plus de l'*Aristocratie*, se conforment exactement aux Règles de *Platon*, car je fais que ces Règles n'ont jamais existé, que dans l'imagination des Politiques.

A l'égard de ce que dit l'Auteur de la Relation, que les places vacantes ne se remplissent que des Parens ou des Amis de ceux qui sont déjà en place. Je n'ai rien à répondre sinon, que l'on pratique en *Suisse*, ce que l'on fait en *France*, en *Angleterre*, & presque dans tout l'Univers. Le Père élève par-tout son Fils, son Parent, son Allié, préférablement à tout autre. C'est-  
là

là un usage ancien, qui est de tous les tems, de tous les Païs & de tous les lieux. Les *Stiffes* ne diffèrent point en cela du reste des hommes.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

Il ne faut pas non plus conclure, de ce que nous venons de dire, qu'un Bourgeois du commun soit absolument exclus des honneurs de la République. Quand, par exemple, le grand Conseil de *Berne* fait une Promotion, on voit quelquefois parmi les nouveaux Membres, qu'il se choisit, des personnes, qui n'ont jamais eu de Parens dans la Magistrature. J'avouë que la chose n'arrive pas trop souvent, cependant nous en avons bien des exemples. Un riche Bourgeois n'a qu'à épouser la Fille d'un des *Seizeniers*, ou être appuyé par le parentage de quelqu'un d'eux, ou du petit Conseil ; c'est le vrai moyen de parvenir aux Charges. On voit aussi tous les jours admettre dans la Magistrature des Familles, qui, après avoir languï dans l'indigence, viennent à se relever par leur industrie & leur travail.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Aristo - Démocrat.

Cependant il faut demeurer d'accord, qu'il est infiniment plus difficile aujourd'hui, d'entrer dans le Gouvernement, qu'il ne l'étoit autrefois. Le nombre des hommes s'étant augmenté, le nombre des Familles Illustres s'est aussi accru; & on les préfère toujours aux Familles nouvelles. Joignez - y que l'ambition a aussi beaucoup augmenté, sur-tout dans les Villes où il n'y a point ou peu de Commerce.

„ Il n'est pas de mon sujet, dit  
 „ l'Auteur de la Rélation de la *Suisse*,  
 „ d'étaler ici les avantages qu'une  
 „ Monarchie, aussi tempérée  
 „ que l'est la nôtre [l'*Angleterre*,] a  
 „ par-dessus toutes les autres espèces  
 „ de Gouvernement. Il ne s'agit  
 „ ici que de raisonner sur les différentes  
 „ sortes de Républiques, qu'il y a  
 „ dans la *Suisse*, afin de faire voir  
 „ leurs avantages & leurs défauts,  
 „ en les comparant les unes aux autres,  
 „ suivant les Règles établies par les  
 „ Partisans les plus zélés du Système  
 „ Populaire.

On

On l'a dit avant moi : chacun estime la forme du Gouvernement de sa Patrie, & croit qu'elle mérite la préférence sur toutes les autres. Mais si l'on vouloit se dépouiller de toute prévention, & ne consulter que la raison, peut-être diroit-on, que l'on n'en a point vû jusqu'à présent qui n'ait eu de grands défauts. C'est la méchanceté des hommes qui a obligé de recourir aux Magistrats, après que la crainte les a eu une fois contraints de vivre en société ; & insensiblement l'on s'est apperçû, qu'on devoit mettre la Puissance & les Loix entre les mains d'un Souverain, entre celles des Gens les plus sages, ou entre celles du Peuple. De sorte que la Magistrature ayant pris naissance aussitôt qu'il y a eu des hommes, & ne tirant son origine que de leur malice ; on peut dire, qu'il n'y a point de forme de République parfaite, parce qu'il n'y en a point qui soit capable de détruire entièrement la méchanceté des Sujets, ni celle de ceux qui gouvernent. Et puisqu'il faut le dire, la forme du Gouvernement

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

nement de l'*Angleterre* n'a pas plus atteint à la perfection, que celle des autres États.

L'homme qui vit sous un Gouvernement Populaire, aime la *Démocratie*. Celui qui se trouve né dans un État *Aristocratique*, donne la préférence à l'*Aristocratie*. Le *François* est charmé de la puissance de son Roi, & ne l'appelle pas moins Père de la Patrie, lorsqu'il enlève d'autorité le bien de ses Sujets, que lorsqu'il défend les Terres de ses Peuples, ou qu'il réunit à son Domaine les États de ses ennemis, par la force de ses armes. S'il m'est permis de prononcer, je dirai que le Gouvernement *Aristocratique* est le plus naturel, & que si les règles en étoient exactement observées; c'est celui où il se rencontre moins de défauts. Il me paroît juste, que la puissance de gouverner & de commander soit entre les mains de ceux qui surpassent le commun Peuple en sagesse, en capacité & en pénétration. Si cela ne se peut pas facilement  
dans

dans un Royaume, il n'y a rien de si aisé, que de le pratiquer dans une République. Aussi est-il constant, que les *Suiffes* mènent une vie très-heureuse, si on en excepte ceux qui sont dominés de la passion de gouverner seuls : passion, pour ainsi dire, naturelle aux hommes, & qui fait que ceux qui en sont possédés, ne s'estiment jamais heureux, lorsqu'ils ne peuvent se satisfaire, quoiqu'il ne dépende que d'eux de rendre leur état tranquille. Je le répète, les *Suiffes* mènent une vie heureuse ; ils ne sont point défolés par des Guerres continuelles, foulés par des Tributs, accablés par des Impôts, ni sujets à tant de revers inopinés de la Fortune, & du caprice du sort, à quoi presque toutes les autres Nations sont exposées. Celui qui possède en *Suisse* quelques biens fonds, ou de quelque autre nature que ce soit, n'est jamais troublé dans sa possession : on ne le force pas de convertir son argent en un papier trompeur, il n'appréhende ni les Capitations, ni les Taxes : tout Impôt nouveau lui est inconnu ;

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

nu ; il jouit de son bien en repos , & peut-être celui qui est né , ou qui s'est habitué en *Suisse* , est le seul à qui on puisse appliquer avec justice ces Vers d'*Horace* :

*Beatus ille , qui procul negotiis ,  
Ut prisca Gens mortalium ,  
Paterna rura bobus exercet suis ,  
Solutus omni foenore.  
Nec excitatur classico Miles truci ,  
Nec horret iratum Mare ,  
Forumque vitat , & superba Civium  
Potentiorum limina ( d ).*

Dans tous les autres endroits du Monde , on voit les Habitans sujets à des changemens subits de fortune , funestes fruits de l'Ambition , de la Jaloufie & de l'Avarice. Un vrai *Suisse* est à l'abri de ces revers. Un bien médiocre lui suffit , il s'en contente : mais l'avare & l'ambitieux

( d ) *Heureux qui éloigné de l'embarras des affaires , & dégagé de toute usure , laboure , à l'exemple des hommes du Siècle d'Or , les Terres qu'il a héritées de ses Pères : il n'est point réveillé comme le Soldat par le bruit perçant des Trompettes ; la Mer en courroux ne l'effraye point ; il fuit le Barreau & les magnifiques , mais ennuyeux Vestibules des Grands.*

bitieux n'ont jamais affés de richesses.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

La meilleure forme du Gouvernement étant, sans contredit, celle où l'on jouit en sûreté de ce que l'on a, où l'on ne craint point une Domination tyrannique, où l'ambition des Grands, & le pouvoir de celui qui gouverne, ne cherchent point à se satisfaire par des guerres éternelles; mais sous laquelle on peut jouir, en toute sûreté, de son bien: où celui qui seroit troublé, est certain de trouver un Juge équitable; il s'ensuit que c'est là le souverain bonheur que les hommes peuvent souhaiter sur la terre: bonheur dont jouit tout *Suisse*, affés sage pour le connoître, & pour s'en contenter.

„ Les plus sages Partisans du Sys-  
 „ tème Populaire, continuë la Ré-  
 „ lation de la *Suisse*, conviennent  
 „ qu'une République doit se pré-  
 „ cautionner par ses Ordonnances,  
 „ & par ses Réglemens, principale-  
 „ ment contre deux sortes de sédi-  
 „ tions :

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Aristo-Démocrat.

» tions : l'une parmi les Citoyens,  
» ou ceux qui gouvernent la Répu-  
» blique ; ce qui arrive souvent,  
» lorsque les emplois sont distri-  
» bués inégalement, entre ceux  
» qui y ont un droit égal : l'autre  
» parmi les Sujets ou ceux qui sont  
» gouvernés ; lequel cas arrive,  
» quand on les gouverne par des  
» Loix inégales, qui rendent la  
» condition de quelque Membre  
» pire, que celle d'autres Membres  
» de la République.

Il est certain que ces deux maxi-  
mes de politique conviennent par-  
faitement ; mais elles ne suffisent  
pas dans la République des *Suisses*.  
Il en faut encore d'autres. Pre-  
mièrement : Une Loi générale à  
leur égard, qui consiste à observer  
entre eux une franchise, une ami-  
tié, & une concorde perpétuelle ;  
parce que tant qu'ils se tiendront  
unis, ils ne craindront jamais au-  
cun Ennemi étranger. On pour-  
roit étendre davantage cette preu-  
ve, mais nous aurons occasion d'en  
traiter ailleurs. 2. Chaque Canton  
doit

doit avoir pour Règle , de ne point changer les anciennes Loix de la République ; car en *Suisse* , comme par - tout ailleurs , les anciennes Loix sont le fondement & la sûreté de l'État : y donne - t - on atteinte , la République en est ébranlée.

3. Les Revenus des Charges de Magistrature ne doivent pas être trop considérables ; car si une fois les honneurs se trouvent joints avec de grandes richesses , chacun s'empres- lera d'y parvenir , non pour l'avantage de la République ; mais par des vûës d'intérêt sordide. D'ailleurs ce seroit infailliblement , un jour , la semence de quelque Guerre Civile.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

„ Par ce qui a été dit , continuë  
 „ le même Auteur , du Gouverne-  
 „ ment des sept Cantons , qui ont  
 „ des Villes , il paroît , que la for-  
 „ me est assés égale par rapport à ses  
 „ Parties intérieures , ou à ceux qui  
 „ gouvernent ; mais elle est fort in-  
 „ égale par rapport aux Sujets , qui  
 „ en sont entièrement exclus.

Cette

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

Cette dernière réflexion n'est pas juste, & n'a été faite par l'Auteur, que parce qu'il n'a pas fait attention aux différentes parties, dont est composé un Canton. Je donne celui de *Berne* pour exemple; & je n'y trouve pas plus cette prétendue inégalité que dans les autres. Car si le Canton de *Berne*, ou les autres Cantons de la *Suisse*, ont acquis, par le Droit de la Guerre, par contract de vente, ou par quelque autre voye, un certain nombre de Villes, je ne vois pas comment les Habitans de ces Villes, qui sont proprement les Sujets des Cantons qui en ont fait les acquisitions, pourroient demander à entrer en concurrence, avec leurs Magistrats, dans l'exercice des Charges. De plus, s'il étoit permis à des Sujets d'aspirer à la Magistrature, on verroit aussitôt une si grande quantité de Concurrens, que l'État tomberoit infailliblement dans les plus grands périls. Y auroit-il de la justice à ôter la Magistrature aux Descendans de ceux, qui ont sacrifié leurs biens & leur sang, pour fonder

fonder une République, & de les en priver, pour en revêtir de nouveaux venus, qui n'ont en aucune manière contribué à l'avantage de cette même République? Je pourrois ajouter, que tout homme sage ne se donne jamais de grands mouvemens pour entrer dans la Magistrature, parce qu'il connoît toute la peine, qu'il y a à administrer, comme il faut, les Charges de la République; il fait ce que c'est que de vivre dans le tumulte, & dans l'embarras des affaires, il ne recherche point ces titres d'honneur, qui l'obligent de vivre pour les autres, & de cesser de vivre pour lui-même. Je n'ignore pas, qu'il se trouve des gens, qui ne goûtent pas ces maximes, & qui, d'un caractère tout opposé, n'ont d'autre passion que celle de dominer; mais cette raison devroit suffire pour les exclure de la Magistrature, puisqu'au lieu d'avoir le bien de la République en vûe, ils ne songent qu'à satisfaire leur ambition. Enfin si le chemin de la Magistrature étoit ouvert à tout le monde, combien de person-

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

nes

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo - Démocrat.*

nes employeroient des voyes illicites , & des pratiques criminelles pour y parvenir. Mais en voilà assez pour faire voir , que l'Auteur en a été très-mal fondé à souhaiter , que tous les Citoyens , & leurs Sujets mêmes , entraissent en participation du Gouvernement de la République. Suivons-le.

„ D'autres maximes constantes  
 „ des Gouvernemens Populaires  
 „ font , dit-il , qu'une République , formée pour sa propre conservation , doit avoir une Milice bien réglée , des Loix *Agrariennes* égales , & une circulation égale de la Magistrature. Une Milice bien réglée , par opposition à une Armée de Troupes mercénaires , entretenüe sur pied , qui est toujours en état de renverser un Gouvernement. Des Loix *Agrariennes* égales , afin qu'une seule , ou peu de Familles ne puissent pas surpasser les autres en richesses , & par conséquent en pouvoir , jusqu'à mettre la Liberté publique en danger. Et une Cir-  
 „ culation

„ culation ou *Rotation* égale de la  
 „ Magistrature , afin que chacun  
 „ puisse avoir à son tour sa part au  
 „ pouvoir , & aux profits du Gou-  
 „ vernement , à proportion de son  
 „ mérite.

GOUVERNEMENT  
 des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

„ Tous ces cas se trouvent dans  
 „ le Gouvernement des sept Can-  
 „ tons , dont je parle. Car première-  
 „ ment ils ont une Milice bien  
 „ réglée , comme on le verra dans  
 „ un Chapitre particulier.

„ En second lieu , ils ont en effet  
 „ une Loi *Agrarienne* , assez égale ;  
 „ parce que , par leurs Loix , les  
 „ Fils & les Filles succèdent en  
 „ d'égaies portions , quoique le Pè-  
 „ re ait la liberté , dans quelques  
 „ Cantons , de disposer par Testa-  
 „ ment d'un tiers de son Bien , en  
 „ faveur d'un ou de plusieurs Fils ,  
 „ qu'il chérit davantage. De sorte  
 „ que les plus grands Biens se divi-  
 „ sent bientôt en de petites por-  
 „ tions , & par conséquent l'égalité  
 „ du pouvoir est ainsi en quelque  
 „ manière conservée parmi la Bour-  
 „ geoisie ”.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

Je ne puis m'empêcher de dire, que l'Auteur de la Relation, dont je viens de rapporter les termes, paroît ne pas comprendre le sens, ni même la signification, que la Loi *Agrarienne* avoit chés les Anciens. Je vais donner l'un & l'autre.

La principale Loi *Agrarienne* des Romains étoit la Loi *Licinia*, par laquelle il étoit défendu d'avoir plus de 500 Arpens de Terre, cent Têtes de gros Bétail, & cinq-cens du petit. *Varron*, *Tite-Live*, *Gellius*, *Plutarque*, &c. font mention de cette Loi. Il y a eu encore d'autres Loix *Agrariennes*; savoir les Loix, *Flaminia*, *Rubraria*, *Livia*, *Servilia*, *Cornelia*, *Robia*, *Julia*, &c. qui concernent les Champs. Les *Lacédémoniens* avoient pareillement une Loi *Agrarienne*, par laquelle il étoit ordonné, que les Possessions des Biens de Campagne des Citoyens de *Sparte*, devoient toutes être semblables; mais notre Auteur fait cette Loi si générale, que dans l'explication qu'il lui donne, il ne comprend pas seulement les Champs, mais toutes sortes de possessions, ou ce  
que

que les Anciens appelloient *Census*, [ toute sorte de biens en général. ]  
 Il ne paroît pas avoir mieux compris le sens de la Loi *Agrarienne*, puisqu'il en fait une Loi, réglant la manière de succéder & de tester. Au reste je dois avertir le Lecteur, que je ne trouve rien de tout cela chés les *Stiffes*; il n'y a nulle apparence que l'on vienne à appréhender, qu'aucun Citoyen devienne jamais assés riche, pour pouvoir acheter l'amitié du Peuple, & à l'exemple de *César*, se rendre Maître absolu de la République. Et si un Père a la liberté de disposer par Testament d'un Tiers de son Bien en faveur de quelqu'un de ses Enfants; c'est une Coûtume, & non pas une Loi écrite, excepté à *Berne* où la Loi autorisé une prérogative pareille. Cette Coûtume n'a jamais eu même force de Loi, dans toute la *Stiffe*. Si on la suit à *Berne*, elle est différente ailleurs. Dans le *Pais de Vaud*, par exemple, la bonne opinion que chacun y a de sa Noblesse, a fait établir, que pour empêcher les Familles de tomber dans la pauvreté, les Mâles au-

GOUVERNEMENT  
 des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

roient les trois quarts de la Succession de leur Père , & les Filles seulement l'autre quart.

En troisième lieu, continuë la Rélation de la *Suisse*, il ne sauroit y avoir une *Rotation* plus égale parmi les Magistrats, parce qu'à la réserve de quelque peu, ils sont tous changés de six en six ans, & que chaque Membre de l'Etat est employé à son tour (e).

Ces considérations devroient faire croire, que les Sujets des Cantons n'ont guères de sujet d'appréhender des divisions intestines au dedans d'eux-mêmes; cependant, comme les Conseils Souverains ont fait oublier insensiblement au reste de la Bourgeoisie plusieurs de ses Privilèges, & que les Familles principales tâchent toujours de s'approprier le Gouvernement de plus en plus, il y a eu des séditions, dans quelques-unes de ces Villes, contre les

(e) Il y auroit quelques observations à faire sur ces Réflexions; mais il suffit de renvoyer le Lecteur à la Description des Cantons en particulier, pour n'être point obligé de dire deux fois la même chose.

les Magistrats, & il y en a d'autres à craindre, à moins qu'on n'ait soin d'appaiser le Corps des Bourgeois, & d'en admettre un plus grand nombre à l'administration de la République.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo - Démocrat.*

Mais par rapport aux Sujets, le Gouvernement est très-inégal. Le Pouvoir Souverain est attaché, à jamais, aux Bourgeois de la Capitale de chaque Canton. Il n'y a que ces Bourgeois qui puissent être choisis Membres du Grand Conseil; & il n'y a que les Membres de ce Conseil, qui puissent occuper tous les bons Emplois; de sorte que les Habitans de tout le reste du Canton sont entièrement exclus de toutes les prétentions au Gouvernement. Cet établissement étoit fort raisonnable dans l'enfance de leurs Républiques, lorsque leurs territoires ne s'étendoient guères au-delà des murailles de leurs Villes. Aussi ne fait-il pas qu'il y ait, à l'heure qu'il est, de la disproportion dans les Cantons de *Basle* & de *Schaffhouse*, parce qu'ils sont d'une très-petite étendue.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

» Mais dans les cinq autres Can-  
» tons, qui depuis leur fondation  
» ont aggrandi de beaucoup leurs  
» territoires, il y a une si grande  
» disproportion, qu'elle y pourra  
» un jour causer la ruïne du Gou-  
» vernement *Aristocratique*. Par ex-  
» emple dans celui de *Berne*, où  
» l'inégalité est la plus visible, puis-  
» qu'il est le Canton le plus vaste,  
» il n'y a certainement pas plus de  
» quatre-vingt Familles, qui ayent  
» à présent part au Gouvernement,  
» quoiqu'il y ait plus de trois-cens-  
» soixante Familles bourgeoises  
» dans la Ville, & que leur Canton  
» fasse, pour le moins, la troisième  
» partie de toute la *Suisse* ».

Ces dernières lignes demandent nécessairement quelques Remarques, autrement elles seroient plus propres à abuser qu'à instruire. 1. Je suis surpris, que l'Auteur cite ceux de *Berne*, comme ceux de tous les *Suisses*, chés qui il y a plus d'inégalité, & qui doivent incessamment tomber dans l'*Oligarchie*. 2. Je conviens que tout le Gouvernement

y est renfermé dans quatre-vingt Familles; c'est un fait trop clair, pour pouvoir le contester; mais je nie, qu'il y ait plus de trois-cens Familles, qui ayent droit de prétendre au Gouvernement; quoi qu'il en soit, on ne peut pas dire pour cela que toutes les Familles, qui excèdent le nombre des quatre-vingt, ne participent pas aux revenus de la République, & que leur droit leur soit inutile & infructueux; car il a y un certain nombre de ces Familles, qui depuis long-tems se sont destinées à l'Etat Ecclésiastique, & qui jouissent de plusieurs riches Paroisses, dont les revenus excèdent quelquefois ceux des Bailliages; outre qu'elles les possèdent jusqu'à la mort.

3. Parmi ces Familles il y en a plusieurs, qui sont encore nouvelles, qui n'ont point encore été déclarées capables de prétendre au Gouvernement, & qui, de leur propre mouvement, ont choisi un genre de vie, qui ne quadre pas avec la qualité de Magistrat.

4. Il y a des Familles, qui auroient droit de prétendre

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Aristo-Démocrat.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Aristo-Démocrat.

tendre à la Magistrature ; mais elles consistent en une ou deux Personnes, dont l'esprit, & le genre de vie ne sont point propres au Gouvernement. 5. Il y en a qui ont droit de prétendre aux Charges, & à l'administration de la République ; mais elles demeurent ou hors de la Ville, ou même hors du País ; & c'est une raison, pour ne pas les admettre facilement dans la Magistrature. 6. On compte un certain nombre de Familles, que leur ancienneté rend très-recommandables ; mais qui sont peu à peu tombées, par leur propre faute, dans un état, qui empêche de les élever aux Charges. S'il arrive que quelques-unes se relèvent, par leur industrie, & qu'elles viennent au-dessus de leurs affaires ; elles jouissent alors de leurs Droits ; & le chemin des Charges de la République leur est ouvert. 7. Enfin, on sait qu'il y a bien d'autres Villes en Suisse, où les dignités sont beaucoup moins considérables, & en plus petit nombre qu'à Berne, & où cependant deux-cens-quatre-vingt-

vingt-dix-neuf dignités sont partagées entre quatre-vingt ou quatre-vingt - dix Familles. Cependant peut-on dire, que le Gouvernement de la République soit entre les mains d'un petit nombre ?

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo - Démocrat.*

J'ajouterais, que si on mettoit dans le Gouvernement des Personnes, qui fussent dénuées de bien, ce seroit leur ouvrir une route sûre pour tomber entièrement dans l'indigence, & pour se ruiner totalement; parce que n'ayant pas de quoi soutenir leur rang, ils seroient contraints de faire des dettes, dont ils ne pourroient peut-être jamais s'acquitter. C'étoit par cette raison, qu'un Chevalier & un Sénateur *Romain* devoient jouir d'un certain revenu, de peur qu'étant pauvres, leur indigence ne les engageât à piller le Peuple ou la République, pour pouvoir soutenir leur état. De tout ce que je viens de dire, il est facile de conclure, que le fondement sur lequel notre Auteur s'appuye n'est guères solide.

» Les différentes sortes du Gouvernement Populaire, dit-il en-

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Aristo - Démocrat.

core, ont été comparées à différentes sortes de Colonnes ou de Pilliers ; & l'on a fait ressembler la plus parfaite de ces formes à une Pyramide, qui, ayant sa plus grande largeur dans le fond, s'étressit à mesure qu'elle s'élève, jusqu'à ce qu'elle aboutisse en pointe. Comme son fondement est plus large qu'aucune autre de ses parties, elle ne peut pas plier sous son propre poids, & il est plus difficile de la renverser, que quelque Colonne d'une autre figure que ce soit. Ainsi les Politiques disent, qu'un Gouvernement, qui comprend dans sa forme toute la masse du Peuple, & qui élève sa structure sur cette base, doit nécessairement être plus solide, & plus durable qu'aucun autre, dont le fondement est plus étroit, par l'exclusion de plusieurs personnes, qui non-seulement n'ont point d'intérêt à le conserver, mais qui, au contraire, peuvent avoir des raisons pour en souhaiter le bouleversement.

„ D'un

„ D'un autre côté on compare  
 „ le Gouvernement *Aristocratique* à  
 „ une Pyramide posée sur sa petite  
 „ pointe, & qui ne peut pas man-  
 „ quer de tomber bientôt sous sa  
 „ propre pesanteur, ou bien d'être  
 „ renversée par une petite force  
 „ étrangère.

GOUVERNEMENT  
 des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

Il est surprenant que l'Auteur de la Relation, Envoyé d'un grand Roi, se soit abusé de la sorte. Il est certain, qu'il n'y a aucune forme de Gouvernement, qui n'ait ses propres défauts, & ses inconvéniens. C'est ce qu'a fort bien remarqué le célèbre Mr. *Temple*, autre Ministre Anglois, que Mr. *Stanian* n'avoit apparemment pas lu. Voici comme cet habile Ministre s'est expliqué sur ce point: *Les espèces mêmes de Gouvernement ont toujours été disputées, & il n'y en a pas une, où quelqu'un n'ait trouvé des défauts. La Monarchie absolue ruine le Peuple. Celle qui est limitée expose le Prince. L'Aristocratie est sujette à l'émulation des Grands & à l'oppression du Peuple. La Démocratie aux Convulsions & aux Tre-*

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Aristo - Democrat.

*multes Populaires. De sorte que la recherche d'un Modèle parfait de Gouvernement paroît aussi difficile & aussi inutile, que celle de la Médecine Universelle, ou la Pierre Philosophale. Nous les avons toujours en vûë, & dans l'esprit, & selon toutes les apparences, nous n'en aurons jamais la possession.*

Je trouve ce raisonnement bien juste. Il y a cependant plusieurs personnes, qui sont portées pour le Gouvernement Monarchique. Les Anciens principalement l'ont exalté, & bien des gens regardent, comme quelque chose de divin, cette Sentence d'Homère :

. . . Εἰς Κοίρανος ἕσσω,  
Εἰς Βασιλεύς.

C'est - à - dire : *Qu'il n'y ait qu'un Maître, & qu'un Roi. Aristote, Cicéron & beaucoup d'autres, ont aussi paru incliner pour la Monarchie. C'est cependant cette espèce de Gouvernement, qui, à mon avis, peut être le mieux comparé à une Pyramide renversée le haut en bas, & qui se soutient sur sa pointe ;*  
car,

car, comme un Royaume est gouverné par un seul homme, & que toute la puissance du Peuple se termine au Roi seul, il s'ensuit nécessairement, que cette Pyramide se trouvant comme renversée, & appuyée seulement sur sa pointe, elle est par conséquent toujours prête à tomber par son propre poids. En effet combien de fois les Royaumes, seulement à l'occasion de la mort du Monarque, ne se sont-ils pas trouvés ébranlés, & la forme de leur Gouvernement n'a-t-elle pas été détruite ? Dans le Gouvernement *Aristocratique*, du moins ne craint-on pas ces accidens : semblable à une Pyramide posée sur sa base, & soutenue sur plusieurs pieds, un de ces pieds vient-il à manquer, elle ne court pour cela aucun risque d'être renversée, parce qu'il est facile de remplir le peu de vuide, qui se trouve, & que les autres sont suffisans pour soutenir la masse. Mais puisque nous en sommes sur les comparaisons, j'en hazarderai une. L'*Aristocratie* me paroît être, comme un grand Plant

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

d'Arbres , s'il vient à en manquer un , on en substituë aussitôt un autre à la place , & le Plant reste toujours sur pied. De même , si dans un Gouvernement *Aristocratique* , il meurt un Membre , les affaires n'en souffrent , ni altération , ni retardement. C'est toute autre chose dans une Monarchie ; les affaires y sont sujettes à changer de face à la mort du Prince , sur-tout lorsqu'il laisse un Héritier en minorité : le Royaume est alors exposé à une Régence , qui a ses intérêts particuliers , & qui met très-souvent l'Etat en péril. Enfin on peut dire que l'Histoire ne nous fournit point d'exemples de Royaumes , qui ayent subsisté sans révolutions , aussi long-tems que bien des Républiques.

Le Principe & la Comparaison de notre Auteur étant faux , la conclusion , qu'il en tire , tombe nécessairement : „ De sorte , dit-il , que  
 „ comme il y en a peu [ de Per-  
 „ sonnes du Peuple ] qui soient in-  
 „ téressés à sa conservation , & beau-  
 „ coup qui naturellement doivent

„ con-

„ concourir à sa destruction, dans  
 „ l'espérance de gouverner à leur  
 „ tour, il n'est guères possible que  
 „ le petit nombre puisse tenir long-  
 „ tems contre le torrent de la mul-  
 „ titude. Je sai bien, ajoute-t-il,  
 „ que cette forme de Gouverne-  
 „ ment a subsisté dans ces Cantons,  
 „ pendant plusieurs Siècles, &  
 „ qu'il est vraisemblable qu'elle y  
 „ subsistera encore plus long-tems,  
 „ tandis qu'ils vivront en paix.  
 „ Mais il est à craindre, que sur  
 „ quelque violente secouffe, soit  
 „ que le coup vienne de dedans,  
 „ ou de dehors, la Pyramide ne  
 „ s'abatte & le Gouvernement ne  
 „ se renverse. Dans l'espace de  
 „ huit ans, j'ai vû des émotions po-  
 „ pulaires à *Genève*, à *Lucerne*, & à  
 „ *Zurich*, causées par les mécon-  
 „ tentemens de la Bourgeoisie con-  
 „ tre les Magistrats, qui retran-  
 „ choient ses Privilèges, & éten-  
 „ doient leur pouvoir de plus en  
 „ plus. Ces troubles ne finirent  
 „ qu'en donnant satisfaction aux  
 „ Bourgeois en tous leurs Grieffs.  
 „ Car l'on observe, que depuis  
 „ „ quel-

GOUVER-  
 NEMENT  
 des Cantons  
 Aristo - Dé-  
 mocrat.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo - Dé-*  
*moorat.*

» quelques années les Bourgeoisies  
» ont gagné du terrain sur les Ma-  
» gistrats ; & les ont forcés à les ré-  
» tablir dans plusieurs Privilèges ,  
» dont ils les avoient dépouillées  
» peu à peu. Mais toutes ces Ré-  
» formes n'aboutissent qu'à plus ou  
» moins de Privilèges, que l'on ac-  
» corde aux Bourgeois de la Capi-  
» tale, & ne regardent point le  
» gros du Peuple, qui demeure  
» dans le reste du Canton. J'infè-  
» re de cette observation, que s'il  
» s'élève des Mécontentemens &  
» des Tumultes dans les Capitales  
» de ces petits Etats, à plus forte  
» raison doit-on les appréhender  
» dans les grands, où l'inégalité du  
» Gouvernement est d'autant plus  
» sensible, que leurs Territoires  
» sont plus étendus.

Il est tems de répondre à toutes ces conséquences. Je dis donc, que c'est se tromper grossièrement que de s'imaginer, que les Sujets, dans un Gouvernement *Aristocratique*, n'aiment pas mieux voir leur Patrie dans la paix, & la tranquillité, que dans

dans le trouble & l'agitation. C'est ce qui fait que les *Aristocraties* se sont soutenuës plus long - tems que les Royaumes & les Empires. Si dans les Monarchies le Peuple ne songe pas à ses propres intérêts ; s'il ne vit, pour ainsi dire, que pour les autres ; s'il ne travaille point pour la Patrie, mais seulement pour son Roi. C'est tout le contraire dans une République. De-là tant d'exemples de générosité, de zèle, de valeur, & d'amour pour la Patrie, dont les Histoires des Républiques sont remplies. Il est vrai que toutes les fois que l'*Aristocratie* a dégénéré en *Oligarchie*, ou en espèce de Tyrannie, le Peuple a commencé à manquer de fidélité, & chacun a souhaité de voir la forme du Gouvernement changer de face. Les hommes en sont logés là, ils aiment beaucoup mieux n'obéir qu'à un Roi, quand même il seroit Tyran, que de vivre sous l'oppression de plusieurs. Ils ne connoissent plus l'Amour de la Patrie ; ils disent comme l'Ane de la Fable :

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo - Démocrat.*

*Quid*

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Aristo-Démocrat.

*Quid refert mea  
Cui serviam, clitellas dum portem  
meas (f) ?*

Dans ce cas, on se met fort peu en peine du salut de la République. Mais tant que l'on conserve, dans une *Aristocratie*, l'ancienne forme du Gouvernement, on ne s'aperçoit d'aucun changement dans les Esprits : *Arcanum in omni Republicâ novi Status imago antiqui (g)*. Tant que le titre de Liberté reste en son entier, le Peuple supporte aisément le joug. *Conservez, dit Lucain, l'ombre de la liberté, si vous voulez vous faire obéir.* En effet l'ambition & la jalousie des Grands ont toujours été les avantcoureurs de la chute des Républiques ; leurs querelles ont été les Écueils funestes, où a échoué la Liberté du Peuple. *Le Pouvoir absolu prit le dessus dans la*

(f) *Que m'importe à qui je sois, & qui je serve, puisque je dois toujours porter le bât ?*

(g) *Le grand Secret pour maintenir les Républiques, c'est de faire ensorte que le Gouvernement d'aujourd'hui soit le même de celui d'autrefois.*

la Germanie, d'abord que l'égalité ne subsista plus, & que l'ambition & la violence prirent la place de la modestie, & de la retenue. Mais heureusement on n'a encore remarqué en Suisse aucuns de ces sinistres Présages; & il n'y a guères d'apparence qu'on les y voye jamais; ce qui me fait dire, que notre Auteur fera un mauvais Prophète, & que, Dieu-aidant, la Pyramide ne s'abbattra, ni par les coups du dedans, ni par ceux du dehors. Les premiers ne fauroient être guères dangereux pour les Suisses, parce qu'ils n'arriveront jamais que dans une Ville particulière, & qu'alors toute la Nation y court comme au feu; ce que l'expérience nous a appris plus d'une fois. A l'égard des coups qui pourroient venir du dehors; on doit être persuadé, que si quelque Prince voisin attaquoit quelque Canton, les autres ne négligeroient rien, pour s'opposer aux efforts d'un Ennemi commun.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Aristo-Démocrat.

„ Cependant, dit notre Auteur,  
„ il y a deux Réflexions, qui sem-  
„ blent

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

„ blent promettre la Paix & la sû-  
 „ reté de ces Cantons. L'une est,  
 „ qu'à peine imposent-ils quelque  
 „ Taxe à leurs Sujets, qui certai-  
 „ nement sont les plus libres, &  
 „ les mieux traités du monde; en  
 „ sorte qu'ils n'ont pas lieu de  
 „ craindre des soulèvemens de cet-  
 „ te source de mécontentemens po-  
 „ pulaires. L'autre est, que tous  
 „ les Cantons, par leurs Alliances  
 „ réciproques, sont obligés à s'as-  
 „ sister l'un l'autre, dans le main-  
 „ tien de la forme du Gouverne-  
 „ ment, que chacun a embrassée;  
 „ mais je doute qu'on puisse se re-  
 „ poser beaucoup sur aucune de  
 „ ces sûretés. Car les Sujets cro-  
 „ yent, autant que j'ai pû remar-  
 „ quer, qu'aucune douceur dans le  
 „ Gouvernement ne fauroit adou-  
 „ cir le chagrin de s'en voir exclus.  
 „ Et pour ce qui est de l'autre sû-  
 „ reté, fondée sur l'assistance mu-  
 „ tuelle des Cantons, outre qu'il  
 „ est dangereux de faire venir des  
 „ Etrangers, pour calmer des trou-  
 „ bles domestiques, les *Protestans* &  
 „ les *Catholiques* ont si peu d'affec-  
 „ tion

„ tion les uns pour les autres, qu'il  
 „ n'y a pas lieu de croire, qu'un  
 „ Canton fit un pas pour soutenir  
 „ un autre de différente Religion.  
 „ Quant au Canton de *Berne* en  
 „ particulier, tous les autres sont  
 „ si jaloux de sa puissance excessi-  
 „ ve, qu'il n'y en a pas un des  
 „ douze, qui ne fût bien-aise de  
 „ voir diminuer ses forces & ses  
 „ territoires. C'est pourquoi il fe-  
 „ roit fort à souhaiter, que les Can-  
 „ tons *Aristocratiques*, & particuliè-  
 „ rement celui de *Berne*, pussent  
 „ trouver quelque moyen d'élargir  
 „ leurs bafes, en admettant une  
 „ plus grande partie du Peuple au  
 „ Gouvernement; ce qui l'intéres-  
 „ seroit plus à le défendre. Il est  
 „ bien vrai, qu'en différens tems  
 „ on a donné la Bourgeoisie de  
 „ *Berne* à quelque peu de Familles  
 „ du *Pais de Vaud*, & qu'à chaque  
 „ promotion deux Bourgeois de  
 „ cette Province sont élus Membres  
 „ du Grand-Conseil. Mais ce nom-  
 „ bre est si petit, à proportion de la  
 „ Noblesse, qu'il y a dans ce Pais,  
 „ qu'elle ne se sent pas de cet avan-  
 „ tage. II

GOUVERNEMENT  
 des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

Il est bon de détruire ici les doutes de notre Auteur, & de faire voir, que l'on peut se reposer entièrement sur les deux sûretés, dont il se défie. Jamais le Gouvernement ne mettra de grands Impôts sur les *Suisses*; & quand il en auroit la volonté & le pouvoir, une impossibilité absoluë l'en détourneroit; car l'ingratitude, & la stérilité du País ne le permettent pas. On ne peut établir de grands Impôts, que dans les endroits, où les Terres produisent abondamment, ou bien dans ceux, où il y a du Commerce; mais comme ni l'un ni l'autre ne se trouve dans la *Suisse*, en un certain degré, on ne peut par conséquent pratiquer ces expédiens. Ce seroit le moyen de faire déserter le País, d'autant plus que les *Suisses* sont portés assés naturellement à abandonner leur Patrie, pour aller chercher, chés les Etrangers, une demeure plus avantageuse que la leur. Il est incroyable, combien il en passe tous les ans en *Alsace*, & dans d'autres endroits de l'*Allemagne*, & sur-tout dans les Colonies de l'*Amérique*.

A l'é-

A l'égard de la seconde sûreté ; je conviendrai, qu'il y a eu autrefois beaucoup d'inimitiés, entre les *Catholiques - Romains* & les *Réformés*, par rapport à la Religion ; mais il n'en est pas moins vrai, qu'à mesure que les premiers s'éloignent des superstitions du *Papisme*, leur ancienne haine se change en une véritable amitié. Ils suivoient autrefois aveuglément les caprices des Papes, dont ils étoient, en quelque manière, les *Esclaves* : aujourd'hui, ils peuvent dire avec un Poëte :

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

. . . . *Perierunt tempora longi  
Servitii* (h).

D'ailleurs, on peut dire, que depuis quelques années les *Catholiques - Romains* ont pris le parti de vivre avec les *Réformés* dans une Union heureuse. Il n'est pas nécessaire d'en rapporter d'exemples, il suffit d'avoir la moindre connoissance de ce qui s'est passé chés les *Suisses*, pour s'en convaincre ; & pour se rappeler

(h) *Nous nous sommes enfin affranchis d'une longue Servitude.*

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Aristo-Démocrat.

rappeller les tems & les choses qui y ont donné occasion. Il n'est pas moins vrai de dire, que les *Réformés* sont dans la même disposition à l'égard des premiers. Ce n'est pas à la vérité sans peine, que l'on en est venu là; mais l'Union fraternelle, cette amitié confédérale, qui est le vrai intérêt de la *Suisse* & le seul soutien de sa Liberté, commence à reprendre toutes ses forces.

Pour ce qui est du souhait, que fait notre Auteur; c'est-à-dire, que l'on puisse trouver quelques moyens d'admettre une plus grande partie du Peuple, & sur-tout de la Noblesse du *Pais de Vaud* au Gouvernement, je lui passe cet Article: parce que je vois bien qu'il ignore absolument l'ancienne Histoire du Pais; sans cela, il auroit jugé plus avantageusement, & avec plus d'équité du penchant, & de l'inclination que les *Bernois* ont pour leurs Sujets. Il n'est pas obligé de savoir, que dès le commencement de l'établissement de la République, les Magistrats de *Berne* offrirent le  
Droit

Droit de Bourgeoisie à plusieurs Familles du *Pais de Vaud*, qui ne voulurent pas l'accepter. Un pareil refus suffit pour se dispenser aujourd'hui de leur réitérer ces offres. D'ailleurs, si on faisoit cette démarche pour ceux du *Pais de Vaud*, il faudroit aussi la faire pour les Sujets *Allemands*, parmi lesquels il y a de très-anciennes Familles nobles, qui se sont signalées en différens tems, pour la défense de la République. Mais il y a encore d'autres raisons, qui empêchent qu'on ne puisse en user de la sorte. On fait, entre autres, que le Canton de *Berne* possède un grand nombre de Bailliages, acquis par la valeur des Ancêtres des Bourgeois d'aujourd'hui, ou achetés de leurs deniers, par une contribution volontaire. Seroit-il juste de priver leurs descendans de la jouissance de ces Bailliages, en la conférant à des personnes, qui n'ont, en aucune façon, contribué à leur acquisition? Enfin, comment donner le droit de Bourgeoisie aux uns, sans causer de la jalousie aux autres? Dans le *Pais*

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
*Aristo-Démocrat.*

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Aristo-Démocrat.

*de Vaud*, par exemple, il y a une si grande quantité de Familles, qui se piquent d'une ancienne Noblesse, que l'on seroit très-embarrassé sur le choix.

C'est encore une erreur que de s'imaginer, qu'à chaque promotion deux Bourgeois du Pais de Vaud sont élus Membres du Grand-Conseil de Berne. Il n'y a ni Loi, ni Coutume même sur cela. Les Magistrats en admettent autant qu'ils le jugent à propos, suivant le mérite, & la faveur des Personnes, de sorte qu'il n'y a pas plus de Loi pour en choisir deux, que pour en élire plusieurs. Ce qui est certain, c'est qu'on n'admet jamais personne dans le Grand-Conseil, qu'il n'ait le droit de Bourgeoisie à Berne, & qu'aujourd'hui on n'a aucune voye pour acquérir ce droit.

## CHAPITRE XII.

*Du Gouvernement général des six Cantons Démocratiques.*

LE Gouvernement des six Cantons d'Uri, de Schwitz, d'Unterwald, de Zug, de Glaris, & d'Appenzell est, dit notre Auteur, entièrement Démocratique ; & il est si uni, & si simple, qu'il sera facile d'en donner une idée en peu de mots.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

Est-ce présomption, mépris, ou ignorance, de l'état du Gouvernement de ces Cantons, qui fait parler cet Auteur de la sorte ? Je ne déciderai pas ; mais ce qui est certain, c'est que l'idée, qu'il s'étoit proposé de nous donner, en peu de mots, n'est ni juste, ni satisfaisante. Je ne la rapporterai pas ; pour ne point trop allonger un Ouvrage, que j'ai été obligé d'étendre, plus que je ne m'étois proposé. Je me contenterai de donner une idée de ce Gouvernement. J'y vois d'autant

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

plus de nécessité, que ce n'est pas d'aujourd'hui que je me suis aperçu, que les Étrangers ont plus de connoissance des mœurs & des Coutumes des *Chinois*, & des Habitans du *Bresil*, que du Gouvernement *Démocratique* des *Suisses*.

Nous avons déjà vû, qu'il y a en *Suisse* six Cantons, qui ont un Gouvernement *Démocratique*. Chaque Chef-Lieu est divisé en plusieurs Parties ou Communautés, comme la plûpart des Villes *Aristocratiques* sont divisées en plusieurs Tribus. Le Canton d'*Uri* l'est en dix : celui de *Schwitz* en six : *Underwald* en deux : *Zug* en deux : *Glaris* en quinze, & celui d'*Appenzell* en douze. Je vais rapporter, le plus brièvement qu'il me sera possible, la forme de ce Gouvernement *Démocratique*.

Celui qui, dans le Chef-Lieu du Canton, jouit du premier titre d'honneur, s'appelle *Amman*, nom dérivé d'*Antmann* ; c'est-à-dire, un homme, qui remplit une Charge éminente. On l'appelle aussi *Land-Amman*.

Son

Son poste reffemble affés , dans ses fonctions , à celui d'*Avoyer* & de *Bourguemaitre* ; il est élu par l'Assemblée générale de tout le Peuple , de même que les autres Officiers de la République ; mais il est changé dans quelques endroits tous les ans , dans d'autres tous les deux ans ; au lieu que les autres Officiers de la République font ordinairement à vie. Il préside toujours , foit au Conseil ordinaire , foit aux Assemblées du Peuple ; & il est , en général , le Directeur des Affaires ordinaires du Païs , avec l'assistance du Conseil , que le Peuple , en qui réside la Souveraineté , choisit pour expédier les affaires de moindre conséquence. De sorte que ce Conseil ordinaire est composé du *Land-Ammann* , du *Statthalter* , qui est comme son Lieutenant , & qui fait sa charge , lorsqu'il est absent ou indisposé : du *Palmerherr* , ou Porte-Etendard du Canton , du *Landshauptmann* , c'est-à-dire , du Capitaine du Canton , de deux Porte-Enseignes , du Trésorier , & de celui qui a l'inspection des Armes , & de tout ce

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

qui concerne la guerre. Tous ces Officiers sont choisis par l'Assemblée générale du Peuple du Canton ; mais ils ne jugent pas seuls. Ils sont assistés d'un certain nombre de Conseillers , que les Communautés particulières élisent. C'est le *Land - Ammann* , qui convoque ce Conseil ordinaire , quand il le juge à propos , & il a droit d'imposer une peine à ceux qui ne s'y trouvent pas.

Il seroit difficile de dire , avec quelle prudence ces Cantons ont dressé leurs Loix , pour éviter que leur Gouvernement ne devienne *Aristocratique* ou *Monarchique*. Non-seulement dans plusieurs endroits le Père & le Fils ne peuvent pas être dans le même Conseil ; mais il ne peut pas même y avoir deux personnes de la même Famille , s'ils ont le même nom. Les Assemblées générales de tous les Députés du Canton ne se tiennent ordinairement qu'une fois l'an , ou à la fin d'Avril , ou au commencement du mois de Mai ; quoique néanmoins on

on les convoque toutes les fois que la nécessité le requiert. Il y a quelques endroits où ces Assemblées se tiennent dans un lieu, qui est découvert, mais renfermé: dans d'autres, c'est dans le Sénat. Si l'Assemblée est générale, les Officiers de la République ont le pas. La marche est ouverte par les Trompettes & les Tambours. Lorsqu'on est rendu au lieu, où l'Assemblée doit se tenir, les *Réformés* commencent par une Prière suivie d'une Prédication, & les *Catholiques - Romains*, par le Chant de l'Hymne, *Veni Creator Spiritus*, &c. On forme ensuite un Cercle, dans le milieu duquel se place le *Land - Anmann*; il tient un grand sabre à sa main, & après la prestation du serment ordinaire, il propose les affaires dont il s'agit. On n'agit dans ces grandes Assemblées que les affaires les plus importantes; & parce qu'on ne peut pas en décider beaucoup, on en renvoie plusieurs au Conseil ordinaire, ou on les remet à une autre Assemblée. On finit par un Chant solennel. Il faut remarquer que

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

chaque Partie, ou Communauté du Canton, a une espèce de Souveraineté indépendante, & qu'elle juge ses propres Membres sans appel, dans les Matières Civiles & Criminelles, qui ne touchent point le reste du Canton. C'est ce qu'on appelle le Conseil Commun. Il juge les crimes en pleine campagne.

L'Assemblée générale a la conduite des affaires ordinaires de l'État; mais avec un pouvoir limité; car la Souveraineté réside entièrement dans tout le corps du Peuple. C'est parce que les pouvoirs des Députés sont limités, qu'ils ne peuvent sur le champ rendre une réponse positive, aux Envoyés des Rois ou des Princes, jusqu'à ce qu'ils ayent écrit à leurs Communautés.

Chaque Mâle du Païs, depuis l'âge de seize ans, a son suffrage, & le Maître & le Valet ont une égale part à la Souveraineté. Il y a cependant quelques Cantons, où les Mâles peuvent même donner leurs suffrages dès l'âge de 14. ans.

C'est

C'est là tout ce qu'il est nécessaire de dire du Gouvernement général de ces petits Cantons, qui, en y admettant chaque Membre à une portion égale, semblent intéresser chaque partie à la conservation du tout. A la vérité le commun Peuple se conduit d'ordinaire ici, selon les sentimens des Gentilshommes, auxquels il croit plus de lumières. La Noblesse n'a pas seule cet avantage, Tout homme qui fait se faire estimer du Peuple a beaucoup de pouvoir sur son esprit; l'éloquence sur-tout peut beaucoup aujourd'hui. Aussi l'érudition est-elle généralement estimée dans ces Cantons; & ce qui est une conséquence nécessaire, elle y devient commune. J'ai ouï dire très-souvent, qu'on trouve dans le País quantité de Personnes très-savantes, & qui ont une facilité admirable pour s'énoncer. On en voit qui s'appliquent au Droit, à la Politique, à la Médecine, & qui poussent ces études à un degré de perfection. Il y en a aussi, qui, au retour de quelques voyages en

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

*France* , apportent un air de politesse , dans les habillemens , dans les gestes , & dans les manières de vivre , qui donne lieu de croire , qu'avec le tems la *Suisse* deviendra tout autre qu'elle n'étoit. Nous dirons cependant en passant , qu'il y a quelque danger à prendre trop d'empire sur l'esprit du Peuple , parce qu'il rend ces Personnes , en quelque manière , responsables des succès & punit souvent sévèrement ceux qui lui ont donné un Conseil , qui tourne à son désavantage.

„ Comme les Gouvernemens *Aristocratiques* manquent par le fonde-  
 „ ment , les *Démocratiques* manquent  
 „ par le défaut d'ordre & de bons  
 „ Réglemens. Les premiers , di-  
 „ sent les Politiques , dégènèrent  
 „ en *Oligarchie* , & les derniers tom-  
 „ bent dans l'*Anarchie*. Ce qu'il y  
 „ a de certain , c'est que d'un côté ,  
 „ où le Corps entier du Peuple dis-  
 „ cute les matières d'Etat dans ses  
 „ Assemblées publiques , la confu-  
 „ sion ne peut pas être évitée ; com-  
 „ me de l'autre , où le Peuple n'est  
 „ „ jamais

„ jamais consulté, ni immédiate-  
 „ ment ni médiatement dans les  
 „ Personnes de ses Représentans,  
 „ il se mettra peu en peine de défen-  
 „ dre un Gouvernement auquel il  
 „ n'a point de part, & il fera peut-  
 „ être charmé de voir périr la vieil-  
 „ le administration, dans l'espéran-  
 „ ce de trouver mieux son compte  
 „ dans la nouvelle.

GOUVERNEMENT  
 des Cantons  
 Démocratiques.

Ce n'est pas là le seul endroit, où  
 l'on a pû remarquer, que l'Auteur  
 de la Relation de la Suisse n'est pas  
 porté pour le Gouvernement *Aristo-*  
*cratique*, & qu'il a plus de penchant  
 pour le *Démocratique*. Le mal qu'il  
 y a, c'est qu'il est dans l'erreur sur  
 les principes du Gouvernement  
*Aristocratique*. Ce Gouvernement,  
 dit-il, manque par le Fondement :  
 mais quel Fondement entend-il ?  
 C'est-ce que j'ignore. Tout ce que  
 je fais, c'est que les fondemens de  
 quelque République que ce soit ne  
 sont autre chose que les Loix éta-  
 blies avec sagesse & équité, & que  
 ces Loix se trouvent dans l'*Aristo-*  
*cratie*. Si on considère cette sorte

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

de Gouvernement sans prévention, on verra, qu'il n'en est point qui soit plus conforme à la nature. Ceux qui y gouvernent sont ceux que l'âge, la sagesse, la science & l'expérience, rendent supérieurs aux autres. Trouvera-t-on à coup sûr ces avantages dans un Gouvernement *Monarchique* ?

Une autre objection de notre Auteur, c'est que l'*Aristocratie* peut facilement dégénérer en *Oligarchie*. On voit le même sentiment dans *Bodin*, qui dit, en parlant de la République : *Et quemadmodum Aristocratia bene constituta, per se laudabilis est & præclara, ita si depravari cæperit, nihil deterius fieri potest, si Nobiles & Potentiores in Plebeiorem & tenuium perniciem conspirent.* (a) Mais qui est-ce qui ne conviendra que ces inconvéniens sont infiniment plus à craindre dans une *Monarchie*, que dans

(a) Et comme l'*Aristocratie*, quand elle est bien réglée, est en elle-même quelque chose de louable & de beau; aussi, si son Gouvernement commence à se corrompre, & que les Nobles & Grands viennent à opprimer le Peuple & les Petits, il n'y a rien de plus mauvais.

dans une *Aristocratie* ; & qu'il est plus facile à la première de dégénérer en Tyrannie, qu'à celle-ci en Oligarchie.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

Nous n'avons point en effet d'exemples, qui puissent prouver, qu'un Tyran, dans un Gouvernement *Aristocratique*, ait poussé la Tyrannie & la cruauté aussi loin que l'ont poussée certains Rois. La raison en est claire. Si quelques Membres gouvernent avec trop de dureté, il y en a d'autres qui par leur douceur savent y apporter un tempérament convenable; c'est un grand avantage. Au reste, chaque forme de Gouvernement a ses Partisans, & ses Ennemis. La raison de cette différence de sentimens ne doit pas être tirée de la forme même du Gouvernement; elle ne vient que de ce que chacun est porté pour le Gouvernement sous lequel il est né.

„ Pour ce qui est, dit la Relation  
„ de la *Stiffe*, des différentes Ré-  
„ publiques établies dans les Can-

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

» tons, j'ose hasarder un senti-  
» ment, lequel, je suis persuadé,  
» paroitra un Paradoxe aux *Aristo-*  
» *cratiques* : favoir que le Gouver-  
» nement des Cantons *Populaires*  
» approche plus d'une République  
» parfaite, ou du moins qu'on en  
» feroit une plus facilement, que  
» de celui des autres.

L'Auteur a raison de dire qu'il hazarde un sentiment ; mais je ne crois pas que son sentiment fasse fortune. J'en avance un autre qui, à ce que je me flate, aura plus de Partisans ; c'est qu'il n'y a peut-être point de République dans le Monde, qui ne puisse subsister par ses Loix supposées bonnes & équitables, & qui ne puisse rester perpétuellement dans cet état, s'il ne survient quelque coup violent & imprévu. Toute République se soutiendra tant que les Loix seront exactement observées ; car leur chute ne peut venir que de deux causes ; ou par le changement des Loix, ou lorsque les Loix ne sont point observées. Tant que les Loix sont en vigueur,

vigueur, il n'y a point de puissance, de richesse, ni de crédit, qui puisse ébranler une République; mais si on s'écarte des Loix; si on ne protège pas les Bons, si on ne leur donne pas de récompenses; si on ne châtie pas les Mauvais, dès-lors elle menace ruïne: elle tombera infailliblement, quelque forme de Gouvernement qu'elle ait pû avoir. Il est vrai que les Républiques, comme les Empires, ont eu leurs tems de naissance, de grandeur, & de décadence, que les Anciens ont appelé, *fatalis Periodus Imperiorum*. Les meilleures & les plus parfaites ont eu le sort des Bâtimens qui s'usent par la longueur du tems, & qui tombent ensuite.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

„ Pour porter, continuë la Ré-  
 „ lation, les Gouvernemens Popu-  
 „ laires à la perfection, l'on n'au-  
 „ roit qu'à envoyer un Député de  
 „ chaque Communauté des Can-  
 „ tons, qui tous ensemble forme-  
 „ roient un petit Conseil, ou un  
 „ Collège, qui seroit occupé à pré-  
 „ parer & à digérer les matières.

„ Après

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

» Après cela l'on choisiroit quatre  
 » ou cinq autres Députés de cha-  
 » que Communauté, qui compo-  
 » feroient un Sénat, à l'imitation  
 » des *Pregadi* à *Venise*, & qui exa-  
 » mineroient & discuteroient ce  
 » que le Petit - Conseil trouveroit  
 » à propos d'offrir à leur délibé-  
 » ration pour le Bien public. En-  
 » fin, ce que ce Sénat jugeroit bon,  
 » devoit être proposé à l'Assem-  
 » blée publique de tout le Peuple,  
 » non pas pour en raisonner, mais  
 » uniquement pour l'approuver,  
 » ou pour le rejeter. Ainsi le Pe-  
 » tit - Conseil proposant, le Sénat  
 » délibérant, & le Peuple décidant,  
 » cela formeroit, selon l'opinion  
 » des plus célèbres Républicains,  
 » une République parfaite, pour-  
 » vû que les Députés, qui compo-  
 » seroient les deux Conseils, fus-  
 » sent changés dans une circulation  
 » bien réglée.

» Cet établissement me paroît  
 » très - facile à être introduit dans  
 » les Cantons *Populaires*, au - lieu  
 » que dans les *Aristocratiques* il fau-  
 » droit

„ droit diffoudre toute la forme du GOUVERNEMENT  
 „ Gouvernement pour en venir à des Cantons  
 „ bout : ce qui est un changement Démocratiques.  
 „ que l'on ne peut pas espérer, tan-  
 „ dis qu'il est de l'intérêt de ceux  
 „ qui gouvernent de retenir le pou-  
 „ voir entre leurs mains. Même  
 „ sur le pied où ces deux formes  
 „ de Gouvernement se trouvent au-  
 „ jourd'hui, j'ose dire, que vrai-  
 „ semblablement le *Populaire* sub-  
 „ sistera le plus long-tems. Car  
 „ bien que faute de bons Régle-  
 „ mens, & par les débats dans les-  
 „ quels il est permis au Peuple d'en-  
 „ trer dans ses Assemblées, il y nai-  
 „ tra de la confusion & des défor-  
 „ dres qui nécessairement l'ébran-  
 „ leront; néanmoins, comme il  
 „ repose sur le fondement de tout  
 „ le Corps du Peuple, difficilement  
 „ pourront-ils le renverser. Au-lieu  
 „ que j'ai déjà montré, combien il  
 „ est aisé de bouleverser les Gou-  
 „ vernemens *Aristocratiques* de fond  
 „ en comble ”.

Peut-être que si notre Auteur  
 avoit eu une connoissance entière  
 du

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

du Gouvernement *Démocratique* des *Suisses*, il se feroit épargné la peine de faire une partie de ce raisonnement. En effet, ce qu'il demande dans le commencement se pratique à peu près de la même manière. Les Affaires, qui doivent être proposées à l'Assemblée générale, se préparent & se digèrent premièrement dans le Sénat, ou Conseil, où elles sont mises en état d'être présentées à l'Assemblée du Peuple. Il y a cette seule différence; c'est que les matières ne sont point proposées au Peuple pour les approuver ou les rejeter; mais pour en délibérer.

A l'égard de la prophétie sur la durée du Gouvernement, je dirai que les *Démocraties* ont dans la personne de notre Auteur un excellent Avocat. Cependant il est surprenant qu'un homme savant & éclairé, n'ait pas eu égard au génie du commun Peuple; & n'ait pas fait attention qu'il défère souvent les honneurs à ceux qui en sont indignes, qu'il se laisse aisément prévenir, qu'il est inconstant dans ses Résolutions,

solutions, timide dans les petites choses, prompt à infliger des peines, incapable de délibérer, comme le dit admirablement bien un Poëte :

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

Ego Vulgum  
Errori similem, cunctum insaniire docebo. (b)

Il faut convenir cependant que les *Démocraties* peuvent subsister long-tems, tant qu'elles sont renfermées dans des bornes étroites, & que personne ne peut s'y élever beaucoup ni acquérir une grande autorité par ses richesses; mais qui pourroit se persuader, que dans une *Démocratie* d'une grande étendue, la forme du Gouvernement *Populaire* puisse être d'une grande durée. Il ne faut qu'une personne riche & ambitieuse pour le ruiner. Pour peu qu'elle soit habile, elle gagnera l'affection du Peuple par son argent, & par mille autres moyens. Le Peuple une fois gagné, la *Démocratie* devient *Anarchie*, & de cette dernière

(b) Pour moi, je ferai voir que le Peuple  
sujet à l'erreur est toujours insensé.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

nière il n'y a plus qu'un pas à faire à la *Monarchie*. Les Histoires nous en fournissent une infinité d'exemples.

Notre Auteur finit son Chapitre par une comparaison. „ Les Plans, „ dit-il, de la plupart des Gouvernemens établis dans le Monde, „ semblent avoir été formés, comme des Maisons bâties à diverses reprises. Car de même que dans ces Bâtimens les vieilles parties défigurent toutes les neuves & les rendent irrégulières, ainsi dans l'établissement d'une nouvelle forme de Gouvernement, l'on y a toujours fait entrer quelque chose de la vieille, qui n'est pas de la même pièce, & qui par conséquent en gâte la symmétrie.

Quoique je convienne, que dans les Républiques, qui subsistent depuis un tems considérable, on a ajouté de nouvelles Loix aux premières, je n'admets pas pour cela la comparaison. Je les comparerois plus volontiers au Vaisseau des *Argonautes*, qui fut si souvent raccommodé

commodé & auquel on remit tant de fois de nouvelles pièces, durant tout le tems qu'il subsista, qu'enfin on n'y vit plus aucune des premières planches, qui avoient été employées pour sa construction, quoiqu'il parût néanmoins toujours le même Vaisseau. C'est de cette même manière que les Républiques reçoivent de nouvelles Loix, de nouvelles Constitutions, de nouveaux Administrateurs, & qu'elles prennent une nouvelle face; mais comme cela ne se fait que peu à peu & avec beaucoup de tems, on ne s'apperçoit d'aucun changement, pourvû qu'elles retiennent leur première forme. Cela ne se peut guères autrement. Dans les commencemens des Républiques on ne respire ordinairement que la simplicité, comme on le peut voir dans les Loix des *Douze Tables*, dans les Loix de *Solon*, & dans celles des autres Législateurs *Grecs*; mais à mesure qu'elles s'aggrandissent, le luxe s'y introduit, & oblige de diminuer quelque chose de la sévérité de la Loi; on en fait enfin de nouvelles

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

nouvelles qui s'éloignent le moins qu'il est possible des premières. Ainsi insensiblement les Républiques prennent une nouvelle face. C'est là leur sort : elles ont presque toutes eu cette destinée. C'est ce qui doit obliger à prendre garde de ne les pas trop charger de Loix. La plus corrompuë est toujours celle qui en a davantage. On doit aussi prendre garde que les nouvelles Loix ne soient pas plus dures que les anciennes, parce que le remède seroit trop violent pour guérir un mal. Car quand une République est comme sortie du berceau & qu'elle se trouve dans une espèce d'état d'adolescence ; elle ne peut plus supporter la sévérité des premières Loix. Il faut dans les nouvelles de la condescendance, qui ne soit pas telle néanmoins, qu'elle fasse changer la forme de la République, & qu'elle lui fasse perdre son ancienne Constitution. Il faut de la discrétion & de la prudence. Aussi le soin de faire des Loix, ne doit-il pas être confié à un trop grand nombre de personnes.

nes. Si on confie ce soin à plusieurs, dit un Ecrivain moderne, il ne faut pas se flatter, que ces Loix ayent entre elles une liaison pareille à celle des Chaînes d'une chaîne; parce qu'il arrivera souvent que dans une multitude d'hommes, tel qui croit que l'exemple de ses Ancêtres & la part que sa naissance lui a donnée au Gouvernement, suffisent pour lui donner la Science de faire des Loix, l'emportera sur les autres, quoiqu'il ne sache seulement pas ce que c'est qu'une Loi. C'est pourquoi les Grecs & les Romains à qui nous devons les premiers élémens de tous les Arts & de toutes les Sciences, n'ont jamais confié à une troupe tumultueuse & inconsiderée le soin de faire des Loix, ils en chargèrent un petit nombre de personnes prudentes, laissant au Peuple le pouvoir de les confirmer.

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

Il n'est pas difficile à présent de dire pourquoi plusieurs Gouvernemens Aristocratiques perdent insensiblement leur ancienne forme & en prennent peu à peu une nouvelle, car ce n'est qu'autant que l'ancienne face des choses demeure, qu'on peut

GOUVERNEMENT  
des Cantons  
Démocratiques.

peut dire qu'un Gouvernement subsiste, & il ne peut subsister que par ses anciennes Loix, qui en sont la base, & qui sont toujours plus stables & plus prudentes que les nouvelles, parce qu'elles sont conformes à la volonté & aux intentions des premiers Fondateurs de la République. C'est dans ce sens que l'on peut véritablement dire que les Ouvrages des Anciens sont plus durables que ceux des Modernes. Les nouveaux Bâtimens paroissent à la vérité plus magnifiques; mais ils sont bâtis avec moins de solidité; ils ne dureront par conséquent pas tant, si même on vient à leur ajouter quelques pièces, l'Édifice nouveau tombera plutôt en ruine que le vieux.

---

### CHAPITRE XIII.

#### *Des Diètes des Suisses.*

DIÈTES  
des Suisses.

APRÈS avoir parlé de la forme du Gouvernement établie dans les Cantons respectifs, il semble qu'il

qu'il soit nécessaire de dire à pré-<sup>DIÈTES</sup>  
 sent quelque chose de leur Gouver-<sup>des Suisses.</sup>  
 nement public dans leurs Diètes,  
 où la Majesté du Corps *Helvétique*  
 est représentée, par les Députés de  
 tous les Cantons en général.

Sous ce nom de Diètes, il faut  
 entendre toutes les Assemblées gé-  
 nérales des *Suisses*. Mais comme il  
 y en a de plusieurs espèces, il sera  
 bon de les expliquer ici. On en-  
 tend par ce mot, premièrement les  
 Assemblées générales de tous les  
*Suisses*, c'est-à-dire, non-seule-  
 ment des XIII Cantons, mais en-  
 core de leurs Alliés. Ceux-ci as-  
 sistent en différent nombre. Ils y  
 sont presque tous, lorsqu'il s'agit  
 d'une Alliance générale, dans la-  
 quelle on veut entrer. Mais les As-  
 sistans ordinaires ne sont que l'Abbé  
 & la Ville de *St. Gall*, & la Ville de  
*Bienne*. Ces Assemblées ne se con-  
 voquent que pour traiter en com-  
 mun des affaires qui regardent toute  
 la *Suisse* en général. Chaque Can-  
 ton y a son suffrage particulier,  
 quoique le même Canton y envoie

DIÈTES  
des Suisses.

souvent plusieurs Députés. Il faut favoir néanmoins, qu'on n'y décide pas ordinairement, à la pluralité des suffrages, les affaires étrangères, comme les Alliances & les Traités; mais seulement les différens des *Suisses*, au sujet des Bailliages communs. Ces Assemblées des XIII Cantons sont proprement ce que l'on doit entendre par ce mot, *Diètes des Suisses*, toutes les fois qu'on le trouve dans les Livres, ou dans les Nouvelles publiques.

Secondement; il y a quelquefois des Diètes, qui ne sont formées que de cinq ou de sept Cantons, & alors on doit entendre les Cantons *Catholiques - Romains*, qui tiennent souvent entr'eux des Assemblées particulières. Ces Cantons sont *Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Fribourg, Soleure*. Et quoi qu'il se trouve souvent dans ces Assemblées des Députés *Catholiques* des Cantons de *Glaris & d'Appenzell*, ils ne sont cependant pas nombre, parce que la plus grande partie de ces Cantons est *Réformée*.

Troi-

Troisièmement; on entend parler souvent de *la Diète des quatre Cantons*. Sous ce nom on doit entendre l'Assemblée particulière des Cantons de *Zurich*, de *Berne*, de *Basle* & de *Schaffhouse*, que l'on nomme aussi les *Conférences Evangéliques*; car quoique les *Réformés* de *Glaris*, d'*Appenzell*, &c., s'y trouvent souvent, on n'appelle cependant cette Assemblée, que *la Diète des quatre Cantons*.

DIÈTES  
des Suisses.

Quatrièmement; il y a tous les ans une Conférence régulière entre les Cantons de *Berne* & de *Fribourg*, à l'occasion des quatre Bailliages qui leur appartiennent en commun, & sur toutes les difficultés qui peuvent naître entre ces deux Cantons.

Il y a encore d'autres Diètes, mais elles ne sont pas communes, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'en parler. Il suffit d'avoir rapporté les quatre principales. L'explication que nous en avons donnée suffira pour comprendre ce que nous dirons dans la suite.

DIETES  
des Suisses.

La Diète générale des XIII Cantons n'est convoquée ordinairement qu'une fois l'an, à la *St. Jean*; & elle ne dure qu'environ un mois, à moins qu'il ne survienne des affaires extraordinaires. Elle s'assemble principalement pour délibérer sur les mesures, qu'il y a à prendre pour le bien commun, & pour la sûreté de tout le Corps *Helvétique*. Je vais déduire par ordre tout ce dont on traite dans ces Diètes.

I. On y agite tout ce qui concerne la Guerre ou la Paix. Par exemple, quand il y a quelque chose à craindre du dehors, on délibère, s'il faut envoyer des Troupes à l'extrémité de quelque Canton; si on opposera la force à la force; si on déclarera une Guerre commune; ou si l'on fera la Paix; si on doit donner passage aux Troupes d'une Puissance étrangère, ou accorder de nouvelles Troupes à la solde de quelque Souverain. On y traite des Alliances avec l'Etranger; s'il y en a quelque-une à renouveler, ou quelque changement à y faire.

Voilà

Voilà pour ce qui regarde les affaires étrangères. DIÉTÉS  
des Suisses.

II. On agite aussi dans ces Diètes, ce qui regarde les affaires du dedans, comme l'exécution des Loix & des Constitutions communes (a). Il y a en Suisse des Pactes & des Conventions communes, que l'on a grand soin de faire observer. De ce nombre est la Loi de la Milice ordinaire des Suisses; c'est-à-dire, l'Ordonnance commune de la Guerre. On l'appelle *Commune*, parce qu'elle a été faite, & approuvée par le Corps Commun des Suisses, en mille-trois-cens-quatre-vingt-treize. On la confirme tous les ans, & l'on a soin qu'elle soit gardée avec exactitude. Voici la teneur des principaux Articles :

„ 1. Les Suisses y promettent, que  
 „ pour entretenir la Paix & la tran-  
 „ quillité publique, chaque Can-  
 „ ton protégera, & défendra ses  
 „ Sujets. 2. On s'oblige de pren-  
 „ dre

L 3

(a) L'Auteur de la Relation de la Suisse ne parle point de cet Article, qui est cependant regardé comme un des plus importants.

DIETES  
des Suisses.

» dre garde qu'aucun *Suisse* ne fasse  
 » ouvertement ou en secret du  
 » tort à un autre, ni en quelque  
 » manière que ce puisse être, mais  
 » qu'au contraire les particuliers  
 » s'aident mutuellement les uns les  
 » autres, afin de vivre toujours  
 » dans une perpétuelle union, &  
 » dans une parfaite intelligence.  
 » 3. Que dans le cas d'une Guerre  
 » commune, chaque *Suisse* se tien-  
 » dra dans le Régiment ou dans la  
 » Compagnie où il sera enrollé ;  
 » & que s'il arrive qu'il s'en retire  
 » ou déserte, il sera puni comme  
 » il le mérite, par ceux de son  
 » Canton. 4. Qu'on ne pourra  
 » blâmer celui qui étant blessé, ne  
 » pouvant plus attaquer l'Ennemi,  
 » ni se défendre, se fera retiré, &  
 » qu'on ne l'insultera point, com-  
 » me s'il avoit pris la fuite, ou qu'il  
 » ne se fût pas comporté en brave  
 » homme. 5. Qu'il ne sera point  
 » permis de piller l'Ennemi, avant  
 » que le Combat soit entièrement  
 » fini ; mais qu'on se comportera  
 » avec courage, tant qu'il durera.  
 » Après quoi, on pourra dépouil-  
 » ler

„ ler l'Ennemi, qui aura été tué; DIE' T E S  
 „ mais à condition que ces dépouil- des Suiffes.  
 „ les seront partagées également  
 „ entre les Soldats, par les Offi-  
 „ ciers. Que dans quelque expé-  
 „ dition que ce soit, on ne pourra  
 „ piller ni les Eglises, ni les Cou-  
 „ vens, ni les autres Lieux con-  
 „ sacrés à Dieu; que le Général & les  
 „ Soldats s'en abstiendront pareil-  
 „ lement, à moins que l'Ennemi  
 „ n'y eût porté ses richesses. 7. Il  
 „ est défendu aux Soldats de violer,  
 „ de tuer, ni même de battre au-  
 „ cune Femme ou Fille, à moins  
 „ qu'elles ne se fussent attirées el-  
 „ les-mêmes, par leur faute, la  
 „ mort, ou les mauvais traitemens  
 „ de la part de l'Ennemi.

On doit mettre au nombre des  
 Constitutions Communes, le Traité  
 d'Alliance, que les *Suiffes* firent,  
 & jurèrent publiquement dans le  
 Village de *Stantz*, en mille-quatre-  
 cens-quatre-vingt-un. Ce Traité  
 contient plusieurs Articles, mais  
 comme ils sont assés connus, je ne  
 les rapporterai pas.

DIETES  
des Suisses.

On ne peut pas non-plus exclure, du nombre des Constitutions Communes, l'Acte public, ou Décret, que les *Suisses* dressèrent, contre les Prêtres & les Moines, en mille-cinq-cens-soixante & dix. Ce fut l'abus que les Gens d'Eglise faisoient de leurs Privilèges, qui donna lieu à cet Acte, dont les principaux Articles sont: 1. Que tous les Ecclésiastiques, tant Séculiers que Réguliers, qui demeurent en *Suisse*, doivent s'obliger par Serment, de contribuer à l'accroissement & à la sûreté du Bien public, à quelque Prince ou Etat qu'ils aient déjà prêté Serment. 2. Que les Moines, qui sont en *Suisse*, soit qu'ils soient originaires du Pais ou d'ailleurs, ne pourront recourir à aucun Magistrat étranger, si ce n'est pour les seules affaires, qui peuvent concerner les Mariages. Et que si quelque Prêtre ou quelque Moine pèche contre ce Règlement, on lui refusera les alimens; aucun *Suisse* ne pourra le fréquenter, & tout le monde l'aura en horreur, & en exécration. 3. Que

le

le Prêtre ou le Moine, qui fera tombé dans cette contravention, fera non-seulement en exécration dans le Lieu de sa demeure, mais encore dans toute l'étendue de la Suisse. 4. Qu'aucun particulier ne pourra en citer un autre, ailleurs que devant son Juge particulier, ni disposer du Dépôt qui lui aura été confié, ni faire malicieusement le moindre tort à quelqu'un. 5. Que l'on aura soin que les Grands-Chemins soient sûrs & libres pour tout le monde; & que celui qui y commettra le moindre crime, sera réputé Ennemi de la Patrie.

DIETTES  
des Suisses.

III. Les Députés doivent encore, & c'est un de leurs principaux devoirs, prendre connoissance de l'Administration des Bailliages communs, & non-seulement examiner la conduite des Baillifs à l'égard des Habitans de leurs Villages, mais aussi établir ou casser aux gages les Secrétaires, Notaires, Sousbaillifs, &c.; juger les affaires, dont il y a appel, & régler les différens & les disputes qui surviennent au sujet de ces Bailliages communs.

DIÉTÉS  
des Suisses.

Ce sont les occupations ordinaires de la Diète de *la St. Jean* : outre lesquelles, il s'en présente toujours quelques - unes extraordinaires. Car les Ministres des Princes, & des États étrangers, qui résident dans les Cantons, profitent communément de cette occasion, pour s'adresser au Corps *Helvétique*, en demandant des Audiences, ou en présentant des Mémoires, lorsqu'ils ont quelque chose à lui proposer, pour le service de leurs Maîtres. L'Ambassadeur de *France* va régulièrement à toutes les Diètes, pour y faire ses Complimens, quoiqu'il n'ait souvent rien à y négocier.

Cette Diète s'assembloit ci - devant à *Bâde*, mais depuis la guerre en 1712 on a choisi la Ville de *Frauenfeld*. Les XIII Cantons ne dirigent que les affaires générales. Celles-ci finies, il ne reste que ceux des Cantons qui ont part aux Bailliages communs du *Thourgau*, du *Rheinthal*, de *Sargans* & des *obern Freyen Aemter*. Ces affaires expédiées la Diète se dissout, & il ne

reste que les Cantons de *Zurich*, de *Berne* & de *Glaris*, qui vont alors à *Bâde*, pour y terminer les affaires qui peuvent concerner le Comté de *Bâde*, & les *unters Freyen Aemter*.

DIETES  
des Suisses.

Il y a toujours eu, depuis longtems en *Suisse*, des Ambassadeurs, & des Envoyés des Rois, des Princes, des Souverains, & des Républiques qui selon la nature des affaires, résident en différens endroits. L'Ambassadeur de *France* réside ordinairement à *Solettre*; celui d'*Angleterre* à *Zurich*, ou à *Berne*; celui d'*Espagne* à *Lucerne*; celui des États de *Hollande* à *Schaffhouse*, ou dans quelque'autre Ville Réformée; celui de *Venise* à *Zurich*; le Nonce du Pape, qui a le pouvoir de Légat à Latere, à *Lucerne*; l'Ambassadeur de l'Empereur se tient ordinairement à *Basle* ou à *Bâde*. Il faut encore remarquer que les Ambassadeurs & les Résidens des Cours de *Vienne*, de *Versailles*, de *Londres*, de *Madrid*, & de *Rome* font les seuls qui soient ordinaires. Les autres n'y font que lorsqu'il y a

DIÉTÉS  
des Suisses.

quelque chose d'extraordinaire à traiter.

Outre cette Diète annuelle, qui se tient toujours au tems marqué, chaque Canton, dit l'Auteur de la Relation de la Suisse, a le droit d'en convoquer une extraordinairement, toutes les fois qu'il y en a quelque sujet. Mais ceci mérite explication. Voici ce qui se pratique à cette occasion. S'il survient quelque affaire, de nature à exiger une Diète commune des XIII Cantons, celui qui la demande s'adresse au Sénat de Zurich, pour que tous les Cantons soient convoqués; mais s'il y avoit une nécessité pressante de former une Assemblée générale, chaque Canton pourroit à la rigueur le faire.

Un Ministre étranger peut même assembler une Diète, aussi souvent qu'il le juge nécessaire pour l'intérêt de son Maître, pourvu qu'il en fasse la dépense; c'est-à-dire, qu'il défraye les Députés. Mais dans ce cas les Ministres étrangers

gers n'ont pas droit de convoquer <sup>DIÈTES</sup> par eux-mêmes une Diète ; il faut <sup>des Suisses.</sup> qu'ils observent la même formalité, qu'observent les Cantons ; c'est-à-dire, qu'ils s'adressent au Sénat de *Zurich*. Toutes les fois, que l'Ambassadeur de *France* fait assembler les Députés *Catholiques* à *Soleure*, cela se fait à ses dépens. Le Pape fournit aussi aux frais des Assemblées *Catholiques*, lorsqu'elles se tiennent pour ses affaires particulières ; mais la subvention est bien modique. Je ne me ressouviens pas que les Députés *Réformés* aient jamais été défrayés, par aucun Roi, ou Prince. Il ne sera pas hors de propos de rapporter ici les différens titres d'honneur, que ces Ministres & leurs Maîtres donnent aux *Suisses*.

Toutes les fois qu'un Ambassadeur de *France* leur adresse la parole il les traite de **MAGNIFIQUES SEIGNEURS** ; & les Lettres du Roi son Maître commencent ainsi, *A nos très Chers, Grands Amis & Confédérés les Bourguemaitres, Avoyers, Landammans & Con-*

*DIE'TES des Suisses.* *seil des Lignes Suisses des Hautes Allemagnes, &c.* Le Secrétaire d'Ambassade ou autre Ministre subalterne les traite de **MAGNIFIQUES & PUISSANS SEIGNEURS.**

Les Lettres que le Roi d'Angleterre leur écrit, en *Latin*, commencent de la sorte :

**ILLUSTRIBUS ET AMPLISSIMIS DOMINIS CONSULIBUS, SCULTETIS, LANDAMANNIS ET SENATORIBUS CANTONUM HELVETIÆ CONFODERATORUM, AMICIS NOSTRIS CHARISSIMIS.**

*Aux Illustres & très Magnifiques Seigneurs, les Bourguemaitres, Avoyers, Landammans, & Conseillers des Cantons Confédérés de la Suisse, nos très chers Amis.*

Quand le Pape écrit aux Cantons *Catholiques*, il leur donne les Titres suivans :

**DILECTIS FILIIS, PRÆTORIBUS, LANDAMMANNIS  
ET**

ET CONSILIARIIS, EX OCTO <sup>DIETES</sup>  
 PAGIS HELVETICIS CATHOLICIS, LUCERNÆ, &c.; <sup>des Suisses.</sup>  
 ECCLESIAE LIBERTATIS DEFENSORIBUS, &c.

*A nos Fils bien-aimés, les Bourguemaitres, Landammans, & Conseillers des huit Cantons Suisses Catholiques, de Lucerne, &c.; Défenseurs de la Liberté de l'Eglise.*

L'Ambassadeur d'Espagne les traite comme il suit :

ILLUSTRI ET POTENTI  
 SIGNORI.

*Illustres & Puissans Seigneurs.*

La Diète consiste en deux Députés de chaque Canton, qui se placent selon le rang des Cantons qu'ils représentent. Outre ceux-là, l'Abbé de *St. Gall*, & les Villes de *St. Gall* & de *Bienne*, y envoient des Députés, comme Alliés. Quoique chaque Canton n'envoie ordinairement que deux Députés; il arrive néanmoins souvent, que quand on fait la convocation

DIE'TES  
des Suiffes.

cation d'une Diète, on marque précifément, que chaque Canton n'enverra qu'un Député. Toutes les autres Villes, comme *Bienne*, l'Abbé de *St. Gall*, &c. ne peuvent jamais avoir qu'un Député; encore ce Privilège ne leur est-il accordé que depuis environ 90 ans. On y appelloit auffi autrefois, & même allés fréquemment, les *Grisons*, la Ville de *Mulhaufen*, &c. Toutes les fois qu'il arrive un nouvel Ambassadeur de *France*, il est falué par tout le Corps commun des *Suiffes*, auquel se joignent les Députés de *Mulhaufen*, de la République de *Vallais*, & des autres Alliés des *Suiffes*.

„ *Zerich*, dit l'Auteur de la Ré-  
 „ lation de la *Suiffe*, étant le pre-  
 „ mier Canton, son premier Dé-  
 „ puté préside toujours aux Diètes;  
 „ il propose les matières, qui doi-  
 „ vent y être débattuës, recueille  
 „ les voix, forme les résolutions,  
 „ & fait toutes les autres fonctions  
 „ de Président d'une Affemblée.  
 „ Ce Canton, à parler propre-  
 „ ment,

» ment, ne préside pas aux Diètes DIÈTES  
 » seulement, mais en tous les tems, des Suisses.  
 » & en tous les Lieux. Car c'est  
 » lui qui a le soin de convoquer  
 » les Diètes en écrivant des Lettres  
 » circulaires aux Cantons, pour  
 » les informer des raisons, pour  
 » lesquelles on les assemble, & pour  
 » les prier d'envoyer leurs Dépu-  
 » tés avec les Instructions nécessai-  
 » res, sur les points, dont il s'agit.

Il faut bien se garder ici de pren-  
 dre le change; si le Député de *Zu-  
 rich* préside dans les Diètes, ce n'est  
 pas que son Canton ait quelque Su-  
 périeurité sur les autres; il ne le fait  
 que comme premier entre égaux.  
 Ce droit de préséance cesse même  
 lorsque les Diètes s'assemblent dans  
 quelque Canton, par exemple à *So-  
 leure* &c. car c'est alors le Chef du  
 Canton chés lequel cette Diète s'as-  
 semble, qui préside, & fait toutes  
 les fonctions ordinaires de Prési-  
 dent. A l'égard du droit de con-  
 voquer les Diètes, il appartient  
 aussi à chaque Canton, comme nous  
 l'avons dit ci-dessus; & cela a été  
 réglé

DIE'TES  
des Suisses.

réglé de la sorte, afin qu'on ne pût pas dire, que *Zurich* fût la Métropole de la *Suisse*. Ce qui a contribué à donner au Canton de *Zurich* tant de part aux affaires de la *Suisse*, c'est que lorsqu'il fut reçu dans la grande Alliance, il étoit le plus riche & le plus puissant entre les Confédérés.

„ Pareillement, continuë le même Auteur, les Députés de *Zurich* expédient à la levée des Diètes l'*Abscheid*, comme ils l'appellent, ou le Recès, que l'on envoie à tous les Cantons, & qui contient les Résultats de leurs Délibérations. Ainsi ils sont aussi bien les Secrétaires, que les Présidens de ces Assemblées; & ils portent toujours la parole, quand les Députés des Cantons sont envoyés pour complimenter, ou pour traiter avec le Ministre d'un Prince étranger”. Ce que dit l'Auteur étoit fort ordinaire dans le tems que les Diètes se tenoient à *Bâle*. C'étoit le Secrétaire du Bailliage de cette Ville, qui expé-

dioit

dioit l'*Abscheid* ou *Recès* ; mais les Ré-<sup>DIE' T E S</sup>  
*formés* s'étant apperçûs, que cette pla-<sup>des Suiffes.</sup>  
 ce de Secrétaire étoit souvent rem-  
 plie par des gens, qui n'en étoient  
 pas capables, ou qui étoient *Catho-*  
*liques - Romains*, ils conçurent de  
 l'ombrage de la sincérité de ces Sé-  
 crétaires, du moins dans les choses  
 qui concernoient la Religion. C'est  
 pourquoi il fut arrêté par le Traité  
 de Paix commune, que firent les  
*Suiffes* en mille - sept - cens - douze,  
 qu'il y auroit à l'avenir deux Secrétaires,  
 dont le premier seroit de *Zu-*  
*rich* ou de *Berne*, & le second *Ca-*  
*tholique* ; qu'ils signeroient les Actes  
 conjointement ; & que lorsque l'As-  
 semblée seroit finie, ils les liroient  
 aux Députés, qui les approuve-  
 roient, afin qu'il ne pût s'y trou-  
 ver, ni différence, ni fausseté, ni  
 autre pareil inconvénient. Ce Ré-  
 glement, comme on voit, est nou-  
 veau & digne de la sagesse de ceux  
 qui l'ont fait. Il faut pourtant en-  
 core remarquer, que la Ville de *Zu-*  
*rich* est comme la Chancellerie de  
 toute la *Suiffe*, & que c'est par cette  
 raison, que toutes les Lettres des  
 Rois,

DIÉTÉS  
des Suisses.

Rois, & des autres Puissances Souveraines y font portées.

L'Auteur de la Relation de la Suisse se trompe quand il dit, qu'avant le changement arrivé dans la Religion, on ne connoissoit d'autres Diètes que les Générales. De tous tems, les trois Cantons d'Uri, de Schwitz & d'Underwald, ont tenu des Diètes particulières. Ceux qu'on appelle les huit Vieux Cantons, en ont aussi tenu, comme aujourd'hui, & enfin les autres Cantons de même. Ce qu'il ajoute ensuite a plus de vraisemblance, quoiqu'au fond l'Histoire nous prouve, qu'il n'y a jamais eu de guerres intestines plus violentes que celles lorsqu'on étoit d'accord sur les points de la Religion. „ Depuis qu'une partie des  
 „ Cantons a embrassé la Religion  
 „ Protestante, & que l'autre a resté  
 „ attachée à la Catholique - Romaine,  
 „ leur Etat a été divisé, aussi - bien  
 „ que leur Eglise. Dès - lors leur  
 „ confiance mutuelle se perdit; le  
 „ zèle de chaque Parti, pour sa Re-  
 „ ligion, engendra des haines; ils  
 „ devin-

„ devinrent jaloux des desseins l'un <sup>DIE'TES</sup>  
 „ de l'autre; & l'on peut dire, que <sup>des Suisses.</sup>  
 „ la Réformation fut un coup, qui  
 „ fendit en deux le Corps *Helvétique*. Car comme l'intérêt de la  
 „ Religion entre, plus ou moins,  
 „ dans toutes les actions publiques,  
 „ les Diètes générales ne s'y assem-  
 „ blent à présent, que pour régler  
 „ les affaires de leurs Bailliages  
 „ communs, & pour conserver les  
 „ apparences d'une Union, qui  
 „ n'est plus parmi eux. Au-lieu  
 „ qu'en effet toutes les Affaires pu-  
 „ bliques, qui sont de quelque im-  
 „ portance, se traitent dans les Diè-  
 „ tes particulières des deux Reli-  
 „ gions.

„ S'il y a des divisions, depuis la  
 „ Réformation, entre les Cantons *Catholiques* & les *Réformés*, on peut  
 „ ajouter en passant, qu'il y a aussi  
 „ beaucoup de différence entre leur  
 „ Puissance & leurs Richesses; ce qui  
 „ ne peut pas manquer d'augmenter  
 „ encore la jalousie. Comme la *Suisse*  
 „ étoit remplie de Couvens, qui  
 „ avoient attiré à eux beaucoup de  
 „ Riches-

**DIÈTES**  
*des Suiff:s.*

Richesses du Païs, les *Réformés* s'en sont enfin emparés, & les ont déposées entre les mains des Magistrats; ce qui a enrichi l'État, en augmentant le Trésor public; tandis que les *Catholiques - Romains* gémissent encore sous ce joug.

On auroit bien de la peine à dire, combien il y avoit de sortes de Moines dans la *Suisse* avant la Réformation, le nombre en étoit des plus grands. Par-tout où le terrain étoit bon, fertile & agréable, on y voyoit un Couvent. On peut en juger par ce que l'on voit encore aujourd'hui dans les Cantons *Catholiques*.

Il faut ajouter encore que les Diètes des *Protestans* se tiennent à l'ordinaire à *Arau*, & celles des *Catholiques - Romains* à *Lucerne*, quoi qu'on ne soit pas lié à ces endroits, & qu'on puisse s'assembler selon la commodité de ceux qui doivent y assister. La réflexion, que l'Auteur de la Relation de la *Suisse* ajoute, ne manque pas de fondement. Le

*Canton*

*Canton de Lucerne, dit-il, étant le plus puissant des Cantons Catholiques, agit à leur tête, comme Zurich à la tête des Protestans.*

DIÈTES  
des Suisses.

---

## CHAPITRE XIV.

### *De l'Union Helvétique.*

LES Alliances étroites, qui lient les XIII Cantons, les uns aux autres, leur manière d'agir dans leurs Diètes, comme Membres d'un même Corps, & les divers Traités, dans lesquels ils sont entrés conjointement, avec plusieurs Princes & Etats étrangers, ont donné lieu à une opinion généralement reçue dans le Monde, que les XIII Cantons ne font qu'une République, semblable à celle des *Provinces-Unies*. Mais quiconque prendra la peine d'examiner les Principes de leur Union, trouvera qu'ils font autant de Républiques indépendantes, unies à la vérité par d'étroites Confédérations, pour leur défense commune; mais si éloignées de ne faire qu'une seule Souveraineté,

UNION  
Helvétique.

UNION  
Helvétique.

té, ou un seul Corps, qu'il n'y a pas même un Acte ou un Instrument public, par lequel elles soient attachées ensemble, ou dans lequel les XIII Cantons se soient alliés mutuellement l'un avec l'autre. Ainsi si l'on suppose qu'ils font un seul Corps, il faut nécessairement que ce soit un Corps, ou qui n'a point de tête, ou qui en a autant qu'il y a de Cantons. Or chacune de ces suppositions forme une production aussi monstrueuse dans les Corps Politiques, que dans les Naturels.

Je ne suis pas surpris de voir un Etranger penser de la sorte. Je n'en ai presque point vû, qui eût une véritable idée de l'Etat de la Suisse. Ils ne conçoivent pas quelle est la forme de son Gouvernement. Ils s'imaginent que les Suisses se règlent sur la Hollande, ou sur les autres Républiques, selon qu'ils le jugent à propos. La même ignorance fit, il y a quelques années, qu'un Ambassadeur du Duc de Savoie, étant en Suisse pour les affaires de son Maître, & ne pouvant concevoir la forme du Gouvernement, défini assés ridi-

ridiculement son Union : Une Confusion divinement inspirée. Mais quoi-  
 que peu de personnes ayent compris jusqu'ici la forme de cette Union, il ne s'enfuit pas qu'elle soit, ni une production monstrueuse, ni une confusion, qui ne puisse se maintenir que par miracle. Ce seroit le lieu d'éclaircir ici cette Union; mais je le réserve pour la fin de ce Chapitre, où j'aurai occasion d'en parler. Je vais suivre notre Auteur.

UNION  
 Helvétique.

La première Confédération, entre les Suisses, dit-il, qui fut rédigée par écrit, est celle que firent les trois Cantons d'Uri, de Schwitz & d'Underwald, d'abord après leur Victoire à Morgarten, en mille-trois-cens-quinze, (a) environ huit ans après qu'ils eurent secoué le

(a) Il y en avoit déjà une entre les Cantons de Zurich, d'Uri & de Schwitz, dès l'an 1251; & l'on a découvert nouvellement un Traité de Confédération perpétuelle fait entre ces trois derniers Cantons en 1291. C'est celui-ci qu'on doit compter pour le premier.

UNION  
Helvétique.

le joug de la Maison d'*Autriche*, tandis qu'ils étoient encore incertains, s'ils seroient capables de maintenir leur liberté, contre les efforts que ces Princes firent pour les réduire sous leur obéissance. La substance de cette Alliance étoit : „ Que cha-  
 „ que Canton assisteroit & secourroit  
 „ les autres de toutes ses forces, & à  
 „ ses propres dépens, contre tou-  
 „ tes les Personnes, & tous les  
 „ Etats, qui pourroient les atta-  
 „ quer ou inquiéter; Qu'aucun des  
 „ Cantons ne se soumettroit à un  
 „ nouveau Souverain, sans la con-  
 „ noissance, & le consentement  
 „ des autres; Qu'aucun d'eux n'en-  
 „ treroit dans quelque engagement,  
 „ ou dans quelque Alliance que ce  
 „ pût être avec un autre Prince, ou  
 „ Etat, sans ledit consentement;  
 „ & que lorsqu'il naîtroit quelque  
 „ différend, entre deux des Can-  
 „ tons Confédérés, le troisième en  
 „ seroit l'Arbitre, & qu'il seroit  
 „ obligé d'assister le Canton, qui  
 „ se soumettroit à son Arbitrage,  
 „ contre celui qui le refuseroit.

Notre

Notre Auteur a oublié deux cir-  
 constances, qui méritent d'être rap-  
 portées : la première ; c'est que  
 „ pas un des trois Cantons Confé-  
 „ dérés ne pourroit sans le consen-  
 „ tement des deux autres envoyer  
 „ un Ambassadeur chez un Roi,  
 „ ou Prince étranger, & que s'il  
 „ le faisoit, il seroit accusé de cri-  
 „ me de trahison, & ses Biens,  
 „ comme ceux d'un Traître, con-  
 „ fisqués”. Cet Article avoit été  
 arrêté par un ancien Traité. L'au-  
 tre circonstance est prise des derniè-  
 res paroles de la Confédération,  
 que notre Auteur cite ; c'est qu'il y  
 est dit ; „ que les Habitans des trois  
 „ Cantons doivent être considérés,  
 „ comme Citoyens d'une même  
 „ Ville ; de sorte que si un Sujet de  
 „ l'un cause du préjudice à un Sujet  
 „ de l'autre, celui qui aura fait le  
 „ mal, sera banni des trois Can-  
 „ tons.

UNION  
*Helvétique.*

Ensuite, continuë notre Auteur,  
 quand le nombre des Cantons s'ac-  
 crût, il se forma une autre Allian-  
 ce, entre les huit Vieux Cantons,

UNION  
Helvétique.

qui fut ratifiée en mille-quatre-  
cens-quatre-vingt-un, & dont le  
contenu est : „ Que l'Alliance sera  
„ défensive seulement, & qu'aucun  
„ des Cantons ne sera obligé d'en  
„ assister un autre, dans une Guer-  
„ re offensive ; Que pour préve-  
„ nir des Guerres témérairement  
„ entreprises, le sujet de plainte  
„ donné à l'un des Cantons sera  
„ communiqué à tous les autres,  
„ qui jugeront s'il est juste ou non ;  
„ Et lorsqu'ils trouveront ce Can-  
„ ton bien fondé, & le motif suf-  
„ fisant pour faire la Guerre, ils  
„ l'assisteront ; mais pas autrement ;  
„ Que cependant, quel que soit le  
„ motif, ils enverront première-  
„ ment des Députés à la Partie of-  
„ fensante, pour tâcher d'ajuster le  
„ différend, s'il est possible, afin  
„ que les Cantons n'en viennent à  
„ une Guerre, qu'après avoir per-  
„ du toute espérance d'accommo-  
„ dement ; Que lorsque la Guerre  
„ est commencée, tous les Can-  
„ tons, sans autre formalité, ni  
„ délai, enverront tout ce qu'ils  
„ ont de forces au secours du Can-  
„ ton

„ ton attaqué, ou employeront <sup>UNION</sup>  
 „ leurs Troupes à faire telles di- <sup>Helvétique.</sup>  
 „ versions, qu'ils jugeront les plus  
 „ convenables. Que tandis que la  
 „ Guerre dure, les Troupes Auxili-  
 „ liaires seront entretenues par les  
 „ divers Cantons, qui les en-  
 „ voyent; Que s'il faut former un  
 „ Siège, pour le service de quel-  
 „ que Canton en particulier, ce  
 „ Canton en portera tous les frais  
 „ extraordinaires; Mais si on l'en-  
 „ treprend pour l'intérêt commun  
 „ de tous, que chacun en payera  
 „ sa quote part; Que sous quel-  
 „ que prétexte que ce soit, aucun  
 „ Canton ne sera obligé de faire  
 „ marcher ses Troupes Auxiliaires  
 „ hors des Limites de la Suisse; Que  
 „ s'il arrive des brouilleries entre  
 „ deux ou plus de Cantons, les au-  
 „ tres feront tous leurs efforts pour  
 „ les accommoder; Que, pour cet  
 „ effet, chaque Partie pourra choisir,  
 „ si elle veut, deux Juges d'entre  
 „ ses propres Cantons, qui s'enga-  
 „ geront par serment à juger, en-  
 „ tre elles, sans partialité; & que,  
 „ ceux-ci ne pouvant pas convenir

U N I O N  
Helvétique.

„ entre eux , l'on choisira un cin-  
 „ quième Juge , qui en Arbitre dé-  
 „ cidera le différend par une Sen-  
 „ tence définitive , à l'exécution de  
 „ laquelle tous les Cantons ensem-  
 „ ble devront concourir ; De mé-  
 „ me , qu'ils feront obligés de se-  
 „ courir la Partie qui est prête à  
 „ s'en tenir au jugement de l'Ar-  
 „ bitre , contre celle qui le décli-  
 „ ne , en cas que cela arrive.

Voilà toute la teneur de l'Allian-  
 ce concluë entre les huit Vieux  
 Cantons , excepté quelques Arti-  
 cles , qui regardent le Criminel ,  
 & d'autres qui sont de trop peu  
 d'importance pour le Public , pour  
 mériter qu'on en fasse une mention  
 particulière.

Mais bien-tôt après cette Allian-  
 ce , il se tint une autre Assemblée  
 des huit Vieux Cantons , à un En-  
 droit appellé *Stantz* , dans le País  
 d'*Underwald* , où les deux Articles  
 suivans furent ajoûtés : Première-  
 ment , „ Que tous les Cantons se-  
 „ ront obligés de s'affister l'un l'au-  
 „ tre

„ tre dans le maintien de la forme <sup>UNION</sup>  
 „ de Gouvernement, qui étoit éta- <sup>Helvétique.</sup>  
 „ blie alors dans chacun”. En se-  
 „ cond lieu, „ Qu’un certain Recueil  
 „ de Loix Militaires, auquel on se  
 „ rapporte, fera reçu, & suivi de  
 „ toute la Nation.

Depuis ce tems-là, continuë notre Auteur, jusqu’à aujourd’hui, il ne s’est point fait de nouvelle Alliance entre les *Suiffes*, quoique cinq autres Cantons ayent été reçus dans le Corps *Helvétique*. Et tant s’en faut qu’ils ne fassent qu’un seul Corps, qu’il n’y a que les trois Vieux Cantons, qui soient Alliés directement avec chacun des douze autres. A la vérité, il y a une telle connexion établie entre les XIII Cantons, que si une Ville ou un Canton étoient en danger, tous les *Suiffes* seroient tenus de venir au secours, avec la même promptitude, & la même ardeur que l’on court au feu; c’est en cela principalement que consiste l’Union du Corps *Helvétique*. Et il ne faut pas dire, comme fait l’Auteur de la Relation

UNION  
Helvétique.

de la *Stiffe* : „ Que si un Canton  
 „ venoit à être attaqué, les douze  
 „ autres ne feroient obligés de mar-  
 „ cher à son secours, que par la  
 „ rélation que deux Cantons peu-  
 „ vent avoir avec un troisieme, &  
 „ non pas par une Alliance directe,  
 „ que chacun des treize Cantons a  
 „ avec tous les autres, ni que par-  
 „ mi les huit Vieux Cantons, *Lit-*  
 „ *corne*, par exemple, n'ait le droit  
 „ d'en appeller que cinq à son se-  
 „ cours, en cas qu'il soit attaqué,  
 „ & qu'alors quelques-uns de ces  
 „ cinq ont seulement le droit d'en  
 „ appeller d'autres, avec lesquels  
 „ ils sont alliés, quoique *Lucerne*  
 „ ne le soit pas”. Ce sont autant  
 d'erreurs dans lesquelles l'Auteur  
 est tombé. Supposons, par exem-  
 ple, que quelque Canton soit atta-  
 que par un Prince étranger, il se  
 fera d'abord une Assemblée de tous  
 les Cantons, & ils voleront tous au  
 secours mutuel, qu'ils doivent se  
 donner réciproquement.

Le Raisonnement qu'ajoute no-  
 tre Auteur n'est pas juste. „ Puis  
 „ donc,

„ donc, dit-il, qu'il n'y a point UNION  
 „ d'Acte ni d'Instrument, par le- Helvétique.  
 „ quel ils soient tous incorporés  
 „ ensemble dans une même Répu-  
 „ blique, ni même une Alliance  
 „ particulière de chaque Canton  
 „ avec chacun des autres, je ne  
 „ vois point, avec quel fondement  
 „ l'on puisse soutenir qu'ils ne com-  
 „ posent qu'une même Souveraine-  
 „ té: Il est certain qu'ils n'ont rien  
 „ en commun, qui prouve qu'ils  
 „ aient aucune dépendance l'un  
 „ de l'autre; il n'y a point de Tri-  
 „ bunal commun, qui ait le droit  
 „ d'obliger tous les Cantons par ses  
 „ Décisions; il n'y a, ni un Trésor  
 „ commun, ni une Monnoye com-  
 „ mune, ni quelque autre marque  
 „ commune de Souveraineté que ce  
 „ soit; mais au contraire chacun  
 „ les possède, en particulier, tou-  
 „ tes ensemble dans son propre  
 „ Canton. Chacun exerce le droit  
 „ de faire des Traités particuliers  
 „ avec des Princes & des États  
 „ étrangers, d'envoyer & de rece-  
 „ voir des Ministres Publics, & de  
 „ faire séparément tous les autres

UNION  
*Helvétique.*

» Actes de Souverain. Et quand  
 » les treize Cantons envoient des  
 » Ambassadeurs dehors, ils n'en  
 » choisissent jamais un ou deux  
 » pour les représenter tous; mais  
 » chaque Canton nomme ses pro-  
 » pres Représentans, pour marquer  
 » sa Souveraineté.

Pour faire connoître ce qu'il y a de défectueux, & de faux dans ce raisonnement; je dis premièrement, que les XIII Cantons ne font tous ensemble qu'un même Corps. Car il est constant, qu'il y a eu au commencement une Alliance ferme & éternelle entre les trois premiers Cantons. Ces trois Cantons sont donc unis ensemble, par un Acte solennel. Qu'est-il arrivé ensuite? Ces trois Cantons en ont admis cinq autres dans leur Alliance, & aux mêmes conditions. En voilà donc déjà huit, qui sont confédérés, incorporés & unis par le même lien d'Amitié. Enfin les cinq autres s'étant aussi joints, & unis en acceptant les mêmes conditions; ils ne font donc plus tous ensemble, qu'un

qu'un même Corps, puisqu'ils sont liés par le même Traité. Cela est clair. Il n'a pas donc été nécessaire, qu'ils ayent fait un Traité général, & relatif d'un Canton avec l'autre, puisqu'il leur suffisoit d'entrer dans le premier, & d'en accepter les conditions.

UNION  
Helvétique.

Quant aux Alliances avec quelque Puissance étrangère, &c., les cinq derniers Cantons ne sont pas en droit d'en établir sans le consentement des huit Cantons, qui ont composé avant eux la grande Ligue, & qu'on nomme, par cette raison, les Vieux Cantons.

A l'égard de ce qui est dit des Ambassades, je remarquerai que les *Suisses* envoient aussi souvent un ou deux Ambassadeurs au nom de toute la Nation, que chaque Canton un Représentant particulier. Lorsque l'on envoie deux Ambassadeurs, il y en a ordinairement un de la Religion Réformée, & l'autre de la Catholique - Romaine. En mille-sept-cens, par exemple, on députa à  
M 6                      Vienne,

UNION  
Helvétique.

*Vienne*, au nom de toute la *Suisse*, une Ambassade composée de deux Ministres seulement, dont l'un étoit de *Zurich*, & l'autre d'*Uri*. On n'en envoie même quelquefois qu'un au nom de tous les Cantons. Il ne s'enfuit pas néanmoins de-là, que tous les Cantons ainsi unis & incorporés, ne fassent absolument qu'une seule République. Si en général ils font un même Corps, par leur Union étroite, lorsqu'on les considère en particulier & séparément, on y trouve autant de Républiques distinguées & indépendantes, qui ne reconnoissent point de Supérieur, & qu'aucunes Loix, ni aucun Traité de Paix ou de Guerre, n'assujettissent à aucune Puissance humaine. Cela est venu de ce que tous les Cantons n'ont pas secoué tous à la fois le joug de la Tyrannie. Ils ne l'ont fait que peu à peu, & dans différens tems; ainsi ils ont formé plusieurs Républiques, qui ne diffèrent pas moins entre elles, par leurs Loix, que par la constitution de leur Gouvernement.

Les

Les Républiques des Cantons ont en cela un grand rapport avec les anciennes Républiques des Grecs, qui différoient également par leurs Loix, & par la forme de leur Gouvernement; cette différence a, sans doute, beaucoup contribué à leur chute, & les Cantons auroient bientôt la même destinée sans leur Union, & leur Confédération, en quoi consiste toute leur force; c'est de ces deux choses qu'ils doivent tout attendre; car si une fois ce noeud venoit à se rompre, il n'y auroit plus aucune espérance de salut, pas même pour les plus forts, & les plus puissans Cantons.

UNION  
Helvétique.

## CHAPITRE XV.

### *Des Intérêts des Suisses.*

ON a vû par la Guerre de mille-sept-cens-douze, que le seul Canton de *Berne* a mis sur pié & entretenu, durant environ quatre mois, une Armée de trente-cinq à quarante-mille hommes.

INTÉRÊTS  
des Suisses.

INTÉRÊTS  
des Suisses.

vû aussi, qu'on auroit encore pû lever facilement quinze-mille hommes pour le moins, & former ainsi une Armée de cinquante à cinquante-cinq-mille hommes. Supposons, comme je le crois, que le Canton de *Berne* fasse le tiers de la *Suisse*, & que les autres Cantons & Confédérés *Suisses* faisant les deux tiers de la *Suisse*, puissent lever une Armée de cent-mille hommes, sans compter les *Grisons* & les *Vallaisans*, qui pourroient en fournir ensemble plus de vingt-mille; qui est-ce qui pourroit (à parler humainement) résister à 150 mille *Suisses*, bien aguerris, & sur-tout combattant avec l'ardeur, que leur inspire l'amour de leur Patrie & de leur Liberté? Desorte que, si les *Suisses* étoient bien unis, aucune Puissance humaine ne pourroit les subjuguier. Leur Union est leur principal intérêt. Ils sont unis par les liens sacrés des Traités perpétuels & inviolables, en vertu desquels ils devroient se regarder mutuellement comme frères, s'aimer, & se soutenir réciproquement, comme les membres d'une même famille.

le. Bien des gens s'imaginent, que la différence de Religion est la seule cause du peu d'union qu'il y a entre eux. Quatre Cantons, *Zurich, Berne, Basle & Schaffhouse*, ont embrassé la Religion Réformée : sept autres sont demeurés dans la Religion Catholique, *Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald, Zoug, Fribourg, & Soleure* : enfin deux autres sont mi-partis, *Glaris & Appenzell*. Voilà, dit-on, ce qui a divisé les *Suisses* en dernier lieu. Mais on se trompe, si l'on croit que la différence de Religion ait été la seule cause de leurs fatales divisions. J'avouë bien qu'elle y a eu bonne part, mais elle n'en a été ni la seule, ni la première cause. On n'a pour s'en convaincre, qu'à consulter notre Histoire, dans les tems qui ont précédé la Réformation : on y apprendra qu'alors il y avoit de la division entre les *Suisses*, comme il y en a eu depuis : qu'il y arrivoit alors, ce qu'on a vû de nos jours ; savoir que les intérêts particuliers de chaque Canton, la jalousie des petits contre les grands, en un mot la grande

INTÉRÊTS  
des *Suisses*.  
contro-

INTÉRÊTS  
des Suiffes.

controverse *du tien & du mien*, qui a été la source perpétuelle des querelles & des Guerres, a semé de bonne heure la division parmi ces Peuples, qui, s'ils étoient tous bien sentés, verroient qu'ils ne doivent avoir qu'un intérêt commun. On peut dire même, qu'une des grandes sources des divisions entr'eux ont été les Alliances des Services étrangers, accompagnées de pensions publiques & particulières. Enfin pour surcroît de maux, la différence de Religions est survenuë, qui a mis la dernière main à cet ouvrage. L'an 1586, les VII Cantons *Catholiques* firent entr'eux cette célèbre Alliance de Religion, qu'ils appellent *Guldener Bund*, l'*Alliance d'or*, par laquelle ils s'engagent à vivre & à mourir dans la Foi *Catholique*, à se secourir mutuellement, contre quiconque voudroit les attaquer, & à faire incessamment la Guerre à celui ou ceux d'entre ces VII Cantons, qui voudroient renoncer à cette Foi, & embrasser une autre Religion: c'étoit le moyen de les contraindre à demeurer dans

dans leur ancienne Religion, car ils renonçoient, pour cet effet, à toute Alliance plus ancienne, qui ne conviendroit pas avec leur dessein. L'année suivante, 1587, tous les Cantons *Catholiques*, à la réserve de *Solettre*, firent Alliance avec le Roi d'*Espagne*, comme Protecteur de la Foi *Catholique*, pour la conservation de l'Eglise *Romaine*. L'an 1596, les *Catholiques d'Appenzell*, & l'an 1604, l'Abbé de *St. Gall* entrèrent dans cette Alliance. Déjà, dès l'année 1533, les VII Cantons *Catholiques* avoient fait une Alliance avec les *Vallaisans*, pour la conservation de la Foi *Catholique*, & avec le Pape *Clément VII*, & l'an 1577, avec le Duc de *Savoie* pour le même sujet. Par - contre, l'an 1528, *Zurich* & *Berne* s'unirent étroitement par une nouvelle Alliance, mais sans déroger aux anciennes, & *St. Gall* y entra aussi. L'année suivante, 1529, les Cantons de *Basle* & de *Schaffhouse* & les Villes de *Mulhouse* & de *Bienne* y entrèrent pareillement. Les Cantons de *Zurich* & de *Berne* se lièrent plus fortement encore en 1584.

INTÉRÊTS  
des Suisses.

Voilà

INTÉRÊTS  
des Suisses.

Voilà comment la *Suisse* fut partagée de bonne heure en deux grands Partis, & comment la méfintelligence & la défiance mutuelle croissant de plus en plus, produisirent de grands maux. On fit de grands efforts pour ramener les *Ésprits*. On chercha trois remèdes, pour arrêter les trois sources de division, qui font les Services étrangers, les intrigues des Ministres étrangers & la Diversité de Religion. Pour commencer par la dernière, les Cantons firent faire l'an 1526 à *Bâle* une célèbre Dispute de Religion, où *Oecolampade* étoit le tenant pour les *Réformés*, avec quelques autres Docteurs. Mais cette Dispute fut sans fruit : chaque Parti s'attribua la victoire, & demeura ferme pour lors dans son sentiment. Deux ans après, *Berne* ayant embrassé la Réformation, & ensuite *Schaffhouse*, & enfin *Basle*, comme l'on vit qu'il n'y avoit rien à espérer de ce côté-là, puisque tandis que les uns embrassoient la Réformation, les autres s'entêtoient de plus en plus dans leur vieille Religion, on chercha du remède

mède aux autres maux, mais inutilement aussi. On défendit les Services étrangers & les Pensions; & l'an 1574 on fit un Décret, qui régla, que désormais l'on ne souffriroit plus qu'aucun Ministre étranger résidât en Suisse; mais que quand quelque Prince auroit à demander quelque chose aux Cantons, son Ministre iroit d'abord s'adresser à la Diète, pour lui faire ses propositions, sans cabaler dans le País. Ces deux moyens étoient excellens, pour assûrer le repos de la Suisse, & y ramener l'union; mais les affaires ne restoient pas long-tems sur ce pied. Cependant s'il étoit possible, que dans chaque Canton l'on se dépouillât des préjugés qu'inspirent, soit la Religion, soit les Intérêts particuliers, on verroit aisément que leur conservation dépend, après Dieu, de leur union mutuelle. Je ne doute point cependant qu'il n'y ait plusieurs Personnes parmi eux, qui ne le reconnoissent. On peut même dire, qu'il n'y a pas à douter que les *Catholiques* ne prendront pas le parti de vivre dans une parfaite union

INTÉRÊTS  
des Suisses.

INTÉRÊTS  
des Suisses.

union avec les *Réformés* ; & que les *Réformés*, de leur côté, paroissent être dans la même disposition à l'égard des premiers.

## CHAPITRE XVI.

*Du Tempérament, de la Fécondité & des Mœurs des Suisses, avec un Essai de leur Caractère.*

TEMPE-  
RAMENT  
des Suisses.

COMME les *Suisses* habitent un País entrecoupé de Montagnes, en plusieurs lieux, rude, raboteux & difficile à cultiver ; qu'ils respirent un Air subtil, pur & tempéré ; mais plus tourné au froid qu'au chaud ; ils sont généralement d'une bonne constitution, robustes, vigoureux, & s'accoutument facilement au travail, & aux incommodités de l'Air ; ce qui les rend sur-tout très-propres à essuyer les fatigues de la Guerre. Il n'est pas extraordinaire d'y voir des Gens parvenir à un âge fort avancé, comme de quatre-vingt, de quatre-vingt-dix, de cent ans, & au-delà. J'ai vû une Femme  
âgée

âgée de cent - dix ans , qui mourut ,  
deux ans après , que je lui eus ren-  
du visite.

TEMPÉ-  
RAMENT  
des Suisses.

En général les Gens des Monta-  
gnes font plus grands , plus gros ,  
plus robustes , & vivent plus long-  
tems , que les Habitans de la Plaine ;  
l'on peut même remarquer , que les  
Montagnards , Habitans du *Jura* ,  
ou du *Mont - Joux* font plus robustes ,  
que ceux des *Alpes*. Mais il  
faut aussi avouer , que le Luxe , qui  
s'est enfin introduit dans la *Suisse* ,  
commence à déranger la constitu-  
tion des corps. Avant l'an mille-six-  
cens-quatre-vingt-dix , on ne favoit  
guères ce que c'étoit parmi nous  
que *Caffè* , que *Thé* , que *Chocolat* ,  
& autres liqueurs étrangères. L'on  
s'en portoit mieux. Aujourd'hui  
que l'on méprise les alimens & les  
fruits du País , pour ne vivre que  
de ce que fournissent les País étran-  
gers , au - lieu de fortifier sa santé ,  
on la ruïne ; & à force de vouloir  
flater son goût , & se traiter délica-  
tement , on s'attendrit , & l'on de-  
vient si délicat , qu'il n'y a plus  
moyen

TEMPE-  
RAMENT  
des Suisses.

moyen de revenir à ce bon & vigoureux tempérament, qui fait les trois quarts & demi des douceurs de la vie.

*Les femmes de ce Païs, dit l'Auteur de la Rélation de la Suisse, sont généralement belles & bien faites. Il faut l'en croire sur sa parole; il y est connoisseur. D'ailleurs sa politesse naturelle, & plusieurs autres raisons ne lui permettoient pas de parler autrement. Je ne lui passerai pas si facilement, ce qu'il ajoute après, que celles qui demeurent dans le Voisinage des Montagnes sont sujettes aux goîtres; car quoique je fois du Païs, non-seulement je n'ai jamais vû, ni entendu dire, je n'ai même jamais lû, dans aucun Ecrivain de la Nation, que les Goîtres fussent plus communes dans le Voisinage des Montagnes, qu'ailleurs. Ce que le même Auteur ajoute, immédiatement après, doit être aussi suspect. „ L'on croit communément, dit-il, qu'elles viennent „ [les Goîtres] de l'eau de Neige, „ que ceux qui demeurent entre „ les*

„ les Montagnes ne peuvent pas  
 „ éviter de boire. Car en Été la  
 „ Neige se fond, & se mêle avec  
 „ les autres eaux, malgré tout ce  
 „ qu'ils peuvent faire pour l'empê-  
 „ cher”. Je suis fâché d'être obli-  
 gé de dire, que ce raisonnement ne  
 s'accorde, ni avec la Physique, ni  
 avec l'expérience; tant s'en faut que  
 les *Suiffes* regardent l'eau de Neige,  
 comme la cause des Goîtres, ils usent  
 au contraire de cette eau, pour les  
 faire passer. Je conviens au reste,  
 qu'il y a des Goîtres, en quelques  
 endroits de la *Suiffe*, sur-tout dans  
 le *Vallais*; mais je ne puis accorder,  
 que les femmes, qui demeurent  
 dans le Voisinage des Montagnes, y  
 soient généralement sujettes, ni que  
 ces Goîtres soient plus communes  
 vers les Montagnes, que dans la  
 Plaine. Les eaux qui causent les  
 Goîtres sont celles, qui coulent  
 dans les lieux où le Tuf est commun,  
 ou qui se filtrent au travers de cette  
 espèce de pierre. Cette eau char-  
 rie, avec elle, une infinité de peti-  
 tes particules, qui demeurant dans  
 le cou y font un dépôt, qui forme  
 à la

TEMPE-  
 RAMENT  
 des Suiffes.

TEMPE-  
RAMENT  
des Suisses,

à la fin la Goître; c'est ce que l'expérience apprend tous les jours. Une autre expérience constante a encore appris, qu'il y avoit des Goîtres héréditaires. On a vû des Enfans, qui n'avoient jamais bû des eaux, dont nous venons de parler, être sujets à ce défaut, parce qu'ils étoient sortis de Père & Mère goîtreux. Au reste il ne faut pas croire que les Goîtres soient aussi communes en *Suisse*, que l'Auteur de la Relation semble l'insinuer.

FÉCONDITÉ  
des Femmes  
Suisses.

Après cette petite digression, je reviens à mon sujet. Tout le monde fait, que la *Suisse* passe pour extrêmement peuplée; aussi les femmes y paroissent-elles plus fécondes, qu'en aucun autre País du Monde. J'en trouve deux raisons principales. Premièrement, cette fécondité peut venir de la vie active, réglée & modérée, que les Femmes mènent en *Suisse*. Elles s'y occupent, avec leurs Maris, à cultiver leurs Terres; ce qui rend les corps forts & robustes, & par conséquent plus propres & mieux disposés pour la généra-

génération, que si elles demeuroient dans une molle oisiveté, & dans une espèce d'inaction. La seconde raison ; c'est que les corps des *Suisses*, quand ils se marient, ne sont pas ordinairement usés, ni gâtés par le libertinage & les débauches, qui contribuent souvent ailleurs à la difficulté d'avoir des Enfants.

FE'CONDI-  
TE' des Fem-  
mes *Suisses*.

On trouve assés souvent ici neuf ou dix Enfants dans une Famille, & quelquefois le double de ce nombre. Il y a même, dans plus d'un Canton, des Hommes, qui voyent plus de cent Enfants ; de leur propre race, des deux sexes. Les *Catholiques-Romains* ont la ressource ordinaire des Couvens, pour soulager les Familles accablées d'Enfans, mais parmi les *Protestans* ces Familles nombreuses sont fort à charge, & sont que les Pères les plus riches paroissent pauvres, lorsque leurs biens viennent à être partagés entre leurs Enfants.

Quoique le grand nombre d'Enfans soit fort onéreux aux Familles,

TOME I. N ce-

FE'CONDI-  
TE' des Fem-  
mes Suiffes.

cependant il n'y a point de Païs où le mariage soit si généralement pratiqué qu'en *Suiffe*; & l'on peut dire, que la Loi l'a rendu, en quelque manière, nécessaire; du moins pour un certain nombre de personnes; car parmi les *Bernois*, une personne qui n'a pas été mariée, ou qui ne l'est pas, ne peut avoir aucun Bailliage, ni parvenir dans le Petit-Conseil, ni être élu *Seizenier*.

De sorte que les étrangers s'imaginent, que si les *Suiffes* ne s'épuisent pas continuellement par les Services étrangers, ils seroient bientôt si surchargés de monde à proportion de l'étendue & de la fertilité de leur Païs, qu'ils inonderoient leurs Voisins, ou chercheroient de nouvelles demeures plus éloignées, comme leurs Ancêtres tentèrent de faire, du tems de *Jules - César*, ou comme firent les *Huns* & d'autres Nations *Septentrionales* vers la décadence de l'Empire *Romain*. Mais c'est une erreur; & si un certain Auteur a bien défini la *Suiffe*, en disant : *qu'elle étoit la plus grande fabrique*

*brique d'hommes, qu'il y eut dans le monde*; il ne faut pas s'imaginer que cette Marchandise soit d'une vente si absolument nécessaire aux *Suiffes*, que si les Souverains n'en prenoient pas à leur solde, ils seroient obligés de s'en décharger de quelque manière que ce fût. Je le répète, c'est une erreur répanduë dans les Cours des Souverains & des Rois. Ils croyent faire une grande faveur aux *Suiffes* en prenant de leurs Sujets à leur solde; mais ils se trompent; & il seroit à souhaiter, qu'il ne sortit pas tant d'hommes de la *Suiffe*, pour aller chés l'Etranger. J'en trouve deux raisons. La première, c'est que la grandeur, & la puissance du Souverain, consistent dans le nombre des Sujets. En second lieu, c'est qu'il y a en *Suiffe* beaucoup de Terres, qui ne sont pas cultivées, & qui, si elles l'étoient, pourroient encore nourrir, & entretenir un grand nombre d'Habitans. On en a vû la preuve, depuis que la Paix a été faite dans toute l'*Europe*. Comme on a envoyé peu de *Suiffes* dehors, pour recruter les Troupes,

FE'CONDI-  
TE' des Fem-  
mes Suiffes.

FE'CONDI-  
TE' des Fem-  
mes Suisses.

on s'est appliqué davantage à la culture des Terres & au Commerce. J'ajouterai, que si l'on pouvoit empêcher les *Suisses* de s'engager si facilement dans les Troupes, & de fortir du Païs, au - lieu de mener une vie fainéante, & inutile pour leur Patrie, on les verroit professer des Arts, qui leur procure-roient le moyen de subsister aisément chés eux. Mais au contraire, à la fleur de leur âge, ils passent chés l'Etranger, & ne retournent que quand ils sont vieux, & incapables de travailler: souvent même chargés de blessures, estropiés & défigurés, sans rien apporter avec eux, qui puisse leur aider à subsister, le reste de leurs jours.

Difons enfin le vrai. Tant s'en faut que la *Suisse* soit trop peuplée, elle n'a pas même assés d'Habitans. De là la culture de la Terre négligée, la manoeuvre renchérie à l'excès, & mille autres inconveniens, fuites naturelles de la dépopulation, qui va en augmentant d'un jour à l'autre, sans qu'on puisse ou qu'on veuille y remédier.

Ancien-

Anciennement les Mœurs des *Suiffes* étoient fort simples. Renfermés dans leurs Montagnes, & n'ayant presque aucun commerce avec le reste du Monde, ils vivoient d'une manière simple, un peu rude & grossière à la vérité, mais franche, ouverte & cordiale, à-peu-près comme les anciens Patriarches. C'est ce qui faisoit qu'on les méprisoit. On les regardoit comme des Gens lourds, sauvages, & ayant à peine l'usage de la Raïson. Mais ceux qui s'appliquent à présent à les étudier ne trouvent plus, qu'ils méritent ce caractère, si bien qu'autrefois. Et j'en ai entendu plusieurs se plaindre du luxe & de la corruption, qui se sont glissés, parmi eux, depuis peu d'années; ils attribuent ce changement aux Officiers, qui reviennent des Services étrangers, & sur-tout de celui de *France*.

MOEURS  
des *Suiffes*.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les Cantons de *Berne*, de *Fribourg* & de *Soleure*, qui sont dans le voisinage de la *France*, ont beaucoup plus de l'air, & des manières

*MOEURS* d'agir de cette Nation, que d'au-  
*des Suisses.* tres, qui en font plus éloignés.

Dans les trois Cantons, dont nous venons de parler la Langue *Françoise* est plus pratiquée que l'*Allemande*, parmi ce qu'on appelle les Honnêtes Gens ; de sorte, qu'il y a de personnes des deux Sexes, qui ne savent pas écrire leur propre langue. L'usage de la Langue *Françoise* a introduit la manière de vivre libre & aisée de cette Nation, parmi les Hommes & les Femmes ; il a été suivi de ses Modes, qu'ils imitent, autant que leurs richesses peuvent le permettre, & qu'ils porteroient à un plus grand excès, si l'on laissoit à chacun la liberté de suivre en cela sa fantaisie. Mais les Magistrats ont sagement interposé leur autorité, & mis un frein à la vanité, en défendant tous les habits somptueux. Sans cela il seroit à craindre, que l'on ne se ruïnât, en contrefaisant une Nation, que l'on n'est pas en état d'égaliser dans la dépense.

L'Arti-

L'Article de l'Administration de la Justice est rapporté dans la Relation de la *Suisse*, d'une manière aussi fausse & injuste, qu'injurieuse. Je vais expliquer ce que l'Auteur a eu la témérité d'avancer, & je ferai voir combien il s'est trompé à plusieurs égards. „ Je souhaiterois, „ dit-il, pouvoir les justifier aussi „ aisément d'un autre crime qu'on „ leur impute, qui est leur corruption dans l'Administration de la Justice. Mais ce vice est trop palpable parmi eux, pour qu'on puisse le nier; & je ne pourrois guères le passer sous silence, sans me faire soupçonner de partialité. „ Il est certain que dans les Petits Cantons & les Bailliages communs, la Justice est presque vénales, & que les plus grands profits de leurs Baillifs proviennent de la manière partielle de l'exercer. Là tous les Crimes, qui ne sont pas Capitaux, sont généralement punis par des Amendes, applicables aux Baillifs, & il arrive souvent, que, dans les Causes Civiles, celui qui donne le

MOEURS  
des Suisses.

MOEURS  
des Suisses.

» plus, l'emporte. Je serois bien  
 » aise, de pouvoir dire, que cette  
 » corruption règne dans les Baillia-  
 » ges *Catholiques*, & dans les Bail-  
 » liages communs seulement; mais  
 » l'on ne peut pas disconvenir, que  
 » bien qu'elle soit incomparable-  
 » ment moins grande dans les Can-  
 » tons *Protestans*, que dans les au-  
 » tres, il y a pourtant aussi des Ju-  
 » ges, qui se laissent quelquefois  
 » tenter par des présens à favoriser  
 » la mauvaise Cause; & leurs Bail-  
 » lifs ne sont pas tout-à-fait exempts  
 » de concussion.

Je ne blâme pas l'Auteur, de  
 souhaiter, que l'Administration de  
 la Justice soit exercée, sans partiali-  
 té & sans intérêt. Je parle moi-mé-  
 me comme lui, dans l'Article des  
 Bailliages d'*Italie*, où je conviens  
 que la Justice n'est que trop souvent  
 vénale. Ce que je trouve à repren-  
 dre; c'est que l'Auteur en fasse une  
 Thèse générale, d'autant plus qu'il  
 est notoire, que la *Suisse*, & sur-tout  
 les Grands Cantons, sont les Païs  
 de l'Univers, où la Justice s'admi-  
 nistre,

nistre, non-seulement avec plus d'équité, mais encore avec plus de promptitude, comme plusieurs Auteurs célèbres en ont rendu un témoignage authentique. Je ne veux pas non plus nier, qu'il ne soit peut-être arrivé, qu'un Magistrat Suisse se soit laissé séduire par des présens; mais cela suffiroit-il pour charger toute la Nation de ce Crime? Je fouhaiterois que l'on pût me nommer un endroit du monde où le cas ne soit pas arrivé. Si l'Auteur se fût ressouvenu, qu'un certain Anglois, ayant été pris pour Arbitre à Berne, dans une affaire d'importance, se laissa aller, pour une somme d'argent, à favoriser la mauvaise Cause, peut-être n'auroit-il pas été assés hardi, pour jeter la première pierre. D'autre part, je ne connois point d'endroit où ces sortes de crimes soient punis avec plus de rigueur qu'en Suisse, particulièrement parmi les Réformés. Il eût été facile à l'Auteur de le dire & encore plus d'en rapporter des exemples. Une raison qui doit empêcher les Baillifs de se laisser corrom-

MOEURS  
des Suisses.

MOEURS  
des Suisses.

pre ; c'est qu'aucun d'eux ne juge une affaire, tant soit peu importante, sans appel. Et supposé qu'il eût jugé, en première instance, avec partialité, la bonne cause n'en souffriroit point de préjudice, parce que le jugement seroit infailliblement réformé, par le Tribunal supérieur.

Il y a autant d'injustice & de calomnie, dans ce que l'Auteur ajoute immédiatement après. „ Ce n'est  
 „ point, dit-il, que le Souverain  
 „ approuve en aucune manière des  
 „ procédés si injustes ; au contrai-  
 „ re, il y a des Loix très-sévères  
 „ contre de pareils délinquans.  
 „ Mais comme chaque Membre du  
 „ Conseil souverain a été, ou peut  
 „ tomber, un jour dans le même  
 „ cas, ces fortes d'accusations ne  
 „ sont d'ordinaire pas trop appro-  
 „ fondies ; l'on tâche plutôt de les  
 „ ajuster entre les Parties : à moins  
 „ que le cas ne soit si énorme, que  
 „ le Souverain se trouve engagé,  
 „ par son honneur, à en prendre  
 „ connoissance ; car alors le Baillif  
 „ est

est sûr d'être châtié. L'injustice  
 & la concussion, quelque mo-  
 dérément qu'on en use, font cer-  
 tainement des crimes, qui ne  
 doivent jamais se permettre dans  
 aucun Gouvernement.

MOEURS  
 des Suisses.

Si l'Auteur a jamais avancé quel-  
 que chose de faux, c'est dans cet  
 endroit ; car il est de notoriété pu-  
 blique, que les particuliers au moin-  
 dre préjudice, qu'ils croient souf-  
 frir, ont aussi-tôt recours au Tri-  
 bunal supérieur ; qu'ils y portent  
 leurs plaintes, & que lorsqu'elles se  
 trouvent tant soit peu fondées, les  
 Baillifs sont cités pour rendre raison  
 de leur conduite. On en a des ex-  
 emples anciens & nouveaux, sur-  
 tout à *Berne*, où les moindres fau-  
 tes des Baillifs sont punies, avec la  
 dernière sévérité & la plus exacte  
 justice. On en a tant vû, qui ont  
 été dépouillés de leurs Bailliages, &  
 de leurs Dignités, que chaque par-  
 ticulier, qui peut avoir reçu quel-  
 que tort, de leur part, en doit être  
 plus hardi à porter ses plaintes. Pour  
 donner un exemple : ceux du *Pais*

MOEURS  
des Suisses.

*de Vaud* ne manquent jamais, pour le moindre fujet de mécontentement, de venir à *Berne*, & d'y dépeindre la conduite de leurs Baillifs avec de noires couleurs; mais il ne s'en est jamais trouvé, qui les aient accusés, de s'être enrichis par les concussions & par les amendes. Je remarquerai de plus, que notre Auteur, dans le jugement qu'il porte en cette occasion, paroît bien peu connoître l'esprit de l'homme, en disant, que chaque Membre du Conseil souverain n'est guères porté à approfondir ces sortes d'accusations, parce qu'il a été, ou peut tomber un jour dans le même cas. Mais supposons, par impossible, que tous les Membres du Conseil soient mauvais & injustes par eux-mêmes; s'ensuivra-t-il qu'ils ne condamneront pas le coupable? N'a-t-on pas toujours vû les Ministres les plus avarés s'emporter, avec plus de chaleur que les autres, contre l'Avarice; les plus ambitieux ne font-ils pas les premiers à prêcher l'Humilité? De même des Juges injustes condamneroient & puniroient

févè-

févèrement l'injustice. Je ne crois pas cependant, qu'il y ait un homme assés dépourvû de bon sens, pour penser de sang froid, qu'une Assemblée nombreuse & respectable de Magistrats puisse autoriser ouvertement une injustice publique. A peine imputeroit-on une pareille conduite à une bande de Brigans & de Voleurs. On pourroit peut-être croire, que le crédit des familles puissantes puisse garantir les Baillifs de pareilles recherches, si l'expérience ne prouvoit le contraire. La constitution du Gouvernement est telle à *Berne*, que chaque Membre de l'État peut servir contre ceux qui manquent à leur devoir, sans s'exposer trop à la vengeance des coupables & de leurs adhérens.

„ Mais si l'on considère d'un côté,  
 „ continuë l'Auteur de la Relation,  
 „ que les seules fortunes que  
 „ les Bourgeois peuvent faire dans  
 „ leur propre País, proviennent  
 „ des profits de leurs Bailliages, &  
 „ de l'autre, que les Sujets ne  
 „ payent que peu, ou rien aux Sou-  
 „ verains,

MOEURS  
des Suisses.

» verains , il ne doit pas paroître  
 » étrange , que ceux-ci ferment  
 » les yeux à quelques petites exac-  
 » tions irrégulières. C'est en ces  
 » fortes de cas , que l'on regarde ,  
 » avec quelque indulgence , les pe-  
 » tites fautes des gens de peu de  
 » bien , & qui se trouvent accablés  
 » de famille.

Cette considération , que l'Au-  
 teur nous invite à faire , est fondée  
 sur un faux Principe ; savoir que  
 les Baillifs peuvent s'enrichir par  
 les concussions. Mais c'est une er-  
 reur très-grande. Les revenus des  
 Baillifs consistent dans les dixmes ,  
 dans la jouissance d'un grand nom-  
 bre de Champs & de Prairies & au-  
 tres choses de cette nature ; au-lieu  
 qu'il est certain , qu'il n'y a jamais eu  
 de Baillif , qui , dans ses six ans  
 d'administration , ait exigé au-delà  
 de deux-mille écus d'amende : en-  
 core faut-il faire attention , que  
 ces amendes ne lui appartiennent  
 pas en propre , mais que la moitié  
 en appartient aux Magistrats , &  
 qu'en bien des cas il n'en a que le  
 tiers.

Enfin ,

Enfin , dit notre Auteur , „ on M O E U R S  
 „ peut bien se hasarder de dire , en des Suisses.  
 „ ce sens , qu'il est plus difficile à  
 „ un pauvre homme , qu'à un Ri-  
 „ che , d'entrer dans le Royaume  
 „ des Cieux. Car quoique je ne  
 „ veuille pas poser , comme une  
 „ vérité générale , que les riches  
 „ soient de plus honnêtes gens que  
 „ les pauvres , j'ose pourtant avan-  
 „ cer hardiment , que de pauvres  
 „ gens cèdent souvent à des tenta-  
 „ tions , auxquelles ils résisteroient,  
 „ s'ils étoient plus à leur aise.

C'est ici une faute contre la Mo-  
 rale. Tous ceux qui ont écrit sur  
 cette partie de la Philosophie , di-  
 sent que la corruption ne vient pas  
 des Richesses , mais du désir désor-  
 donné que l'on a pour les Richesses.  
 Or un Avare pour avoir de grands  
 biens n'en fouhaite pas avec moins  
 de passion une plus grande quan-  
 tité , que celui qui est dans l'indi-  
 gence. Soit qu'un homme soit pau-  
 vre ou riche , s'il est dominé par l'a-  
 varice , il n'en fera pas moins dis-  
 posé à vendre , pour ainsi dire , la  
 Terre

MOEURS  
des Suisses.

Terre & le Ciel pour de l'argent, au-lieu qu'un honnête homme, soit qu'il soit dans l'opulence ou dans la difette, aura toujours la probité en recommandation. J'ose même affirmer, avec autant de hardiesse, & peut-être avec plus de fondement que notre Auteur n'a avancé sa proposition ; que l'on trouvera un plus grand nombre de Riches, qui succomberont à la tentation, sur ce point, que de Pauvres. A-t-on jamais vû ceux-ci mettre en pratique, pour s'enrichir, autant de voyes iniques, que la plûpart des Ministres, des Trésoriers & des Intendans des Princes en employent, pour augmenter leurs grands biens ? Je crois qu'en voilà assez sur cette matière. Passons maintenant à l'Article qui concerne les Femmes.

„ Les Femmes, dit notre Auteur,  
 „ ne manquent d'aucuns charmes,  
 „ dans leurs personnes, ni dans  
 „ leurs conversations, particulière-  
 „ ment dans les trois Cantons de  
 „ Berne, de Fribourg & de Soleure,

„ où

„ où elles reçoivent les visites , avec MOEURS  
 „ la même liberté qu'en *France*. des Suisses.  
 „ Mais en d'autres Villes , où cette  
 „ liberté ne leur est pas permise ,  
 „ comme elles ne pratiquent pas  
 „ beaucoup de Monde , elles sont  
 „ embarrassées , quand elles se trou-  
 „ vent avec des Etrangers. Elles  
 „ passent généralement pour sages ,  
 „ & sont certainement de bonnes  
 „ Ménagères. Quoique l'on doive  
 „ peut - être attribuer leur chasteté ,  
 „ du moins dans les Cantons *Pro-*  
 „ *testans* , aux Réglemens Politi-  
 „ ques , autant qu'à leur tempéra-  
 „ ment , ou à leur Dévotion. Car ,  
 „ d'un côté , toutes les Galanteries  
 „ sérieuses y passent pour de plus  
 „ grands crimes qu'ailleurs , & sont  
 „ punis comme tels , lorsqu'on les  
 „ découvre ; & de l'autre , l'on a  
 „ retranché , en quelque manière ,  
 „ tout ce qui doit inciter à l'A-  
 „ mour. Tous les spectacles pu-  
 „ blics , comme les Comédies &  
 „ les Opéras , sont défendus ; les  
 „ Bals ne sont plus permis , qu'en  
 „ cas de Noces ; & tous les habits  
 „ garnis d'or ou d'argent , ou de  
 „ den-

MOEURS  
des Suisses.

» dentelles , font interdits aux  
 » deux Sexes ; de sorte que les ten-  
 » tations auxquelles leurs Femmes  
 » font exposées , sont plus petites &  
 » plus foibles , pendant que les  
 » motifs pour les en détourner  
 » sont beaucoup plus forts qu'en  
 » d'autres Païs. Ainsi la Loi & la  
 » Mode s'opposant à toute galan-  
 » terie , & le soin du Ménage oc-  
 » cupant , de bonne heure , leur  
 » tems , & leurs pensées ; il y a  
 » peu de Femmes ici , qui ayent  
 » des intrigues galantes , lesquelles  
 » semblent être les fruits de l'oisi-  
 » veté & du luxe , parmi les Fem-  
 » mes des autres Païs.

Voilà ce qu'on appelle parler  
*Gaulois*. Si notre Auteur est injuste  
 en quelques endroits sur le Chapi-  
 tre des hommes , à force d'être com-  
 plaisant sur celui des femmes , il de-  
 vient peu exact. Ce ne sont pas les  
 Femmes d'à présent qu'il dépeint :  
 ce sont celles du tems passé. Les  
 Femmes ont aujourd'hui renoncé à  
 la rusticité , aux manières reser-  
 vées , à la sévérité & à l'austérité de  
 leurs

leurs Grand-Mères ; elles ne se défendent plus , comme celles-ci fai-  
 soient autrefois , avec le bâton & les ongles , des approches des Cavaliers. Les manières polies , qu'elles ont adoptées , ne leur permettant plus une si grande rigueur , elles reçoivent familièrement les Hommes , & avec la même liberté qu'en France. De sorte que ce n'est plus le tems , où la simplicité , la frugalité & le soin de leur domestique leur méritoit le titre de bonnes ménagères. On se débarrasse maintenant de cette attention , à l'exemple des Dames Françaises , sur une Femme de Chambre , ou sur une Servante ; quelques-unes mêmes ne se font point de peine de charger leur Mari de ce soin. On doit néanmoins admettre ici une distinction ; car dans les Villes , où il y a du Commerce , les Femmes retiennent encore la plus grande partie de cette fonction , comme à Zurich , à Basle , &c. ; mais on ne connoît plus cet ancien usage dans les Villes , qui ont reçu les manières Françaises ; aussi voit-on les Femmes de  
 ces

MOEURS  
des Suisses.

ces endroits-là plus portées à la galanterie : fruit ordinaire de l'oisiveté ;

*Otia si tollas , periere Cupidinis arcus ,*

*Contemptaque jacent & sine lumine faces.*

*Quam platanus vino gaudet , quam populus unda ,*

*Et quam limosa canna palustris humo ,*

*Tam Venus otia amat. ( a )*

Je fais qu'un François a écrit depuis peu, qu'on ne peut croire les Suisses capables d'entretenir des amours cachées & illicites, ni de s'ouvrir le chemin à une intrigue amoureuse, par des voyes où l'art & l'industrie ayent beaucoup de part. Il se fonde sur ce qu'on ne voit aucun livre, qui fasse mention de leurs amours. Mais quoique la

*Suisse*

( a ) Si vous supprimez l'oisiveté, l'Empire de l'Amour est perdu, son flambeau devient impuisant & sera méprisé. La vigne n'aime pas plus à s'unir au plane, le peuplier n'aime pas plus le voisinage des eaux, & la canne sauvage les marais, que Venus aime la vie oisive.

*Suisse* ne soit pas située dans un Climat aussi chaud, que celui de l'*Italie* ou de la *France*, la Nation n'y est pourtant pas insensible à l'amour. On pourroit peut-être faire, de plusieurs aventures amoureuses des *Suisses*, des Romans aussi intéressans, que ceux qui ont été jusqu'ici publiés en quelque País que ce soit; mais un reste de l'ancienne modestie les retient encore. Plus sages en cela que leurs Voisins, les *Suisses* ne veulent pas que tout l'Univers soit informé des extravagances, que l'Amour leur fait faire. Peut-être aussi, plus scrupuleux que beaucoup d'autres Nations, craignent-ils que la lecture des Livres de cette espèce ne corrompe leurs jeunes Gens, de l'un & de l'autre Sexe.

MOEURS  
des Suisses.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas là le seul mal, que le changement de mœurs a introduit. Les manières étrangères, en s'insinuant dans le País, en ont banni en grande partie la franchise, la simplicité, la frugalité, & la pureté: la dissimulation, l'hypocrisie, & ce libertinage,

MŒURS  
des Suisses.

ge, qu'on appelle Galanterie, ont pris leur place. Ces maux ont eu leur source dans la mauvaise éducation, que l'on a pris l'usage de donner aux Enfants. Je l'avouërai, à la honte de notre Nation; car, comme j'ai entrepris de la justifier, sur quelques défauts, qu'on lui impute injustement, je ne puis m'empêcher de la blâmer, sur ce qu'elle a de vicieux. La mauvaise éducation est de ce nombre. Il est certain, que, dans bien des endroits, & sur-tout dans ceux, où l'on ne fait guères de commerce, l'éducation de la Jeunesse y est très-corrompue. Les grandes Villes sont entr'autres celles, dont j'entends parler ici. On y faisoit autrefois tout ce qu'on vouloit des Enfants; ils s'appliquoient aux Arts & aux Sciences auxquelles on les destinoit. Aujourd'hui, non-seulement on y fait peu de cas des Belles-Lettres; mais l'on se met même fort peu en peine de persuader aux jeunes Gens, qu'ils doivent s'appliquer à quelque étude. Les uns s'imaginent, qu'il suffit pour entrer dans l'adminis-

nistration de la République, d'y être appelé par le droit de la naissance, & d'être élevés par des Parens, qui tiennent déjà les rênes du Gouvernement; les autres croient, que leurs Enfans sont assés bien instruits, quand ils savent jouer aux Cartes, danser & se mettre du bon air. De sorte qu'il n'est rien de plus ordinaire, que de voir de jeunes Gens de Famille rester, après avoir fait leurs premières Etudes, sans faire leur Cours de Philosophie ou de Droit, & sans se donner à la Théologie, ni aux Belles-Lettres. On ne sauroit imputer ces abus qu'aux Parens, & sur-tout aux Mères, qui aiment leurs Enfans avec tant d'aveuglement, qu'elles ne veulent pas souffrir qu'on les reprenne, ni qu'ils s'appliquent à des choses sérieuses. Le plus grand nombre, d'ailleurs, pense, qu'il y a une espèce de deshonneur, à un homme qui a de la naissance, d'être savant. Car qui dit aujourd'hui un homme savant, dit un Pédant, & qui dit un Pédant dit un homme savant; ces deux mots y sont synonymes.

MOEURS  
des Suisses.

nymes. On peut ajouter, que l'avarice empêche encore beaucoup de personnes, de donner une éducation convenable à leurs Enfans. On aime mieux employer son argent à paroître magnifique & à briller aux yeux de ses Concitoyens, qu'à payer de bons Maîtres; & parmi ceux, qui font tant que de prendre chés eux des Précepteurs, plusieurs manquent dans le choix, quoiqu'il convienne aussi d'avouër, que les bons Maîtres commencent à devenir fort rares tant en Suisse qu'ailleurs.

Je ne prétends pas néanmoins, qu'ils en soient tous logés là. Je fais qu'un bon nombre de Pères, sur-tout dans le reste de la Suisse, initient de bonne heure leurs Enfans à la profession, à laquelle ils les destinent; & qu'après les avoir fait passer quelque tems dans les Ecoles, ils les envoient dehors, s'ils sont en état d'en faire la dépense. Ceux qui doivent apprendre le Négoce sont envoyés en Hollande, en France, ou dans l'Empire; & ceux  
qui

qui doivent se pousser dans les Armes, entrent comme Cadets, dans quelque Régiment *Suisse* au service de *France*, ou de *Hollande*, selon leur inclination, ou selon qu'ils voyent jour à s'avancer. Ainsi le manque de bonne éducation chés eux les porte à la chercher dehors; ce qui généralement tourne à leur avantage dans le cours de leur vie.

MOEURS  
des *Suisses*.

Il est bon d'observer, à cette occasion, que les *Suisses* apprennent le Langage, & se font avec beaucoup de facilité aux manières & aux modes des Païs où ils se trouvent. Ils les étudient d'abord, pour se rendre agréables, & les tournent insensiblement en habitude, tellement qu'il n'est pas difficile de distinguer par l'air & par l'habit d'un Officier *Suisse*, dans quel Païs il sert. Par exemple, ceux qui sont dans le service de *France* paroissent aussi différens de ceux qui servent en *Hollande*, dans leur habillement & dans leur humeur, que s'ils étoient de deux Nations différentes. Les premiers aiment la magnificence

MOEURS  
des *Suiffes*.

dans leurs habits ; ils ont les manières libres, & du babil dans leur conversation ; au-lieu que les derniers sont ordinairement simples dans leurs habillemens, modestes dans leurs manières & réservés dans leurs discours. Les qualités des premiers sont plus au gré des Femmes de leur Païs ; & celles des derniers plaisent mieux aux Hommes, comme étant plus conformes à leur tempérament naturel.

Je me crois néanmoins obligé d'avertir, que, quelque changement que l'on apperçoive dans les Mœurs des *Suiffes*, on peut dire, graces à Dieu, que l'on n'y trouve pas encore les choses portées à cet excès de dérèglement, que l'on voit en certains Païs. On y a encore, généralement parlant, de la probité, de la fidélité, de l'honneur, de la constance & de la Religion. Les Hommes y passent pour sincères en général, & les Femmes, quelque liberté qu'elles ayent contractée depuis quelque tems, sont encore regardées comme fidèles à leurs Maris.

On

On n'y entend parler que rarement <sup>MOEURS</sup>  
 d'Adultères. Ces Crimes sont sévère-  
 ment punis, & bien loin qu'on <sup>des Suisses.</sup>  
 les prenne pour des galanteries,  
 comme l'on fait chés d'autres Na-  
 tions, c'est encore ici un grand cri-  
 me : les Loix le punissent sans mi-  
 séricorde ; & permettent même au  
 Mari offensé de tuer sa femme &  
 son corrupteur, lorsqu'il les sur-  
 prend en flagrant délit ; ou si elles  
 ne le permettent pas en termes for-  
 mels ; elles disent qu'un Mari, à qui  
 pareil cas sera arrivé, doit être en-  
 tièrement irréprochable, comme ce-  
 la a été pratiqué de tout tems. Il  
 seroit à souhaiter qu'on ne se relâ-  
 chât pas tant de cette sévérité des  
 Loix, sur-tout envers les Adultè-  
 res ; pour ceux qui ne sont pas ma-  
 riés, on prétexte bien des raisons à  
 les excuser assés foibles, quoiqu'il  
 faille avouër, que le luxe ayant  
 augmenté la dépense d'un père de  
 famille, ôte par-là le moyen à bien  
 de jeunes gens de se marier, & ce  
 même luxe rend cependant les dé-  
 sirs criminels plus vifs.

MOEURS  
des Suisses.

Je ne dois pas non-plus passer sous silence la Charité des *Suisses*. Sans qu'il soit besoin de remonter bien haut, pour en chercher des preuves, nous en avons vû de nos jours des traits, qui mériteroient d'être écrits en caractères d'or, à la mémoire éternelle des Cantons en général, & de celui de *Berne* en particulier. Depuis la persécution, excitée contre les *Réformés* en *France*, leur País est devenu l'Asyle des malheureux. Une infinité de pauvres Réfugiés y ont été reçûs d'une manière si généreuse, & en même tems si Chrétienne, que la Religion *Réformée* se ressouviendra à jamais de la Charité des *Suisses*. En effet, ceux qui furent d'abord condamnés en *France*, pour l'affaire des *Cévennes*, ayant passé chés eux, ils y furent reçûs avec tout l'accueil possible. D'abord on assigna aux Ministres qui n'étoient pas mariés, une pension de cinq écus par mois, & aux Ministres mariés une assistance proportionnée à leurs familles, suivant qu'elles étoient plus ou moins nombreuses. On les dispersa ensuite,

en

en différens lieux du *Pais de Vaud*, MOEURS  
des Suisses. mais principalement à *Lausanne* & à *Vevay*. Ceux de *Zurich*, & plusieurs autres *Etats Protestans*, leurs Voisins, signalèrent leur zèle & leur piété dans la même occasion; ils leur firent tenir de grandes charités. Les *Grisons* & quelques autres *Etats*, qui sont sous la protection des Cantons, comme *St. Gall*, *Neuchâtel* &c., firent la même chose. Ceux de *Berne* cependant eurent la plus grande charge. Ils ne se rebutèrent point; au contraire, comme le mal vint à s'accroître, par l'entière dispersion des *Eglises Réformées de France*, qui suivit bientôt après, leur charité redoubla à proportion. Le grand nombre des *Réfugiés* n'étonna pas, & quoiqu'on en ait vû pour une seule fois à *Lausanne*, jusqu'à deux-mille, parmi lesquels on comptoit jusqu'à deux-cens Ministres, on s'empressoit d'aller au-devant d'eux; & c'étoit à qui leur offriroit sa maison & sa bourse. Ce que l'on fit alors se continuë encore aujourd'hui. La Charité ne diminuë point. Les *Réfugiés*,

MOEURS  
des Suisses.

fugiés, qui passent de tems en tems en Suisse, y sont reçus, avec une cordialité, qui rappelle le souvenir de la Charité des premiers Siècles de l'Eglise.

CARACTÈRE  
des Suisses.

Je finirai ce Chapitre, comme l'Auteur de la Relation de la Suisse; c'est-à-dire, par l'abrégé du caractère de la Nation; mais je relèverai, en même tems, notre Auteur de quelques fautes, dans lesquelles il est tombé. „ Les Suisses, „ dit-il, sont également braves & „ fidèles à leurs engagements. Ils „ font plus de cas des vertus militaires que des civiles. Cependant ils voudroient vivre, chés eux, dans une Paix éternelle, & faire toujours la Guerre aux dépens des autres. Unis, ils peuvent bien se défendre contre les plus grandes Puissances; mais ils ne sont pas en état de faire des Conquêtes sur leurs Voisins. Leur Païs est tout rempli de monde, ce qui fait ordinairement les richesses des autres Nations; mais „ augmente la pauvreté de celle-ci, „ faute

„ faute de Commerce ; il ne pro-<sup>CARACTÈRE des Sui-</sup>  
 „ duit aucune des superfluités, ni <sup>ses.</sup>  
 „ affés des choses nécessaires pour  
 „ la vie ; pourtant , par leur situa-  
 „ tion avantageuse , ils peuvent se  
 „ procurer les unes & les autres de  
 „ leurs Voisins , à des prix modi-  
 „ ques. Ils sont placés presque au  
 „ Centre de l'Europe , sans y être  
 „ bien connus ; & ils sont recher-  
 „ chés pour leur bravoure de quel-  
 „ ques-uns de leurs Voisins , qui  
 „ à peine leur passent une autre  
 „ bonne qualité. L'on peut dire ,  
 „ de leur République , ce qu'on  
 „ dit d'un particulier , qui vit dans  
 „ une certaine médiocrité de fortu-  
 „ ne ; qu'elle est au-dessus de l'en-  
 „ vie & du mépris. L'on ne trou-  
 „ ve parmi eux aucun des plaisirs  
 „ éclatans des Cours ; mais beau-  
 „ coup de cette satisfaction , qui  
 „ naît d'une vie tranquille. Enfin  
 „ ils ont plus d'esprit , & peut-être  
 „ moins de sincérité , qu'on ne leur  
 „ en donne dans le monde ; & sem-  
 „ blent cacher quelques-unes des  
 „ finesse des Italiens sous la franchi-  
 „ se des Allemands. Leurs vertus leur

CARACTÈRE  
des Suisses.

font naturelles, & leurs vices  
doivent principalement être attribué  
aux tentations, auxquelles ceux, qui ont à combattre des  
difficultés, sont sujets à succomber.

S'il y a du vrai dans cet Abrégé, il y a aussi bien du faux. Premièrement l'Auteur y représente le caractère des *Suisses* anciens, plutôt que celui des Modernes, lorsqu'il dit, qu'ils voudroient faire toujours la Guerre aux dépens des autres; & que leur nombre fait leur pauvreté. Il est vrai, qu'autrefois les *Suisses* s'imaginoient n'avoir point de voye plus sûre & plus avantageuse, pour s'affûrer du pain, que d'entrer dans les Armées, & à la solde des Princes étrangers. Mais, depuis quelque tems, la Paix générale de l'*Europe* ne leur ayant point procuré d'occasions de sortir de chés eux, ils se sont adonnés à diverses professions; & non-seulement l'on s'est apperçû que les Manufactures, & le Trafic ont commencé à fleurir chés eux, mais même, que ces nouvelles manières de  
gagner

gagner leur vie, ont eu de l'attrait CARACTÈRE des Suisses.  
 pour plusieurs, & leur ont ôté l'en-  
 vie d'aller chercher chés l'Étranger  
 ce qu'ils avoient dans leur Patrie.  
 Ainsi, bien loin que leur grand nom-  
 bre leur soit à charge, il leur est  
 avantageux; car plus il y a de mon-  
 de dans un Païs, plus on devient  
 industrieux:

*Magister artis ingeniique largitor  
 Venter (b).*

En second lieu; il n'est pas vrai,  
 que le Païs ne produise aucune des su-  
 perfluités, ni assés des choses nécessaires  
 pour la vie. Il produit déjà, à ce  
 que prétend notre Auteur, une  
 trop grande quantité d'hommes;  
 mais je suis bien éloigné de regarder  
 les hommes, comme une chose  
 superfluë, dans un Etat tel que la  
 Suisse; non pas que je veuille dire,  
 qu'ils sont nécessaires pour faire en-  
 trer dans le Païs de l'argent, par le  
 moyen du service qu'ils pourroient  
 aller rendre à l'Étranger: je me suis  
 O 5 déjà

(b) *La faim: c'est elle qui apprend les Beaux  
 Arts; c'est elle qui donne de l'esprit.*

CARACTÈRE  
des Suisses.

déjà affés expliqué ci-devant sur ce point ; mais parce qu'ils font nécessaires au Païs, pour y faire fleurir les Arts & le Négoce ; ce qui produira un avantage plus certain, que celui qu'ils pourroient jamais retirer d'aucune Solde. Je compte entre les productions de la *Suisse* qui peuvent servir de contre-poids à ce qu'on est obligé de prendre de l'Étranger : 1. une quantité prodigieuse de Lin, que l'on cueille dans le Païs, & dont les *Suisses* font un très-grand trafic ; 2. les Fromages, il en passe beaucoup chés l'Étranger ; 3. le Beurre ; 4. les Chevaux & le Bétail, de toute espèce ; 5. Il se mange une si grande quantité de viande en *Suisse*, que l'on ne peut pas y consumer toutes les Peaux & les Toisons des Animaux que l'on tuë ; ce superflu est même un objet affés considérable. Le Vin pourroit pareillement le devenir, ainsi que le Fer, si l'on plantoit suffisamment de Vignes, & si l'on établissoit des Forges. Enfin pour ne point parler d'une infinité d'autres choses, de moindre conséquence, il est constant,

constant, qu'à l'exception des Mar-  
chandises des *Indes*, de sel, & en  
partie de bled, les *Suiffes* ont abon-  
damment, chés eux, toutes les cho-  
ses nécessaires à la vie.

CARACTÈ-  
RE des Suis-  
ses.

A l'égard de la médiocrité de fortune, dont parle l'Auteur, c'est en cela que consiste le bonheur, & la tranquillité des Peuples, comme celles des Particuliers. Les grands Empires, & les grandes Républiques, sont plus sujets à être renversés que les Etats médiocres; les premiers tombent le plus souvent par leur propre poids, tandis que ceux-ci se soutiennent constamment.

*Sepius ventis agitatur ingens  
Pinus, & celsæ graviore casu  
Decidunt Terræ, feriantque summos  
Fulmina Montes (c).*

Tout homme sage préférera toujours une certaine médiocrité, à une fortune éclatante.

O 6

Att-

(c) *Les plus hauts Pins sont le plus souvent agités des vents. Plus les Tours sont élevées, plus leur chute fait de fracas; & la foudre frappe d'ordinaire les plus hautes Montagnes.*

CARACTÈRE  
des Suisses.

*Auream quisquis mediocritatem  
Diligit, tutus, caret obsoleti  
Sordibus tecti, caret invidenda  
Sobrius aula (d).*

Enfin je donne aux Vices, qui règnent dans la Suisse, une cause toute différente de celle, que leur donne notre Auteur. Je trouve, qu'ils viennent du dehors, pour la plûpart. Si les Gens de Guerre, qui servent les Princes & Etats voisins, nous ont rapporté des manières plus polies, ils ont aussi amené bien des Vices, qui ont commencé à infecter la Suisse, comme les autres Nations. Ils viennent pareillement des fréquens Voyages, que nos jeunes Gens font dans les Païs étrangers, d'où ils ne rapportent ordinairement, qu'une plus grande corruption dans les Mœurs. Ce qui a fait dire au célèbre Mr. de Murals dans sa Lettre sur les Voyages :  
„ Le mal, que nous font les Voyages,  
„ ges,

(d) *Qui soit goûter une bonne médiocrité, à couvert de l'envie, peut se contenter d'une Maison, propre dans sa simplicité, & n'a pas besoin de la magnificence d'un Palais, pour vivre dans la sobriété.*

» ges , ne va pas seulement à chan- CARACTÈRE  
 » ger notre ancien Caractère, ils RE des Suis-  
 » introduisent parmi nous des ses.  
 » Mœurs, qui nous perdent, le  
 » luxe, dont nous devons nous  
 » garder, comme de ce qu'il y  
 » avoit de plus à craindre pour  
 » nous, & qui nous convient  
 » moins, qu'à quelque Nation que  
 » ce soit; il nous est si peu pro-  
 » pre, qu'il nous rend ridicules  
 » aux yeux de tout homme raison-  
 » nable, de celui même, qui est  
 » homme du monde, & qui aime  
 » le luxe, lorsqu'il est en la place.  
 » Le luxe nous est tellement étran-  
 » ger, que non-seulement il n'est  
 » connu parmi nous, que par le  
 » moyen des Voyages, que nous  
 » faisons chés d'autres Peuples;  
 » mais que même tout ce qui y  
 » fert vient de chés eux; c'est ce  
 » qui achève de le rendre ruineux  
 » pour nous. C'est encore le luxe,  
 » introduit par nos Voyageurs,  
 » qui entraîne après lui l'abandon  
 » & la négligence des soins domes-  
 » tiques, bannit des familles la  
 » tranquillité & la douceur, & les  
 » remplit de désordre.

## CHAPITRE XVII.

*Des dispositions des Suisses pour les Sciences & les Arts.*

SCIENCES  
& ARTS  
chés les Suisses.

ON peut avoir méprisé autrefois les *Suisses*, pour leur esprit, avec quelque espèce de raison. Les Etrangers, voyant la Nation conserver constamment ses manières grossières, & s'obstiner à ne vouloir point prendre, comme eux, ce masque d'humanité, qu'on honore du nom de politesse, regardoient les *Suisses* comme des Gens venus de l'autre monde, & comme des *Lourdauts*; de sorte que chés les *François* mêmes, leurs chers & grands Amis, *Suisse* & *Lourdaut* étoient à-peu-près synonymes. Quoique les choses aient bien changé de face à cet égard, & que l'on ne puisse plus mépriser les *Suisses*, que par habitude, la Nation est encore si décriée dans le Monde, par rapport à l'esprit, que, quiconque entreprend de les défendre, sur ce chapitre, court risque de passer lui-même pour n'en avoir pas à revendre.

Néan-

Néanmoins cette considération ne m'empêchera pas de leur rendre justice, tant parce que je suis persuadé, qu'il y a ordinairement très-peu de fond à faire sur la plûpart des caractères que l'on attribue aux Nations, que parce que je trouve que des Etrangers, qui ont vécu parmi eux, ne croyent point, qu'ils méritent le reproche qu'on leur fait à cet égard.

SCIENCES  
& ARTS  
chez les Suisses.

Je croirois plutôt, que comme il y a dans le monde quantité de Préjugés, qui sont faux & sans aucun fondement, celui-ci l'emporte particulièrement sur les autres : *qu'il y a des Nations beaucoup plus spirituelles, & qui ont beaucoup plus de jugement les unes que les autres; car il n'y a point de Nation, qui n'ait la même forme de corps, & le cerveau disposé de la même manière. Cette question est de la même nature que celle-ci : Nos Pères étoient-ils plus sages, & avoient-ils plus d'esprit que nous ? S'il m'est permis de prononcer, je dirai qu'il me semble, qu'à ces égards on ne doit point*

SCIENCES  
& ARTS  
chez les Suis-  
ses.

point préférer une Nation à l'autre, parce que le tout git incontestablement dans l'éducation. On a vû de tout tems des Païs, qui, après avoir été regardés comme *Barbares* & grossiers, pendant plusieurs Siècles, ont cependant à la fin produit des Génies supérieurs. La *Grèce* ancienne étoit dans l'ignorance, dans le tems que l'*Egypte* fleurissoit : les Arts & les Sciences ont ensuite passé dans la *Grèce*; & l'*Egypte* est devenuë impolie. Lorsque les *Grecs* croyoient avoir toute la sagesse en partage, ils regardoient le reste de l'Univers, comme enseveli dans d'épaisses ténèbres : un *Grec* ne pouvoit se persuader, qu'il y eût de l'esprit ailleurs que dans sa Patrie, & la présomption alloit si loin, que *Cicéron*, d'ailleurs assés partisan des *Grecs*, n'a pû s'empêcher de se récrier : *Quis est Græcorum, qui quempiam nostram quicquam intelligere arbitretur* (a)? Mais les *Muses*, en abandonnant la *Grèce*, n'ont-elles pas passé en *Italie*?

Et

(a) *Qui est le Grec, qui pense, que quelqu'un de nous ait la moindre intelligence ?*

Et combien ce País ne produisit-il pas alors de sages, de savans, & d'éloquens Personnages ? Il n'en faut pas davantage, pour faire voir le ridicule de l'opinion de ceux, qui croient, que les avantages de l'esprit sont affectés à certains Climats, plutôt qu'à d'autres. Cela me paroît une vraie folie. Je suis persuadé au contraire, qu'il y a des Sages par tout, qu'un seul País ne les produit pas tous, & qu'il n'y a point de Peuples, chés qui on n'en trouve. Cela est conforme à cette pensée d'un Poëte :

*Summos posse viros, & magna exem-  
pla daturos*

*Verecun in Patria, crassoque sub  
aëre nasci (b).*

Ce seroit donner trop de poids à une pareille imputation, que de la réfuter plus au long. C'est pourquoi je me contenterai de dire, que

(b) *Les plus grands Hommes, & les plus vertueux peuvent être du País des Sots, & respirer en naissant un air grossier, sans que dans la suite ils s'en ressentent.*

SCIENCES  
& ARTS  
chés les Suis-  
ses.

SCIENCES  
& ARTS  
chez les Suis-  
ses.

que je n'ai trouvé nulle part des Gens d'un Jugement plus sain & plus net, d'une plus grande dextérité dans le maniment des affaires sérieuses, d'une conversation plus animée, d'un esprit & d'un enjouement plus naturels, que parmi les *Suisses*, qui ont l'avantage d'une bonne éducation, & qui y joignent celui des Voyages. De plus j'ose soutenir, que j'ai vû quelques Sujets, traités par un Gentilhomme de ce Païs, avec tant de pénétration, tant de justesse d'esprit & de netteté d'expressions, que le Génie le plus subtil de l'*Espagne*, ou de l'*Italie*, se feroit gloire d'être l'Auteur de ces Ecrits.

J'entends, entre autres, parler des Lettres, qui ont été imprimées, depuis quelque tems. Elles ont pour titre : LETTRES *sur les Anglois, les François & sur les Voyages.* Elles furent écrites, sur la fin du dernier Siècle, par Mr. de *Muralt*, Gentilhomme *Bernois*, qui entreprit avec un de ses Amis un Voyage en *Hollande*, en *Angleterre* & en *France*, pendant

pendant lequel ils firent l'un & l'autre quantité de Remarques, dont ces Lettres furent enfin composées, & aussi - tôt imprimées. Lorsque l'Auteur eut atteint un âge plus mûr, il retira des mains de ses Amis tous les Exemplaires, qu'il put trouver; à dessein de les retoucher. Il le fit en effet; mais il retrancha une grande partie des beautés des premières; de sorte que par ces changemens il a gâté la seconde édition. On regrette avec justice les premières, qui ne se trouvent plus; elles étoient si parfaites, dit Mr. Bayle, qu'on ne pouvoit y rien corriger sans qu'il arrivât, comme à ces Peintres d'un goût trop difficile, qui retouchent tant de fois un bon Tableau, qu'à la fin ils le gâtent.

Au reste, on ne manque pas dans la Suisse de Gens Savans, dans les deux grandes Facultés de la Théologie & du Droit, particulièrement dans l'Université de Basle, & dans les Académies de Berne, de Lausanne & de Zurich; & il est à regretter, que la savante plume, qui s'est appliquée

SCIENCES  
& ARTS  
chez les Suisses.

SCIENCES  
& ARTS  
chés les Suis-  
ses.

pliquée depuis quelques années à écrire l'Histoire Littéraire du Païs, n'ait pû achever le Catalogue des Hommès Illustres, qui se sont distingués, chés les *Suiffes*, dans les Sciences & les Arts. Mais quoique toutes les Villes, dont je viens de parler, produisent de tems en tems chacune des Savans de toutes espèces, l'opinion commune est que *Basle* fournit les Jurisconsultes, *Zurich* les Historiens, & *Berne* les Politiques. A parler néanmoins généralement, les Sciences de leurs Théologiens, de leurs Jurisconsultes, & de leurs Politiques, ne s'étendent guères au-delà des bornes de leurs professions. Il s'en trouve peu, qui soient universels, & aussi peu qui ayent le goût délicat des Belles-Lettres. Cependant, il est certain que ce défaut ne provient pas de ce que les Gens y manquent de Génie; mais plutôt, à mon avis, de ce qu'ils n'ont, ni assés de loisir, ni assés de bien, pour vivre à leur aise. Chaque homme, à mesure qu'il grandit, s'adonne de bonne heure à quelque profession, ou

s'appli-

s'applique autrement au soin de sa fortune ; ce que la mode de se marier jeune a rendu nécessaire ; de sorte qu'il y a peu de gens, qui aient l'esprit aliés dégagé du soin de leur famille, pour consumer le tems en des spéculations infructueuses, qui ne sont proprement que l'amusement des personnes aisées & oisives. C'est de quoi l'on conviendra plus facilement, quand on saura, que les Parens ne se dépouillent jamais, en faveur de leurs Enfants, d'une partie considérable de leur bien, pendant leur vie. Ils leur donnent de petites dotes, lorsqu'ils se marient, & laissent alors le jeune Couple vivre de l'intérêt de cet argent, comme il peut, & faire ménage à part. Peu, des plus riches, remettent à leurs Fils un Capital de quatre mille Ecus, quand ils les marient, & la plupart ne leur en donnent pas la moitié. De cette manière il n'y a guères de jeunes mariés, qui, avec toute l'œconomie possible, puissent vivre de l'intérêt de leurs portions, sans s'endetter.

SCIENCES  
& ARTS  
chez les Suisses.

SCIENCES  
& ARTS  
chez les Suis-  
ses.

Ce seroit une chose fort facile de faire ici l'énumération de tous les Hommes Savans de la *Suisse*, qui se sont signalés par de bons Ouvrages en divers genres de Sciences & d'Arts; mais ce seroit un détail ennuyeux, & l'on peut, si on en a la curiosité, recourir à des Catalogues de Bibliothèques. Je puis encore ajouter cette Réflexion, que tandis que la barbarie & l'ignorance avoient comme couvert la face de toute la Terre, ou au moins de l'*Europe Chrétienne*, on vit en *Suisse* l'Abbaye de *St. Gall*, qui dans les neuvième & dixième Siècles fut, pour ainsi dire, le séjour, & la retraite des *Muses*; une Ecole illustre & célèbre, & une vraie pépinière de Savans.

Nous ne nous pouvons cependant dispenser de traiter un peu moins légèrement cette matière, qui intéresse tant l'honneur & la gloire de la Nation. Un petit extrait de la savante Dissertation de Mr. de *Balthasar* fera du plaisir. Les Sciences n'ont, depuis leur rétablissement, cessé de fleurir en *Suisse*.

On

On y trouve plusieurs Académies, SCIENCES  
& ARTS  
chez les Suiss. telles que celles de *Basle*, de *Latt-  
sanne*, de *Genève*, de *Zurich*, de *Berne*, de *Lucerne*, de *St. Gall* &c. Les Sociétés de Physique & d'Économie à *Zurich*, à *Berne*, à *Basle* &c. Les illustres Imprimeurs que la *Suisse* a produit prouvent aussi l'état des Sciences : nous comptons dans ce nombre, les *Oporin*, les *Froben*, les *Amerbach*, les *Wetstein*, les *Gesner*, les *Tourneisen*, &c. La grande ressource de l'érudition, c'est-à-dire, les Bibliothèques y sont bien fournies; on admire celles de *Berne*, de *Basle*, de *Zurich*, de *St. Gall*, & bien d'autres, sur-tout dans les Couvens. Mais ce qui prouve sans réplique le Génie des *Suisses* porté aux Sciences, c'est cette quantité de Savans du premier ordre qu'elle a produit, les Académies étrangères en font foi, celle des Belles-Lettres & celle des Sciences à *Paris* ne manquent jamais d'avoir des *Suisses* dans leur nombre. Déjà de huit Places destinées au reste de l'Europe par l'Académie des Sciences, trois sont occupées par des *Suisses*,

ce

SCIENCES  
& ARTS  
chez les Suis-  
ses.

ce font Mffrs. *Bernoulli*, *Haller*, & *Euler*. L'Académie de Belles Lettres en avoit auffi de tout tems. *Ifelin*, *Hagenbuch*, *Surbek*, *Geinoz*, font morts, mais elle a encore les *Zurlauben* &c. Il n'y a même point de branche de l'érudition, excepté la Jurisprudence, où les *Suiffes* n'ayent point excellé, les *Catholiques* à la vérité moins que les *Protestans*. Donnons les noms des plus Illustres selon les différentes Classes du Saviour.

*Théologiens Catholiques*: les *Forer*, les *Frowinus*, les *Gaudentius*, les *Hermannus Contractus*, les *Jost*, les *Lang*, les *Murner*, les *Notkers*, les *Pfyffer*, les *Reding*, les *Rufca*, les *Sfondrati*, les *Strabon*, &c.

*Théologiens Protestans*: les *Bibliander*, les *Bullinger*, les *Grynæus*, les *Haller*, les *Heidegger*, les *Hottingers*, les *Myconius*, les *Oecolampade*, les *Osterwalds*, les *Stapfer*, les *Turretins*, les *Wetsteins*, les *Werenfels*, les *Zwinger*, &c.

*Philo-*

*Philosophes & Mathématiciens* : les Bernouillis, les Euler, les Croufaz, les Hermann, les Jalabert, les Sultzer, & Merian, &c.

SCIENCES  
& ARTS  
chez les Suiss.

*Jurifconsultes* : les Amerbach, les Barbeyrac, les Bochat, les Burlamaqui, les Godefroys, les Goldast, les Iselins, les Waldkirch, les Lerber, &c.

*Médecins* : les Amman, les Bauhins, les Brunner, les Cappeler, les Gefners, les Haller, les Lang, les Platers, les Scheuchzers, les Wepfer, les Zwinger, &c.

*Poëtes* : Bodmer, Barzæus, Collinus, Sal. Gefner, Glareanus, Haller, Spreng, Tollot, Vadianus, &c.

*Historiens* : Bruckner, Cyfet, Füßlin, Guillimann, Güler, Hartmann, Hottinger, Laufer, Leu, Ruchat, Schodeler, Simler, Spanheim, Sprecher, Stettler, Tschanner, Tschudi, Wursteisen, Zurlauben, &c.

SCIENCES  
& ARTS  
chez les Suis-  
ses.

*Belles - Lettres* : Battier , Breitinger ,  
les Buxtorfs , les Casaubons , les  
Fesch , Geinoz , Hagenbuch , Ise-  
lin , Morel , Muralt , Rousseau ,  
Schmidt , Spanheim , Werenfels ,  
Wetstein , &c.

Quant à la force de l'esprit , qui se fait connoître par des Ouvrages de la main , on en trouve d'assés beaux Monumens en *Suisse*. On y a vû des Païsans , qui , sans Maître , ont appris d'eux-mêmes , à faire des Fusils & d'autres des Horloges. J'en connois un , dans le *Bas - Argaw* , qui , sans avoir fait aucun apprentissage , fait parfaitement bien faire des Orgues de toute taille ; il en fait même d'une espèce singulière , où pour leur faire jouer divers airs mélodieusement , il ne faut que tourner une manivelle , & remuer un petit ressort. J'ai vû , dans le même Païs , deux Pièces faites par des Païsans , qui ne sont pas moins curieuses. Ce sont deux grosses bouteilles de verre , qui ont le cou étroit à n'y pouvoir fourrer que le pouce ; dans l'une , on voit de petites

tites Statuës & autres pièces de bois, qui représentent le Jugement de *Sa-  
lomon*, au fujet des deux femmes débauchées; dans l'autre il y a la représentation d'un Confiſtoire de Village, composé de tous ſes Aſſiſtans, avec un Homme & une Femme, qui ſemblent ſe quéréller. Et de nos jours, ne voyons-nous pas les beaux travaux des *Sommer*, & de pluſieurs Païſans Horlogers, ſurtout dans le Comté de *Neuchâtel*. N'oublions pas les Peintres, les Graveurs &c. Nous en avons du premier ordre. Les *Holbein*, les *Huber*, les *Merian*, les *Arland*, les *Keller*, les *Werner*, les *Stettler*, les *Frey*, les *Dunz*, les *Mannuel*, les *Meyers*, les *Petitots*, &c. ſont de nos meilleurs Peintres. Les *Daffiers*, les *Frey*, les *Hedlinger*, les *Merian*, les *Mörikofer*, les *Stapfer*, les *Stimmer*, les *Tourneifen*, les *Zingg*, les *von Mechel*, ſe ſont rendus illuſtres par leurs gravures tant en Eſtampes qu'en Médailles.

Enfin veut-on de la dextérité, de la fineſſe, de la ſoupleſſe, de

SCIENCES  
& ARTS  
chez les Suis-  
ses.

la bonne politique, dans le maniment des affaires épineuses? Qu'on examine la Constitution du Gouvernement de la *Suisse*, & l'habileté des Magistrats, qui sont au timon des affaires, & qui, au milieu de tant de troubles & de guerres, qui ont fait presque périr l'*Europe*, ont dû avec la bénédiction de Dieu, maintenir leurs Peuples dans la paix & la tranquillité. Il est certain, qu'il y a dans la *Suisse* d'aussi bonnes têtes, & des Politiques aussi habiles & aussi pénétrants, qu'il y en ait en aucun endroit de l'*Europe*. La Cour de *France* sur-tout en pourroit rendre témoignage; car personne n'ignore, que l'Ambassade de *Suisse* y est regardée, comme l'une des plus difficiles, aussi-bien qu'une des plus importantes; qu'on choisit toujours pour cet Emploi des Personnes de considération, de tête & d'expérience; & que tout Ambassadeur de *Suisse* n'est point obligé de rendre compte de la dépense qu'il fait. D'ailleurs, on fait combien de fois des Ministres de certaines Puissances, venus en *Suisse*, avec les préjugés

préjugés de leurs Nations ; & se flattant d'emporter tout d'emblée, ont trouvé de tout autres esprits, qu'ils ne s'étoient figurés, & ont été contraints de s'en retourner, avec la honte de voir leurs Négociations infructueuses. Nous avons même vû des *Suiffes* chargés des commissions épineuses dans l'étranger. Il seroit trop fatigant de nommer tous ceux qui se sont rendus illustres dans la robe, & dans l'épée, les exemples en sont trop communs, & nous voyons encore de nos tems qu'on ne cesse de rendre justice à leurs mérites, & qu'on fait très-bien se servir de leurs talens. Je ne parle pas de ceux qui se sont bornés dans leur Patrie, leurs mérites quoique très-grands, n'étant pas connus par le Public, me pourroient faire paroître trop partial.

Cependant les Nations les plus lourdes de l'*Europe* se croient en droit de railler les *Suiffes*, sur leur prétenduë stupidité ; ce qui ne peut avoir d'autre fondement, que la pauvreté du País.

SCIENCES  
& ARTS  
chez les Suisses.

*Nil habet infelix paupertas durius in se*

*Quam quod ridiculos homines facit. . . . (a)*

Je suis tenté de croire, que ce que le Poëte dit des particuliers, n'est pas moins véritable à l'égard des Nations entières ; & qu'un pauvre Peuple, comme un pauvre homme, est à bien des gens un objet de mépris.

Je trouve une autre raison, qui peut porter les Etrangers à mépriser les *Suisses* ; c'est qu'ils sont accoutumés à en voir chés eux un grand nombre dans un état de servitude, & cloués aux portes des Grands, comme un chien à l'attache. Car le naturel des hommes est tel, qu'ils ne croient ceux qui sont à leur service, capables de rien de grand, ni même de commun. Les *Romains* en avoient fait un Proverbe, & quand ils vouloient parler d'un homme,

(a) Ce que la pauvreté porte avec soi de plus dur ; c'est qu'elle rend les hommes ridicules.

homme, qui avoit peu d'esprit, ils SCIENCES  
ET ARTS  
chez les Suis-  
ses. disoient que c'étoit *un esprit d'Esclave*; quoique l'exemple de *Plaute*, de *Phèdre*, de *Térence*, &c. dût les convaincre, que l'esprit n'est pas toujours le partage de la Noblesse, non plus que la stupidité, celui des *Esclaves* & des *Pauvres*. On doit regarder, comme un des plus grands bienfaits du Ciel, qu'il ne soit pas dans la puissance des Princes & des Rois de se procurer un Génie égal à leur grandeur, & à leurs richesses.

Enfin telle a toujours été la manie des Hommes. Ils n'ont jamais manqué d'imputer quelques défauts à leurs Voisins. L'esprit de l'homme est si gâté, qu'il croit que les autres ont tous quelque grain de folie; & il s'imagine, qu'il n'y a que lui de sage.

Je l'ai déjà dit: Je le répète. Les *Suisses* doivent cette partie de leur Caractère principalement aux *François*, qui leur endossent toutes sortes de bévuës & de bêtises, semblables à celles que les *Anglois* mettent sur le compte des *Irlandois*. Ils les

SCIENCES  
& ARTS  
chez les Suis-  
ses.

jouent sur leurs Théâtres, comme les plus grands Sots de l'Europe. Il ne faut pas s'en étonner. C'est le Génie François de mépriser ceux qui n'ont pas la facilité de s'énoncer comme eux, ni un si grand Flux de bouche. Je crois que tel a été, de tout tems, le caractère de cette Nation, car *Silius Italicus* l'appelle: *Vaniloquium Celtae genus*. Cependant ces différentes idées, que l'on se forme des Suisses ou des François, ne regardent guères que le Vulgaire. Je suis persuadé que les honnêtes Gens dans l'un & l'autre Païs, pensent tout autrement.

Quoi qu'il en soit, cette manière impitoyable avec laquelle les François traitent les Suisses, tant dans leurs Conversations, que dans leurs Ecrits, en a répandu une très-mauvaise opinion, par-tout où ils ne sont pas connus, & a appris à s'en moquer à des Gens, qui ne peuvent pas entrer en parallèle avec eux. Les Suisses sentent si bien le préjugé, dans lequel on est contre leur esprit, & ils savent si bien, qu'ils ne le méritent point, qu'ils sont les premiers

miers à conter d'eux-mêmes des traits plus ridicules, qu'on n'en entend dire à d'autres. Ils prouvent par leur exemple la justesse du Proverbe : *qu'il n'y a que la vérité qui offense.*

SCIENCES  
& ARTS  
chez les Suis-  
ses.

Au reste, j'ai vû quelques *François*, qui se donnoient la liberté de les railler dans la conversation, si bien battus de leurs propres armes, que je suis fort trompé, si ces Messieurs n'ont changé depuis de sentiment à leur égard. Malgré tout cela la prévention est si forte contre les *Suisses* sur ce sujet, qu'il seroit inutile de la combattre. Quelques *Suisses* mêmes, particulièrement ceux de *Genève* & de *Neuchâtel*, dont la Langue maternelle est la *Françoise*, ont la foiblesse de donner dans ce préjugé, jusqu'à se croire véritablement malheureux d'être *Suisses*, & à ne pas se foucher de passer pour tels, hormis dans les cas d'intérêt & de nécessité; c'est-à-dire, lorsqu'il s'agit du Service militaire, ou du Commerce, ou lorsqu'ils ont besoin de la protection des Cantons.

## CHAPITRE XVIII.

*De la Valeur des Suisses, de leurs Alliances avec quelques Puissances, & de leur Fidélité.*

VALEUR  
des Suisses.

L'Inclination dominante des *Suisses*, c'est, sans contredit, celle qu'ils ont pour les armes; & l'on peut dire, qu'il n'y a point de qualité, qu'on leur accorde si universellement que la Valeur. Les Nations, qui les raillent sur leurs prétendus défauts, ne conviennent pas seulement sur leur bravoure; elles sont même bien-aïses de payer chèrement le service de leurs Troupes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a remarqué, que dans les endroits où les Terres sont ingrates, & où l'on doit par conséquent mener une vie dure & laborieuse, les hommes y étoient plus forts & plus propres à porter les armes. *Ménandre* a dit autrefois, qu'une *Terre dure & ingrate produisoit des hommes vigoureux*. *Mr. le Clerc* a remarqué, de nos jours, qu'on pouvoit dire des *Suisses* d'au-

d'aujourd'hui , ce que l'on disoit <sup>V A L E U R  
des Suisses.</sup> anciennement des Peuples de *Thrace*. Mr. de *Puffendorff* fait la même remarque : Les *Suisses*, dit-il, ont toujours passé, pour des Hommes vaillans, forts, robustes, & de bonne foi; ce qui fait que les Princes & les Rois sont non-seulement bien-aisés d'en avoir parmi leurs Troupes, mais même de leur confier la Garde de leur personne. On entretient en France, [ il devoit ajouter, & en Hollande, ] un nombre considérable de leur Infanterie. Mais quoique les *Suisses* se battent volontiers, ils ne se laissent pas néanmoins employer à des travaux pénibles de longue durée. Ils veulent qu'on leur paye entièrement la Solde, qu'on leur a promise; car si l'on vient à y manquer, ils s'en retournent d'abord chés eux; & c'est de-là qu'est venu le Proverbe: Point d'argent point de Suisse. Outre cela, ils ne veulent jamais souffrir la faim, ni la disette chés les autres Nations, & disent, que, pour jeûner, ils n'ont que faire de sortir de leur propre País.

Dans toutes les Histoires des Siècles passés, par-tout où il est fait

VALEUR  
des Suisses.

mention des Peuples *Helvetii*, c'est toujours avec beaucoup d'honneur, quand on parle de leur courage. *Jules - César* (a) dit, qu'ils surpassent en valeur tous les autres Gaulois. *Tacite* dit, que les *Helvetii* étoient autrefois une Nation puissante en hommes & en armés; & que de son tems leur nom étoit en réputation. Plusieurs autres Auteurs en parlent dans leurs Ecrits, comme d'un Peuple courageux & guerrier, & ils ont conservé dans tous les tems ce caractère dans le Monde. Les longues Guerres, qu'ils soutinrent contre la Maison d'*Autriche*, avec autant de courage que de succès, pour la défense de leur liberté, ont porté leur réputation à tel point, que les Princes les plus puissans de l'*Europe* ont recherché leur Alliance.

ALLIAN-  
CES des  
Suisses.

La défense opiniâtre qu'ils firent avec une poignée de Gens, dans une Bataille près de *Basle*, contre une

(a) *L'Auteur de la Relation de la Suisse*, ajoute *Tite-Live*; mais il ne paroît pas, que cet ancien Historien en ait rien dit de la valeur des *Helvetii*, à moins que ce ne soit dans ses Livres qui sont perdus, & que je ne crois pas que notre Auteur ait jamais lus.

une puissante Armée, commandée par *Louis XI* de France, alors *Dauphin*, fit naître à ce Prince la première envie de faire une Alliance avec eux. Pour cet effet, il leur accorda de grandes pensions, pour se servir de leur Infanterie, dans toutes les occasions. Son Fils, *Charles VIII*, employa avantageusement des Soldats de cette Nation, dans l'expédition de *Naples*. Avant ce tems-là, les Guerres d'*Italie* n'avoient été que des jeux d'enfans; mais les *Suiffes*, avec leurs Hallebardes & leurs Épées à deux mains, taillèrent en pièces tout ce qui paroïssoit devant eux, & jettèrent par-tout la terreur. Les Cavaliers *Italiens* ne les tenoient pas pour Braves ni pour honnêtes Gens, à cause, disoient-ils, que sans dire gare, ils faisoient main basse sur tout ce qu'ils rencontroient.

ALLIANCES des Suiffes.

Les *Suiffes* rendirent encore de grands services à *Louis XII*, dans les Guerres d'*Italie*; mais, en mille-cinq-cens-dix, ils rompirent avec ce Prince, à cause que le tems du

ALLIAN-  
CES des  
Suisses.

Traité, qu'ils avoient fait avec la France, étant expiré, ils demandoient qu'on leur augmentât leurs Pensions. *Louis* le refusa, & résolut de se servir des *Grisons* & d'Infanterie *Allemande*; mais cette rupture fut très-préjudiciable à la France; car le Pape *Jules II*, ayant pris les *Suisses* à son service, les employa fort utilement contre elle. Ils battirent les *François*, près de *Novara*, en mille-cinq-cens-treize, & les chasserent entièrement de l'*Italie*. Deux ans après les *Suisses* s'avisèrent d'attaquer *François I*, près de *Maringnan*: le combat dura deux jours, avec un horrible carnage de part & d'autre; mais à la fin ils furent contraints de se retirer. *François I*, qui avoit ses desseins, & qui venoit d'éprouver l'intrépidité de ces Troupes, chercha à se les attacher par une nouvelle Alliance, dont le Traité fut signé à *Fribourg* le trentième de Novembre mille-cinq-cens-seize. Il entra, cinq ans après, dans une Alliance encore plus étroite que celle-là; & le Traité portoit qu'elle devoit durer toute  
la

la vie de *François I*, & encore trois ans après sa mort.

ALLIANCES des  
Suiſſes.

Les Alliances des *Suiſſes*, avec la *France*, furent exactement renouvelées, depuis la faute que *Louis XII* avoit faite. Chaque Roi ſtipula, que le Traité dureroit toute ſa vie, ou même quelques années au-delà. Mais *Henri IV*, en le renouvelant traita pour lui & pour la vie de ſon Successeur. *Louis XIV* le renouvela, en mille-fix-cens-ſoixante-trois. Il ne ſ'en contenta pas; il fit, en mille-ſept-cens-quinze, un autre renouvellement d'Alliance avec les Cantons *Catholiques* & la République de *Vallais*. Le cinquième Article ſurprit extrêmement les Politiques. Il y eſt ſtipulé, „ que ſi „ le Corps *Helvétique*, ou quelque „ Canton ou Etat particulier, étoit „ attaqué par quelque Puiffance „ étrangère, ou qu'il fut troublé „ intérieurement: au premier cas „ Sa Maieſté les aidera de ſes forces, ſuivant que la néceſſité le „ demandera; & dans le ſecond „ cas, comme Ami & Allié com- „ mun,

ALLIAN-  
CES des  
Suisſes.

mun, Sa Majesté ou les Rois ses  
Successeurs, employeront, sur la  
requisition de la Partie molestée  
& grévée, toutes sortes d'offices  
amiables, pour porter les Parties  
à se rendre une justice récipro-  
que; & si cette voye n'avoit pas  
tout l'effet désiré, Sa Majesté,  
ainsi que les Rois ses Prédéces-  
seurs, sans rien faire qui détruise  
la présente Alliance, & au con-  
traire pour l'exécuter dans son  
véritable sens, employera, à ses  
propres dépens, les forces que  
Dieu lui a mises entre les mains,  
pour obliger l'Agresseur de ren-  
trer dans les règles prescrites par  
les Alliances, que les Cantons &  
les Alliés ont entre eux. Sa Ma-  
jesté & les Rois ses Successeurs  
se déclareront garants des Trai-  
tés, qui pourront se faire entre  
les *Louables Cantons*, supposé que  
Dieu permit, qu'il arrivât quel-  
que division entre eux.

Les Cantons *Protestans* furent sur-  
pris de n'être pas compris dans un  
Traité où la *France* acquéroit plus  
d'auto-

d'autorité en *Suisse*, qu'elle n'en avoit jamais pû prétendre.

ALLIAN-  
CES des  
*Suisses.*

Les Papes se sont aussi servis des *Suisses*, pour le maintien de leur Empire temporel. Ils ont commis la garde de leur corps aux soins & à la vigilance des *Suisses*. *Jules II* fit une Alliance avec eux, sous prétexte de la conservation & de la défense du Patrimoine de *St. Pierre*. Mais lorsqu'ils s'apperçurent, que ce *St. Pontife* les trompoit, & qu'il ne songeoit qu'à les employer pour chasser les *François* hors de *Milan*, ils retournèrent chés eux, sans demander aucune solde, & sans même avoir reçu, comme c'est la coutume, la Bénédiction du *St. Père*. Ce fait arriva, en l'année mille-cinq-cens-dix. Deux ans s'étoient à peine écoulés, que *Jules* s'apperçut, qu'il avoit absolument besoin des *Suisses*, parce qu'il avoit été battu à plate couture auprès de *Ravenné*. Ils ne purent résister aux instances de leur Père spirituel, ils volèrent à son secours, ils battirent les *François*, & ils les obligèrent d'abandonner

ALLIAN-  
CES des  
Suisses.

donner le *Milanez*. Jules ne fut ni ingrat, ni méconnoissant d'un si grand service; car ce fut en ce tems-là, qu'il les honora du beau Titre de *Défenseurs de la Foi*. Léon X fit un Traité avec eux, pour cinq ans. Paul IV, ayant mal réüssi contre l'Empereur, demanda du secours aux *Suisses*; mais leur zèle pour l'Eglise *Romaine* n'eut pas un heureux succès; ils furent mis en fuite & revinrent fort tristes chés eux. Pie IV, l'an mille - six-cens - soixante-cinq, renouvela l'Alliance avec les *Suisses Catholiques*, & ce fut une confirmation du Traité fait avec les *Suisses* par Sixte IV, sous prétexte de secours contre les *Turcs*, mais en effet pour marcher contre quelques Princes d'*Italie*.

FIDÉLITÉ  
des Suisses.

Leurs Troupes sont aussi renommées, pour leur fidélité au service dans lequel elles s'engagent, que pour leur courage; tellement qu'à peine trouve-t-on, dans toutes leurs histoires, un seul exemple de trahison parmi elles. Nous avons vû au contraire dans les deux Guerres  
avant

avant la fin du Siècle passé & au commencement du présent, entre les Alliés & la *France*, des preuves extraordinaires de leur fidélité; & que non-seulement des Troupes *Suisses*, en général, mais celles d'un même Canton, commandées par des Amis, & des Parens, étant en de différens services, se sont chargées les unes les autres, avec beaucoup de furie, sans laisser aucun soupçon de collusion entre elles. A la vérité, on reproche aux *Suisses* d'avoir livré aux *François*, *Louis Sforce*, Duc de *Milan*, surnommé le *Maire*, qui pour se sauver marcha avec eux travesti en Soldat *Suisse*, & qui ayant été découvert, par un nommé *Turmann*, fut mis entre les mains des Ennemis, qui l'envoyèrent prisonnier en *France*. Mais ceci n'étant que l'acte d'un Particulier, on ne doit pas l'imputer à toute la Nation. D'autant moins que la même Histoire des Guerres de *Milan* porte, que les Troupes *Suisses* étoient si irritées contre ce *Turmann* à cause de sa trahison, qu'elles le condamnèrent à être tiré à quatre chevaux,

&

FIDÉLITÉ  
des *Suisses*.

FIDÉLITÉ  
des Suisses.

& que ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'on put faire changer ce genre de mort en celui d'avoir la tête tranchée, ce qui fut aussi exécuté.

Hormis cet unique exemple de trahison, dans un simple Soldat, je n'en rencontre aucun dans leurs Histoires, à moins qu'on ne veuille mettre en ligue de compte le soupçon, que l'on conçut allés justement contre un Officier, qui étoit dans le service du Duc de *Savoie*, durant la Guerre avec la *France* pour la Succession d'*Espagne*, & qui, après avoir abandonné son poste, sans le défendre, passa dans le parti de l'Ennemi, de qui il fut bien accueilli & même avancé.

La fidélité & le courage des Troupes *Suisses* ont porté les Rois de *France* à en tenir toujours un bon Corps en paye, depuis le tems de leur première Alliance; pour captiver d'autant plus leur affection, ils leur ont accordé de grands Privilèges dans le Royaume, & ils entretiennent un Régiment de *Gardes-Suisses*,

*Suiffes*, à qui ils aiment mieux con- FIDÉLITÉ  
fier leurs personnes qu'à leurs Sujets des *Suiffes*.  
naturels.

On fait que les *François*, qui ne voyent jamais allés leur Roi, ne font pas contens de cette préférence, & que même un Ministre, (b) ennemi juré des *Suiffes*, s'en ouvrit plus d'une fois à *Louis XIV*, en lui difant, qu'il étoit étonnant qu'on confiât en France la Personne du Monarque aux *Suiffes*, quoiqu'il n'y en eût pas un à l'épreuve de mille écus. Mais pour parler de la sorte ne faut-il point être capable de vendre sa foi & sa probité, pour une somme encore plus modique?

Les *Hollandois* font pareillement allés voir le cas qu'ils font des *Troupes Suiffes*; puisqu'ils en gardent toujours un Corps de dix-mille hommes sur pied, même en tems de Paix; pendant qu'ils congédient de leurs *Troupes Nationales*, quoique la paye *Suiffe* soit considérablement plus haute.

(b) *Mr. de Louvois.* Je

REPRO-  
CHES que  
l'on fait aux  
Suisses.

Je dirai, en passant, à l'occasion de ce service mercénaire, que l'on accuse communément les *Suisses* de trafiquer avec des hommes comme avec d'autres marchandises. Ce service mercénaire, dit l'Auteur des *Délices de la Suisse*, qu'ils rendent aux Princes étrangers, sans distinction de guerre juste ou injuste & même combattant dans des Partis opposés, où souvent un Frère se rencontre au Combat contre son Frère, un Parent contre un Parent, & un Ami contre un Ami; „ ce service, dit-il, ternit leur gloire, „ selon l'opinion de bien des gens, „ & imprimera une tache éternelle „ & ineffaçable à la Nation. Le „ Proverbe *François*, qui dit: *Point d'argent, point de Suisses*, en est „ un Monument assés flétrissant; & „ signifie fort clairement le reproche qu'on leur fait, que pour livrer leur bras & leur sang à quelque Puissance, qui est en guerre, „ ils ne pesent pas ses raisons, mais „ son argent. Je trouve même, „ dit l'Auteur cité, que les *Réformés* „ sont plus coupables à cet égard „ que

„ que les *Catholiques* ; car on ne voit REPRO-  
 „ guères les *Suiffes Catholiques* servir CHES que  
 „ d'autres puissances que des *Catho-* l'on fait avec  
 „ *liques*, particulièrement la Cou- Suiffes.  
 „ ronne de *France*, à laquelle ils  
 „ font autant, & l'on peut dire mê-  
 „ me avec vérité plus affectionnés  
 „ que les *François* ; prenant son par-  
 „ ti avec chaleur en toutes rencon-  
 „ tres, se réjouissant de tout leur  
 „ cœur de ses victoires, & étant au  
 „ contraire mortellement affligés  
 „ des disgrâces qui lui arrivent.  
 „ Ainsi, pour le dire en passant, ce  
 „ n'étoit point une rodomontade  
 „ en Mr. de *Puisieux*, lorsqu'après la  
 „ Bataille de *Ramilly* il disoit aux  
 „ Cantons ; *Que le Roi son Maître*  
 „ *l'envoyoit non pas pour chercher au-*  
 „ *près d'eux des consolations contre les*  
 „ *outrages de la Fortune ; mais plutôt*  
 „ *pour les en consoler eux-mêmes,*  
 „ *sachant la part qu'ils y prenoient.*  
 „ *Les Réformés* au contraire se parta-  
 „ gent & servent indifféremment  
 „ les Puissances *Catholiques* & *Ré-*  
 „ *formées*. On en voit en *France* ;  
 „ on en voit en *Hollande* ; on a vû  
 „ les uns dans les intérêts de la  
 „ *France*,

REPRO-  
CHES que  
l'on fait aux  
Suisses.

» France, & les autres dans ceux  
» des Hauts - Alliés. Tout ce qu'on  
» peut alléguer en leur faveur, c'est  
» qu'ils ne sont pas les seuls, qui vi-  
» vent de cette manière. Plusieurs  
» autres Peuples en usent de même.

L'Auteur de la Relation de la Suisse nous éclaircit ce point, en combattant cette opinion, qui avoit été jusques-là assés généralement reçue. Voici ce qu'il dit. Ceux qui ont demeuré parmi les *Suisses*, & qui ont quelque connoissance de leurs Maximes, savent combien ces reproches sont mal fondés, comme il paroitra mieux, par les considérations suivantes.

Premièrement, les *Suisses* n'accordent jamais de Troupes à un Prince ou à un Etat, qu'en vertu de quelque Alliance précédente. Et je ne fais qu'un seul exemple, où ils aient agi contre cette Maxime. Ce fut en mille-six-cens-quatre-vingt-quatorze. Alors on leva, dans le Canton de *Berne*, plusieurs Compagnies pour le service des États Généraux  
des

des *Provinces-Unies* ; mais en ce cas même, le Canton se conduisit avec toute la précaution imaginable. Car quoique dans le même tems on lui promit une Alliance avec la *Hollande*, dont il favoit qu'il lui reviendroit de grands avantages, néanmoins comme elle n'étoit pas faite actuellement, il souffrit à la vérité que quelques Bourgeois enrollassent des Compagnies, pour le service des *Hollandois* ; mais le Souverain ne fut point intéressé dans leur levée, ni ne voulut les reconnoître pour *Troupes Nationales*, qu'après que la Paix de *Ryswyk* fut faite.

REPRO-  
CHES que  
l'on fait aux  
Suisses.

Secondement, il faut considérer, comme une autre de leurs Maximes, qu'ils n'accordent des Troupes, que pour la défense de l'Etat, auquel ils les donnent, & non pas pour agir offensivement. En sorte qu'ils ne permirent jamais aux Troupes *Suisses*, dans le service de la *France*, d'envahir l'*Empire* ou la *Hollande*, ni par la même raison, à celles qui étoient dans le service

REPRO-  
CHES que  
l'on fait aux  
Suiſſes.

de ces deux Puiffances, d'envahir la France. Il eſt vrai, qu'il y a des exemples d'Officiers *Suiſſes*, qui ont agi contre cette Maxime, pour faire leur cour à l'Etat qu'ils ſervoient. Mais leur Souverain n'approuva jamais leur conduite à cet égard, & il mit ſouvent à l'amende, ou châtia autrement ceux qui contrevinrent à ces ordres. Comme d'un autre côté il y a des exemples d'Officiers *Suiſſes* dans le ſervice de France, qui ont quitté de bons Poſtes, pour n'avoir pas voulu marcher, avec leurs Régimens, dans la *Hollande* & & dans l'*Empire*, pendant la Guerre de mille-fix-cens-ſoixante & douze.

Troifiéme, toutes les levées, qui ſe font pour un ſervice étranger, ſans être autorifées par l'Etat, ſont défenduës ſous des peines rigoureuſes, & ceux qui contreviennent à cette défenſe ſont ſûrs d'être punis, lorſqu'on les découvre.

En quatrième lieu, le Souverain ne reçoit jamais des ſubſides, ni aucun autre avantage du Prince, ou de

de l'État auquel il accorde une levée de Troupes. Les Cantons se contentent de donner les Troupes Auxiliaires, qui sont stipulées par leurs Alliances, & de procurer un service lucratif à leurs Sujets, sans se réserver un profit à eux-mêmes.

REPRO-  
CHES que  
l'on fait aux  
Suiſſes.

De toutes ces limitations, il paroît clairement, que les *Suiſſes* ne méritent point tout-à-fait les Reproches ordinaires, qu'on leur fait de vendre les hommes. Et peut-être doit-on le rejeter moins sur eux, que sur quelques-uns de leurs Voifins.

---

## CHAPITRE XIX.

*Des différentes Classes ou Etats, que l'on trouve chés les Suiſſes.*

L'ON peut diviser le Peuple de la *Suiſſe*, en trois Ordres ou Classes: celle des Païſans, celle de la Nobleſſe ou des Vaffaux (a),

ETATS  
différens chés  
les Suiſſes.

Q 2 &

(a) *L'Auteur auroit plutôt dû dire de la Nobleſſe & des Vaffaux; car il y a des Nobles, qui ne font pas Vaffaux, & des Vaffaux, qui ne font pas Nobles, comme on le verra plus bas.*

ETATS  
différens chez  
les Suisses.

& celle des Citoyens ou des Bourgeois. Les premiers sont des Gens de bonne foi, robustes & laborieux, à qui la nécessité a appris à devenir d'excellens Laboureurs, & à tirer tout l'avantage possible d'une Terre ingrate. De sorte qu'il y en a, qui par leur application & par leur industrie, parviennent à de grandes richesses, pour des Gens de leur rang; car il n'est pas extraordinaire de voir des Païsans, qui ont au-delà de quarante ou cinquante-mille écus. Ils sont affectionnés à leurs Souverains, dans les Cantons *Aristocratiques*; & ceux-ci d'un autre côté les gouvernent avec beaucoup de douceur. Ils ont toujours vécu dans un état de liberté, dont ils sont très-jaloux; & on les a tellement accoutumés à ne payer que de petites Taxes, qu'il seroit dangereux de tenter de leur en imposer de nouvelles. Mais le Souverain paroît bien éloigné de faire cette tentative, car au-lieu de penser à augmenter les Taxes, que l'on avoit établies, dans le tems que le Trésor public n'étoit pas assés considérable,

fidérable, pour fournir aux dépenses ordinaires de l'Etat; il a au contraire supprimé quelques-unes des anciennes; de sorte que, depuis long-tems, il ne leur en fait payer que bien peu. Ceux de *Soleure* en ont cependant imposé quelques-unes, pour faire élever les Fortifications de leur Ville; mais c'est si peu de chose, qu'elles ne peuvent pas porter le nom de Taxes.

ETATS  
différens chez  
les Suisses.

Les qualités, que l'on vient de remarquer dans les Païsans, forment nécessairement de bons Soldats, & ne les rendent pas seulement patiens, & endurcis à la fatigue, mais aussi hardis dans l'Action & dociles dans la discipline. Ce que je dis ici des Païsans doit s'entendre de ceux du Païs *Allemand*; car ceux du Païs *de Vaud* n'ont pas une si bonne réputation. On les accuse de paresse, & d'un penchant naturel au larcin, mais on ne leur nie pas la qualité d'être des Soldats courageux, & endurcis à la fatigue. On attribue ordinairement ces vices à ce qu'ils ne font la plupart que cultiver des vignes,

ETATS  
différens chés  
les Suiffes.

gnes, lesquelles ne les occupant pas  
assés, le long de l'année, donnent  
trop de loisir à des gens, nés uni-  
quement pour le travail du corps.

Par les Vassaux ou la Noblesse,  
continuë notre Auteur, j'entends  
les plus Honnêtes-Gens du Païs, &c.  
Ce début suffit pour me dispenser de  
rapporter le reste de cet Article de  
la Rélation de la *Suisse*, outre qu'il  
n'y règne qu'absurdité & ignorance  
sur l'état des Personnes, qui com-  
posent cette Classe. Je vais rectifier  
le tout; mais auparavant je deman-  
derai à notre Auteur *Anglois*, si par  
les mœurs de son Païs il n'a point  
connu, qu'il n'y avoit proprement  
que deux Classes ou deux fortes de  
Personnes dans le Monde; savoir  
des *Honnêtes-Gens* & des *Malhonnêtes-  
Gens*; & que dans ces deux Classes  
se trouvent les Nobles, les Bour-  
geois, les Païsans, &c.; car à s'en  
tenir à sa distinction, il s'ensuivroit  
qu'il n'y auroit d'Honnêtes-Gens  
que les Nobles. Tout le reste se-  
roit de la Canaille, ou de Malhon-  
nêtes-Gens. Mais en voilà assés  
pour

pour faire voir le ridicule de la définition, que donne l'Auteur, des Vaffaux & de la Noblesse. En voici une idée plus juste.

ETATS  
différens chez  
les Suiffes.

Il y a dans le Canton de *Berne*, & sur-tout dans le *Pais de Vaud*, qui en fait partie, &c., plusieurs Fiefs tant grands que petits, qui ont été achetés, ou s'achètent, de tems en tems, par des Marchands, qui se trouvent à leur aise, & qui veulent vivre en repos, ou par des Païsans, qui, ayant par leur travail amassé quelque bien, achètent de ces sortes de Fonds, & se disent Nobles, parce qu'ils sont Vaffaux. Les Acquereurs de cette espèce font en si grand nombre, que, s'ils étoient tous d'Honnêtes-Gens, les *Bernois* auroient sous leur dépendance une prodigieuse quantité de Gens de probité. Chaque Métairie, chaque Maison de Campagne, s'arrogé le titre de Fief, de sorte qu'on peut dire, de la plûpart de ces personnes-là, ce qu'un Poëte disoit d'un certain *Varron* :

ETATS  
différens ebs  
les Suisses.

*Varro vocat Fundum quem possis  
mittere funda,  
Ni tamen exciderit, qua cava funda  
patet (b).*

Ces Vaffaux font grand cas de la Noblesse ; ils s'arrogent tous le nom de Nobles. Les plus scrupuleux, sur cet article, se donnent des mouvemens incroyables, pour obtenir des Rois ou des Souverains, soit par sollicitations, soit par argent, des Lettres de Noblesse.

Il y a cependant dans la Suisse quelques Familles d'une Noblesse ancienne ; mais elles sont en petit nombre, & possèdent, pour l'ordinaire, peu de biens ; ce qui fait que les nouvelles Familles veulent non-seulement aller de pair avec les anciennes, mais osent s'élever même au-dessus. Il naît de-là entre elles, une émulation, ou plutôt une jalousie, qui les porte à vivre avec le plus d'éclat, qu'il leur est possible,

(b) Varron appelle un Fonds, une petite portion de terre, qui pourroit être jetée avec la fronde, à moins qu'elle ne tombât au travers des trous de la fronde même.

ble , & à faire une dépense , qui excède souvent leurs moyens. Aussi y en a-t-il un grand nombre , qui peuvent s'appliquer ces paroles de *Juvenal* :

E T A T S  
différens chez  
les Suisses.

*Hic vivimus ambitioſe  
Paupertate (c)*

L'Auteur de la Relation de la Suisse plaint le sort de ces Personnes Nobles , parce que , quoiqu'elles puissent jouir paisiblement de leurs biens , & qu'elles ne payent que peu ou rien au Souverain ; cependant , comme elles ne sont capables d'aucun Emploi de conséquence , (à moins qu'on ne veuille compter les petites Magistratures de leurs Villes , & le Service , ) ceux qui sont le plus à leur aise ont bien de la peine à se contenter de leur condition , & les autres n'ont d'autre ressource que de chercher fortune dans le service étranger. Mais il y en a peu , ajoute-t-il avec raison , qui y réussissent , tant à cause des difficultés ,

Q 5

que

(c) Nous nourriſſons ici une grande ambition dans une grande indigence.

ÉTATS  
différens chés  
les Suisses.

que les Etrangers rencontrent partout, qu'à cause de l'avantage, que les Bourgeois de leur propre País ont sur eux, dans le Service Militaire. Car les Cantons préfèrent toujours leurs Bourgeois à leurs autres Sujets, lorsqu'ils donnent des Troupes à un Prince, ou à un Etat étranger; si ce n'est, devoit-il encore ajouter, dans huit Compagnies seulement, dont, ou par droit, ou par usage, on choisit les Capitaines parmi les Sujets du Canton. Je les trouve encore à plaindre de ce qu'ils ne veulent pas s'appliquer au Commerce, sous le seul prétexte, qu'ils dérogeroient à leur Noblesse, ni entrer dans l'Etat Ecclésiastique, parce qu'ils croient, qu'il ne seroit pas bien séant qu'un Gentilhomme devint Ministre. Ils préfèrent le titre d'une petite portion d'un Champ, d'un Pré, d'une Grange, d'un Colombier, ou d'un petit Pont à une vie douce & tranquille. Faut-il qu'une vaine gloire domine ainsi les hommes? Et que l'on ne puisse pas goûter le sens de cet avertissement d'*Horace*:

*Latius*



ETATS  
différens chés  
les Suiffes.

» ment deux inconveniens : l'un  
» que les Habitans payent leurs  
» Marchandises fort cher, & l'autre  
» que les Ouvriers font mauvais.  
» Car lorsqu'on n'a pas un grand  
» choix d'Ouvriers, il faut non-  
» seulement se contenter de mé-  
» chans Ouvrages, mais en payer  
» même tel prix, que l'Ouvrier  
» trouve à propos d'y mettre (e).

» Les Marchands en gros font  
» ici en fort petit nombre, & il  
» ne s'en trouve que peu dans les  
» trois Cantons de *Zurich*, de *Basle*  
» & de *Schaffhouse*. Dans les au-  
» tres, il n'y a que peu de Com-  
» merce, & des Marchands en dé-  
» tail, qui font petite figure. Il  
» faut pourtant en excepter ceux de  
» *St. Gall*, & quelques autres du Can-  
» ton de *Berne*, qui font un affés gros  
» trafic en toiles de Lin, & dont le  
» Commerce va fort bien, depuis  
» quelque tems. Il y a aussi plusieurs  
» François

(e) Il est vrai cependant que le Souverain remédie à ce mal, en permettant en cas de besoin, aux Ouvriers étrangers, d'exercer leur métier dans la Ville même.

*François Réfugiés à Berne*, qui font un trafic considérable de leurs Fabriques d'étoffes de foye. ETATS différens chés les Suisses.

Je remarquerai de plus, qu'on n'appelle pas seulement Gens de plume, comme le dit l'Auteur de la Relation de la *Suisse*, ceux qui n'ont, ni servi dehors dans les Troupes, ni exercé chés eux aucune profession. On donne ce nom à tous ceux, qui s'appliquent à l'étude Politique & de Droit, & à ceux qui se dévoient entièrement au service de la République, quand même ils auroient été, pendant quelque tems, hors de leur Patrie, dans le service des armes. On le donne pareillement à ceux qui veulent tenter leur fortune, du côté de la Chancellerie; de forte que quand on dit, en *Suisse* & sur-tout à *Berne*, un *Homme de plume*, on entend un homme Savant, ou du moins un homme d'Étude.

Je trouve encore notre Auteur en faute dans le même Article. „ Dans les Cantons, dit-il, où il n'y a

ÉTATS  
différens chez  
les Suisses.

» pas du Commerce, ces fortes de  
» Bourgeois n'ont point de fortune  
» à espérer, que par le moyen de  
» leurs Bailliages; de sorte que tous  
» leurs projets ne tendent, qu'à  
» entrer dans le Grand-Conseil.  
» Car quand ils y font une fois, ils  
» ne peuvent pas manquer d'avoir  
» un Bailliage tôt ou tard. En at-  
» tendant ils vivent de leurs rentes,  
» & sont employés dans les petites  
» charges de la Ville.

Mr. *Stanian* eût parlé différemment, s'il eût sù, qu'il n'y a point de Canton, où il n'y ait quelque forte de Commerce, quoiqu'il soit à la vérité plus grand ou plus petit, dans certains endroits, que dans d'autres. Dans les Cantons *Aristocratiques*, il y a plusieurs Bourgeois, qui persuadés, qu'ils ne sauroient entrer dans les Conseils de la République, s'appliquent au Commerce, ou choisissent un autre genre de vie, qui puisse les faire subsister; mais dans le Canton de *Berne* & dans celui de *Soletre*, il est honteux de se mettre dans le Commerce, ou de  
deve-

devenir Artisan. C'est un point de folie, dont les *Suiffes*, comme bien d'autres, font attaqués. Aussi voit-on, sur-tout à *Berne*, que presque tous les Jeunes Gens de bonne Famille se font recevoir Notaires, parce qu'il y a plusieurs Charges, qui ont besoin du ministère d'un Notaire; & plusieurs trouvent, par cette voye, le chemin de leur fortune.

ETATS  
différens ebs  
les Suiffes.

Les Gens de Guerre font ceux, qui ont servi, ou qui servent encore, dans les Armées de quelque Prince ou Etat étranger. Ils étoient encore, il n'y a pas long-tems, les plus considérés des trois Ordres, tant parce qu'ils se trouvoient les plus polis, que parce que le métier des armes passoit pour la profession la plus honorable; mais on fait aujourd'hui plus de cas des Gens de Plume; à cause qu'on a vû, que c'est principalement d'entre eux, qu'on choisit ceux que l'on veut élever aux Honneurs de la République. L'estime pour les Gens de Guerre diminuë, à mesure que celle que l'on a conquë pour les Gens de Plume

ETATS  
différens chés  
les Suiffes.

me augmente. Les premiers restent ordinairement dans le service, jusqu'à ce qu'ils ayent gagné assés d'argent, pour se mettre à leur aise. Alors ils retournent chés eux, & prennent un Bailliage, s'ils font des Deux-Cens; si non, ils ne quittent que rarement, & lorsqu'ils sont vieux, ou qu'ils en ont quelque raison particulière. Mais ceux qui sont nommés pour quelques Emplois, sont obligés de quitter le Service; car ils ne peuvent occuper aucune Charge chés eux, pendant qu'ils servent dehors.

Il est certain que c'est par le Service, & sur-tout par celui de *France*, que les Fortunes les plus considérables ont été faites en *Suisse*; & que le génie de la Nation porte toujours les gens à la vie de Soldat préférablement à toute autre. Néanmoins, j'ai entendu soutenir, par d'assés bonnes raisons, que si l'on considère le nombre des Officiers, qui sont tués, ou qui manquent par d'autres accidens, avant qu'ils puissent parvenir à un Poste assés considérable,

pour

pour y épargner quelque chose; & <sup>ÉTATS</sup> que tous les Subalternes sont obli- <sup>différens chés</sup> gés de dépenser du leur, l'on trou- <sup>les Suisses.</sup> vera que, tout compté, il fort plus d'argent du País, qu'il n'y en entre, par les Services étrangers.

Parmi les Bourgeois, il y a plusieurs Familles Nobles, qui autrefois étoient & riches & puissantes; & il y en a particulièrement six à *Berne*, que l'on appelle *les Nobles*, par excellence. Mais elles se sont mêlées, depuis long-tems, avec le gros de la Bourgeoisie, & aujourd'hui elles ne jouissent d'aucune autre prééminence, par-dessus le reste des Bourgeois, finon qu'on les appelle *Junker*, & qu'ils prennent le pas, comme premiers entre égaux, & ce seulement dans le Petit-Conseil.

## CHAPITRE XX.

### *Du Commerce de la Suisse.*

» **N**OUS voyons par l'exemple <sup>COMMER-</sup>  
 » de la *Hollande*, qu'un País, <sup>CE de la</sup>  
 » qui <sup>Suisse.</sup>

COMMER-  
CE de la  
Suisse.

» qui n'a point de bon Port, ni ne  
 » produit pas, de lui-même, beau-  
 » coup de Marchandises propres au  
 » Trafic, peut pourtant faire un  
 » Négoce prodigieux, pourvû qu'il  
 » y ait un grand nombre d'Habi-  
 » tans, occupés en des Manufactu-  
 » res, & que le transport des Mar-  
 » chandises, qui s'y fabriquent, soit  
 » aisé & à bon prix. Mais l'on ne  
 » peut point s'attendre qu'un País  
 » situé comme la Suisse, loin de la  
 » Mer, & entre des Montagnes,  
 » praticables par des mulets seule-  
 » ment, pour transporter les Mar-  
 » chandises, dût fleurir par le Com-  
 » merce. Et en effet sa situation  
 » malheureuse, la difficulté & les  
 » frais des voitures par terre, le peu  
 » de Marchandises de son cru, pro-  
 » pres à être transportées ailleurs,  
 » & le manque d'industrie dans les  
 » Habitans, pour suppléer à ce dé-  
 » faut, en établissant des Manufac-  
 » tures, sont autant de puissantes  
 » raisons, qui ont contribué éga-  
 » lement à faire languir le Com-  
 » merce dans ce País. Car il est  
 » certain, qu'il n'y a point d'endroit

» au

„ au Monde, où il y ait moins d'ap-  
 „ parence de Négoce qu'ici; & que  
 „ les *Suiffes* fongent si peu à s'enri-  
 „ chir par-là, qu'ils sont contens  
 „ d'acheter de leurs Voifins toutes  
 „ les commodités, & la plupart des  
 „ choses nécessaires pour la vie.

COMMER-  
 CE de la  
*Suisse.*

Voilà ce que dit l'Auteur de la  
 Relation, aussi peu instruit de l'é-  
 tat naturel du Païs, de sa situation  
 & de son Commerce, que de son  
 Gouvernement politique, & des  
 mœurs des Habitans. Mais com-  
 me presque toutes les choses ont  
 deux faces; voici ce que je dis pour  
 détruire les difficultés & les certi-  
 tudes prétenduës, sur lesquelles no-  
 tre Auteur fonde un raisonnement  
 imaginaire; en un mot, pour don-  
 ner une idée juste & précise du  
 Commerce du Païs.

S'il y a dans le Monde un Etat  
 bien situé pour le Négoce, c'est  
 sans contredit la *Suisse*. Tout ce  
 que le Païs produit, & ce qui sort  
 des Manufactures peut être trans-  
 porté, d'un côté dans la *France*,  
 par

COMMER-  
CE de la  
Suisse.

par le *Rhône* & la Mer *Méditerranée*, & d'un autre côté, dans l'*Allemagne*, dans les *Pais-Bas*, & sur les Côtes de l'*Océan*, par le *Rhin*. Dans le Pais même, quoique le Terrain ne soit pas par-tout uni, on peut transporter les Marchandises aisément, d'un lieu à un autre, par le moyen des Lacs & des Rivières; de sorte qu'il n'y a que l'*Italie*, dont l'entrée soit difficile aux *Suisses*, comme elle l'est aux autres Nations, & où ils soient obligés de se servir de Mulets, pour y commercer. S'il y a de la témérité à dire, qu'*un tel Pais ne peut fleurir par le Commerce*, il y en a autant à avancer qu'*il n'y a point au monde d'endroit, où il y ait moins d'apparence de Négoce*.

Tout le monde fait, que, depuis long-tems, il y a un Commerce assés considérable dans plusieurs endroits de la *Suisse*. Celui de la Ville de *Zurich* est ancien. Son Lac & la Rivière, qui en sort, l'ont occasionné. Autrefois il y avoit, à *Berne*, une si grande quantité de Corroyeurs, que l'on fut obligé de les parta-

partager en deux Tribus. De tout COMMERCE de la Suisse. tems on a fabriqué dans la même Ville & à *Fribourg* des Draps renommés, dont il est fréquemment fait mention dans les anciens Auteurs; mais cette Fabrique a extrêmement baillé. Les Habitans de *Basle*, aux frontières de la *Suisse*, se sont pareillement, depuis long-tems, adonnés au Commerce, à l'exemple de leurs Voisins.

A l'égard des Marchandises, que l'on tire de l'Etranger, il y en a qui sont regardées comme nécessaires à la vie, depuis que la simplicité & la frugalité ont été bannies du Païs; car il en est aujourd'hui, des *Suisses*, comme des autres Nations, sur le fait de la délicatesse. Il semble qu'on s'y étudie à se faire de nouveaux besoins; mais ces choses ne peuvent pas absolument être mises au nombre de celles, dont on ne peut se passer. Car si on en excepte le Sel, & en partie le Bled, on n'aura besoin d'aller rien chercher pour la vie hors du Païs, lorsque l'on voudra reprendre les manières anciennes.

COMMER-  
CE de la  
*Suisse.*

nes. On a du Bois, du Bled, du Vin, de l'Eau, du Bétail, des Brebis, dont la laine peut être employée à faire des habits, une grande quantité de Lin, en un mot, on a abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie.

„ Toutes les Marchandises que  
 „ l'on transporte, de la *Suisse* en  
 „ d'autres Païs, sont les Chevaux,  
 „ le Bétail à cornes, le Beurre &  
 „ le Fromage. La *France* en tire  
 „ toutes les années, en tems de  
 „ guerre, un grand nombre de  
 „ Chevaux, pour remonter sa Ca-  
 „ valerie, & les Dragons, & pour  
 „ ses trains d'Artillerie; tellement  
 „ que j'ai vû qu'on y en acheta d'u-  
 „ ne seule année, dix-mille, pour  
 „ le service des Armées de *France*.  
 „ Le Roi de *Sardaigne*, pendant la  
 „ dernière Guerre, s'est servi ordi-  
 „ nairement de Chevaux *Allemands*,  
 „ pour sa Cavalerie, & de Chevaux  
 „ *Suisses*, pour ses Dragons & son  
 „ Artillerie. Mais s'il venoit à avoir  
 „ une Guerre avec l'Empereur, &  
 „ que tous les passages de l'Empi-  
 „ re

» re lui fussent fermés, il n'auroit COMMER-  
 » point d'autre ressource, que dans CE de la  
 » ce País. Les *Stiffes* vendent aussi Suisse.  
 » une grande quantité de Chevaux  
 » dans le *Milanez*, & dans le reste  
 » de la *Lombardie*, pour des Caros-  
 » ses. Pour leur Bétail, ils en dé-  
 » bitent de même beaucoup en *Ita-*  
 » *lie*; & leurs Fromages sont re-  
 » nommés par toute l'*Europe*.

Au lieu de dire toutes les Mar-  
 chandises, pour parler juste, il fal-  
 loit dire: voilà une partie des Mar-  
 chandises, que fournit la *Suisse* aux  
 Etrangers, car on en a oublié un  
 grand nombre, & même des prin-  
 cipales. En effet, on tire plus de  
 profit, tous les ans, des seules toi-  
 les de Lin, que de toutes ces Mar-  
 chandises ensemble. On en envoie  
 en *France*, en *Espagne*, en *Italie* &  
 en *Allemagne*. Il se fait ici outre  
 cela, un grand Commerce de Crê-  
 pes, de Toiles d'emballage, &  
 d'Herbes médicinales. Enfin sans  
 parler des différentes Fabriques de  
*Zurich*, de *Berne* & de *Basle*; il est  
 constant, que l'on transporte tous  
 les

COMMER-  
CE de la  
Suisse.

les ans, pour des sommes considéra-  
bles, en *Allemagne* & en *Hollande*, des  
Eaux de vie de Cerise, & de Geniè-  
vre, dont on fait un grand cas.

Nous allons voir une contradic-  
tion manifeste dans la Relation de  
la *Suisse*. L'Auteur après avoir dit  
plus haut, comme nous l'avons vû,  
au commencement de ce Chapitre,  
*que le Commerce ne pouvoit point fleurir dans la Suisse, tant par sa situation malheureuse, que par la difficulté des Voitures, &c.* parle en ces termes :

„ Ces Marchandises sont commu-  
„ nes à toute la *Suisse* ; mais il s'y  
„ trouve cinq Villes, où l'on peut  
„ dire, que le Commerce général  
„ fleurit, en comparaison des au-  
„ tres. Ces Villes sont *Zurich, Basle,*  
„ *Schaffhouse, Genève & St. Gall.* *Zu-*  
„ *rich* est célèbre pour ses Manufac-  
„ tures de Crêpes, que l'on y fabri-  
„ que en perfection, & que l'on  
„ vend en grande quantité par tou-  
„ te l'*Europe*. Et *St. Gall* n'est pas  
„ moins renommé, pour ses Ma-  
„ nufactures de Toiles, lesquelles,  
„ quoi-

„ quoiqu'elles ne puissent pas être COMMER-  
 „ comparées à celles de *Hollande*, CE de la  
 „ leur sont pourtant préférées à Suisse.  
 „ cause de la grande différence des  
 „ prix, par le commun Peuple de  
 „ ces environs, & même par ceux  
 „ de la Noblesse, qui ne sont pas  
 „ assez riches, pour se piquer d'une  
 „ grande propreté en linge (a). Les  
 „ trois autres Villes ne se distin-  
 „ guent point par quelque Manu-  
 „ facture particulière; mais *Basle* &  
 „ *Schaffhouse*, étant situées sur les  
 „ Frontières de l'Empire, sont des  
 „ Magazins commodes pour l'é-  
 „ change des Marchandises de *Fran-*  
 „ *ce*, d'*Italie* & d'*Allemagne*. Ces  
 „ Négoces donnent de l'occupa-  
 „ tion, & par conséquent du pro-  
 „ fit aux Habitans, parmi lesquels,  
 „ il y a plusieurs Marchands con-  
 „ fidérables.

„ A

(a) Originellement à la vérité les premières  
 Manufactures de Toiles furent établies à St. Gall;  
 mais depuis un tems considérable, on en fabrique  
 dans toutes les parties de la Suisse. On y est mê-  
 me parvenu à une si grande perfection, dans cette  
 espèce de Fabrique, qu'il n'y a plus de toiles, qui  
 leur soient préférées.

COMMER-  
CE de la  
Suisse.

» A *Genève*, les Gens sont natu-  
 » rellement industrieux, & ils ne  
 » font pas seulement fleurir tou-  
 » tes sortes de Négoce dans leur  
 » Ville, mais ils sont aussi prêts  
 » à y recevoir de bons Ouvriers de  
 » tous les Métiers, parmi lesquels  
 » il y a un grand nombre de *Fran-*  
 » *çois Réfugiés*, qui y ont introduit  
 » plusieurs Manufactures, qui y  
 » étoient inconnues auparavant.  
 » Par-là *Genève* est devenuë la  
 » Ville la plus florissante de toute  
 » la *Suisse*, & fournit généralement  
 » toutes les autres des meilleures  
 » Marchandises, & même de Meu-  
 » bles, parce que ses Ouvriers pas-  
 » sent pour les plus habiles. Outre  
 » les Manufactures, il y a beaucoup  
 » de gros Banquiers, qui trafiquent  
 » dans la plupart des Villes Mar-  
 » chandes de l'*Europe*, & qui du-  
 » rant la dernière Guerre ont négoc-  
 » cié de très-grandes sommes d'ar-  
 » gent, tant pour la *France* que  
 » pour l'*Italie*, il ne paroitra pas  
 » étrange, qu'elle s'enrichisse par  
 » le Commerce.

Autre

Autre contradiction dans ces dernières lignes. L'Auteur ne se souvenoit pas apparemment, quand il les a écrites, qu'il avoit dit plus haut : „ qu'on ne pouvoit pas s'attendre qu'un País situé comme la *Suisse*, loin de la Mer, & entre des Montagnes, pratiquables par des Mulets seulement, pour transporter les Marchandises, dût fleurir par le Commerce”. Cependant toute la situation de la *Suisse*, est à-peu-près la même par rapport à la commodité du Commerce, si on en excepte les Petits Cantons, de qui seulement on peut dire, ce que l'Auteur de la Relation a attribué aux Cantons en général.

COMMERCE de la Suisse.

„ Les autres Villes de la *Suisse*, continuë-t-il, n'ont pas plus de Commerce, qu'il n'est nécessaire, pour pourvoir les Habitans des choses, dont ils ont besoin; & il n'y a quasi d'autres Marchands, que de ceux qui tiennent Boutique”. Quoiqu'en dise notre Auteur, on peut assurer généralement, qu'il n'y a pas dans

COMMER-  
CE de la  
Suisse.

la Suisse une Ville, tant soit peu considérable, qui ne cultive quelque partie du Commerce. On y a néanmoins une attention beaucoup plus grande dans les Villes Réformées, que dans les Catholiques; car les endroits, où il y a le moins de Négoce, sont les Villes de Lucerne, de Fribourg, & même de Soleure, quoiqu'il semble, que la situation avantageuse de cette dernière devroit être un attrait pour ses Habitans.

„ Du profit, dit encore notre  
„ Auteur, qui provient du débit  
„ des Marchandises, & des Manu-  
„ factures, les Suisses sont obligés  
„ d'acheter toutes les choses néces-  
„ saires & commodes pour la vie.  
„ Ils n'ont, ni assez de grains, ni  
„ assez de vins de leur propre crû”,  
ce qui ne doit cependant s'entendre  
que de quelques Cantons, qui ne  
recueillent ni bled ni vin; quoique  
d'autres produisent une si grande  
abondance de ces deux espèces de  
denrées, que si on en faisoit une  
distribution égale dans toute la Suisse,  
il

il y auroit dequoi 'en fournir tout le País. „ Le *Milanez*, ajoute la Relation de la *Suisse*, & le Cercle de *Souabe* fournissent de ces choses ceux qui en manquent. Il n'y a point de Sel dans le País ; mais tant s'en faut qu'ils en manquent, que le *Tyrol*, la *Franche-Comté* & la *Bavière*, font à qui leur vendra à meilleur marché. Les Cantons le prennent ordinairement de ceux qui leur sont les plus proches, pour diminuer les frais de la voiture ; & ils ont constamment des conventions avec les Propriétaires des Salines, qui sont engagés, par-là, à leur fournir toutes les années une certaine quantité de Sel, à un prix réglé. De cette manière le Souverain de chaque Canton devient Marchand de Sel, & fait quelque gain en le vendant en détail aux Particuliers. Il est vrai que l'on a découvert une Mine (b) de Sel dans le Canton

R 3

„ de

COMMER-  
CE de la  
*Suisse*.

(b) Il ne faut pas prendre ce mot Mine à la lettre. Le Sel ne se tire pas en nature de la Terre, mais d'une eau souterraine & salée, que l'on fait bouillir, après qu'on l'a tirée, pour en avoir le Sel. Voyez à l'Article AIGLE.

COMMER-  
CE de la  
Suisse.

» de *Berne*, près d'*Aigle*, sur les  
 » Frontières du País de *Vallais*,  
 » qui avec le tems pourra suffire à  
 » tout ce Canton, & peut-être à  
 » toute la *Suisse* (c). Outre ces  
 » choses nécessaires, il faut qu'ils  
 » se fassent apporter de dehors toutes les superfluités de la vie. Car  
 » ou ils en manquent entièrement,  
 » ou ils ne les ont pas en assez  
 » grande abondance.

» Après cela il faut remarquer,  
 » que, comme ils n'ont point de  
 » Manufactures de Laine, de Poil  
 » de Chèvre, ou de Soye, tout ce  
 » qu'il faut pour les Habits d'Hommes & de Femmes, & pour les garnitures de Chambre, leur vient aussi de dehors. A la vérité ils font quelques étoffes grossières, pour l'habillement de leurs Païsans ; mais les Gens de tous les autres rangs s'habillent d'étoffes étrangères. Même leurs Gens de métier sont généralement de si méchants Ouvriers, que les Per-  
 » sonnes

(c) L'événement n'a point du tout justifié jusqu'ici cette espérance.

„fonnes de distinction font venir COMMER-  
CE de la  
Suisse.  
„d'ailleurs, jusqu'à leurs Meubles  
„les plus ordinaires.

Soit que les choses aient changé, depuis que la Relation de la Suisse a été écrite, soit que l'Auteur ne soit pas plus exact ici, que dans bien d'autres endroits, je ne puis m'empêcher de dire, qu'il outre les choses, en rendant général ce qui ne peut être dit que du particulier. J'avouë qu'il y a de mauvais Ouvriers en Suisse, mais il faut convenir aussi, qu'il y en a de bons. J'ai vû des Habits faits de la Soye de Vers, que l'on élève depuis quelque tems dans le *Pais de Vaud*, & de l'aveu des Connoisseurs, les étoffes ne le cédoient en rien, ni à celles d'*Italie*, ni à celles de *France*. La Liberté, dont on jouit dans le Pais, y attire tous les jours des Ouvriers de toutes espèces, qui fournissent les Habitans de plusieurs choses, qu'on étoit obligé de tirer de l'Etranger. Je ne nierai pas néanmoins qu'il n'y ait beaucoup de *Suis-  
ses*, infatués, comme plusieurs au-

COMMER-  
CE de la  
Suisse.

tres Nations, du Principe, que les choses, qui viennent de loin, sont meilleures que celles, qui se font dans le Païs. Les Marchands *François* même ont un talent particulier, pour persuader aux gens de distinction, qu'il leur est honteux de ne pas faire venir leurs plus petits meubles de *France*, & de ne pas suivre les modes de ce Royaume. On donne dans le panneau, & l'on satisfait sa curiosité; mais il en coûte. Aussi me suis-je souvent récrié comme *Horace* :

*O Imitatores, servum Pecus, ut  
mibi sæpe*

*Bilem, sæpe jocum vestri movere  
tumultus (d) !*

Ceux qui prendront la peine de comparer ensemble ce qui sort de la *Suisse*, & ce que le Luxe, plutôt que la nécessité, y fait entrer, auront plutôt lieu de s'étonner par leur calcul, de ce qu'il y reste encore quelque argent,

(d) *Singes ridicules, vils Esclaves ! Que vous m'avez souvent échauffé le sang ; mais vous m'avez aussi bien d'verti, par tous les mouvements que vous vous êtes donnés.*

argent , que de ce qu'elle est pauvre. Certainement , il n'y avoit qu'une Paix, au dehors, de plus de deux Siècles, qui pût mettre les *Suiffes* en état de tenir contre des épuisemens si continuels ; & même non - obstant cet avantage , les espèces d'or & d'argent font rares dans leur Commerce public. Il y a encore deux autres raisons , qui ne contribuent pas peu à cette rareté. La première est , que dans les Cantons , où il y a des Trésors publics , l'on y amasse continuellement les espèces , qui se perdent ainsi pour les Particuliers , parce qu'elles ne roulent plus. L'autre est qu'on manque de commodités de placer l'argent à intérêt , sur de bonnes sûretés ; ce qui oblige les gens à le mettre dans des Banques étrangères ; de sorte que par-là l'usage en est ôté au Païs. A ces deux raisons j'en joindrai quatre autres aussi bien fondées. 1. Il sort beaucoup d'argent , de la *Suisse* , pour l'entretien des Cadets & des Officiers subalternes , jusqu'à ce qu'ils ayent une Compagnie. 2. Les Voyages de nos jeu-

COMMER-  
CE de la  
*Suisse.*

COMMER-  
CE de la  
Suisse.

nes Gens en emportent considérablement; ils veulent paroître avec éclat dans les Villes étrangères; & quoiqu'ils n'en rapportent ordinairement qu'un vain orgueil, ils ne laissent pas d'y dépenser le plus souvent, dans six mois, plus qu'ils ne gagneront peut-être dans toute leur vie. 3. Le Luxe, & cette façon de vivre voluptueusement, en dissipe beaucoup. 4. Plusieurs Personnes, les Bourgeois de *Berne* sur-tout, envoient la plus grande partie de leur argent en *Angleterre*, & le convertissent en *Actions* de la Compagnie du *Sud*. Ainsi il n'est pas surprenant, si l'argent est rare en *Suisse*. Je ne conviendrai pas pourtant, avec notre Auteur, qu'on manque de commodités de placer l'argent à intérêt, sur de bonnes sûretés dans le País. On ne fera par exemple jamais de difficulté pour prêter à des Gens, qui auront des Vignes ou des Prairies à hypothéquer.

„ Le Commerce tournant si peu  
„ à l'avantage des *Suisses*, dit l'Au-  
„ teur

„ teur de la Rélation, il falloit ab-  
 „ solument qu'ils prévinsent, au-  
 „ tant qu'il étoit possible, la con-  
 „ somption des Marchandises étran-  
 „ gères, en se retranchant toutes  
 „ les superfluités, sur-tout dans l'a-  
 „ justement & dans l'ameublement.  
 „ Pour cette raison, ils ont fait des  
 „ Loix somptuaires fort rigides, qui  
 „ défendent les joyaux, l'or, l'ar-  
 „ gent, les étoffes de soye, les den-  
 „ telles & toutes les autres choses,  
 „ qui sont de plus de dépense, que  
 „ d'usage dans l'habillement”. Ce  
 raisonnement est assés juste ; mais  
 par malheur, quelque rigides que  
 soient les Loix, quand une fois le  
 Luxe a jetté de profondes racines,  
 leur rigueur devient impuissante ; il  
 y en a toujours quelques-unes,  
 que l'on enfreint peu-à-peu, & prin-  
 cipalement celles qui regardent les  
 Femmes ; il en arrive ce qui arriva  
 à *Pompée*, lorsqu'il voulut rappeler  
 les *Romains* à leur première simpli-  
 cité. La Loi fut sévère ; mais on  
 fut bien-tôt obligé de l'abroger. Le  
 mal étoit trop grand pour pouvoir  
 supporter la force du remède. Aussi

COMMER-  
 CE de la  
 Suisse.

COMMER-  
CE de la  
Suisse.

a-t-on été contraint d'avoir, en Suisse, de la condescendance pour les Femmes; on leur permet non-seulement de porter des habits de foye, comme dit l'Auteur de la Rélation, les jours de Fêtes, aux Noces & à d'autres occasions solennelles; mais en toutes fortes de tems. Tous les jours on voit des Femmes d'une condition au-dessous de la médiocre, habillées de foye, & celles d'un rang plus élevé portent le faste à un si haut degré, que l'on ne fait plus guères de différence, sur ce point, entre la Suisse & les autres Païs. Ceci ne doit pas cependant s'entendre généralement de tous les Cantons; car j'en connois encore où les Femmes des *Landammans* mêmes, à l'exemple des Femmes des anciens *Sabins*, s'habillent encore d'étoffe très-commune, & ont le teint brûlé par l'ardeur du soleil.

Au reste, ces Loix somptuaires ont encore toute leur force, sur d'autres articles. Elles arrêtent plusieurs excès, dans lesquels les jeunes gens donneroient naturellement, si on

on les laissoit aller à leur inclination : elles empêchent même d'autres maux d'augmenter ; mais il s'en faut bien qu'elles soient des remèdes au luxe. Aussi ne fauroit-on trouver d'autre expédient, pour empêcher que les espèces ne sortent de la Suisse, que l'établissement des Manufactures, qui puissent fournir des Marchandises, du moins pour l'usage des Gens du Païs, si ce n'est pas pour en transporter ailleurs.

COMMERCE de la Suisse.

Lorsque par la révocation de l'Édit de *Nantes* un grand nombre de *Protestans François* abandonnèrent leur Païs natal, il s'en retira beaucoup dans la Suisse, qui essayèrent d'y introduire plusieurs Manufactures. Mais n'étant, d'un côté, ni favorisés, ni protégés suffisamment du Souverain, & se voyant de l'autre persécutés des Bourgeois, natifs du Païs, qui ne souffrent point, qu'un Étranger fasse son Négoce dans aucune de leurs Villes Capitales, ils se trouvèrent obligés de quitter leur dessein, & de s'en aller dans des Païs, où on leur fit un

COMMER-  
CE de la  
Suisse.

meilleur accueil. Par-là les Cantons *Protestans* perdirent la plus belle occasion, qu'ils auront peut-être jamais d'établir des Manufactures utiles chés eux. On doit néanmoins dire aussi à leur louange, que s'ils perdirent en ce tems-là l'occasion d'enrichir le Païs, ils ne perdirent pas celle d'exercer leur Charité. S'ils ne jugèrent pas à propos de favoriser l'établissement des riches *François*, ils signalèrent leur piété & donnèrent une grande preuve de Religion, en retenant les *Pauvres Réfugiés*, & en leur accordant toutes sortes de secours, de sorte que plusieurs d'entre eux possèdent aujourd'hui des biens assés considérables. Si les Riches ne furent pas reçûs & ne purent pas obtenir le droit de Bourgeoisie dans les Villes; ce ne furent pas les Bourgeois seuls, qui y formèrent empêchement, les Nobles & les Villes du *Païs de Vaud*, entre autres, s'y opposèrent fortement. On n'a pas été long-tems à s'appercevoir de la faute, qu'on avoit faite, mais une occasion perduë ne se retrouve pas aisément. Depuis

ce

ce tems-là pourtant, on reçoit volontiers à *Berne*, & dans quelques autres Villes, les Etrangers, qui font en état d'exercer quelque Art. Il s'en faut bien qu'ils ne trouvent la même facilité à *Zurich*, ni dans les Cantons *Démocratiques* : le Peuple, qui y a un grand pouvoir, ne voit pas plutôt, que l'on pense à accorder un établissement à un Etranger, qu'il crie, qu'on lui ôte le pain de la main. La Ville de *Genève* accorde encore assés facilement le droit de Bourgeoisie aux Etrangers. Ainsi on peut dire, que dans les Villes *Réformées*, le Souverain & les Peuples concourent de concert à faire fleurir le Commerce.

COMMERCE de la Suisse.

---

## CHAPITRE XXI.

*Des Revenus des Cantons de la Suisse.*

» CE Païs, considéré en général, REVENUS des Cantons.  
 » comme naturellement stérile,  
 » le, & ses Habitans ne suppléant  
 » que peu à peu à ce défaut, par  
 » leur Commerce, les Revenus pu-  
 » blics

REVENUS  
des Cantons.

» blics n'y peuvent pas être fort  
» considérables. D'autant moins  
» que les Cantons sont si doux à  
» leurs Sujets, qu'ils se contentent  
» des Régales ordinaires, appro-  
» priées par-tout au Souverain,  
» sans les charger d'aucun impôt.

Quoique ce que rapporte ici notre Auteur soit vrai, si l'on en excepte la stérilité qu'il attribué en général au Païs, cet endroit a cependant besoin d'explication. Les *Suisses*, tant dans les Cantons *Aristocratiques*, que dans les Cantons *Démocratiques*, doivent toujours être considérés comme un Peuple libre; ce qui fait qu'ils sont toujours armés; qu'ils se rassemblent toutes les fois qu'on leur annonce, qu'il faut marcher; que ceux qui un jour ont été des Laboureurs, sont le lendemain des Soldats, & que les Magistrats ne leur fournissent ni les armes ni le vêtement: aussi par conséquent ne peut-on les charger de Capitations, ni d'aucun autre Impôt considérable. Malgré cela si on examine les choses à fond, on ne  
trouvera

trouvera pas, que les Sujets des Cantons n'ont aucunes charges. Ils payent, 1°. les subsides ordinaires, en quoi les Naturels du País ne sont pas plus privilégiés que les Etrangers. 2°. Les Dixmes des Grains, du Vin, du Bétail, & même, le plus souvent, celles des Fruits & des Légumes. 3°. Les Redevances annuelles, appelées *Censes Foncières*, que les Ecclésiastiques & les Moines avoient autrefois établies à leur profit, sur presque tous les fonds, tant soit peu considérables. Ces Redevances subsistent encore aujourd'hui, quoique le Peuple ait fort souhaité que la Réforme eût autant de lieu sur cet Article, que sur tant d'autres. 4°. Les Rentes Seigneuriales, qui se payent, en quelques endroits, aux Magistrats, & dans d'autres, à ceux qui ont la Seigneurie directe du Lieu. 5°. Les Contributions, pour l'entretien des grands Chemins, des Ponts, des Édifices publics &c. Enforte qu'on ne peut pas dire, que les Sujets ne payent que peu de chose au Souverain. Ils payent au contraire beaucoup,

REVENUS  
des Cantons.

REVENUS  
des Cantons.

coup, au moins par rapport à l'étendue, à la qualité & au commerce du Païs; car il n'y auroit pas moyen d'exiger d'eux les mêmes Impôts, qui sont établis en *France* & dans les *Païs-Bas*. Ils ne pourroient jamais les supporter.

Si l'on veut supputer les Richesses d'un Etat, comme celles d'un Particulier, en comparant le revenu avec la dépense, quelques-unes de ces Républiques ne seront pas trouvées pauvres. Leurs Revenus annuels, quoique médiocres, sont pourtant plus grands que leurs dépenses. De sorte qu'elles peuvent chaque année mettre une petite somme en Coffre, qui par une longue suite de tems monte à la fin à un Trésor considérable. En effet, une République a deux avantages sur la Monarchie, en fait d'Oeconomie. Premièrement dans les Républiques les Finances sont mieux ménagées, parce qu'on ne les y dissipe pas, à contenter des passions particulières; comme font souvent les Princes. En second lieu, l'on y employe

ploye beaucoup moins aux dépenses ordinaires du Gouvernement, en épargnant celles d'une Cour, des Gardes, - & du reste de la magnificence, qui accompagne les Princes, & que quelques - uns ont appelée, allés proprement, *la partie brodée du Gouvernement.*

REVENUS  
des Cantons.

Cependant, s'il est vrai qu'une République *Aristocratique* ait ces deux avantages, elle a aussi un grand inconvénient à craindre; car lorsqu'une fois elle est parvenue à un certain degré de grandeur, il n'y a point de Citoyen, qui ne prétende, que la République doive non-seulement le retirer de la misère, mais encore lui donner de quoi soutenir son rang, & vivre d'une manière conforme à sa naissance. Et d'abord que l'on fait tant, que d'attacher de grands revenus aux Charges & aux Emplois de l'État, on l'expose à une ruïne infaillible. Si l'on accorde des Gages ou des Pensions aux premiers de la République, le moindre Citoyen aura recours au Trésor public; alors il arrivera, comme le dit autrefois  
*Tibère,*

REVENUS  
des Cantons.

*Tibère*, au Sénat de Rome, que les demandes ne finiront jamais, & que l'Etat périra. D'ailleurs il est constant qu'il n'y a point de voye plus certaine, pour réduire le Peuple à la pauvreté, pour l'entretenir dans l'oïveté, & pour l'entraîner dans toutes fortes de vices, que de lui laisser espérer une ressource certaine dans le Trésor de l'Etat. La Constitution d'une République doit donc être telle, que les Charges ne se donnent pas pour le profit du particulier, mais pour le bien public: autrement les revenus ordinaires ne suffiront pas; & il faudra tyranniser le Peuple pour y fournir. Enfin si les Charges sont accompagnées d'émolumens considérables, on les enlève par force, les plus riches assiègent pour ainsi dire la République, & les moins opulens, quoique souvent les plus sages, sont dans le mépris. Une *Aristocratie*, qui est réduite à ce point, tend à sa fin: on la verra bientôt périr, ou du moins son Gouvernement changer de forme.

Quand

.. Quand je dis qu'il y a des Républiques *Suiffes*, que l'on ne doit pas appeller pauvres, j'entends celles qui ont des Villes. Car les Petits Cantons ont à peine des Revenus publics. Quand ils ont befoin d'argent, ils se taxent eux-mêmes, par des contributions volontaires, à proportion de ce qu'il leur faut. Au reste, leurs Revenus, car ils en ont pourtant, quoique d'affés modiques, font employés à l'entretien des Edifices publics &c. Mais je n'ai jamais ouï dire ce qu'avance notre Auteur; favoir, que *quelques-uns de ces Cantons, ayant amassé une certaine somme d'argent, l'ayent partagée entre eux.* Ce qu'il y a de certain c'est que leur Trésor n'est jamais confidérable, parce qu'il n'y a presque point de Commerce chés eux; que les Arts & les Sciences n'y fleurissent encore guères; que leurs Etats ont peu d'étenduë; & que la forme du Gouvernement *Démocratique*, sous lequel ils vivent, ne leur permet pas de lever sur le Peuple aucune Contribution. De plus les Peuples de ces Cantons ne se piquent

REVENUS  
des Cantons.

REVENUS  
des Cantons.

quent pas d'être opulens, ils ne pensent pas même à acquérir des richesses. Ils préfèrent la liberté, dont ils jouissent, à tous les autres biens. Contens de ce qu'ils possèdent, ils ne cherchent, ni à faire des courses sur leurs Voisins, ni à aggrandir leurs Etats. Ils ont cet avantage, que leur País se défend par lui-même des Ennemis, qu'il pourroit avoir. Sa situation est semblable à celle que donne *Quinte-Curce* à la *Cilicie* : *Les endroits, par où on peut y entrer, sont difficiles & étroits ; les Troupes qui entreprendroient de les forcer, seroient d'abord écrasées par les pierres, qu'on ne feroit que laisser rouler sur elles, du haut des montagnes.* En un mot, quiconque essayeroit de soumettre ces Cantons, pourroit dire, qu'il va pêcher avec des hameçons d'or ; c'est-à-dire, qu'il risqueroit infiniment plus qu'il ne pourroit avoir. En effet, je ne vois pas l'avantage, que pourroit retirer un Prince, de la conquête de ces País. Outre qu'on ne peut pas se promettre de les soumettre facilement, car les Peuples y con-

servent

servent encore leurs anciennes manières ; ils feroient encore en état de prendre les Armes le matin à l'approche de l'Ennemi, de le tailler en pièces, ou de l'écraser, & de retourner, le même jour, à la Charruë.

REVENUS  
des Cantons.

Voilà tout ce qu'on peut dire des revenus des six Cantons *Démocratiques*. Pour ce qui est des sept autres, qui ont des Villes, il faut observer, que les Revenus des *Protestans* sont plus grands à proportion, que ceux des *Catholiques*; puisque les premiers sont en possession des Biens de l'Eglise, dont ils se firent au tems de la Réformation. C'est-là la véritable raison, qui fait que les *Catholiques* sont moins puissans en Suisse, que les *Réformés*; ils n'ont que des revenus modiques, qui ne peuvent suffire pour entretenir les Edifices publics, pour réparer leurs Fortifications, & pour les autres dépenses nécessaires de l'Etat. Car comme nous l'avons déjà dit ci-dessus, il y a des Monastères qui jouissent de plus grands

re-

REVENUS  
des Cantons.

revenus que la République, & l'on fait encore scrupule dans ces Cantons, de faire contribuer ces riches Maisons quelque chose aux besoins de l'Etat, même dans ses plus grandes nécessités. On en vit la preuve dans la dernière Guerre de mille-sept-cens-douze. Chés les *Protestans*, au contraire, la recette excède toujours la dépense, depuis que l'Etat s'est enrichi des Biens des Eglises & des Couvens.

Il est vrai que de ces Biens *Ecclésiastiques*, les *Réformés* en entretiennent leur Clergé; mais cette dépense ne monte pas, à beaucoup près, au revenu qui en provient. Il y a trois Cantons *Catholiques*, qui ont des Villes, *Lucerne*, *Soleure* & *Fribourg*, dont chacune a des Revenus publics, mais ils sont si petits qu'après qu'elles ont fait les frais annuels de leur Gouvernement, il leur en reste fort peu à ferrer dans le Trésor public.

*Basle* & *Schaffhouse*, quoique d'une petite étendue, sont pourtant  
par

par leur Commerce plus riches à proportion, que ces trois Cantons <sup>REVENUS  
des Cantons.</sup> *Catholiques*, & ils ont toujours dans leur Trésor une somme, prête à être employée dans un besoin imprévu. Mais les deux Cantons, que l'on peut proprement dire être riches, en comparaison des autres, sont *Zurich* & *Berne*, dont le premier, par l'avantage du Commerce, est certainement le plus riche, à proportion de son territoire, quoique, dans le fond, le revenu du dernier soit peut-être le double de celui de *Zurich*, si on a égard à sa vaste étendue.

Avant que d'examiner avec notre Auteur les Branches différentes des Revenus du Canton de *Berne*, nous ferons une observation générale, qui vient ici très à propos. Je crois que personne n'ignore, que les Républiques, comme les Empires, ont des fonds certains d'où procèdent leurs revenus ordinaires; c'est en effet de ces sources que les *Bernois* & les autres Cantons de la *Suisse* tirent les leurs. Ils diffèrent néanmoins

REVENUS  
des Cantons.

des autres Puissances, en ce que leur Païs produit dans plusieurs endroits bien des choses, qui ne se trouvent point chés les autres Nations, & qu'au contraire les autres Nations peuvent augmenter leurs revenus de bien des choses, qui ne se trouvent point en *Suisse*. Pour parler plus clairement: les Revenus des *Suisses* ne proviennent ni des Capitations excessives, ni des Taxes violentes, ni de la sueur & du sang des Sujets; Car dans plus d'un Etat aujourd'hui, comme du tems de *Tacite*, *Gaza publica luxu & largitionibus exhausta, per latrocinia replenda est* (a). Chés les *Suisses*, le Peuple n'est point touché de la vûe de ces superbes Edifices bâtis aux dépens du sang des Sujets; il n'est point frappé de la magnificence d'une Garde nombreuse, entretenuë aux dépens de la sueur des Habitans. Mais il s'étonne de ce que des Nations, qui prétendent avoir tout l'esprit & toute la prudence en par-

(a) Il faut avoir recours aux Brigandages, pour remplir le Trésor public, épuisé par le luxe & par la profusion.

partage, peuvent être charmés, de voir la plus grande partie de leurs richesses, employées à construire & à embellir ces Palais, tandis que leurs Enfans manquent à la maison de pain & de vêtemens. Si l'on n'approuve pas aujourd'hui la conduite des *Suiffes*, à cet égard, il est à croire que la Postérité plus judicieuse fera leur éloge, en reconnoissant que jamais aucun Prince n'aura trouvé une meilleure manière, pour remplir les coffres publics, que celle qu'ils ont mis en usage.

REVENUS  
des Cantons.

Retournons maintenant à notre Auteur. „ Les Revenus du Canton de *Berne*, dit-il, proviennent de cinq branches différentes. Premièrement des Terres, ou Domaines du Souverain. En second lieu, des Dîmes des fruits, que les autres Terres produisent. En troisième lieu, d'une certaine charge sur les Biens ruraux, qu'on appelle *Censés foncières*. En quatrième lieu, des Péages qu'il lève sur les marchandises. Et en cinquième lieu, du profit qu'il tire

REVENUS  
des Cantons.

» du débit du Sel. Le premier ar-  
 » ticle produit de grandes quanti-  
 » tés de blé & de vin que l'on ferre  
 » dans les Magazins, bâtis pour ce  
 » fujet dans les divers Bailliages, &  
 » que l'on vend au Peuple, quand  
 » on le juge à propos". C'est-là,  
 à la vérité, un des usages auxquels  
 sont destinés ces Magazins ou Gré-  
 niers publics; mais ce n'a pas été la  
 seule intention que l'on a eue en les  
 établissant. Pour instruire pleine-  
 ment le Lecteur sur ce point, il fal-  
 loit dire, que les Magistrats avoient  
 établi ces Gréniers publics dans les  
 Fortereffes, les Châteaux, les Vil-  
 les, &c. afin que la disette ne pût  
 pas se mettre dans le País, & que les  
*Suiffes* ne se trouvaissent pas dans la  
 triste nécessité, d'acheter bien cher  
 chés les Voifins les bleds, dont ils  
 auroient besoin. Enfin il falloit  
 ajouter, que ces Gréniers publics  
 étoient encore destinés pour les tems  
 de Guerre. Car l'on a par ce moyen,  
 lorsqu'on est obligé de prendre les  
 armes, des Magazins tout formés  
 pour la nourriture des Troupes; ce  
 qui n'est pas certainement un petit  
 avan-

avantage. C'est pourquoi on dis-  
 tribuë aux Baillifs une certaine quan-  
 tité de grains, qu'ils ne peuvent ni  
 diminuer, ni vendre, que du con-  
 sentement des Magistrats, & ce sous  
 de grandes peines, de peur qu'on  
 ne vint à en manquer dans le cas de  
 nécessité. Cette loi est observée avec  
 la dernière rigueur.

REVENUS  
 des Cantons.

„ Le second Article, dit notre  
 „ Auteur, consistant dans les Dimes  
 „ des fruits de toutes les Terres du  
 „ Canton, excepté quelque peu de  
 „ Seigneuries de la Noblesse, qui  
 „ par leurs Titres particuliers sont  
 „ exemptes de cette Charge, doit  
 „ nécessairement monter bien haut  
 „ dans un País si étendu”. Par  
 malheur il n'y a rien de vrai dans  
 tout cela. Outre que la Noblesse  
 en Suisse ne jouit point des préroga-  
 tives que notre Auteur lui attribuë ;  
 plusieurs Maisons de Campagne,  
 tenuës en roture, ne payent point  
 de Dime, soit en vertu de quelques  
 Titres particuliers ou pour d'autres  
 raisons. D'ailleurs bien des Païsans  
 possèdent des Champs, des Vignes,

REVENUS  
des Cantons.

des Prés, &c. exempts de Dîme, tandis que les Terres de beaucoup de Nobles y sont sujettes. La Noblesse ne donnant ici aucune prérogative, il se trouve même quelquefois que les Terres des Gentilshommes payent la Dîme à de simples Païsans. Ce seroit pareillement un abus, que de s'imaginer, que toutes les Dîmes appartiennent au Souverain, comme semble le dire notre Auteur; il est certain, que la plus grande partie est entre les mains de divers Particuliers, qui en jouïssent, ou en vertu de titres ou autrement, comme cela s'est pratiqué de tout tems dans ce Païs.

Il ne sera pas hors de propos de remarquer ici, que, quoique notre Auteur ne fasse mention que de la Dîme des fruits de la terre, on ne laisse pas en plusieurs lieux de la Suisse, de payer toutes sortes de Dîmes, entre autres celle des animaux, usage que nous tenons des Moines, qui avoient eu le secret de les établir. Dans d'autres lieux on paye seulement la Dîme du bled, du  
vin

vin & du foin. Chés les *Grisons*, on ne lève pas ce droit au dixième, mais au quinzième, & la Dîme ne s'y paye pas à la campagne par gerbes ou par charges, comme dans la *Suisse*, mais dans le grénier.

REVENUS  
des Cantons.

Au reste bien-loin de pouvoir dire, que ces Dîmes doivent nécessairement monter bien haut, il est certain que les Magistrats ne peuvent en mettre qu'une très-petite quantité en épargne, parce que la plus grande partie est employée à l'entretien des Baillifs, des Ministres, des Maîtres d'exercices, des Secrétaires & autres personnes publiques.

„ Le troisième Article, ajoute  
 „ notre Auteur, est une espèce de  
 „ rente assignée aux Terres, qui ne  
 „ sont pas possédées par des Gen-  
 „ tilshommes, semblable à la *Taille*  
 „ en *France*, & peut monter annuel-  
 „ lement à une livre tournois par  
 „ Acre”. Cet Article demande  
 quelque explication, sans cela on  
 ne pourroit pas se former une idée  
 juste de cette espèce de revenu, no-  
 tre Auteur sur-tout insinuant que

REVENUS  
des Cantons.

les Terres des Gentilshommes en font exemptes, & qu'il a du rapport à la *Taille*, qui se lève en *France*, ce dont personne, je crois, ne conviendra avec lui.

Je dirai donc, que cette branche de revenu, que notre Auteur prend pour un *Impôt*, n'est proprement qu'un droit, qui procède de l'Emphytéose, par laquelle le Seigneur du fond en a cédé la jouissance entière & une espèce même de propriété, à ces deux conditions: que l'on cultiveroit la Terre cédée, & que l'on payeroit annuellement une certaine somme pour reconnoître le Seigneur de qui venoit la Terre. Les *Suisses* ont tiré des *Romains* cet usage, comme plusieurs autres de leurs Loix & de leurs Coûtumes. On fait que cet ancien Peuple distribuoit à des Particuliers les Terres, qu'il avoit conquises sur l'Ennemi, & les leur donnoit à cultiver, moyennant une somme annuelle, qui ne peut pas être regardée comme un *Impôt*, mais comme un devoir établi pour reconnoître son Seigneur:  
d'où

d'où il arriva que cette reconnoissance fut indifféremment appelée de ces trois noms, *Canon*, *Pensio*, *Emphyteufis*. Notre Auteur avoit donné une idée plus juste de cette espèce de Revenu, lorsqu'il avoit dit plus haut que c'étoit *une espèce de charge sur les Biens ruraux qu'on appelle Censés foncières*. Aussi cette charge des Biens ruraux n'est-elle autre chose, que ce que les *Latins* entendoient par les mots *Canon*, *Pensio*, *Emphyteufis*. Et comme les *Romains* avoient plusieurs sortes d'Emphytéose, on peut dire pareillement que celles des *Suisses* ne sont pas toutes d'une espèce. Cependant la plus grande partie de ces Emphytéoses est héréditaire; pour les autres il y a des Loix communes, que l'on observe à la lettre. Mais en voilà assés pour faire voir que notre Auteur n'a eu aucun fondement, pour exempter de charges foncières les Terres des Gentilshommes, qu'ils ne tiennent comme les autres qu'à Baux Emphytéotiques.

J'en ai dit pareillement assés pour faire sentir que ces Rentes Emphy-

REVENUS  
des Cantons.

téotiques n'ont aucun rapport avec la *Taille* des François, dont la définition est telle : *Taille se prend pour l'imposition qui fut mise sur le Peuple, durant le Règne de St. Louis, par forme de subside, pendant la Guerre d'Outre-mer, & qui sont devenues fixes du Règne de Charles VII.* (b) Le mot *Taille* porte même avec lui une idée d'Impôt ou de Tribut, au lieu que la rente Emphytéotique ne donne que celle de l'effet d'un Contrat. Il est vrai que cette sorte de Tribut a été anciennement connuë dans la *Stiffe*, lorsque l'on ordonnoit des Taxes sur les Bourgeois & les Sujets, pour les frais de la guerre, ou pour quelque autre nécessité de l'Etat. Mais depuis long-tems cette coûtume est abolie, si on en excepte le Canton de

(b) *Cet Impôt est nommé Talia dans les anciennes Ordonnances du Royaume de France. Ce ne sont pas même les Rois seuls qui l'ont établi ; les Papes & le Clergé y ont concouru, comme on le voit dans une Ordonnance de St. Louis, où on lit ces mots : Talias & exactiones per Curiam Romanam Ecclesie Regni nostri impositas, quibus Regnum nostrum miserabiliter depauperatum existit, levare dehinc & colligi nullatenus volumus, nisi dumtaxat pro rationabili, pia, urgentissima & inevitabili necessitate, ac de expresso & spontaneo consensu nostro & ipsius Ecclesie Regni nostri.*

de *Soleure*, où les Magistrats ont établi un Impôt pour la dépense des Fortifications de leur Capitale.

REVENUS  
des Cantons.

A l'égard de ce que notre Auteur dit: que cette *Taille en Suisse*, peut monter annuellement à une livre tournois par Acre; je n'y trouve guères plus de justesse, & il seroit même impossible de donner une Règle générale là-dessus; car le prix de ces rentes Emphytéotiques varie si fort, suivant la fertilité des Lieux, & la disposition des Loix, qu'on entreprendroit inutilement de déterminer une somme positive. Tout ce que l'on pourroit dire de plus raisonnable, c'est que dans les Terres fertiles la Rente est plus forte, & dans les Terres ingrates beaucoup moindre.

„ Le quatrième Article, poursuit  
 „ notre Auteur, ne rend que fort  
 „ peu, tant à cause du peu de  
 „ Commerce, que parce que le Péa-  
 „ ge, que l'on prend sur les Mar-  
 „ chandises, est très-petit à propor-  
 „ tion de leur valeur”. C'est en-  
 „ core ici une erreur manifeste. Pour

REVENUS  
des Cantons.

parler de la sorte, il faut que notre Auteur ait ignoré, que toutes les Marchandises qui se transportent d'*Italie* en *Allemagne*, ou dans les *Pais-Bas*, passent par la *Suisse*, que celles que l'on porte d'*Allemagne* & des *Pais-Bas*, en *Italie*, passent pareillement sur les Terres des Cantons, comme la plupart des Marchandises qui passent par terre de *France* en *Allemagne*, ce qui n'apporte pas un léger profit au *Pais*, mais y jette tous les ans des sommes considérables. Au reste si je suis obligé de convenir, que le péage que l'on prend sur les marchandises, n'est pas établi sur un pié aussi haut que le sont ceux de plusieurs autres Nations, je me crois pareillement dans l'obligation d'avertir le Lecteur, que dans certains endroits de la *Suisse*, on s'est mis en devoir depuis quelques années de hausser ces Péages, qui paroissent trop modiques; mais s'il m'étoit permis de donner mon suffrage dans une pareille affaire, je dirois que l'on a très-mal fait; & que l'expérience nous apprend tous les jours, que l'on a fait en cela plus de mal que de bien au *Pais*.

„ Le

„ Le cinquième Article, continuë REVENUS  
des Cantons.  
 „ notre Auteur, qui vient du sel,  
 „ est très-considérable, puisqu'il n'y  
 „ a que le seul Souverain, qui le  
 „ vende en détail, & qu'il y met tel  
 „ prix qu'il trouve à propos”. Cet  
 Article est un de ceux qui rapporte  
 le plus à l'Etat de *Berne*; quoiqu'il  
 vende le sel à un prix très-raisonna-  
 ble & infiniment meilleur marché  
 que ne font les *François*, il ne laisse  
 pas de gagner considérablement, par  
 la prodigieuse quantité de sel qui se  
 consume dans cet Etat. Il faut ajoû-  
 ter encore que les *Bernois* possèdent  
 des *Salines* à *Roche*, qui fournissent le  
 tiers du *Pais de Vaud*.

„ Enfin, dit notre Auteur, il y a  
 „ dans ce Canton une autre Char-  
 „ ge en usage; que l'on nomme le  
 „ *Lot*, ou le *Lod*; elle monte à la  
 „ sixième partie de la valeur entière  
 „ des Biens de la terre, qu'à cha-  
 „ que vente l'Acquereur est obligé  
 „ de payer au Souverain; mais  
 „ comme elle est purement casuel-  
 „ le, l'on ne peut pas évaluer au  
 „ juste ce qui en provient”. Cette

REVENUS  
des Cantons.

Charge n'est autre chose que ce que les Jurifconsultes appellent *Laudemium*, ou plus communément *Lauda*, & que les *Allemands* nomment *Los*, ou *Laude*, & les *François* *Lots* & *Ventes*, par où l'on entend une certaine somme d'argent, que le nouvel Acquereur paye à son Seigneur, pour reconnoître son bienfait. L'Empereur *Léon* avoit réglé cette somme au cinquantième denier du prix de l'acquisition. Dans presque tous les *Païs* cette somme se lève sur un pié différent. Dans le *Païs de Vaud*, qui est presque le seul du Canton de *Berne* qui paye ce droit, les *Terres roturières* payent la dixième partie de la valeur entière de la *Terre*; mais si c'est une *Terre noble* elle paye le sixième. Il y a dans le *Païs Allemand* quelques *Provinces* qui ont un droit pareil sous le nom d'*Ebrschatz*, mais c'est une bagatelle en comparaison du *Laud*.

Je crois devoir joindre ici un autre article casuel, qui a échappé à notre Auteur, savoir le paiement de la *Capacité*; car si celui qui achète  
une

une Terre noble, ne peut donner aucune preuve de Noblesse par écrit, il est tenu de payer une somme au Magistrat ; ce qui s'appelle *payer la Capacité* ; cette somme est arbitraire. Mais les Bourgeois de *Berne* en sont exempts, & jouissent en cela de la même prérogative que les Gentilshommes (c).

REVENUS  
des Cantons.

« Ce que notre Auteur ajoûte, immédiatement après, est plus juste que ce qu'il avoit écrit jusques-là.  
 « Je n'ai omis, dit-il, aucun soin, pour savoir la somme à laquelle ces différentes Charges peuvent monter annuellement dans le Canton de *Berne* ; mais je n'ai pu trouver de supputation, qui pût me satisfaire, parce que les revenus consistant principalement en blé & en vin, sont plus ou moins grands, selon que le prix de ces denrées varie. Et comme le Souverain ne les vend pas, lorsqu'el-  
 « les

(c) Cet impôt a été tout-à-fait aboli au grand profit du Souverain, les terres en étant devenues plus vendables, & sujettes conséquemment à des Lauds plus fréquens.

REVENUS  
des Cantons.

» les font à bon marché ; il arrive  
 » que pendant quelques années  
 » consécutives, l'on ne met que  
 » peu ou point d'argent dans le  
 » Trésor, & que d'autres fois il y  
 » en entre, dans une seule année,  
 » les revenus de plusieurs.

Je dis que ce que notre Auteur ajoute est vrai, parce que je fais certainement que pendant son séjour en *Suisse*, il a fait son possible pour s'informer à fonds des affaires des Cantons, & particulièrement de celles des *Bernois* ; mais on peut juger par les fautes grossières, que j'ai relevées dans sa *Rélation*, combien il s'en faut, qu'il n'ait atteint le but qu'il s'étoit proposé. En voici, ce me semble, la véritable raison. Il ne cacha pas assés son dessein. Quelques personnes d'esprit & de mérite, qu'il fréquentoit assés régulièrement, s'en apperçurent & ne jugèrent pas à propos de le contenter sur toutes les questions qu'il leur faisoit : quelquefois même ils prenoient plaisir à le laisser dans l'erreur, ou à lui répondre

dre tout autrement qu'ils ne pensoient. Ainsi dans le tems qu'il croyoit tirer habilement de la bouche de quelques *Suisses*, qui lui paroissent simples & sans artifice, tout ce qu'il fouhaitoit savoir d'eux, il tomboit lui-même dans le piège, où il s'imaginoit les faire donner. De sorte que tout ce que notre Auteur a écrit des Revenus du Canton de *Berne*, & de l'argent qu'il peut avoir en réserve, n'est qu'une pure imagination fondée sur de simples conjectures, comme nous allons le lui entendre dire à lui-même dans un moment.

REVENUS  
des Cantons.

„ Ce qu'il y a de certain, dit-il,  
 „ c'est que ce Canton [ de *Berne* ]  
 „ & celui de *Zurich*, sont les deux  
 „ seuls, que l'on peut dire avoir des  
 „ sommes dans leurs coffres. *Berne*  
 „ en particulier a actuellement dou-  
 „ ze cens mille écus à intérêt, &  
 „ cependant je fais de bonne part  
 „ que cette somme n'est pas la sixième  
 „ partie de ce qui reste encore  
 „ dans son Trésor. *Zurich* a aussi  
 „ de bonnes sommes dans le sien,  
 „ quoi-

REVENUS  
des Cantons.

quoiqu'elles ne soient pas à beaucoup près si grandes que celles de l'autre Canton. Ceux qui veulent deviner leurs revenus annuels font monter ceux de *Berne*, à trois cens mille Ecus pour le moins, & ceux de *Zurich*, à plus de la moitié ; dont ils disent que les deux tiers vont aux frais ordinaires & extraordinaires du Gouvernement. Suivant cette supputation *Berne* met environ cent mille écus dans son Trésor par an, & *Zurich*, plus de cinquante mille. Si ce calcul est juste, il faut le revenu de bien des années pour faire les sommes, que l'on croit que ces deux Cantons ont aujourd'hui en Banque. Mais ce n'est là qu'une pure conjecture, que je ne ferois appuyer d'aucune bonne preuve. C'est pourquoi j'ai mieux aimé laisser indécis le point des Revenus de chaque Canton, que de m'aventurer à les fixer, sans autorité suffisante.

„ Pour ce qui regarde les autres  
„ Cantons, j'ai déjà dit, que les six  
„ Popu-

„ Populaires n'ont à parler propre-  
 „ ment aucun revenu fixe, & que REVENUS  
des Cantons.  
 „ des sept autres, qui ont des Villes,  
 „ les trois *Catholiques*, favoir, *Lucer-*  
 „ *ne*, *Fribourg* & *Soleure*, en ont un  
 „ peu plus qu'il ne leur en faut pour  
 „ les dépenses ordinaires de leurs  
 „ Gouvernemens. Néanmoins ce  
 „ petit surplus les met en état de  
 „ fournir à une guerre de trois, ou  
 „ de quatre mois, à proportion des  
 „ Troupes qu'ils peuvent mettre sur  
 „ pié. L'on peut dire à-peu-près  
 „ la même chose des deux petits  
 „ Cantons de *Basle*, & de *Schaff-*  
 „ *house* ” ; mais en général il est vrai  
 de dire que la plupart des Cantons  
*Catholiques* ne peuvent jamais mettre  
 aucune somme en réserve. J'en  
 trouve deux raisons principales.

1. Il n'y a aucun Commerce chés  
 eux. Les Habitans y prennent uni-  
 quement le soin de labourer la terre,  
 sans s'adonner à aucun négoce. Aussi  
 n'y voit-on jamais de Marchands si-  
 non dans les Cabarets, pour cher-  
 cher les choses nécessaires à la vie.  
 Tout le reste manque dans le País.

2. Parce

REVENUS  
des Cantons.

2. Parce que les Monastères & les *Ecclésiastiques*, par le moyen des Dîmes & des Rentes, qu'ils lèvent, absorbent les Revenus du Païs; de sorte qu'il ne reste rien à lever au Magistrat public, pour mettre en réserve après les charges de l'Etat acquittées.

Ces deux choses doivent pourtant s'entendre principalement des Cantons Démocratiques; le Gouvernement Populaire y donne une si grande liberté, à chaque particulier, qui se regardent comme Souverains, parce qu'ils ont part au Gouvernement, que l'on y pense peu à enrichir le Trésor public. Aussi a-t-on remarqué souvent dans leurs guerres, qu'après s'être rassemblés, dans un même jour, sous la bannière de l'Etat, & avoir reçu leur paye & serré les munitions de bouche, qui leur étoient distribuées pour quelques jours, tout d'un coup ils ont fondu sur l'Ennemi, & après le combat se sont retirés chés eux. C'est ce qui est arrivé à plus d'un Canton dans la dernière guerre de 1712. Autrefois à la vérité, lorsqu'ils avoient

avoient la Guerre , contre les Ré-  
*formés* , le Pape leur promettoit de  
 grands subsides ; mais ils n'y comptent plus guères. Une triste expérience leur a appris , que les subsides du *St. Père* , ne sont autre chose que d'amples bénédictions , aussi peu propres à charger les fusils , qu'à remplir l'estomac des Milices.

REVENUS  
 des Cantons.

„ Au reste , continuë la Rélation  
 „ de la *Suisse* , l'argent que chaque  
 „ Canton a dans son Trésor public ,  
 „ est le seul fonds , sur lequel il  
 „ puisse compter en tems de guerre.  
 „ D'autres Etats ont recours alors à  
 „ des moyens extraordinaires , mais  
 „ ici il n'est point praticable d'im-  
 „ poser aucunes nouvelles Taxes :  
 „ car s'il s'y allumoit quelque guer-  
 „ re , la plûpart des Sujets sur les-  
 „ quels on devoit les lever , se-  
 „ roient employés dans la Milice.

Quelque vraisemblance qu'ait ce raisonnement , je ne puis m'empêcher de dire qu'il n'est nullement véritable. C'est une chose certaine , que si le Trésor public se trouve  
 dégarni

REVENUS  
des Cantons.

dégarni d'argent dans un tems de nécessité preflante, on a recours aux taxes. Les Particuliers font obligés de contribuer aux besoins de l'État à proportion de leur bien, comme c'étoit anciennement l'usage. D'ailleurs outre les secours du Trésor public, on a en réserve dans tous les Châteaux, au moins dans le Canton de *Berne*, des sommes toutes prêtes pour le payement des Milices en cas qu'elles soient obligées de marcher. Ce qui est une nouvelle ressource, à laquelle on auroit recours, avant que d'en venir aux Taxes.

„ Il est vrai que pour peu qu'une  
 „ Guerre dût durer, elle ruïneroit  
 „ tellement leur Païs, qu'ils ne se-  
 „ roient plus en état de payer de  
 „ nouvelles contributions pour la  
 „ soutenir. Desorte que les Can-  
 „ tons qui n'ont pas de l'argent  
 „ comptant dans leurs Trésors, dans  
 „ le tems qu'une Guerre commen-  
 „ ce, ne peuvent pas espérer que  
 „ leur Milice tienne long-tems en-  
 „ semble, pour faire la guerre à  
 „ leurs

„ leurs propres dépens ”. En effet REVENUS  
des Cantons. la situation de la *Suisse* est telle, qu'il est impossible d'y faire long-tems la Guerre, du moins dans la plus grande partie du Païs. Qui pourroit entretenir des Armées sur de hautes Montagnes, sur des Rochers escarpés, dans des Précipices & dans des Vallées, qui souvent n'ont aucune issue ? Qui pourroit faire subsister des Troupes dans un Païs, fertile à la vérité, mais qui a besoin de culture, si ceux qui doivent le cultiver sont employés dans les Milices ?

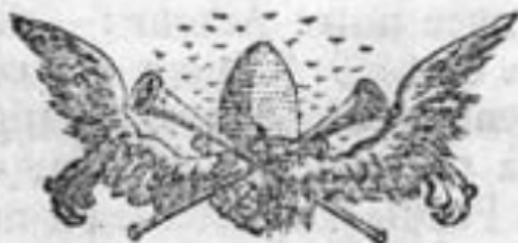
Mais quelque difficulté qu'il y ait à soutenir une longue Guerre, je suis bien éloigné de souscrire à ce qu'avance notre Auteur : „ savoir „ que les *Suisses* seroient par conséquent exposés à tous les dangers, „ & à toutes les incursions, dont „ un Peuple sans défense est menacé ”. Il suffit de connoître le Naturel des *Suisses*, pour être convaincu, qu'ils ne souffriroient pas patiemment l'Ennemi prendre pied dans leur Païs. Ils ont tellement en horreur le joug, la Capitation & même

REVENUS  
des Cantons.

même le bruit des Troupes réglées, qu'ils aimeroient mieux mourir, que de survivre à la perte de leur Liberté. Ainsi il faudroit nécessairement ou que l'Ennemi se retirât, ou qu'il passât tous les *Stiffes* au fil de l'Épée; car tant qu'il en resteroit quelques-uns ce seroit en vain qu'on se flatteroit d'avoir fait la Conquête du Païs.

F I N

de la première Partie, & du Tome I.





même le bruit des Trompes...  
que de l'armée...  
de l'Épée...  
et de l'Épée...  
et de l'Épée...

F I N

de la première partie, &c.





